

V'âi
l'gôût
de prendre
ma place

Volume 1

Le projet pilote
Un avenir à découvrir

[Rapport de mise en œuvre préliminaire]



CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

**Publié en 2007 par la Fondation canadienne
des bourses d'études du millénaire**

1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal, Canada
H3A 3R2

Sans frais: 1 877 786-3999

Télé.: (514) 985-5987

Web: www.boursesmillenaire.ca

Courriel: millennium.foundation@bm-ms.org

Catalogue avant publication
de la Bibliothèque nationale du Canada

Société de recherche sociale appliquée

Un avenir à découvrir:

Rapport de mise en œuvre préliminaire

Société de recherche sociale appliquée

55, rue Murray, bureau 400
Ottawa (Ontario)
K1N 5M3

Tél.: (613) 237-4311

Télé.: (613) 237-5045

Web: www.srdc.org

Collection de projets pilotes du millénaire (en ligne)

Conception: Luz design + communications

*Les opinions exprimées dans le présent document
sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas
nécessairement celles de la Fondation canadienne
des bourses d'études du millénaire ou d'autres
organismes qui auraient pu soutenir financièrement
ou autrement la réalisation de ce projet.*

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* [Rapport de mise en œuvre préliminaire]

Produit par :



CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

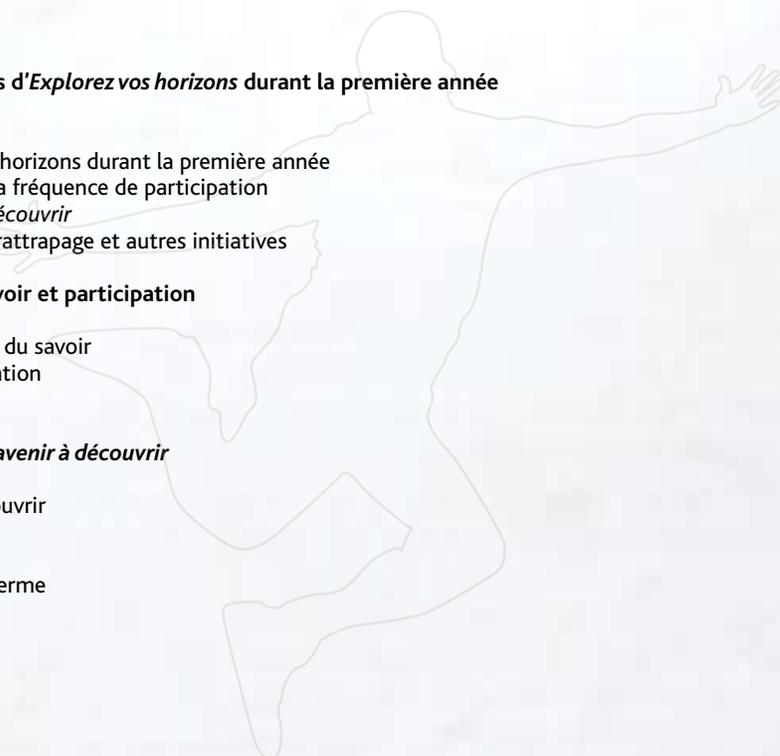
En Collaboration avec :



Octobre 2007

Table des matières

2	Chapitre 1	Le projet pilote <i>Un avenir à découvrir</i>
4		Résumé du chapitre
4		Améliorer l'accès aux études postsecondaires au Canada
10		<i>Un avenir à découvrir</i> : Questions à l'étude
11		Justification d'un projet de démonstration
11		Modèles logiques des interventions
14		Aperçu de l'étude
15		Dans le présent rapport
16	Chapitre 2	Conception et structure organisationnelle des interventions
18		Résumé du chapitre
18		Conception et planification des interventions
25		L'intervention <i>fonds du savoir</i>
26		Organisation du projet
30	Chapitre 3	Échantillons de recherche et sources de données d'<i>Un avenir à découvrir</i>
32		Résumé du chapitre
34		Processus de recrutement
42		Assignment aléatoire
46	Chapitre 4	Caractéristiques initiales de l'échantillon de recherche
48		Résumé du chapitre
48		Objectifs du chapitre
49		Rôle des données de référence
50		Caractéristiques des participants
64		Réussite de l'assignment aléatoire
70	Chapitre 5	Activités de la première année d'<i>Explorez vos horizons</i>
72		Résumé du chapitre
72		Sources de données
72		Objectifs de mise en œuvre
73		Partenaires de mise en œuvre
74		Préparatifs à la mise en œuvre
78		Suivi et évaluation du personnel
78		Principes de LA mise en œuvre d' <i>Explorez vos horizons</i>
80		Activités de la première année
87		Conclusion
88	Chapitre 6	Participation aux activités d'<i>Explorez vos horizons</i> durant la première année
90		Résumé du chapitre
90		Sources de données
90		Participation aux ateliers d' <i>Explorez vos horizons</i> durant la première année
97		Caractéristiques des participants selon la fréquence de participation
99		Utilisation du site internet <i>Un avenir à découvrir</i>
101		Encourager la participation : séances de rattrapage et autres initiatives
104	Chapitre 7	Activités des Fonds du savoir et participation
106		Résumé du chapitre
106		Objectifs de la mise en œuvre des fonds du savoir
106		Activités des fonds du savoir et participation
109		Conclusion
110	Chapitre 8	Recherche à venir sur <i>Un avenir à découvrir</i>
112		Résumé du chapitre
112		Travaux de recherche d'un avenir à découvrir
113		Impacts à court terme
114		Impacts à long terme
115		Recherche sur la mise en œuvre à long terme
116		Analyse avantages-coûts
117		Conclusion
118	Annexes	



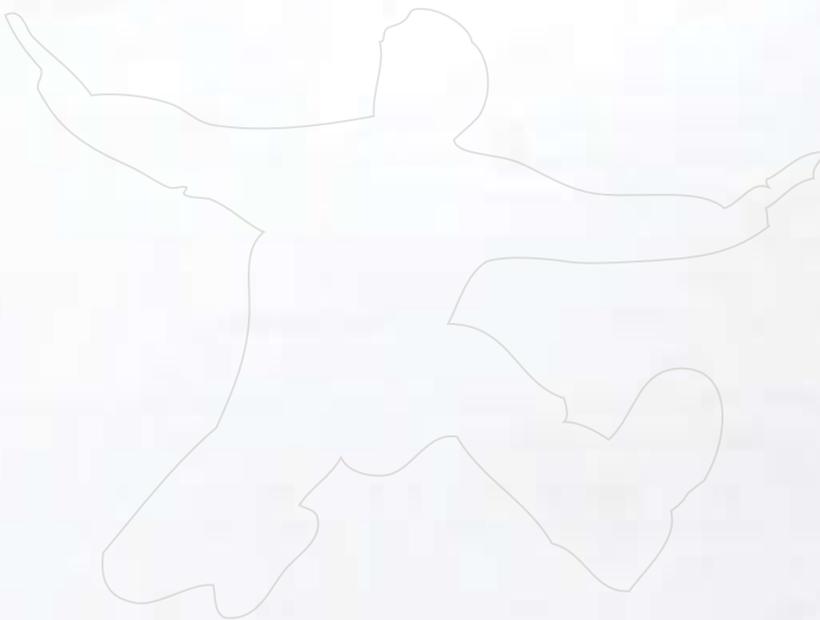
Remerciements

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* (UAD) est le fruit de la collaboration de nombreux organismes et intervenants. Sans la détermination et le travail de haut calibre des différents partenaires chargés de la conception et de la prestation des interventions, ainsi que de la collecte des données, nous n'aurions pu produire le présent rapport.

Nous sommes reconnaissants à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire non seulement d'avoir conçu et financé le projet, mais aussi de nous manifester son enthousiasme et de soutenir de manière inébranlable la présente recherche. Nous aimerions souligner l'excellent travail et le professionnalisme du personnel d'UAD au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Nous remercions Arthur Sweetman (Université Queen's), Sidney Frankel (Université du Manitoba) et Cary Grobe (anciennement au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick) pour les observations dont ils nous ont fait part après avoir examiné les versions provisoires du présent rapport. Notre plus sincère gratitude s'adresse toutefois aux participants du projet, qui partagent avec nous leurs expériences à une étape critique de leur vie. Ensemble, nous accomplissons de grands progrès vers l'atteinte de notre but : trouver « des méthodes efficaces » pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des jeunes Canadiens.

Les auteurs,

Sheila Currie
Judith Hutchison
Reuben Ford
Isaac Kwakye
Doug Tattrie



Sommaire

Le projet *Explorez vos horizons*¹ mise sur des composantes d'éducation au choix de carrière enrichies qui visent à stimuler la réflexion des élèves du secondaire quant aux possibilités de carrière ou d'études postsecondaires qui s'offrent à eux et à favoriser la prise de décisions éclairées. Il est mis à l'essai dans 51 écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. Le programme d'éducation au choix de carrière d'*Explorez vos horizons* dure trois ans et commence, la première année, par une séance d'orientation globale sur le projet, suivie d'une série de six ateliers d'exploration des choix de carrière appelés Explo-carrière. De plus, les participants sont invités à participer à deux ateliers animés par des ambassadeurs du postsecondaire, ont accès à un site Internet conçu pour leur usage exclusif et reçoivent un magazine rédigé spécialement à leur intention. Ces deux dernières ressources renferment des renseignements supplémentaires sur les avantages des études postsecondaires ainsi que les résumés des ateliers Explo-carrière.

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* (UAD) a été mis sur pied dans le but de déterminer quelles méthodes fonctionnent le mieux pour stimuler la participation aux études postsecondaires. Le projet s'adresse aux élèves du secondaire en général, mais il consacre aussi un volet aux élèves habituellement désignés comme sous-représentés au niveau postsecondaire : les élèves issus de familles à faible revenu dont les parents ont fait peu d'études postsecondaires ou n'en ont pas fait. *Un avenir à découvrir* met à l'essai deux interventions, soit *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir*. Le projet pilote a été conçu pour mesurer l'impact de ces deux interventions sur l'accès aux études postsecondaires, à savoir si les participants ont terminé leur première année dans le programme d'études postsecondaires choisi.

Fonds du savoir est une intervention de soutien financier qui s'adresse aux élèves issus de familles dont le revenu déclaré est inférieur à la médiane provinciale. Il s'agit d'une garantie préliminaire de l'octroi d'une bourse maximale de 8 000 \$, somme qui est conditionnelle à la réussite des études secondaires et à l'inscription subséquente à un programme d'études postsecondaires. Cette intervention est mise à l'essai au Nouveau-Brunswick seulement.

Les élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont été informés du projet et ont eu la possibilité de ne pas y participer. Seule une faible proportion d'élèves (moins de 0,5 %) ont refusé de participer avant le recrutement de l'échantillon aléatoire. Au Nouveau-Brunswick, 78 % des élèves échantillonnés ont accepté de participer au projet, ont répondu à l'enquête de référence et ont rempli le formulaire de consentement. Au Manitoba, cette proportion était de 60 %. Les élèves du Nouveau-Brunswick ont été assignés de façon aléatoire à l'un des trois groupes programmes (*Explorez vos horizons*, *Fonds du savoir* ou *Explorez vos horizons/Fonds du savoir*) ou au groupe témoin. Les proportions de participants devant être assigné à chacun des groupes étaient fonction des objectifs d'analyses ultérieures et incluaient une stratification par secteur linguistique et par niveau de revenu. Ce design d'assignation aléatoire a été adopté pour permettre le calcul d'estimations rigoureuses des impacts des interventions sur ceux à qui elles ont été proposées, comparativement à un groupe témoin statistiquement identique à qui aucune intervention n'a été offerte.

Le projet a recruté un total de 5 429 élèves. Leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques, rapportées dans l'enquête de référence, sont conformes à ce qui était prévu pour un échantillon d'élèves de 9^e année des provinces participantes. En général, les élèves semblaient intéressés à faire des études postsecondaires et les trois quarts des participants estimaient qu'ils se trouvaient à un point dans leur vie où il était important de prendre des décisions quant à leur carrière future.

Les phases de conception, de recrutement et de mise en œuvre préliminaire du projet pilote sont terminées. La phase de mise en œuvre préliminaire englobe les 12 mois (ou première année) suivant l'offre de chaque intervention aux membres des groupes programmes. Le rapport constate que la mise en œuvre préliminaire des interventions est une réussite et qu'elle a été menée conformément aux objectifs fixés. L'équipe d'animateurs et d'ambassadeurs du postsecondaire a présenté les composantes des ateliers en appliquant uniformément les scénarios et la documentation recommandés dans chaque site, selon les calendriers établis. Les employés ont eu recours à une foule de méthodes pour maximiser l'exposition des participants (ils ont entre autres offert des séances d'appoint et des incitatifs à la participation) et, ensemble, ont trouvé des façons de promouvoir et de hausser la participation.

¹ Au Manitoba, *Explorez vos horizons* est appelé *Un avenir à découvrir*. Toutefois, à moins d'avis contraire dans le présent rapport, *Un avenir à découvrir* se rapporte à l'ensemble du projet pilote *Un avenir à découvrir* et non au programme *Explorez vos horizons* en cours au Manitoba.

La plupart des participants ont assisté à au moins une séance *Explorez vos horizons* et bon nombre ont participé à plusieurs séances. Les taux de participation ont varié d'une séance à l'autre et ont été portés à diminuer vers la fin de la première année. La participation a été plus importante chez les participants des deux secteurs linguistiques du Nouveau-Brunswick que chez ceux du Manitoba. En moyenne, les participants du Manitoba ont assisté à 4,5 séances durant la première année, comparativement à 5,2 séances chez les francophones du Nouveau-Brunswick et à 5,3 séances chez les anglophones du Nouveau-Brunswick. La participation aux séances durant la première année a varié de 31,5 % à 65 % au Manitoba, comparativement au Nouveau-Brunswick, où le taux de participation chez les francophones a varié de 46,1 % à 69,9 %, et de 46,7 % à 73,1 % chez les anglophones.

Chez les francophones du Nouveau-Brunswick, beaucoup plus de filles que de garçons ont participé aux séances. Les participants issus de familles à faible revenu et (ou) dont les parents ont moins d'instruction ont assisté à moins de séances que les participants issus de familles à revenu élevé ou dont les parents ont plus d'instruction. Cette tendance a été particulièrement importante au Manitoba et chez les francophones du Nouveau-Brunswick, mais moindre chez les anglophones du Nouveau-Brunswick.

Les participants du groupe combiné *Explorez vos horizons/ Fonds du savoir* au Nouveau-Brunswick ont assisté à plus de séances que ceux du groupe *Explorez vos horizons*. Cela a été particulièrement vrai chez les francophones, dont la participation a été beaucoup plus élevée dans toutes les séances *Explorez vos horizons*. L'impact des interventions combinées sur la participation aux séances a été plus faible chez les anglophones, où le groupe combiné a connu des taux de participation beaucoup plus élevés dans pratiquement la moitié des séances.

Le site Internet conçu pour l'usage exclusif des membres n'a pas été utilisé par une majorité de participants au groupe programme *Explorez vos horizons*. Cependant, les participants qui étaient souvent présents aux séances *Explorez vos horizons* ont été plus portés à utiliser le site que les autres.

Tel que prévu, l'intervention *Fonds du savoir* a été mise en œuvre avec succès durant la première année. En tout, 1 097 participants issus de familles à faible revenu ont été assignés de façon aléatoire aux groupes *Fonds du savoir*,

exclusivement ou en combinaison avec *Explorez vos horizons*. Les employés ont avisé les participants admissibles de l'intervention et leur ont fourni de l'information et du soutien afin de les encourager à remplir les formulaires nécessaires pour ouvrir leur Fonds du savoir. Une grande majorité de participants (93,3 %) ont pris les mesures nécessaires pour ouvrir leur Fonds du savoir et 90,3 % ont reçu un versement de 2 000 \$ à la fin de la première année.

Les prochains rapports évalueront en profondeur le projet pilote *Explorez vos horizons* et aborderont les impacts provisoires et à long terme des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* sur les participants à qui elles ont été offertes. En comparant les résultats des interventions combinées à chaque intervention individuelle, on pourra déterminer les avantages supplémentaires de l'offre de *Fonds du savoir* aux participants d'*Explorez vos horizons* et de l'offre d'*Explorez vos horizons* aux participants des *Fonds du savoir*.

L'évaluation des impacts provisoires comparera les résultats observés jusqu'au moment où les élèves quittent habituellement l'école secondaire, notamment les notes et les taux d'obtention de diplôme. Les impacts à long terme seront définis par la comparaison des résultats observés, tels les taux d'inscription à un programme d'études postsecondaires, jusqu'au moment où les élèves terminent leur deuxième année après le secondaire. L'étude de la mise en œuvre documentera les activités futures en vue de déterminer si la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir* se déroule toujours comme prévu. Une analyse avantages-coûts permettra de définir les avantages d'*Un avenir à découvrir* en fonction des coûts pour les participants, le gouvernement et l'ensemble de la société.

La réussite des étapes du recrutement et de la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir* a jeté des assises prometteuses pour l'établissement de politiques et le dégagement d'importantes leçons sur la façon d'aider les élèves à accéder aux études postsecondaires.

Index des tableaux et figures

7	Figure 1.1:	Participation aux études postsecondaires en fonction du plus haut niveau de scolarité des parents
20	Tableau 2.1:	Échéancier de l'intervention pilote <i>Explorez vos horizons</i>
20	Tableau 2.2:	Schéma de versements et de paiements prévu pour l'intervention pilote Fonds du savoir (FS) (Nouveau-Brunswick seulement)
23	Tableau 2.3:	Les six composantes d' <i>Explorez vos horizons</i>
27	Tableau 2.4:	Groupes de travail et comités d' <i>Un avenir à découvrir</i>
35	Tableau 3.1:	Proportion de l'échantillon vivant dans les grands centres urbains par rapport aux estimations du recensement de 2001
36	Figure 3.1:	Aperçu du processus de recrutement au Nouveau-Brunswick
37	Figure 3.2:	Aperçu du processus de recrutement au Manitoba
38	Tableau 3.2:	Nombre d'élèves à chaque étape du processus de recrutement
40	Tableau 3.3:	Déroulement habituel d'une entrevue de référence pour <i>Un avenir à découvrir</i>
40	Tableau 3.4:	Seuils de faible revenu et de revenu élevé aux fins de l'admissibilité aux Fonds du savoir
44	Tableau 3.5:	Assignation aléatoire des groupes expérimentaux
50	Tableau 4.1:	Caractéristiques démographiques des participants du projet
51	Tableau 4.2:	Caractéristiques du ou des parents des participants du projet
52	Tableau 4.3:	Nombre de déménagements depuis la naissance de l'enfant
53	Tableau 4.4:	Plus haut niveau de scolarité atteint par les parents
53	Tableau 4.5:	Appartenance du participant au groupe désigné
54	Tableau 4.6:	Identification à la vie étudiante des élèves du secondaire
56	Tableau 4.7:	Participation à la vie étudiante des élèves du secondaire
57	Tableau 4.8:	Participation à la vie sociale des élèves du secondaire
57	Tableau 4.9:	Quelle est approximativement ta moyenne générale cette année?
58	Tableau 4.10:	Que penses-tu des phrases suivantes ... ? Proportion des élèves d'accord ou tout à fait d'accord
58	Tableau 4.11:	Proportion des élèves ayant déclaré avoir fait les démarches suivantes pour se renseigner sur les futures carrières ou sur les différents domaines de travail
59	Tableau 4.12:	Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu aimerais atteindre?
59	Tableau 4.13:	Jusqu'à quel point tes parents trouvent-ils important que tu fasses d'autres études après le secondaire?
59	Tableau 4.14:	Importance pour le parent signataire que son enfant poursuive ses études après le secondaire
60	Tableau 4.15:	Plus haut niveau de scolarité souhaité par les parents pour leur enfant
60	Tableau 4.16:	Y a-t-il quelque chose qui empêcherait votre enfant d'atteindre ce niveau?
60	Tableau 4.17:	Qu'est-ce qui empêche votre enfant de faire des ÉPS?
62	Tableau 4.18:	Mesure particulière prise pour veiller à ce que l'enfant ait l'argent lui permettant de poursuivre son éducation après le secondaire
63	Tableau 4.19:	Participation à des activités parascolaires, dans des équipes ou des clubs

- 64 Tableau 4.20: Au cours des 12 derniers mois, un(e) enseignant(e) ou un(e) représentant(e) de l'école vous a-t-il(elle) contacté(e) à cause d'un problème de comportement de votre enfant?
- 65 Tableau 4.21: À propos de tes ami(e)s les plus proches. Combien d'entre eux...
- 66 Tableau 4.22 : Comparaisons expérimentales d'*Un avenir à découvrir*
- 67 Tableau 4.23: Caractéristiques des membres de l'échantillon du Manitoba – Groupes programme et témoin
- 100 Figure 6.2: Participants ayant accédé au site Internet d'*Un avenir à découvrir* durant leur première année
- 101 Tableau 6.8: Accès au site Internet et utilisation en fonction de la participation aux séances *Explorez vos horizons*
- 109 Figure 7.1: Participation aux Fonds du savoir par secteur linguistique
- 120 Tableau A1.1: Exigences en matière de crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires décerné par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba
- 122 Tableau A1.2: Exigences d'obtention du diplôme du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
- 131 Tableau A4.1: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 132 Tableau A4.2: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 133 Tableau A4.3: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 134 Tableau A4.4: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 135 Tableau A4.5: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 136 Tableau A4.6: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 137 Tableau A4.7: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 138 Tableau A4.8: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 139 Tableau A4.9: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 140 Tableau A4.10: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 141 Tableau A4.11: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 142 Tableau A4.12: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick
- 143 Tableau A4.13: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, francophones du Nouveau-Brunswick (toutes les tranches de revenu)
- 144 Tableau A4.14: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche—Groupes programme et témoin, anglophones du Nouveau-Brunswick (toutes les tranches de revenu)

1

Le projet pilote

Un avenir à découvrir

Introduction

Un avenir à découvrir est un projet pilote qui vise à trouver des méthodes efficaces pour accroître l'accès à l'éducation postsecondaire. Mis sur pied par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire en partenariat avec deux provinces du Canada, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, il doit mettre à l'essai deux interventions pour atteindre ce but².

Premier de deux chapitres d'introduction, le présent chapitre met l'accent sur la justification de l'étude et le design du projet. Il commence par une discussion sur l'accès aux études postsecondaires au Canada (en plus de définir le terme), passe rapidement en revue les obstacles à l'accès aux études postsecondaires auxquels le projet pilote s'intéresse, fait un survol des méthodes susceptibles d'accroître cet accès, puis traite brièvement des leçons qui pourraient être dégagées de l'évaluation d'interventions similaires. Il s'attaque ensuite aux questions fondamentales de l'étude *Un avenir à découvrir*, présente un exposé raisonné de la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir* en tant que projet pilote, définit les modèles logiques à l'appui des interventions *Explorez vos horizons*³ et *Fonds du savoir* et donne un aperçu de la recherche prévue. Le chapitre se termine par une revue du contenu du reste du rapport. Le chapitre 2 expose la conception et l'échéancier des interventions proprement dites.

² Dans le présent rapport, *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* sont considérés comme des « interventions » puisqu'il s'agit à l'heure actuelle de programmes temporaires et non permanents.

³ À partir d'ici, toute référence à *Explorez vos horizons* dans le présent chapitre désigne l'intervention *Un avenir à découvrir* au Manitoba et l'intervention *Explorez vos horizons* au Nouveau-Brunswick.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **Un avenir à découvrir a été mis sur pied dans le but de trouver des méthodes efficaces pour accroître l'accès aux études postsecondaires (ÉPS).** Il s'adresse aux élèves du secondaire en général, mais aussi aux élèves habituellement désignés comme sous-représentés au niveau postsecondaire : les élèves issus de familles à faible revenu dont les parents ont fait peu d'études postsecondaires ou n'en ont pas fait.
- **Un avenir à découvrir met à l'essai deux interventions : Explorez vos horizons et Fonds du savoir.** Explorez vos horizons (appelé Un avenir à découvrir au Manitoba) met en œuvre une série de composantes d'éducation au choix de carrière enrichies qui vise à stimuler la réflexion des élèves du secondaire quant aux possibilités de carrière ou d'études postsecondaires qui s'offrent à eux et à favoriser la prise de décisions éclairées. Fonds du savoir est une intervention de soutien financier qui s'adresse aux élèves dont le revenu familial est inférieur à la médiane provinciale. Il s'agit d'une garantie préliminaire de l'octroi d'une bourse maximale de 8 000 \$, somme qui est conditionnelle à la réussite des études secondaires et à l'inscription subséquente à un programme d'études postsecondaires.
- **Le projet vise à mettre à l'essai Explorez vos horizons et Fonds du savoir en tant qu'interventions pratiques pouvant être reprises par les gouvernements provinciaux pour déterminer si l'une ou les deux interventions améliorent l'accès aux études postsecondaires.** Peu de preuves existent pour déterminer si des interventions telles qu'Explorez vos horizons et les Fonds du savoir peuvent réussir, et c'est pour établir de telles preuves que le projet pilote a été mis sur pied.
- **La participation à Explorez vos horizons et aux Fonds du savoir devrait engendrer bon nombre d'impacts intermédiaires et à court terme.** Les modèles logiques à l'appui des deux interventions ont été forgés à partir d'une série de postulats sur la prestation des interventions et les réactions des participants. Pour que les interventions fonctionnent bien, ces conditions doivent être satisfaites. Il est attendu que les réactions des élèves soient représentatives d'une motivation accrue à atteindre des objectifs postsecondaires. L'étude doit évaluer les impacts des deux interventions sur la réussite de la première année du programme d'études postsecondaires choisi par le participant.
- **Les analyses découlant d'Un avenir à découvrir engloberont une étude de la mise en œuvre, une étude d'impacts et une analyse avantages-coûts.** L'évaluation d'Un avenir à découvrir sera fondée sur le concept de l'assignation aléatoire, les données seront collectées auprès de nombreuses sources pendant au moins six ans. Un avenir à découvrir produira au moins trois rapports de recherche qui feront état des constatations après l'atteinte de certaines étapes clés du projet.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA

Actuellement, l'état de l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada ne fait pas l'unanimité, ce qui peut s'expliquer par le fait que le concept d'« accès à l'éducation postsecondaire » n'a pas la même signification pour tous les intervenants. Ce concept est en effet interprété différemment dans de nombreuses études et enquêtes statistiques. Dans l'usage courant et souvent aux fins de l'admissibilité à l'aide financière étudiante, éducation postsecondaire désigne exclusivement les programmes collégiaux et universitaires (qui donnent lieu à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme). Toutefois, aux fins du projet pilote *Un avenir à découvrir*, l'éducation postsecondaire englobe quatre types d'établissements : centres d'apprentissage, écoles professionnelles privées, collèges communautaires et universités⁴.

Les deux sections qui suivent examinent deux caractérisations courantes de l'accès aux études postsecondaires. Mais avant de présenter ces deux caractérisations, il convient de définir ce qu'on entend par accès aux études postsecondaires. Aux fins de la présente étude, l'accès aux études postsecondaires englobe l'admission de chaque élève au programme d'études postsecondaires choisi et la réussite de sa première année d'études dans ce programme. En raison du mandat limité de la Fondation, la présente étude ne tient pas compte de résultats tels que la persévérance après la première année ni la réussite du programme. Néanmoins, les interventions mises à l'essai dans le cadre du présent projet pilote devraient notamment avoir pour résultat la poursuite des études après la première année et l'obtention du grade, du diplôme ou du certificat.



4 Il convient de noter que la définition de ces « quatre types d'établissements » ne correspond pas nécessairement à celles des études postsecondaires citées en référence dans le présent rapport. En cas de divergence dans les définitions des quatre types, nous fournirons des précisions quant à l'écart ou à la portée des études en question.

L'accès aux études postsecondaires en fonction de normes subjectives

La première caractérisation de l'accès aux études postsecondaires a trait à l'admission générale à des programmes postsecondaires, où l'accès est fonction de normes subjectives. Lorsqu'on s'attarde aux inscriptions à des programmes à temps plein, on peut dire de l'état de l'accès aux études postsecondaires au Canada qu'il se porte bien. Comme le mentionnent Junor et Usher (2004), « en 2002-2003, dernière année pour laquelle des données relativement complètes étaient disponibles, près de (sic) 1,7 million de Canadiens étaient inscrits dans des programmes universitaires et collégiaux menant à un grade, à un certificat ou à un diplôme, soit le plus grand nombre jamais atteint » [traduction] (p. 33).

Selon un rapport récent de Statistique Canada (Shaienks, Eisl-Culkin et Bussière, 2006) produit dans le cadre de l'*Enquête auprès des jeunes en transition*, cycle 3, les trois quarts des jeunes qui n'étaient plus au secondaire en décembre 2003 avaient entrepris une forme quelconque d'études postsecondaires⁵. Environ 12 % de ces jeunes étaient des diplômés persévérants du postsecondaire, 32 % étaient des diplômés du postsecondaire non persévérants et 12 % étaient des décrocheurs.

Comme l'a souligné l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2006, « le Canada a le plus haut taux d'obtention de diplômes de niveau tertiaire de tous les pays de l'OCDE »⁶ [traduction]. En effet, 45 % de la population des 25 à 64 ans détiennent un diplôme tertiaire (ils ont parachevé un programme donnant lieu à l'obtention d'un grade tertiaire), ce qui dépasse de 20 points de pourcentage la moyenne des pays de l'OCDE (soit 25 %). Cette constatation s'applique tout aussi bien aux diplômés de programmes de formation professionnelle menant directement au marché du travail qu'aux diplômés de programmes principalement théoriques conçus pour donner accès à des programmes d'études et professions supérieures nécessitant des habiletés de haut niveau. Selon le même rapport, ces constatations sont principalement attribuables aux taux de participation à des programmes axés sur la formation professionnelle et de parachèvement de ces programmes plus élevés au Canada que dans d'autres pays de l'OCDE.

Lorsqu'on définit l'accès selon de telles attentes normatives, on peut affirmer que l'accès aux études postsecondaires au Canada semble à un niveau suffisant, voire tendre au maximum escompté pour un pays développé. Si cela s'avère, la possibilité que toute nouvelle intervention — même si sa conception est optimale — hausse considérablement le taux d'accès moyen aux études postsecondaires pourrait être faible.

Égalité d'accès aux études postsecondaires

La seconde caractérisation dresse un tableau différent de l'accès aux études postsecondaires. Bien qu'elle soit liée à la première, elle s'intéresse davantage à l'égalité de l'accès pour différents groupes de jeunes⁷. En effet, certains sous-groupes de jeunes canadiens connaissent des taux de participation à l'éducation secondaire inférieurs à la moyenne nationale. L'éducation postsecondaire semble moins accessible aux jeunes issus de familles à faible revenu qu'à ceux dont le revenu familial est élevé (Barr-Telford, Cartwright, Prasil et Shimmons, 2003). Selon plusieurs études, les jeunes Canadiens dont les parents ont fait peu d'études postsecondaires ou n'en ont pas fait se caractérisent aussi par des taux de participation aux études postsecondaires sous la moyenne nationale (Statistique Canada, 2007; Tomkowicz et Bushnik, 2003; Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, 2002; Looker, 2001). De plus, on constate que les membres des populations autochtones du Canada sont sous-représentés dans le système d'enseignement postsecondaire (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005; Association des universités et collèges du Canada, 2002). Les personnes ayant des incapacités font eux aussi face à des défis particuliers, notamment en ce qui a trait à la participation aux études universitaires (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).

Le fait que des groupes soient sous-représentés au niveau des études postsecondaires pourrait impliquer qu'il existe des obstacles à l'accès propres à ces groupes. Ces obstacles ne sont toutefois pas nécessairement assujettissables à l'intervention politique. Par exemple, la sous-représentation peut avoir pour origine des modèles de socialisation par le groupe ou des préférences culturelles spécifiques. Par contre, si les différences quant aux taux d'inscription sont fondées sur des facteurs précis, comme le revenu familial ou la scolarité des parents, alors les efforts visant à accroître l'accès aux études postsecondaires pourraient parvenir à les éliminer.

Le projet pilote veut éprouver l'efficacité d'*Un avenir à découvrir* à accroître l'accès aux études postsecondaires en visant particulièrement l'amélioration de l'accès d'un « groupe désigné » d'élèves considérés comme à faible revenu et dont les parents⁸ ont fait peu d'études postsecondaires ou n'en ont pas fait⁹. La section qui suit illustre les faibles taux de participation liés à ces caractéristiques. Pour les besoins du présent rapport, l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires sera définie par un accroissement des taux d'inscription aux études postsecondaires de manière universelle et pour ce groupe spécialement désigné.

5 Les données utilisées ont été recueillies au cours des trois premiers cycles auprès de la cohorte entière, soit les jeunes âgés de 18 à 20 ans en 1999 qui ont participé à l'*Étude sur les jeunes en transition* et qui participaient toujours à l'étude en décembre 2003. Le cycle 1 renvoie à décembre 1999 alors que les jeunes étaient âgés de 18 à 20 ans, le cycle 2, à décembre 2001 alors qu'ils étaient âgés de 20 à 22 ans, et le cycle 3, à décembre 2003, alors qu'ils étaient âgés de 22 à 24 ans.

6 L'OCDE désigne par enseignement de niveau tertiaire « un niveau ou une étape d'études postérieures au secondaire. Ces études sont suivies dans des établissements d'éducation tertiaire, comme les universités publiques et privées, les collèges et les écoles polytechniques, dans une foule d'autres contextes d'enseignement, notamment dans les écoles secondaires et les lieux de travail, ainsi que par les biais d'offres gratuites fondées sur la technologie de l'information et diverses autres entités publiques et privées » [Traduction] (Wagner, 1999, dans Salmi et Hauptman, 2006, p. 3).

7 Sauf indication contraire, le présent rapport définit les jeunes comme étant âgés de 15 à 24 ans.

8 Dans le présent rapport, le terme « parents » désigne les parents ou tuteurs. Dans les discussions ultérieures sur la participation des parents, il englobe également d'autres adultes importants que les participants peuvent vouloir inclure dans les activités du projet.

9 Dans le présent rapport, « faible revenu » s'entend d'un revenu inférieur au revenu provincial médian (selon le Recensement de 2001) et est « équalisé » pour les familles de tailles différentes (voir le chapitre 3), puis arrondi au plus proche multiple de 5 000 \$. « Revenu élevé » renvoie à un revenu supérieur à ce seuil.

Le faible revenu et la scolarité des parents vus comme des « obstacles » à l'accès

La présente section porte sur les jeunes issus de familles à faible revenu et sur les jeunes dont les parents ne sont pas diplômés du postsecondaire. Ces jeunes sont généralement désignés comme étant sous-représentés au niveau postsecondaire¹⁰. Dans les deux cas, on dispose de preuves quant à la sous-représentation et à la nature des obstacles à l'accès. Toutefois, la preuve ne suffit pas à démontrer que la sous-représentation est attribuable à des obstacles qui pourraient être surmontés grâce aux interventions à l'étude dans *Un avenir à découvrir*. C'est ce manque de preuve qui justifie la mise à l'essai des interventions.

Jeunes issus de familles à faible revenu

Selon les données de l'enquête longitudinale réalisée dans le cadre de *L'enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, la participation aux études postsecondaires augmente avec le revenu des parents¹¹. L'enquête a révélé qu'environ 75 % des jeunes de 18 à 21 ans dont le revenu familial après impôt se situait dans le quartile supérieur participaient à une forme quelconque d'études postsecondaires¹² comparativement à 56 % des jeunes du même groupe d'âge dont le revenu des parents après impôt se situait dans le quartile inférieur (Knighton et Mirza, 2002). Plus récemment, *L'enquête sur la participation aux études postsecondaires* a révélé que 83 % des jeunes de 18 à 24 ans issus de familles dont les gains annuels étaient estimés à 80 000 \$ et plus faisaient des études postsecondaires^{13 14}. Par comparaison, le pourcentage correspondant chez les jeunes issus de familles dont le revenu familial annuel était inférieur à 55 000 \$ était d'environ 55 %.

Une autre étude a révélé des écarts plus grands au chapitre de la participation aux études universitaires uniquement. En 1997, le taux de participation aux études universitaires chez les 18-24 ans issus de famille dont le revenu familial total était supérieure à 100 000 \$ avoisinait les 40 % (Corak, Lipps et Zhao, 2004)¹⁵. Chez les jeunes du même groupe d'âge issus de familles dont le revenu total était inférieur à 100 000 \$, il était d'environ 25 %. Quant aux jeunes issus de familles dont le revenu total était inférieur à 25 000 \$, ce taux n'atteignait pas 20 %. Ces données sont révélatrices d'un lien possible entre la participation aux études postsecondaires (dans le cas présent, aux études universitaires) et le revenu des parents.

Bien qu'il semble évident qu'un obstacle à l'accès des jeunes issus de familles à faible revenu soit les ressources financières moindres des parents, comparativement aux parents à revenu élevé, il faudra pousser la recherche plus loin afin d'étayer le postulat selon lequel les taux de participation sont inférieurs pour cette raison. Selon Corak, Lipps et Zhao :

Il existe nettement une corrélation positive entre le revenu parental et la participation aux études universitaires. [...] Cette corrélation est toutefois devenue moindre dans la seconde moitié de la décennie à cause d'une hausse des taux de participation des groupes au revenu le plus bas. (2004, p. 16)

Comme le révèlent les mêmes auteurs, malgré la hausse importante du coût des études postsecondaires depuis les années 1990, l'écart entre les taux de participation chez les jeunes des familles à faible revenu et les jeunes des familles à revenu élevé s'est rétréci¹⁶.

Il est possible que les jeunes issus de familles à faible revenu se heurtent à des obstacles uniques qui ne sont pas liés aux ressources financières limitées de leur famille. Cet argument impliquerait que, dans la mesure où elles ciblent l'accès, les politiques d'aide financière actuelles du Canada ne constituent pas un bon moyen pour accroître l'accès de certains groupes à faible revenu. L'aide financière aux étudiants pourrait simplement venir trop tard pour certains jeunes, malgré l'état de leurs revenus; des facteurs innés, tels que les habiletés intellectuelles, ou encore des déterminants environnementaux peuvent représenter des obstacles auxquels l'aide financière seule ne peut rien (Heckman, 2000). Il peut y avoir divers autres obstacles à l'accès aux études postsecondaires pour les jeunes des familles à faible revenu, notamment le faible niveau de scolarité des parents à revenu moindre, l'inexpérience des études postsecondaires, la méconnaissance des coûts des études postsecondaires, la dette que représente les prêts étudiants, le type de famille, le lieu de résidence, la langue et l'ethnicité (Finnie, Lascelles et Sweetman, 2005). En ce qui a trait à la méconnaissance des coûts des études postsecondaires, une enquête Ipsos-Reid menée en 2000 a révélé que de récents diplômés du secondaire en Alberta surestimaient généralement les coûts obligatoires des études postsecondaires — notamment les frais de scolarité — pour tous les genres d'études postsecondaires (Ipsos-Reid, 2001). Les jeunes issus de ménages à faible revenu étaient plus enclins à considérer ces coûts comme des obstacles importants à leur participation aux études postsecondaires.

10 Les groupes sont décrits séparément ici, même si on reconnaît que les jeunes qui correspondent à plus d'une classification peuvent être encore plus désavantagés quant à la participation aux études postsecondaires.

11 Ici, « études postsecondaires » fait référence aux études faites dans une université, un collège communautaire, un établissement d'arts et de technologie appliqués, un CÉGEP ou une école de formation professionnelle et de formation aux métiers durant la participation à l'enquête, de 1993 à 1998. La participation aux études collégiales fait référence à l'inscription dans un collège communautaire, un institut d'arts et de technologie appliqués ou un CÉGEP durant la même période. En raison de la taille restreinte de l'échantillon, l'enquête ne s'est pas axée sur les établissements de formation professionnelle et de formation aux métiers à proprement parler. Les établissements de formation commerciale ou d'affaires n'étaient pas inclus.

12 Le revenu a été observé dans une phase antérieure de l'enquête afin de permettre l'inclusion du revenu des parents des élèves dans le revenu familial.

13 Ici, le terme « études postsecondaires » renvoie aux programmes de niveau supérieur au secondaire d'une durée minimale de trois mois, à temps plein, et qui mènent à l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un grade. Ces programmes se donnent entre autres dans une université, un collège universitaire (ce qui peut mener à l'obtention d'un grade universitaire), un collège communautaire ou un CÉGEP, au Québec, ou dans une école de formation professionnelle ou de métiers. Il peut s'agir également d'autres programmes d'études postsecondaires offerts entre autres par des établissements d'enseignement privés.

14 *L'enquête sur la participation aux études postsecondaires* n'a pas tenu compte des données sur le revenu des ménages parce qu'on ne s'attendait pas de la majorité des jeunes qu'ils connaissent le revenu exact de leurs parents. On s'est plutôt basé sur la profession des parents pour tirer des renseignements du Recensement de 2001 quant aux gains et salaires moyens des hommes et des femmes occupant des emplois précis. Ces données ont permis d'estimer le revenu avant impôt des parents et de déterminer si un jeune était issu d'une famille à revenu élevé, moyen ou faible.

15 Revenu total s'entend des gains de toute source cumulés par le chef du ménage et son conjoint.

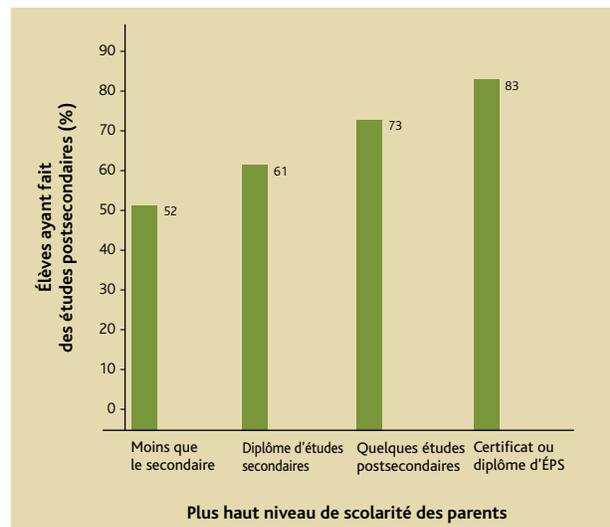
16 La participation aux études postsecondaires englobe les universités, les collèges communautaires et CÉGEP et les écoles de métiers.

Jeunes dont les parents n'ont ni certificat ni diplôme d'études postsecondaires

Selon Gándara et Bial (2001, p. A-3), « l'expérience, les connaissances, les ressources et les attentes des parents jouent un rôle important dans les choix des élèves » [Traduction]. L'*Enquête sur les approches en matière de planification des études* a montré en effet que les attentes des parents à l'égard de leurs enfants étaient associées positivement à leur expérience d'études personnelle — 97 % des parents qui détenaient un grade d'études supérieures s'attendaient à ce que leurs enfants fassent une forme quelconque d'études postsecondaires¹⁷. Les parents détenant un grade supérieur étaient aussi quatre fois plus enclins à fournir à leurs enfants des ressources financières pour les études postsecondaires que ceux n'étant pas diplômés du secondaire — 60 % comparativement à 15 % respectivement (Junor et Usher, 2002).

Figure 1.1 : Participation aux études postsecondaires en fonction du plus haut niveau de scolarité des parents

Source : Lambert et al., 2004, p. 10.



Plusieurs études proposent que la décision des jeunes de faire des études postsecondaires est liée au niveau de scolarité de leurs parents (Tomkowicz et Bushnik, 2003; Foley, 2001; Looker, 2001). À ce propos, les données de l'*Enquête sur les jeunes en transition* concernant les jeunes âgés de 18 à 20 ans en décembre 1999 ont révélé qu'en 2001, 71 % avaient fait la transition vers une forme quelconque d'études postsecondaires (Lambert, Zeman, Allen et Bussière, 2004)¹⁸. Comme le montre la figure 1.1, le pourcentage d'élèves faisant des études postsecondaires parmi ceux dont au moins un des parents détenait un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires était de 83 % et il était de 73 % chez ceux dont les parents avaient une quelconque expérience d'études postsecondaires. En comparaison, chez les élèves dont le plus haut niveau de scolarité des parents était le diplôme d'études secondaires, 61 % participaient à une forme quelconque d'études

postsecondaires, et chez les élèves dont le plus haut niveau de scolarité des parents était inférieur au secondaire, 52 % participaient à une forme quelconque d'études postsecondaires (Lambert et al., 2004).

Une scolarité plus faible chez les parents semble donc indiquer la présence d'un obstacle à l'accès aux études postsecondaires chez certains jeunes. À partir des données de l'*Enquête sur les jeunes en transition*, Tomkowicz et Bushnik (2003) montrent que la possibilité de ne faire aucune étude postsecondaire est trois fois plus élevée chez les jeunes dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires que chez ceux dont les parents détiennent un grade universitaire¹⁹. Selon une étude plus récente, l'écart dans la participation à l'université entre les familles à faible revenu et les familles à revenu élevé n'est pas seulement lié à la scolarité des parents : les différences dans le rendement scolaire à 15 ans et, dans une moindre mesure, les limites financières comptent aussi (Statistique Canada, 2007).

Peu d'interventions sont susceptibles d'influer sur la scolarité des parents. Cependant, il est possible de modifier l'effet du faible niveau de scolarité des parents sur les décisions des enfants quant aux études postsecondaires. Certaines études suggèrent que les parents ayant été peu exposés aux études postsecondaires peuvent se sentir gênés, dépassés ou dépourvus lorsque vient le temps de conseiller leurs enfants sur leurs projets d'études après le secondaire. Par exemple, Tomkowicz et Bushnik (2003) montrent qu'une proportion importante de jeunes ayant terminé leur secondaire depuis plus d'un an et qui ne s'étaient pas encore inscrits à un programme d'études postsecondaires avaient été influencés négativement par leurs parents quant à l'enseignement supérieur. Ainsi, moins de 50 % des jeunes de ce groupe avaient indiqué que leurs parents considéraient comme important de poursuivre ses études au-delà du secondaire. Les interventions visant à aider les parents à mieux conseiller leurs enfants peuvent donc être efficaces pour ce sous-groupe²⁰. La section qui suit présente différentes approches susceptibles d'accroître l'accès des élèves en général, et à ceux issus de familles à faible revenu dont l'expérience postsecondaire des parents est nulle ou limitée.

Interventions susceptibles d'accroître l'accès aux études postsecondaires

Des études ont déjà indiqué qu'offrir aux élèves une information sur le postsecondaire, pertinente pour le développement, ainsi qu'une éducation au choix de carrière par le biais d'un réseau coordonné de ressources et services à différentes étapes du programme d'études secondaires peut accroître l'accès aux études postsecondaires (Looker et Lowe, 2001; Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003). Selon une étude menée par Looker, l'une des suggestions les plus fréquentes données par les élèves pour accroître leur propre participation aux études postsecondaires est d'offrir de l'information sur les études postsecondaires et les choix de carrière au début du secondaire (Cogem Research Inc., 2001, citée dans Looker, 2001).

17 Grade d'études supérieures englobe les études dans une école de métiers, un CÉGEP ou un collège, une université ou dans tout autre établissement d'enseignement postsecondaire menant à l'obtention d'un grade.

18 Ici, les études postsecondaires englobent les programmes donnés par les écoles de formation professionnelle et de métiers, les collèges et les CÉGEP, les programmes de passage à l'université donnés par les collèges ou CÉGEP, ainsi que les programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire de premier cycle inférieur au baccalauréat, à un baccalauréat, à un premier grade professionnel (médecine, dentisterie, etc.), à la maîtrise et au doctorat (Lambert et al., 2004, p. 21). On entend ici par postsecondaire les universités, les collèges communautaires, les établissements d'arts appliqués et de technologie, les CÉGEP et les écoles de formation professionnelle ou de métiers.

20 Certains obstacles à l'accès peuvent se présenter sous diverses formes selon les types d'études postsecondaires. Ces obstacles, ajoutés à d'autres enjeux connexes, sont complexes et dépassent la portée du présent rapport. Nous ne les aborderons donc pas ici.

D'autres études laissent entendre que les élèves pourraient bénéficier d'une orientation professionnelle plus importante au secondaire et que des « stratégies s'adressant à un plus grand nombre de parents pourraient être hautement efficaces » [traduction] (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003, p. 31). Les auteurs de cette étude avancent que les parents sont généralement désireux de jouer un rôle dans la planification des études postsecondaires et l'éducation au choix de carrière de leurs enfants.

Au nombre d'autres facteurs liés à la prise de décision des élèves quant aux études postsecondaires, mentionnons la perception d'insuffisance des ressources financières et, tel que mentionné précédemment la surestimation par les élèves des coûts obligatoires des études postsecondaires, notamment les frais de scolarité, tous programmes d'études postsecondaires confondus (Junor et Usher, 2004)²¹. Les Canadiens issus de ménages à faible revenu sont plus portés à considérer les coûts comme un obstacle important aux études postsecondaires²². Par conséquent, la sensibilisation précoce des élèves du secondaire quant à une offre d'aide financière non remboursable peut se révéler efficace pour accroître l'accès de ces jeunes aux études postsecondaires, en particulier chez les élèves de familles à faible revenu qui croient ne pas avoir suffisamment d'argent pour pousser leurs études au-delà du secondaire et (ou) qui craignent de s'endetter.

Combiner (1) la sensibilisation aux études postsecondaires et au choix de carrière au secondaire (par exemple sur les différents programmes d'aide financière pour différents types d'études postsecondaires) et (2) l'offre d'une aide financière non remboursable, pourrait se révéler une stratégie encore plus efficace pour accroître l'accès aux études postsecondaires.

La conception du projet pilote *Un avenir à découvrir* — mettre à l'essai deux interventions visant à accroître l'accès des élèves du secondaire aux études postsecondaires — se fonde sur les travaux de recherche mentionnés précédemment. Les sections

qui suivent traitent du design et de la mise en œuvre préliminaire du projet, l'objet du présent rapport. Voici en quoi consistent les deux interventions à l'étude.

- **Explorez vos horizons.** Cette intervention englobe des composantes d'éducation au choix de carrière enrichies qui visent à stimuler la réflexion des élèves du secondaire quant aux possibilités de carrière ou d'études postsecondaires qui s'offrent à eux, et à favoriser la prise de décisions éclairées. *Explorez vos horizons* veut aussi enseigner aux parents à mieux soutenir leurs enfants dans l'exploration de leurs choix d'études postsecondaires et de carrière, et à réagir en conséquence. L'intervention prévoit notamment des ateliers après l'école et en soirée, un site Internet à l'usage exclusif des participants et une revue²³.
- **Fonds du savoir.** Cette intervention de soutien financier offre aux élèves du secondaire issus de familles à faible revenu — au début de la 10^e année — la garantie d'une aide financière non remboursable d'un montant maximum de 8 000 \$. Les montants ne sont versés aux élèves que s'ils s'inscrivent à un programme d'études postsecondaires reconnu après avoir terminé leur secondaire. Cette intervention est mise à l'essai exclusivement au Nouveau-Brunswick. Les *Fonds du savoir* constituent donc l'assurance préliminaire qu'une aide financière sera disponible. Ils pourront dans certains cas entraîner une hausse du montant total net d'aide financière dont disposera l'élève au moment de sa demande d'inscription au programme d'études postsecondaires. Ce montant dépendra de l'interaction entre les paiements des *Fonds du savoir* et les autres formes d'aide financière.

L'encadré 1.1 définit certains termes propres à la présente étude; les interventions sont toutefois décrites de manière plus approfondie au chapitre 2.

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire met parallèlement à l'essai d'autres approches susceptibles d'influer sur l'accès aux études postsecondaires. Il y a entre autres le projet pilote *AVID*, mené en partenariat avec le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Ce projet vise à accroître l'accès aux études postsecondaires des élèves ayant des résultats scolaires moyens en leur offrant des cours enrichis conçus spécialement pour les aider à se préparer aux études postsecondaires. *Making Education Work* — un autre projet pilote de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire — est réalisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Il est conçu pour encourager les élèves autochtones à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire en leur offrant un appui scolaire et communautaire, et des services d'orientation²⁴. Par ailleurs, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire mène des projets pilotes au niveau postsecondaire afin de trouver des moyens politiques pertinents pour accroître la persévérance.



21 Ici, les études postsecondaires englobent les programmes d'apprentissage (frais de scolarité minimes, temps passé à l'école payé par l'Assurance-emploi, et formation en cours d'emploi rémunérée), et les programmes offerts par les établissements de formation professionnelle privés, les collèges communautaires et les universités.

22 Conclusions d'une enquête Ipsos-Reid réalisée en 2003 et financée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

23 Au terme de longues délibérations, les provinces du Nouveau-Brunswick et du Manitoba se sont entendues pour que la plupart des composantes d'*Explorez vos horizons* se déroulent sous forme d'ateliers en dehors des heures de classe, mais dans les écoles pour favoriser la participation.

24 Pour plus d'information sur le projet *Making Education Work*, voir le communiqué de presse du Manitoba en date du 7 mars 2005. Tiré d'Internet le 12 janvier 2006, à <http://www.gov.mb.ca/chc/press/top/2005/03/2005-03-07-02.html.fr>.

ENCADRÉ 1.1 : TERMINOLOGIE DU PROJET

Les différents projets dont il est question dans le présent rapport sont énumérés ici, par ordre alphabétique. Une description complète de ces projets est fournie dans les chapitres suivants.

Ambassadeurs du postsecondaire : L'une des six composantes d'*Explorez vos horizons*.

En action vers l'avenir : L'une des six composantes d'*Explorez vos horizons*.

Explorez vos horizons : Intervention d'éducation au choix de carrière mise à l'essai au Nouveau-Brunswick.

Fonds du savoir : Intervention de soutien financier mise à l'essai au Nouveau-Brunswick.

Explo-carrière : L'une des six composantes d'*Explorez vos horizons*.

Projet pilote Un avenir à découvrir : Nom donné au projet pilote mis à l'essai au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

Le projet est désigné *Un avenir à découvrir* dans les cas où il n'y a pas de confusion possible avec l'intervention d'éducation au choix de carrière de même nom en vigueur au Manitoba.

Revue @venir : Revue s'inscrivant parmi les six composantes d'*Explorez vos horizons*.

Site Internet Un avenir à découvrir : L'une des six composantes d'*Explorez vos horizons*.

Un avenir à découvrir : Intervention d'éducation au choix de carrière mise à l'essai au Manitoba (identique à *Explorez vos horizons* au Nouveau-Brunswick).

Enseignements tirés de l'évaluation d'interventions similaires applicables à *Un avenir à découvrir*

Aucune intervention semblable à *Explorez vos horizons* et aux *Fonds du savoir* n'a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse au Canada, et il n'existe rien de directement comparable ailleurs dans le monde. Néanmoins, il est possible de tirer d'un petit nombre de projets ayant été évalués méthodiquement aux États-Unis des enseignements pouvant s'appliquer à *Un avenir à découvrir*. Nous décrivons ici trois interventions qui présentent certaines similitudes et dont les résultats sont mitigés.

Quantum Opportunities Program

Le *Quantum Opportunities Program* était un programme complet s'étendant sur plusieurs années qui s'adressait aux jeunes défavorisés et englobait un volet important consacré au mentorat²⁵. Le programme était entre autres composé d'activités éducatives en dehors des heures de classe, telles l'enseignement assisté par ordinateur et le tutorat par des pairs; d'activités de services après l'école, comme l'aide dans des événements publics et le fait d'avoir un emploi régulier; et d'activités de développement en dehors de l'école, notamment de la formation sur les habiletés et la planification de l'emploi; l'ouverture de comptes pour les études postsecondaires et collégiales ou d'autres types de formation postsecondaire (par exemple, pour chaque heure consacrée par l'élève aux activités du programme, 1,25 \$ lui était versé); et des incitatifs à la gestion de cas, rémunérés en fonction de la participation. En tout, 750 heures sur quatre ans ont été consacrées au programme à compter de la 9^e année. Le programme avait pour principaux objectifs d'accroître les probabilités que les jeunes réussissent leurs études secondaires et s'inscrivent à des études postsecondaires. Il visait aussi à améliorer les notes et les résultats aux tests de rendement pédagogique des élèves.

En 1995, Mathematica Policy Research Inc. a réalisé à une étude afin d'évaluer la participation aux services du *Quantum Opportunities Program* et les impacts du programme. Les élèves ont été assignés de façon aléatoire à un groupe programme ou à un groupe témoin et ont été suivis jusqu'à la fin de leur 12^e année et au delà. L'étude a conclu que les membres du groupe programme avaient été plus nombreux à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires que les membres du groupe témoin. Toutefois, seulement deux des sept sites à l'étude semblent avoir produit les impacts observés. Le programme n'a pas amélioré les notes ou résultats aux tests de rendement pédagogique, ni atténué les comportements à risques des jeunes.

La mise en œuvre du *Quantum Opportunities Program* a connu plusieurs difficultés, notamment au chapitre de la variabilité du programme à l'échelle des sites. De fait, deux des sept sites ont appliqué une version du programme qui « dérogeait considérablement du modèle établi »²⁶. Dans les autres sites, la dérogation au modèle était moindre. Pour atténuer le plus possible ce problème, les auteurs de l'étude ont recommandé de laisser plus de temps aux écoles pour planifier et organiser le programme correctement, et de fournir la documentation de fonctionnement, la formation et l'aide supplémentaires dès le départ afin de favoriser la reproduction fidèle du modèle établi.

Au moins deux leçons tirées du *Quantum Opportunities Program* peuvent s'appliquer à *Un avenir à découvrir*. Premièrement, une intervention misant sur de multiples composantes, dont la planification de l'emploi, sous forme d'ateliers après l'école combinées à une garantie d'aide financière a eu d'importants impacts sur l'accès au post-secondaire. Deuxièmement, la mise en œuvre n'a peut-être pas été optimale, en raison des écarts observés dans la prestation des services à l'échelle des sites, ce qui peut s'expliquer par des lacunes dans la formation et la documentation du programme.

²⁵ Sauf indication contraire, la plupart des renseignements fournis ici proviennent de la firme Mathematica Policy Research Inc. (2002, 2003).

²⁶ Par ailleurs, aucun des sept sites n'a appliqué intégralement la composante de formation après l'école du *Quantum Opportunities Program*, et peu ont implémenté la composante de service communautaire dans la mesure prévue dans le modèle du programme (Mathematica Policy Research Inc., 2002, p. xi).

Upward Bound

Upward Bound, un programme financé par le gouvernement fédéral américain pour accroître l'accès aux études postsecondaires des élèves de première génération issus de familles à faible revenu, a connu un succès limité²⁷. *Upward Bound* offrait entre autres aux élèves admissibles des services de tutorat, de mentorat, d'orientation, de planification de la carrière et d'information sur les études postsecondaires. S'ajoutait aux services un programme résidentiel de six semaines donné durant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire. *Upward Bound* était proposé généralement aux élèves de familles à faible revenu avant qu'ils ne commencent le secondaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Upward Bound a fait l'objet d'une évaluation par assignation aléatoire (Mathematica Policy Research Inc., 2004) qui a mené à la conclusion que le programme n'avait eu pratiquement aucun impact important sur les résultats du secondaire (crédits scolaires ou taux de diplomation, par exemple) et aucune incidence sur la participation globale aux études postsecondaires. L'analyse des sous-groupes a révélé que le programme avait eu une incidence positive sur le sous-groupe pour lequel les attentes scolaires initiales étaient faibles (mesuré par le nombre attendu d'années de scolarité qu'ils voulaient terminer). Certaines preuves ont indiqué qu'*Upward Bound* avait accru la participation à l'université, mais cette augmentation n'a pas été constatée pour l'ensemble des programmes postsecondaires.

L'un des principaux problèmes relevés par Mathematica était que les participants à *Upward Bound* ne s'étaient pas engagés intensivement dans le programme pendant la période prévue de quatre ans. Environ 20 % de ceux qui avaient posé leur candidature et avaient été acceptés dans le programme n'y ont jamais participé. En 12^e année, moins de la moitié des participants étaient toujours inscrits. Un autre problème a été que le groupe témoin a reçu d'importants services équivalents (autrement que par le biais d'*Upward Bound*).

On peut établir certains parallèles entre *Explorez vos horizons* et *Upward Bound*. *Upward Bound* s'adressait aux élèves de première génération issus de familles à faible revenu, mais de nombreux participants étaient d'origine afro-américaine ou hispanique. Alors qu'*Explorez vos horizons* mise sur l'éducation au choix de carrière, les interventions d'*Upward Bound* étaient, dans une mesure disproportionnée, de nature scolaire (tutorat en mathématiques et en sciences, entre autres) et englobaient un programme d'été intensif de six semaines dans un campus collégial. *Explorez vos horizons* mise également sur la participation à des ateliers en dehors des heures de classe, et une faible participation peut limiter les impacts éventuels.

I Have a Dream

Un autre programme américain appelé *I Have a Dream* connaît toutefois de bons résultats, malgré des problèmes constants de participation. *I Have a Dream* est présentement en cours aux États-Unis et intègre parmi ses composantes la garantie préliminaire d'une aide financière. Selon une évaluation maintes fois citée du programme *I Have a Dream* (Kahne et

Bailey, 1999), l'obtention du diplôme d'études secondaires était plus élevée chez les participants du programme *I Have a Dream* que chez ceux du groupe témoin. Les taux d'inscription au collégial à l'automne suivant l'obtention du diplôme d'études secondaires étaient également supérieurs à la moyenne chez les diplômés du secondaire locaux et ce malgré de faibles taux de participation au programme.

I Have a Dream offre une gamme complète de services d'aide financière et de soutien scolaire et social. Il s'adresse aux élèves de 6^e année des écoles publiques, dans des régions à très faible revenu des États-Unis. L'un des services proposés (et le plus connu) est la garantie préliminaire d'une aide financière pour les études postsecondaires semblable à certains points de vue aux *Fonds du savoir*. *I Have a Dream* partage aussi des caractéristiques avec *Explorez vos horizons*, mais les composantes les plus importantes du programme, selon Kahne et Bailey, sont le mentorat à long terme par un adulte bienveillant, le soutien scolaire et l'accès à un puissant réseau social, des éléments qui ne sont pas explicitement inhérents à *Explorez vos horizons* et aux *Fonds du savoir*.

On ne dispose pas encore de preuve directe que la garantie préliminaire d'une aide financière et (ou) l'éducation au choix de carrière mèneront les élèves du secondaire à réfléchir plus sérieusement à leurs études postsecondaires, sachant d'entrée de jeu qu'ils pourront payer leurs études, par exemple. Toutefois, les similitudes entre *Quantum Opportunities*, *Upward bound*, *I Have a Dream* et *Un avenir à découvrir* laissent croire que toute réussite des trois premières interventions pourrait signifier qu'*Explorez vos horizons* ou les *Fonds du savoir* parviendront à accroître l'accès aux études postsecondaires. Les preuves sont toutefois insuffisantes pour affirmer que ces interventions seront fructueuses et c'est pour réunir de telles preuves que le projet pilote *Un avenir à découvrir* a été mis sur pied.

UN AVENIR À DÉCOUVRIR: QUESTIONS À L'ÉTUDE

Les interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*, bien que nettement différentes quant au point de focalisation, sont éprouvées sur un ensemble commun de questions. L'objectif premier du projet pilote *Un avenir à découvrir* est de répondre à ces questions dans le contexte d'une recherche sociale. Il s'agit en effet de déterminer si, ultimement, les participants à qui on aura offert la ou les interventions seront plus enclins que les membres du groupe témoin à :

- terminer leurs études secondaires;
- s'inscrire dans un programme d'études postsecondaires;
- persévérer dans leur apprentissage au niveau postsecondaire (comme terminer leur première année dans le programme choisi)²⁸;
- terminer leurs études postsecondaires.

Outre ces questions fondamentales sur l'accès aux études postsecondaires, la persévérance et l'achèvement, l'évaluation de chaque intervention fera appel à d'autres questions. Ces dernières découlent des modèles logiques décrits à la section suivante.

27 *Upward Bound* est « le plus ancien et le plus important des programmes fédéraux TRIO, lesquels partagent l'objectif d'aider les élèves défavorisés à réussir au niveau postsecondaire » [traduction]. (Tiré de l'Internet le 14 janvier 2007, à <http://www.ed.gov/offices/OUS/PES/higher/upward.html>.) Il existe beaucoup d'autres programmes TRIO, ainsi appelés en référence aux trois programmes qui constituaient cette entité à l'origine.

28 Il a été décidé tôt dans l'élaboration du projet pilote *Un avenir à découvrir* qu'il mesurerait l'achèvement de la première année du programme d'études postsecondaires reconnu par le Programme canadien d'aide financière aux étudiants plutôt que le parachèvement du programme complet parce qu'en vertu de son mandat, la Fondation ne sera plus en activité à compter de 2010. Néanmoins, les interventions visent à aider les élèves à terminer leur programme d'études postsecondaires.

Les pages qui suivent présentent la justification à l'appui de l'exécution du projet pilote *Un avenir à découvrir* afin de répondre à ces questions, notamment pourquoi la méthode d'assignation aléatoire a été retenue aux fins de l'évaluation.

JUSTIFICATION D'UN PROJET DE DÉMONSTRATION

On exécute souvent des projets de démonstration pour améliorer la qualité de la preuve quant aux interventions efficaces permettant d'aborder des problèmes de politique sociale. Ces projets font habituellement appel à une méthode expérimentale basée sur l'assignation aléatoire, une méthode considérée comme la « règle d'or » pour l'évaluation d'un programme. Lorsqu'elles sont mises en œuvre correctement, les recherches sociales permettent de prévoir les impacts d'un programme qui seront valides à l'interne et d'établir des mesures objectives de la façon dont l'offre d'un programme aura influé sur un groupe programme à un moment et dans un lieu donnés (Burtless, 1995; Gueron, 2000). En vertu du concept de l'assignation aléatoire, les membres des groupes programme et témoin viennent de la même population cible. Parce que le hasard est le seul déterminant de l'assignation à un groupe, l'offre de l'intervention devient la seule différence systématique²⁹. Par conséquent, la possibilité de faire l'expérience d'événements externes non liés au programme à l'étude sera égale dans tous les groupes. Une estimation valide des impacts du programme est donc présentée en fonction des différences dans les résultats (comme la proportion d'inscription aux études postsecondaires) observés entre les groupes.

Les décideurs s'intéressant de plus en plus à la question de l'accès aux études postsecondaires et à la persévérance, le projet pilote *Un avenir à découvrir* arrive à point nommé. Jusqu'ici, aucun programme canadien conçu pour accroître l'accès aux études postsecondaires et stimuler la persévérance n'avait été assujéti à une évaluation rigoureuse fondée sur le concept d'assignation aléatoire. Le projet pilote *Un avenir à découvrir* est unique en son genre en ce qu'il tente d'éprouver l'incidence et la rentabilité (1) d'une intervention d'éducation au choix de carrière; (2) d'une intervention d'aide financière telle que les *Fonds du savoir*; et (3) de la combinaison des deux interventions. Le projet pilote démontrera l'efficacité des trois éléments susmentionnés par rapport à un groupe témoin n'ayant reçu aucun service supplémentaire, ainsi que l'efficacité différentielle du point (3) relativement aux points (1) et (2).

Un avenir à découvrir veut générer des concepts d'intervention susceptibles d'accroître l'accès aux collèges communautaires, aux écoles d'apprentissage, aux établissements privés de formation professionnelle et aux universités, ainsi que de stimuler le parachèvement de la première année d'études dans un programme reconnu par le Programme canadien des prêts aux étudiants pour ces quatre types d'établissements. En outre, les interventions présentées devraient devenir des exemples pratiques de programmes pouvant être repris par les gouvernements provinciaux. La recherche vise particulièrement à démontrer que les concepts de ces interventions sont réellement applicables sur le terrain. Elle permettra par ailleurs

d'acquérir des connaissances de première main sur les attitudes et les comportements des élèves par rapport aux études postsecondaires et à combler les lacunes de la documentation existante pour comprendre les impacts du projet. Les modèles logiques expliquant comment les interventions doivent influencer sur l'accès aux études postsecondaires sont décrits dans la section qui suit.

MODÈLES LOGIQUES DES INTERVENTIONS

Les expériences sociales offrent l'occasion de mettre la théorie à l'épreuve. Il peut s'agir d'une théorie académique cherchant à expliquer un comportement humain — comme la théorie du capital humain — ou, comme dans *Un avenir à découvrir*, d'une théorie de programme — aussi appelée « modèle logique » de programme — définissant comment on présume qu'une intervention doit produire ses effets. La présente section définit les modèles logiques à l'appui des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*.

Les modèles logiques sont très importants pour *Un avenir à découvrir* parce qu'ils établissent ce que le projet de recherche prévoit d'observer si les interventions fonctionnent comme prévu, tant du point de vue de la mise en œuvre que des résultats. Les modèles logiques qui suivent orientent l'élaboration des instruments de recherche du projet et la collecte des données, donc l'évaluation de la réussite des interventions.

Modèle logique d'*Explorez vos horizons*

L'élaboration d'*Explorez vos horizons* s'est fondée sur les postulats suivants :

- Certains élèves ne pensent pas à ce qu'ils feront après le secondaire;
- Certains des élèves qui *pensent* à ce qu'ils feront après le secondaire fondent d'importantes décisions sur des renseignements non pertinents, imprécis et désorganisés qui parfois les dépassent, et sont orientés à tort vers un secteur donné;
- Ceux qui reçoivent des renseignements précis, neutres ou mieux organisés, en plus d'un soutien personnel au développement de carrière (comme des stratégies visant à structurer l'information et à s'engager plus activement) comprendront l'information fournie, s'en souviendront, y accorderont de l'importance et l'utiliseront pour orienter leurs activités d'exploration du choix de carrière et de planification;
- Les comportements face à l'éducation au choix de carrière changeront, ce qui influera sur les attentes à l'égard de l'éducation au choix de carrière et les activités de planification connexes, les choix de cours, l'assiduité à l'école et les possibilités de réussite des études secondaires, les choix de programmes d'études postsecondaires, et le financement, dont la décision de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires, de poursuivre les études et de compléter le programme.

²⁹ Même avec l'assignation aléatoire, il peut y avoir des différences liées au hasard entre les groupes à l'étude; toutefois, les chercheurs s'entendent pour dire que les différences représentent des erreurs de précision plutôt que des biais (Orr, 1999; Mohr, 1995). Pour parer à ces erreurs, on peut recueillir les données sur les caractéristiques de l'échantillon avant l'assignation aléatoire, ce qui permet de les appliquer à des modèles de régression pour accroître la précision des résultats prévus.

Ces hypothèses forment le cadre de travail d'*Explorez vos horizons*³⁰. Dans la section qui suit, le modèle logique dévoile ce que l'intervention cherche à obtenir et la façon dont elle s'y prendra. Plus précisément, le modèle logique dresse la liste des ressources requises pour atteindre les objectifs visés par l'intervention, de tous les changements de comportement éventuels initiaux et intermédiaires permettant d'atteindre les objectifs de l'intervention et de produire les impacts attendus à court, à moyen et à long termes.

Ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de l'intervention

Pour bien fonctionner, *Explorez vos horizons* devrait se dérouler dans les conditions suivantes :

- Tous les services du projet sont donnés conformément au Manuel des opérations;
- Le système d'éducation secondaire et postsecondaire est suffisamment important pour accueillir une hausse accrue d'élèves générée par l'expérience;
- Des élèves de 9^e année ont accepté de participer à l'intervention;
- Des parents ont accepté de participer avec leurs enfants à l'intervention.

Changements de comportement initiaux et intermédiaires escomptés

Pour que l'intervention *Explorez vos horizons* puisse réussir, les élèves et leurs parents doivent réagir d'une certaine façon³¹. Les deux conditions suivantes devraient être présentes :

- Les élèves et les parents doivent être avisés de ce que représente la participation à *Explorez vos horizons* et comprendre ce que cela implique;
- Les élèves et les parents doivent participer à l'intervention : assister et participer aux ateliers, lire la documentation envoyée par la poste et dans le site Internet, se familiariser avec l'utilisation du matériel et des autres ressources pertinentes et faire les devoirs demandés.

Impacts à court et à moyen termes

Les impacts à court et à moyen termes susceptibles de résulter de la participation à *Explorez vos horizons* englobent ceux-ci :

- meilleure orientation par rapport aux activités futures;
- sensibilisation accrue aux choix d'études postsecondaires;
- intérêt plus marqué envers les études secondaires et meilleure assiduité à l'école;
- baisse du taux de décrochage au secondaire;
- changements dans les choix de cours au secondaire;
- probabilités accrues d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- amélioration des notes, des résultats aux tests et de la moyenne générale;
- changements dans les attentes à l'égard des études postsecondaires;
- changements dans les groupes de pairs (composition, orientations et attentes futures);

- changement dans la perception de l'importance des études postsecondaires;
- changement dans les intentions de poursuivre les études au niveau postsecondaire et dans les taux de demandes d'admission;
- meilleure connaissance des coûts des études postsecondaires et des modes de financement;
- hausse de l'épargne destinée à payer les coûts des études postsecondaires.

Les impacts prévus sur les résultats à court et à moyen termes découlent largement de l'hypothèse selon laquelle les élèves nouvellement motivés à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires ou à atteindre des buts différents au niveau postsecondaire (par exemple aller au collège plutôt qu'à l'université) seront davantage portés à adopter des comportements menant à l'atteinte de leurs buts.

Impacts à long terme

Explorez vos horizons s'intéresse particulièrement à deux impacts à long terme importants :

- l'admission à un programme d'études postsecondaires reconnu par le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- l'achèvement de la première année d'études dans le programme postsecondaire choisi.

Les impacts sur les résultats à long terme comme la persévérance lors de la deuxième année et des années suivantes dans le programme d'études postsecondaires, l'achèvement du programme et l'obtention du diplôme ne seront pas observés dans le cadre de la présente étude. De même, les résultats liés à la participation subséquente au marché du travail sont exclus de la portée des travaux.

Modèle logique à l'appui des *Fonds du savoir*

L'élaboration de l'intervention de soutien financier *Fonds du savoir* s'est fondée sur les postulats suivants :

- Certains élèves ne pensent pas à ce qu'ils feront après le secondaire;
- Certains des élèves qui pensent à ce qu'ils feront après le secondaire prennent d'importantes décisions alors qu'ils doutent de leur capacité de payer des études postsecondaires;
- Ceux qui ont la possibilité d'ouvrir un fonds du savoir comprennent les règles de l'intervention *Fonds du savoir*;
- Le fait de comprendre ces règles réduit les doutes des élèves quant à l'abordabilité des études postsecondaires;
- Les élèves se fonderont sur les règles et ce qu'elles impliquent pour orienter leur comportement;
- À la suite d'au moins une activité des *Fonds du savoir* — ouverture du fonds, dépôt d'un versement dans ce fonds et réception d'un état du fonds — les détenteurs de fonds du savoir penseront davantage à ce qu'ils feront après leurs études postsecondaires, ce qui aura des conséquences concrètes sur leur comportement;

30 Ces postulats découlent de plusieurs théories sous-jacentes importantes, dont la théorie du développement de carrière, la théorie du capital culturel, la théorie de la perspective orientée vers le futur, la théorie de la socialisation par le groupe et la théorie de l'apprentissage.

31 Pour simplifier les choses et à moins d'avis contraire, le terme « parents » englobe les parents et les tuteurs. Les participants peuvent inviter aux ateliers un adulte important autre que leurs parents.

- Le comportement des élèves changera; ils modifieront leurs choix de cours, seront plus assidus à l'école, auront de meilleures possibilités d'obtenir leur diplôme du secondaire, analyseront leur choix de programme d'études postsecondaires ainsi que les avantages et les coûts des établissements, ce qui comprend décider de faire des études postsecondaires, de s'inscrire dans un programme donné et de poursuivre, voire compléter le programme choisi.

Ces hypothèses forment le cadre de travail de l'intervention *Fonds du savoir*³². Dans la section qui suit, le modèle logique dévoile ce que l'intervention de soutien financier cherche à obtenir et la façon dont on s'y prendra. Comme pour *Explorez vos horizons*, le modèle logique qui suit dresse la liste des ressources requises pour atteindre les objectifs de l'intervention, de tous les changements de comportement éventuels initiaux et intermédiaires permettant d'atteindre les objectifs de l'intervention et de produire les impacts attendus à court, à moyen et à long termes.

Ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de l'intervention

Les intrants sont les facteurs qui favoriseront le bon fonctionnement des *Fonds du savoir*. Voici les principaux intrants prévus :

- Tous les services sont assurés conformément au Manuel des opérations, et un système de paiements;
- Le système d'éducation secondaire et postsecondaire est capable d'accueillir la hausse prévue d'étudiants par suite de l'expérience à l'étude;
- Des élèves de 9^e année ont accepté de participer à l'intervention;
- Des parents ont accepté que leurs enfants participent à l'intervention.

Changements de comportement initiaux et intermédiaires attendus

Pour que les *Fonds du savoir* puissent réussir, les élèves et leurs parents doivent réagir d'une certaine façon :

- Les élèves et les parents doivent être avisés de ce qu'implique la participation aux *Fonds du savoir* et comprendre ce que cela représente.
- Les élèves et les parents doivent participer à l'intervention : fournir l'information requise au bon moment pour qu'ils puissent ouvrir un compte et demander des paiements; pouvoir être joints aux fins de l'administration des comptes par la poste.

Impacts à court et à moyen termes

Les impacts à court et à moyen termes susceptibles de résulter de la participation aux *Fonds du savoir* englobent ceux-ci :

- meilleure orientation par rapport aux activités futures;
- sensibilisation accrue aux choix d'études postsecondaires;
- intérêt plus marqué envers les études secondaires et meilleure assiduité à l'école;
- baisse du taux de décrochage au secondaire;

- changements dans les choix de cours au secondaire;
- probabilités accrues d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- amélioration des notes, des résultats aux tests et de la moyenne générale;
- meilleure certitude quant à la capacité de payer les coûts des études postsecondaires;
- changements dans les attentes à l'égard des études postsecondaires;
- changement dans les intentions de poursuivre les études au niveau postsecondaire et dans les taux de demandes d'admission;
- meilleure connaissance des choix et des coûts des études postsecondaires, ainsi que des modes de financement;
- hausse de l'épargne destinée à payer les coûts des études postsecondaires.

Si les élèves comprennent le fonctionnement des *Fonds du savoir*, leur degré de certitude quant à leur capacité de payer leurs études postsecondaires pourrait s'améliorer. Le fait de savoir à l'avance qu'ils recevront une aide financière pourrait les amener à réfléchir davantage à la période de leur vie où les fonds commenceront à leur être versés; autrement dit, ils pourraient commencer à se projeter davantage vers l'avenir.

Pour certains élèves, être au courant des *Fonds du savoir* peut également entraîner des attentes quant à une aide différentielle, ce qui pourrait orienter leur comportement, que l'aide différentielle se matérialise ou non³³. Quoi qu'il en soit, un plus grand nombre d'élèves peuvent percevoir les études postsecondaires comme un but réaliste et accessible, et modifier leur comportement de manière à accroître leurs probabilités d'obtenir leur diplôme du secondaire et de s'inscrire à un programme postsecondaire.

D'autres résultats peuvent néanmoins découler du fonctionnement des *Fonds du savoir* en tant qu'intervention de soutien financier éprouvée *tôt dans les études secondaires*. Cette intervention pourrait donc se distinguer d'autres programmes canadiens d'aide financière aux étudiants en ce qui a trait à la demande d'aide proprement dite. Les élèves qui demanderont un paiement de leur Fonds du savoir n'auront pas tenu compte de leur revenu actuel, de celui de leurs parents ou tuteurs et des besoins financiers engendrés par la nature et la durée du programme qu'ils auront choisi. Par conséquent, on peut prévoir certains impacts sur les autres formes d'aide financière aux étudiants qui tiennent compte de ces facteurs. Il se peut que les *Fonds du savoir* encouragent ceux qui en bénéficient (et, dans une moindre mesure, leurs parents) à travailler davantage, à choisir des programmes moins coûteux et de plus courte durée (l'élève touche alors la différence), à opter pour un logement moins coûteux (notamment demeurer à la maison) et à obtenir leur diplôme plus rapidement. Il est aussi possible que les élèves soient moins enclins à remettre leurs études postsecondaires à plus tard, les *Fonds du savoir* n'étant plus encaissables après la troisième année suivant la fin du secondaire. Par ailleurs, l'effet incitatif des *Fonds du savoir* pourrait être marqué chez plusieurs types d'élèves : ceux qui peuvent étudier dans un établissement moins coûteux près

32 La théorie à la base de ces postulats pourrait être celle du capital humain.

33 « Aide différentielle » signifie ici un gain net dans l'aide financière allouée à l'élève. Si un participant aux *Fonds du savoir* reçoit des paiements qui ne sont pas entièrement compensés par la diminution résultante d'autres formes d'aide financière aux étudiants, l'intervention représentera un gain financier pour lui. Si, par contre, les paiements des *Fonds du savoir* remplacent d'autres formes d'aide au dollar près, l'effet différentiel (gain financier) sera nul.

de chez eux; ceux qui sont disposés à travailler durant l'année scolaire ou qui s'inscrivent à un programme comportant un volet rémunéré; ceux dont les besoins en matière de revenu sont moindres; et ceux qui ne peuvent se tourner vers un travail hautement rémunéré.

En conséquence, les impacts prévus sur les résultats à court et à moyen termes découlent largement de l'hypothèse selon laquelle les élèves nouvellement motivés à s'inscrire à un programme d'études postsecondaires ou déterminés à atteindre des buts différents au niveau postsecondaire (par exemple, faire des études plus chères ou à un endroit plus coûteux afin de maximiser leurs gains en matière de revenu à court terme) seront plus portés à adopter des comportements leur permettant d'atteindre leur but. Si, en plus des *Fonds du savoir*, les élèves ont accès à une éducation au choix de carrière enrichie (comme ce sera le cas pour l'un des groupes à l'étude décrits plus loin), on peut s'attendre à ce qu'ils participent davantage à la formation au choix de carrière offerte du fait qu'ils sont détenteurs de Fonds du savoir.

Impacts à long terme

L'intervention *Fonds du savoir* s'intéresse particulièrement à deux impacts à long terme importants :

- l'admission à un programme d'études postsecondaires reconnu par le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- l'achèvement de la première année d'études dans le programme postsecondaire choisi.

Il est envisageable que les *Fonds du savoir* contribuent davantage au second impact du fait que les élèves, qui sont admis à un programme postsecondaire et sont assurés de recevoir une aide financière (notamment si cette aide est supérieure à ce que qu'ils auraient pu toucher en l'absence des *Fonds du savoir*), peuvent se trouver financièrement en mesure de persévérer jusqu'à la fin du programme choisi.

Les impacts sur les résultats à long terme comme la persévérance lors de la deuxième année et des années suivantes dans le programme d'études postsecondaires, l'achèvement du programme et l'obtention du diplôme ne seront pas observés dans le cadre de la présente étude. De même, les résultats liés à la participation subséquente au marché du travail sont exclus de la portée des travaux.

APERÇU DE L'ÉTUDE

Les analyses du projet pilote *Un avenir à découvrir* compteront trois grands volets : (1) une étude d'impacts, (2) une étude de la mise en œuvre, et (3) une analyse avantages-coûts. Nous présentons ici un bref aperçu de ces trois volets, mais le chapitre 8 s'y attarde de manière plus approfondie.

L'étude d'impacts vise à recueillir des preuves de l'efficacité d'*Un avenir à découvrir* de la 9^e année jusqu'au début de la deuxième année d'études dans le programme postsecondaire choisi, à partir d'enquêtes et de dossiers administratifs.

Le principal résultat d'intérêt consiste à déterminer si *Un avenir à découvrir* tend à accroître le taux d'achèvement de la première année du programme d'études postsecondaires choisi.

Au Nouveau-Brunswick, les participants sont assignés à l'un des quatre groupes suivants : (1) *Explorez vos horizons*, (2) *Fonds du savoir*, (3) *Explorez vos horizons plus Fonds du savoir*, (4) groupe témoin. Une comparaison des résultats moyens de chacun des trois groupes programmes et du groupe témoin permettra de dégager les impacts différentiels. Au Manitoba, les résultats du groupe programme *Un avenir à découvrir* seront comparés à ceux du groupe témoin.

L'étude de la mise en œuvre est un complément important à l'étude d'impacts parce qu'elle établit un contexte permettant de comprendre les impacts dégagés. Plusieurs objectifs clés de l'étude contribuent à rendre l'évaluation plausible :

- Déterminer si *Un avenir à découvrir* a fait l'objet d'une « évaluation équitable » dans le monde réel;
- Déterminer si *Un avenir à découvrir* a été mis en œuvre uniformément dans l'ensemble des sites et dans le temps;
- Suivre le fonctionnement du projet pilote *Un avenir à découvrir* afin de rendre compte des activités entreprises;
- Interpréter les conclusions de la « boîte noire » générées par l'analyse des impacts³⁴;
- Définir le profil des environnements éducatif et socioéconomique dans lesquels se déroule *Un avenir à découvrir*. Les résultats préliminaires de l'étude de la mise en œuvre sont présentés un peu plus loin dans le présent rapport.



34 On entend ici par interprétation des conclusions de la « boîte noire » l'étude approfondie de la mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir*, ce qui comprend l'évaluation de la mesure dans laquelle la mise en œuvre a réussi et l'examen de tout lien possible entre les différentes composantes des interventions et les résultats. On tient compte aussi de l'incidence de facteurs extérieurs à la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir*. Ces interprétations peuvent être utilisées pour justifier la modification des interventions avant leur instauration à grande échelle et influencer sur la perception des gens quant à ce genre d'interventions. L'étude de la mise en œuvre peut contribuer à la formulation d'interprétations, mais le projet pilote *Un avenir à découvrir* a été conçu de manière à dégager les impacts d'*Explorez vos horizons* dans son ensemble plutôt que de chacune de ses composantes distinctes.

Compte tenu de l'importance des ressources qui seront consacrées aux deux interventions du projet pilote *Un avenir à découvrir* et, peut-être, à tout programme national ou provincial qui pourrait se fonder sur ces interventions, l'analyse avantages–coûts d'*Un avenir à découvrir* permettra de faire des projections quant à la rentabilité de ces dépenses dès que les résultats définitifs des impacts seront connus.

Élaboration de rapports et communication des résultats

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* fera l'objet d'au moins trois rapports de recherche qui présenteront les résultats obtenus au terme de certaines étapes clés. Le présent **Rapport de mise en œuvre préliminaire** documente la conception du projet *Un avenir à découvrir*, la mise en œuvre du concept, et les progrès accomplis vers l'atteinte des premiers objectifs du projet.

Un **rapport provisoire sur les impacts** à paraître en mars 2009 utilisera les données de la première enquête de suivi réalisée auprès des participants après 30 mois et de l'étude de la mise en œuvre pour évaluer la poursuite de la mise en œuvre et les impacts sur les résultats au niveau de l'école, comme la diplomation.

Enfin, un **rapport final sur les impacts** fondé sur les données de la dernière enquête de suivi réalisée après 66 mois ainsi que de l'étude de la mise en œuvre pour documenter l'analyse des impacts sur les résultats obtenus au terme de la première année d'études postsecondaires, les enseignements tirés de la mise en œuvre et l'analyse avantages–coûts.

DANS LE PRÉSENT RAPPORT

Le lecteur trouvera au chapitre 2 de plus amples détails sur les interventions du projet pilote *Un avenir à découvrir*, sa conception et sa structure organisationnelle. Le chapitre 3 offre une description complète des processus de sélection et de recrutement des échantillons de recherche d'*Un avenir à découvrir*. Le chapitre 4 énonce les caractéristiques de base de l'échantillon de recherche et le chapitre 5 résume la mise en œuvre de l'intervention *Explorez vos horizons* et des activités connexes. Les taux de participation aux séances *Explorez vos horizons* ainsi que l'utilisation du site *Un avenir à découvrir* font l'objet du chapitre 6. La mise en œuvre de l'intervention *Fonds du savoir* est résumée au chapitre 7 et le rapport se termine, au chapitre 8, par une discussion sur les études à venir.



2

Conception et structure organisationnelle des interventions

Introduction

Le présent chapitre décrit les principales caractéristiques organisationnelles d'*Un avenir à découvrir* (UAD) et de ses deux interventions, *Explorez vos horizons* (*Un avenir à découvrir* au Manitoba)³⁵ et *Fonds du savoir*, notamment comment les deux interventions ont vu le jour. En premier lieu, il passe en revue la conception et la planification des interventions, ainsi que l'échéancier fixé pour chacune. Ensuite, il étudie l'intervention d'éducation au choix de carrière *Explorez vos horizons* (dont chacune de ses composantes) et l'intervention de soutien financier *Fonds du savoir*. Il se termine par une description de l'organisation du projet.

35 À partir d'ici, toute référence à *Explorez vos horizons* dans le présent chapitre englobe l'intervention *Un avenir à découvrir* du Manitoba.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **Un avenir à découvrir est le fruit de partenariats entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.**
- **La phase principale de conception et de planification du projet pilote *Un avenir à découvrir* s'est déroulée sur une période d'un an.** Bien qu'il ait fallu d'abord procéder nécessairement à une planification et à une conception provisoires, le plan de travail définitif et la conception du projet ont pris forme à l'automne 2003. La plupart des composantes de l'intervention d'éducation au choix de carrière *Explorez vos horizons* et de l'intervention de soutien financier *Fonds du savoir* ont été arrêtées au début de 2004, mais certains détails des composantes de la dernière intervention étaient toujours en voie d'élaboration en 2006.
- **Six composantes d'éducation au choix de carrière ont été choisies pour *Explorez vos horizons*.** Les décisions quant au concept ont été prises de façon concertées par les intervenants clés, avec l'aide de la Fondation canadienne pour le développement de carrière et des firmes PGF Consultants Inc. et Allegro 168 Inc. Communications + Design. Les composantes retenues sont Explo-carrière, Un avenir en héritage, En action vers l'avenir, Ambassadeurs du postsecondaire (APS), le site Internet *Un avenir à découvrir* et la Revue @venir.
- ***Fonds du savoir* est le fruit de discussions préliminaires entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et certains partenaires éventuels quant aux stratégies efficaces pour accroître l'accès aux études postsecondaires par le biais d'une aide financière. L'intervention est mise à l'essai uniquement au Nouveau-Brunswick.** Les intervenants du projet ont convenu d'un critère d'admissibilité basé sur un revenu familial inférieur à la médiane provinciale du Nouveau-Brunswick. L'un des principaux postulats était que les élèves issus de familles à faible revenu prévoyaient ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour payer leurs études postsecondaires.
- **Un Groupe de travail national, un Groupe des opérations et un Sous-comité d'étude ont été mis sur pied pour veiller aux objectifs de la recherche et à la mise en œuvre du projet pilote *Un avenir à découvrir*.** Chaque groupe compte au moins un représentant de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; des ministères de l'Éducation et des Affaires postsecondaires/Éducation postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick; du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba et de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA). D'autres organisations partenaires sont également consultées au besoin.



CONCEPTION ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

La phase principale de conception et de planification du projet pilote s'est déroulée sur une période d'un an. Bien qu'il ait fallu procéder au préalable à une planification et à une conception provisoires, le plan de travail et de conception définitif du projet a été élaboré à l'automne 2003.

Au début de la phase de conception et de planification, alors que le projet n'était encore qu'une idée, les intervenants ont consulté des spécialistes du domaine afin de se renseigner sur la façon de maximiser ce qui serait réalisable en pratique. Les intervenants voyaient *Un avenir à découvrir* comme un projet englobant deux types d'interventions générales qui accroîtraient l'accès à l'éducation postsecondaire. La première intervention, *Explorez vos horizons*, miserait sur des composantes distinctes, mais complémentaires d'éducation au choix de carrière qui stimuleraient les élèves du secondaire, tôt dans leurs études, à explorer leurs choix de carrière et d'études postsecondaires. La seconde intervention, *Fonds du savoir*, offrirait aux élèves du secondaire issus de familles à faible revenu — au début de leur 10^e année — l'assurance d'une aide financière non remboursable s'ils décidaient de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

Le Nouveau-Brunswick participe aux deux stratégies chapeautées par le projet pilote *Un avenir à découvrir* : l'intervention d'éducation au choix de carrière (*Explorez vos horizons*) et l'intervention d'aide financière non remboursable³⁶.

Le Manitoba s'est montré particulièrement intéressé à *Explorez vos horizons*, mais a renoncé à participer à la stratégie *Fonds du savoir*. La province a choisi par la suite de nommer *Un avenir à découvrir* l'intervention d'éducation au choix de carrière identique au projet *Explorez vos horizons* au Nouveau-Brunswick qu'elle comptait mettre en œuvre.

36 Explo-carrière et Un avenir en héritage n'ont pas été élaborés initialement pour *Un avenir à découvrir*. Il s'agissait de programmes existants distincts. De plus, l'Éducational Policy Institute a retenu en 2003 certains éléments du matériel éducatif de l'Indiana Career and Postsecondary Advancement Center, un modèle américain de ressource en matière d'éducation au choix de carrière, pour le projet pilote *Un avenir à découvrir*. D'importantes modifications ont dû être apportées à ces programmes et ressources existants pour les adapter au cadre de travail d'*Un avenir à découvrir*.

Les intervenants ont ensuite discuté de la façon dont chaque intervention devrait être présentée et de la méthode de mise en œuvre idéale. Il fallait examiner d'entrée de jeu le contexte du système K-12 établi au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick est formé de deux secteurs distincts – le secteur anglophone et le secteur francophone – dirigés par deux sous-ministres. Les deux secteurs ont été invités à participer à *Un avenir à découvrir* et tous les districts scolaires de la province ont été représentés. Le système d'éducation du Manitoba comprend les écoles publiques, des écoles indépendantes qui reçoivent des subventions de la province, ainsi que des écoles indépendantes non subventionnées. Seules les écoles publiques ne participant pas à l'initiative *Making Education Work* de la Fondation canadienne de bourses d'études du millénaire, étaient admissibles au projet pilote³⁷.

En raison des exigences d'analyse du projet, dont il est question au chapitre 3, des élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick devaient être recrutés dans les mêmes écoles deux années de suite – première cohorte et deuxième cohorte –, et être prêts à commencer les activités prévues l'automne suivant. Au Manitoba, une seule cohorte de recrutement a suffi. Les intervenants se sont entendus pour faire coïncider le recrutement des élèves de 9^e année du Manitoba avec celui de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick.

À mesure que les modalités, le programme et les scénarios d'*Un avenir à découvrir* seraient élaborés, ils seraient intégrés à un manuel des opérations, puis distribués aux responsables de la prestation des interventions dans chaque province, dont les animateurs et les ambassadeurs du postsecondaire, afin de les aider. Bien que la plupart des composantes des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* aient été décidées au début de 2004, certains détails de la dernière intervention étaient toujours en voie de développement en 2006.

En tout, six composantes d'éducation au choix de carrière ont été retenues pour l'intervention *Explorez vos horizons* au terme des consultations menées par les intervenants clés de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, avec l'aide de la Fondation canadienne pour le développement de carrière. Le choix des composantes a été fondé sur les conseils et la richesse des connaissances et expériences des experts consultés en matière d'éducation, de politiques et de programmes, de même que sur les preuves établies par les programmes et études présentées par ces experts. Certaines considérations pratiques, les préférences des provinces et les exigences en matière de conception du projet et des études connexes sont autant de facteurs qui ont servi à la décision d'aller de l'avant avec l'intervention d'éducation au choix de carrière.

Par exemple, *Un avenir à découvrir* voulait à l'origine éprouver une intervention précoce visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire. Il fallait donc choisir à compter de quelle année scolaire l'intervention devait commencer. Toutefois, comme le mandat de la Fondation expire en 2010, une limite d'ordre pratique s'imposait si l'intervention devait commencer avant la 9^e année, puisqu'il aurait été impossible d'observer les résultats pendant la durée de vie du projet. Les concepteurs

d'*Explorez vos horizons* ont estimé que recruter les élèves en 9^e année pour démarrer les interventions en 10^e année constituerait un délai raisonnable, compte tenu des limites, puisque des études ont montré que les élèves de niveaux scolaires inférieurs sont moins préparés à s'engager dans des choix de carrière et à « afficher des comportements distincts par rapport au besoin de se préparer à faire des choix de carrière » [traduction] (Akos, Konold et Niles, 2004, p. 8). D'autres études ont révélé que les élèves des niveaux supérieurs du secondaire font preuve d'une plus grande maturité quant à la carrière par rapport aux élèves des niveaux inférieurs — d'importantes différences dans les évaluations de la maturité face à la carrière ont d'ailleurs été observées entre les élèves de 9^e année et les élèves de 10^e année, de même qu'entre les élèves de 11^e année et les élèves de 12^e année (Patton et Creed, 2001).

L'une des principales hypothèses d'*Explorez vos horizons* est qu'alors qu'on dispose de quantité d'information sur les études postsecondaires et le développement de carrière, il n'est pas facile d'y accéder, de la parcourir, de la comprendre et (ou) de la gérer pour les élèves qui en ont le plus besoin. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (Grubb, 2002), les pays reconnaissent de plus en plus l'importance de l'information sur la carrière et de l'orientation. Selon ce rapport, du point de vue développemental, la planification précoce de l'éducation au choix de carrière et les choix connexes peuvent s'améliorer, se corriger ou même changer du tout au tout à mesure qu'une personne acquiert de l'information et de l'expérience ou que ses préférences ou sa perception de l'avenir changent. En conséquence, des pressions ont été exercées en vue de l'adoption de nouvelles politiques visant à accroître la quantité et la qualité de l'information et de l'orientation offertes au secondaire, ainsi que l'égalité de l'accès à ces ressources (Grubb, 2002).

Au terme de longues discussions, les intervenants ont décidé que la façon la plus efficace de présenter la majorité des composantes d'*Explorez vos horizons* serait de les livrer sous forme d'ateliers après les heures de classe, à l'école même. On considérerait également qu'offrir les ateliers *Explorez vos horizons* immédiatement après l'école (sauf ceux nécessitant la participation des parents) plutôt que de les donner en soirée ou dans des lieux différents favoriserait la participation (Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007).

L'intervention *Fonds du savoir* est mise à l'essai auprès d'élèves du Nouveau-Brunswick. Les intervenants ont convenu d'un critère d'admissibilité basé sur un revenu familial inférieur à la médiane provinciale (selon les données du Recensement de 2001 sur les ménages comptant des enfants âgés de 6 à 17 ans, arrondi au multiple de 5 000 \$ le plus près; voir le tableau 3.4). Une hypothèse importante était que les élèves des familles à faible revenu croyaient ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour pouvoir payer leurs études postsecondaires. Les participants aux *Fonds du savoir* qui poursuivront leurs études secondaires jusqu'à l'obtention du diplôme et seront admis par la suite à un programme d'éducation postsecondaire reconnu par le Programme canadien des prêts aux étudiants pourraient recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour financer leurs études postsecondaires.

37 L'annexe 1 du présent rapport offre des renseignements sur les programmes d'études secondaires du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Le processus d'accumulation des versements aux *Fonds du savoir* vise à reconnaître l'engagement soutenu du participant à l'égard des études. Ainsi, les participants aux *Fonds du savoir* qui sont toujours aux études à la fin de la 10^e année verront porter à leur compte un premier versement de 2 000 \$ et un deuxième versement de 2 000 \$ s'ils sont toujours aux études à la fin de la 11^e année. Par la suite, si les participants aux *Fonds du savoir* obtiennent leur diplôme du secondaire,

ils toucheront un troisième versement de 4 000 \$. S'ils sont admis à un programme d'études postsecondaires, ils pourront se prévaloir des sommes accumulées dans leur compte. Dès que l'admission au programme postsecondaire aura été confirmée, chaque participant pourra demander un paiement de 2 000 \$ deux fois l'an, pour un maximum total de 8 000 \$ sur trois ans³⁸. Tous les fonds doivent avoir été réclamés dans un délai de six ans suivant l'offre des fonds au début de la 10^e année³⁹.

Tableau 2.1 : Échéancier de l'intervention pilote *Explorez vos horizons*

Niveau	Activités pour la première cohorte du Nouveau-Brunswick					
9	Recrutement (enquête de référence)					
10	Séances d'orientation					
	Explo-carrière 6 ateliers (2 heures chacun)	Un avenir en héritage	En action vers l'avenir	APS 2 ateliers (2 heures chacun)	Revue @venir N ^{os} 1, 2	Accès au site Internet Oui
11		4 ateliers (2 heures chacun)		2 ateliers (2 heures chacun)	N ^{os} 3, 4	Oui
12			4 ateliers (2 heures chacun) plus une séance d'orientation	2 ateliers (2 heures chacun)	N ^{os} 5, 6	Oui
	(Enquête de suivi après 30 mois)					
ÉPS 1	Rapport de mise en œuvre préliminaire					
ÉPS 2	Rapport provisoire sur les impacts					
ÉPS 3	(Enquête de suivi après 66 mois)					
ÉPS 4						
ÉPS 5	Rapport final sur les impacts					

Tableau 2.2 : Schéma de versements et de paiements prévu pour l'intervention pilote *Fonds du savoir* (FS) (Nouveau-Brunswick seulement)

Niveau	Activités pour la première cohorte			
	Versements aux FS	État de compte FS	Paiements des FS pour un programme d'ÉPS ≥ 2 ans	Paiements des FS pour programme d'ÉPS ≤ 1 an
9	Recrutement (enquête de référence)			
10	2 000 \$ à la fin de la 10 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 10 ^e année		
11	2 000 \$ à la fin de la 11 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 11 ^e année		
12	4 000 \$ à la fin de la 12 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 12 ^e année, avec les formulaires de demande de paiement		
			(Enquête de suivi après 30 mois)	
ÉPS 1			2 000 \$ après confirmation de l'admission aux EPS; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver	2 000 \$ sur confirmation de l'admission aux EPS; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver
ÉPS 2		Envoyé avec les formulaires de demande de paiement	2 000 \$ au début du trimestre d'automne; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver	
	Rapport provisoire sur les impacts			
ÉPS 3	Enquête de suivi après 66 mois			
ÉPS 4				
ÉPS 5	Rapport final sur les impacts			

³⁸ Les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick s'occupent de vérifier l'admission.

³⁹ Il convient de noter que, contrairement à *Explorez vos horizons*, il n'y a pas d'année fixe pour la prestation des *Fonds du savoir*; les paiements et les versements pouvant s'étaler sur plusieurs années. Un élève qui prend trois ans pour terminer ses études de la 10^e à la 12^e années peut recevoir un paiement durant deux des trois années suivant l'obtention de son diplôme et le montant du paiement dépend du solde du fonds. Par exemple, un élève qui aura accumulé 4 000 \$ à la fin de la 11^e année, mais qui aura obtenu son diplôme d'une école secondaire du Québec (plutôt que du Nouveau-Brunswick) avant de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires disposera de 4 000 \$ au cours de la période d'encaissement des *Fonds du savoir*.

La section qui suit décrit les deux interventions du projet pilote *Un avenir à découvrir*. Le lecteur y trouvera des renseignements de base quant à la mise en œuvre préliminaire dont il est question dans le reste du rapport. Les étapes de la mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir* sont décrites dans les tableaux 2.1 et 2.2. Certaines activités de recherche importantes sont précisées dans les tableaux à

titre de référence. Les chapitres 5 et 7 offrent un compte rendu détaillé de la mise en œuvre proprement dite des composantes durant la première année du programme.

Niveau	Activités pour la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick / le Manitoba					
8						
9	Recrutement (enquête de référence)					
10	Séances d'orientation					
	Explo-carrière	Un avenir en héritage	En action vers l'avenir	APS	Revue @venir	Accès au site Internet
	6 ateliers (2 heures chacun)			2 ateliers (2 heures chacun)	N ^{os} 1, 2	Oui
		4 ateliers (2 heures chacun)		2 ateliers (2 heures chacun)	N ^{os} 3, 4	Oui
11			4 ateliers (2 heures chacun) plus une séance d'orientation	2 ateliers (2 heures chacun)	N ^{os} 5, 6	Oui
12	(Enquête de suivi après 30 mois)					
ÉPS 1	Rapport provisoire sur les impacts					
ÉPS 2						
ÉPS 3	(Enquête de suivi après 66 mois)					
ÉPS 4	Rapport final sur les impacts					

Niveau	Activités pour la deuxième cohorte			
	Versements aux FS	État de compte FS	Paiements des FS pour un programme d'ÉPS ≥ 2 ans	Paiements des FS pour programme d'ÉPS ≤ 1an
8				
9	Recrutement (enquête de référence)			
10	2 000 \$ à la fin de la 10 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 10 ^e année		
11	2 000 \$ à la fin de la 11 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 11 ^e année		
12	4 000 \$ à la fin de la 12 ^e année	Envoyé par la poste à la fin de la 12 ^e année, avec les formulaires de demande de paiement		
	(Enquête de suivi après 30 mois)			
ÉPS 1			2 000 \$ après confirmation de l'admission aux EPS; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver	2 000 \$ après confirmation de l'admission aux EPS; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver
	Rapport provisoire sur les impacts			
ÉPS 2		Envoyé avec les formulaires de demande de paiement	2 000 \$ au début du trimestre d'automne; 2 000 \$ au début du trimestre d'hiver	
ÉPS 3	Enquête de suivi après 66 mois			
ÉPS 4	Rapport final sur les impacts			

L'intervention *Explorez vos horizons*

L'intervention d'éducation au choix de carrière *Explorez vos horizons* englobe les six composantes suivantes : (1) Explo-carrière, (2) Un avenir en héritage, (3) En action vers l'avenir, (4) Ambassadeurs du postsecondaire, (5) un site Internet *Un avenir à découvrir*, et (6) la Revue @venir. Les six composantes sont proposées à tous les participants sur une période de trois ans, comme le montre le tableau 2.3, qui décrit chacune des composantes. Dans la mesure du possible, les concepteurs des composantes et ceux qui devaient les livrer se sont rencontrés afin de veiller à établir des liens entre chaque composante d'*Explorez vos horizons*.

Explorez vos horizons mise sur le fait que les parents joueront un rôle de soutien à l'égard de la participation de leur enfant en assistant à des ateliers avec eux au début et à la fin de l'intervention, ainsi que dans la série Un avenir en héritage. Comme le montre le tableau 2.1, la toute première activité d'*Explorez vos horizons* est la séance d'orientation à l'intention des participants de 10^e année et de leurs parents. Cette séance leur explique en quoi consiste *Explorez vos horizons* et permet de leur faire signer une déclaration de participation (décrite au chapitre 5). Les parents assistent au dernier des six ateliers Explo-carrière, en 10^e année, et sont également invités à l'atelier final En action vers l'avenir, vers la fin de la 12^e année — l'atelier de clôture d'*Explorez vos horizons*. La participation des parents au dernier atelier leur donne l'occasion de célébrer la participation de leur enfant à *Explorez vos horizons* et de se renseigner sur ce qui a été accompli dans le cadre d'En action vers l'avenir. La section qui suit présente les six composantes d'*Explorez vos horizons*.

Explo-carrière

Les études révèlent qu'au Canada, la majorité des diplômés du secondaire n'ont pas de but de carrière clairement défini (Barr-Telford et al., 2003). Explo-carrière a été conçu par Jobmatics^{MD} (voir l'encadré 2.1) pour aider les élèves du secondaire à explorer leurs choix de carrière et à élaborer un plan de carrière aux niveaux intermédiaires et supérieurs du secondaire. Jobmatics^{MD} décrit cet atelier comme une activité qui appuie les efforts des participants dans leur exploration de choix de carrière réalistes et adaptés à leur personnalité, et leur apprend comment se préparer aux études postsecondaires et (ou) au marché du travail après l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les ateliers Explo-carrière se déroulent habituellement en classe, immédiatement après l'école⁴⁰. Comme le montrent les tableaux 2.1 et 2.3, les élèves de 10^e année ont la possibilité de participer à 12 heures d'activités Explo-carrière durant l'année scolaire, à raison de six ateliers de deux heures.

Les animateurs aident les participants à compléter les activités du cahier Explo-carrière, qui comprend la rédaction de points de référence personnels conçus pour amorcer le processus d'exploration des choix de carrière. Ces points de références donnent aux participants un moyen de distinguer les choix de carrière à envisager de plus près de ceux à rejeter. Les participants apprennent à accéder aux ressources pertinentes pour obtenir de l'information sur le marché du travail et sont encouragés à consigner les résultats de leurs recherches dans un cahier d'activités qu'ils peuvent conserver jusqu'en 12^e année et au-delà.

Un avenir en héritage

Un avenir en héritage est une série de quatre ateliers conçus pour aider les parents à devenir des « alliés en matière de carrière » pour leurs enfants. Élaboré par la Fondation canadienne pour le développement de carrière (voir l'encadré 2.1), Un avenir en héritage apprend aux parents et à leurs enfants à obtenir de l'information sur le marché du travail et à comprendre le processus de développement de carrière (Bezanson, 2002).

Les ateliers Un avenir en héritage sont donnés en classe, mais en soirée pour favoriser la présence des parents et tuteurs. Les animateurs présentent les quatre ateliers durant l'année scolaire et aident les parents à examiner différentes méthodes de planification de carrière avec leurs enfants à partir de la mise en commun d'informations, d'activités interactives, de discussions et d'exercices en groupe, et de petits travaux de réflexion faits entre les ateliers.

Comme le montre le tableau 2.3, les participants et leurs parents sont invités à quatre ateliers Un avenir en héritage dans le cadre desquels on les aide à comprendre le processus de développement de carrière. Les ateliers traitent entre autres du dépistage des tendances, des avantages de poursuivre l'apprentissage toute sa vie et de l'art de la curiosité, en plus de fournir des renseignements sur les secteurs professionnels et d'apprentissage. On encourage les participants à découvrir leurs « dons naturels » et à faire le lien entre ces dons et leurs études et carrière futures.

41 Le Learn More Resource Center est le successeur de l'Indiana Career and Postsecondary Advancement Center (ICPAC). Pour de plus amples informations sur l'ICPAC, consulter le site <http://www.myfuturestuff.org/@default>.

Tableau 2.3 : Les six composantes d'Explorez vos horizons

Composante	Description	Fréquence en 10 ^e année	Fréquence en 11 ^e année	Fréquence en 12 ^e année
Explo-carrière	Aider les élèves du secondaire à explorer leurs choix de carrière et à élaborer des plans d'études et de carrière pertinents. Les parents sont invités au dernier atelier, ce qui permet aux participants de présenter leur plan d'études et de développement de carrière.	6 ateliers de 2 heures (12 heures)		
Un avenir en héritage	Aider les parents et leurs enfants à comprendre le processus de développement de carrière.		4 ateliers de 2 heures (8 heures)	
En action vers l'avenir	Aider les élèves à gérer les transitions, à se bâtir et (ou) à accéder à des groupes de soutien, et renforcer leur capacité de résilience pour surmonter les défis.			4 ateliers de 2 heures (8 heures) plus une séance d'orientation
Ambassadeurs du postsecondaire	Promouvoir l'exploration de carrière et la planification des études en établissant des liens en classe entre des groupes d'élèves du secondaire et une équipe restreinte d'élèves inscrits dans différents programmes d'études postsecondaires ou de formation.	2 ateliers de 2 heures (4 heures)	2 ateliers de 2 heures (4 heures)	2 ateliers de 2 heures (4 heures)
Site Internet <i>Un avenir à découvrir</i>	Informers les élèves sur l'exploration des choix de carrière et la planification des études afin de les encourager à poursuivre leurs études dans des collèges communautaires, des écoles d'apprentissage, des universités et des établissements privés de formation professionnelle.	Accessible par le biais d' <i>Explorez vos horizons</i> , le site Internet renferme six niveaux d'information liés directement aux composantes du projet. Les participants accèdent graduellement à ces niveaux à mesure qu'ils progressent dans les ateliers.		
F2D Magazine	Informers les élèves sur l'exploration des choix de carrière et la planification des études afin de les encourager à poursuivre leurs études dans des collèges communautaires, des écoles d'apprentissage, des universités et des établissements privés de formation professionnelle.	2 numéros	2 numéros	2 numéros

En action vers l'avenir

La composante En action vers l'avenir d'*Explorez vos horizons* repose sur le concept de la résilience personnelle. La Fondation canadienne pour le développement de carrière, qui a élaboré Un avenir en héritage et En action vers l'avenir, définit la résilience comme étant la capacité de surmonter le risque et l'adversité. En action vers l'avenir vise donc à renforcer la résilience des élèves de 12^e année en les aidant à se forger des réseaux de soutien, à découvrir la valeur de l'engagement communautaire et à apprendre comment surmonter les imprévus de la vie. Les participants aux ateliers En action vers l'avenir sont encouragés à renforcer leur résilience en apprenant comment développer davantage certains facteurs de protection, comme les aptitudes sociales et d'adaptation et le soutien interpersonnel (Fondation canadienne pour le développement de carrière, 2006).

Les animateurs encouragent donc les participants à réfléchir aux aptitudes, attitudes et stratégies dont ils auront besoin pour surmonter des obstacles inattendus. Ils remettent aux participants un cahier dans lequel le concept de la résilience est défini et des exemples sont fournis. Le cahier renferme une série d'exercices et d'activités qui sont réalisés durant les quatre ateliers En action vers l'avenir. Les participants sont encouragés à suivre les étapes de leur plan d'action, ce qui les aidera à se préparer à quitter le secondaire. Les participants sont appelés en outre à discuter des aptitudes, attitudes et stratégies d'adaptation positives et à les appliquer à des mises en situation réalistes.

Les trois premiers ateliers En action vers l'avenir ont lieu après les cours, dans une classe de l'école. Le quatrième, auquel les parents sont conviés, a lieu en soirée pour favoriser la participation des parents et des élèves. Cet atelier ne se donne pas toujours à l'école. En effet, certains sites ont choisi de le faire dans un restaurant.

Conformément à l'intervention globale d'éducation au choix de carrière *Explorez vos horizons*, le programme En action vers l'avenir, qui s'adresse aux élèves de 12^e année, tente d'appliquer un mélange équilibré d'informations pratiques et concrètes sur les réalités de la vie au postsecondaire et d'activités intéressantes destinées à inculquer aux participants des aptitudes dont ils auront besoin pour faire face aux défis et transitions à venir. Par exemple, un atelier est consacré à la constitution d'un réseau de personnes qui encourageront le participant à poursuivre ses études postsecondaires; ce réseau peut englober les parents ou tuteurs du participant, des amis, des enseignants, des voisins et d'autres adultes importants.

Ambassadeurs du postsecondaire

Les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire ont pour objet la création de liens, en classe, entre des groupes d'élèves du secondaire et une équipe restreinte d'étudiants plus âgés inscrits dans un programme d'études postsecondaires. On mise ici sur le fait que les ambassadeurs du postsecondaire peuvent, directement et indirectement, en qualité de mentors et de modèles à suivre, influencer sur l'exploration des choix de carrière et la planification des études.

Le contenu des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire repose sur une trousse d'information élaborée par l'Education Policy Institute aux termes d'un contrat conclu en 2003 avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, à partir d'un modèle établi par l'Indiana Career and Post-secondary Advancement Center (ICPAC)⁴¹. Conformément au modèle de l'ICPAC, de l'information pertinente pour le développement devrait être fournie aux élèves du secondaire pour stimuler une réflexion éclairée quant à leur avenir après le secondaire. L'hypothèse fondamentale repose sur le fait que les élèves du secondaire n'ont pas suffisamment de renseignements à leur disposition à propos du postsecondaire. La Fondation canadienne pour le développement de carrière et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont peaufiné la trousse d'information afin d'organiser la matière selon une taxonomie de l'apprentissage entendue ainsi que des tâches développementales sur la carrière appropriées pour chaque niveau scolaire. Elles ont en outre intégré des liens avec d'autres composantes d'*Explorez vos horizons* à la trousse d'information. Les ateliers proprement dits ont été élaborés par la firme PGF Consultants Inc. (voir l'encadré 2.1).

Les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire permettent aux élèves du secondaire de discuter directement avec des personnes qui ont déjà entamé leurs études postsecondaires sur différents sujets propres aux études postsecondaires (Miller et Gallaway, 2004). Des étudiants admis à un programme dans l'un des quatre types d'établissements postsecondaires visés — écoles d'apprentissage, établissements privés de formation professionnelle, collèges communautaires et universités — sont ciblés pour devenir ambassadeurs du postsecondaire. Les provinces s'efforcent de représenter tous les types d'établissements postsecondaires dans l'équipe



d'ambassadeurs du postsecondaire. Le processus de sélection des ambassadeurs du postsecondaire pour l'intervention *Explorez vos horizons* est décrit au chapitre 5.

Comme le montre le tableau 2.3, les participants rencontreront les ambassadeurs du postsecondaire six fois durant l'intervention *Explorez vos horizons*, à raison de deux ateliers de deux heures par année scolaire en 10^e, en 11^e et en 12^e années.

Site Internet Un avenir à découvrir

Les intervenants ont décidé d'inclure à l'intervention *Explorez vos horizons* un site Internet à l'usage exclusif des membres comme outil complémentaire permettant de fournir de la documentation sur l'éducation au choix de carrière et sur les études postsecondaires au début du secondaire. À cause de certaines interrogations quant à la présence d'un fossé éventuel, les études montrant qu'il existe des disparités régionales en ce qui a trait à l'accès à un ordinateur à la maison et à Internet à l'école (Corbett & Willms, 2002), il a été décidé de fournir aux élèves la même information dans une revue dont il est question ci-après.

Le site Internet *Un avenir à découvrir* a été conçu par la firme Allegro168 Inc. Communications + Design. Il donne accès aux participants à *Explorez vos horizons* munis de codes d'utilisateur fournis par le projet à de la documentation détaillée sur les études postsecondaires et l'éducation au choix de carrière.

Comme le résume le tableau 2.3, le site Internet *Un avenir à découvrir* se veut un portail à partir duquel les membres auront accès à des renseignements utiles qui les encourageront à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire, à envisager différents programmes d'études postsecondaires et à se familiariser avec le système de prêts étudiants. Il intègre une foule de renseignements, dont des faits sur des jeunes au cheminement postsecondaire varié, des données sur les tendances du marché du travail, comme le revenu de Canadiens ayant fait des études supérieures, ainsi que des renseignements sur les études postsecondaires et l'éducation au choix de carrière (notamment un glossaire des termes et expressions propres à l'éducation postsecondaire), en plus de liens vers d'autres sites connexes.

Revue @venir

« @venir » est le nom donné à la revue élaborée spécialement pour le projet pilote *Un avenir à découvrir*. À l'instar du site Internet *Un avenir à découvrir* qui vient d'être décrit, la Revue @venir a été conçue par Allegro168 Inc. Communications + Design, qui a harmonisé le contenu de ces deux composantes d'*Explorez vos horizons*. Comme pour les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire, le contenu de la revue se fonde sur une trousse d'information élaborée par l'Education Policy Institute en vertu d'un contrat avec la Fondation, conclu en 2003.

L'idée derrière la Revue @venir était de créer un médium de diffusion d'informations sur les études postsecondaires et l'éducation au choix de carrière pour les élèves qui pourraient avoir de la difficulté à assister aux ateliers *Explorez vos horizons*, ou à accéder à un ordinateur ou à Internet. Les élèves peuvent habituellement utiliser Internet à l'école, mais ils ne peuvent pas toujours le faire à la maison (Plante et Beattie, 2004). Les concepteurs de la Revue @venir estiment par ailleurs que le fait

42 Dans le présent rapport, « versement » signifie un dépôt dans le fonds du savoir de l'élève, comparativement à « paiement », qui survient plus tard après l'admission de l'élève à un programme d'études postsecondaires. Le nombre de paiements est fonction du total des versements portés au fonds du savoir de

de poster une revue à la maison peut favoriser la discussion chez les parents quant aux projets de vie de leurs enfants après le secondaire.

Allegro168 Inc. Communications + Design (voir l'encadré 2.1) a conçu la revue de manière à susciter l'intérêt des élèves du secondaire en ayant recours à des graphiques et à une présentation imaginative, ainsi qu'en produisant des articles courts et faciles à lire. L'objectif est de fournir de l'information essentielle sur les études postsecondaires et l'éducation au choix de carrière aux participants d'*Explorez vos horizons* au début du secondaire. Les participants d'*Explorez vos horizons* ont reçu leur premier numéro de la Revue @venir à l'automne de leur 10^e année, et le deuxième numéro au printemps de leur 10^e année. Les quatre autres numéros seront distribués selon le même cycle, en 11^e et en 12^e années.

L'INTERVENTION FONDS DU SAVOIR

Les principaux partenaires chargés de la prestation des *Fonds du savoir* sont le bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick, qui est en liaison directe avec les participants, les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick, qui sont responsables de la vérification des demandes, et la Fondation, qui gère les comptes et effectue les paiements.

Pour être admissibles à l'intervention, les élèves et leurs parents devaient révéler leur revenu familial annuel au moment de l'entrevue à la maison. Comme on l'explique au chapitre 3, les données sur le revenu proviennent des déclarations de revenu de l'année précédente. Seuls les élèves issus de familles dont le revenu annuel était inférieur à la médiane provinciale pouvaient être assignés de façon aléatoire à un groupe incluant les *Fonds du savoir*. Suivant l'assignation à un groupe programme incorporant les *Fonds du savoir* (*Fonds du savoir* ou *Explorez vos horizons plus Fonds du savoir*), les élèves devaient signer une déclaration du participant qu'ils avaient reçue par la poste pour pouvoir ouvrir un compte et recevoir des paiements⁴². Les parents devaient signer une déclaration selon laquelle ils acceptaient qu'on vérifie le revenu qu'ils avaient déclaré l'année précédente à Revenu Canada. À la fin de l'année scolaire, les participants aux *Fonds du savoir* reçoivent du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick un relevé de compte.

Un montant de 2 000 \$ est porté au compte de chaque participant s'il est encore aux études à la fin de la 10^e année, puis une somme équivalente est également versée à la fin de la 11^e année. Un versement final de 4 000 \$ est versé au fonds du participant lorsqu'il obtient son diplôme du secondaire. Les participants aux *Fonds du savoir* accumulent le plein montant de 8 000 \$ s'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires d'une école du Nouveau-Brunswick dans un délai de quatre ans après avoir signé leur déclaration de participation⁴³. Les participants doivent terminer au moins deux années d'études dans un ou plusieurs programmes postsecondaires reconnus

par le Programme canadien des prêts aux étudiants dans un délai de six ans après avoir signé leur déclaration de participation pour pouvoir toucher le plein montant de 8 000 \$. L'admissibilité aux versements et aux paiements des *Fonds du savoir* ne change pas en fonction de la situation financière des parents durant l'intervention. Autrement dit, même si le revenu familial devient supérieur à la médiane provinciale, les participants qui étaient admissibles aux *Fonds du savoir* initialement le demeurent.

Pour obtenir des paiements de leur compte, les participants aux *Fonds du savoir* doivent remplir un formulaire de demande et l'envoyer au bureau d'*Un avenir à découvrir* avant l'échéance fixée. Trois échéances sont prévues dans l'année civile. Les participants peuvent présenter chaque année jusqu'à deux demandes avant l'échéance pour pouvoir recevoir deux paiements de 2 000 \$. Les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick, qui agissent au nom de la Fondation et du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick, confirment que les participants sont admis à un programme d'études postsecondaire reconnu. Les participants qui ne satisfont pas à une échéance donnée peuvent présenter une nouvelle demande avant la prochaine échéance, pourvu que la période d'admissibilité ne soit pas expirée.

Une fois que les renseignements fournis par les participants aux *Fonds du savoir* ont été vérifiés, le bureau *Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick fournit un dossier à la Fondation pour veiller à ce que les paiements des *Fonds du savoir* soient versés.

La plupart des participants de la première cohorte recevront leur diplôme d'études secondaires en juin 2007 et pourront demander des paiements de leur fonds durant les trois années suivantes. Après cette date, les sommes qui n'auront pas été réclamées ne seront plus accessibles et les fonds seront fermés. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick enverra à ces participants, en mai 2009, un avis dans lequel on fera état du solde de leur fonds et, le cas échéant, du fait qu'ils disposeront encore de 12 mois pour s'en prévaloir.

La majorité des participants de la deuxième cohorte des *Fonds du savoir* obtiendront leur diplôme d'études secondaires en juin 2008 et pourront se prévaloir des paiements de leur fonds durant les trois années suivantes, après quoi ils n'auront plus accès aux sommes restantes, s'il y a lieu, et leur fonds sera fermé. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick leur enverra un rappel pour les aviser qu'ils disposent de 12 mois encore pour se prévaloir des montants restants.

Les sommes cumulées dans le fonds des participants doivent servir à financer les dépenses d'études des participants dans un programme postsecondaire. Toutefois, comme c'est le cas pour les programmes d'aide financière aux étudiants conventionnels, les fonds sont versés directement aux étudiants et peuvent servir à toute fin.

⁴² L'élève. Les demandes de paiements peuvent être présentées à différents moments, selon le type de programme postsecondaire auquel l'élève est admis.

⁴³ Les élèves disposent d'une période de « grâce » d'un an après avoir terminé leurs études. Cette période s'applique soit aux études secondaires (ce qui leur laisse quatre ans pour terminer leurs études de la 10^e à la 12^e années), soit aux études postsecondaires (s'ils veulent prendre une « année sabbatique » avant d'entreprendre leurs études, ou entre deux années d'études postsecondaires), mais non aux deux cas, et n'a pas d'incidence sur leur admissibilité aux versements et aux paiements des *Fonds du savoir*.

La prochaine section établit le cadre de travail servant à la coordination du projet pilote *Un avenir à découvrir* et définit les rôles et les responsabilités des principaux partenaires et sous-traitants.

ORGANISATION DU PROJET

Partenaires

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* est le fruit de partenariats entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. La nature des rapports et les obligations des partenaires sont définis dans les protocoles d'ententes respectifs. Ces trois intervenants sont responsables des décisions opérationnelles et des éléments-clés de la conception touchant les interventions à l'essai dans *Un avenir à découvrir*.

Dans le cadre du mandat du gouvernement du Canada d'investir dans l'éducation postsecondaire, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été mise sur pied en 1998 et dotée d'un budget de 2,5 milliards de dollars pour aider les jeunes Canadiens à accéder aux études postsecondaires et accroître leur participation aux études postsecondaires en réduisant leur dette étudiante. La Fondation, qui doit assujettir ses programmes à de rigoureuses évaluations, voulait trouver des moyens d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire, notamment chez les groupes habituellement sous-représentés dans le système d'éducation postsecondaire. Ses discussions internes à propos des obstacles à l'accès, tant financiers que non financiers, ont mené à la création des Projets pilotes du millénaire. D'entrée de jeu, la Fondation a procédé à une analyse des données canadiennes, a étudié certains programmes nord-américains existants et a pris des mesures pour susciter l'intérêt des provinces canadiennes.

Comme il a déjà été mentionné, le Nouveau-Brunswick a décidé de participer au projet pilote *Un avenir à découvrir* qui englobait une intervention d'éducation au choix de carrière et l'offre d'une aide financière nonremboursable aux élèves

du secondaire. Le Manitoba s'est montré particulièrement intéressé à *Explorez vos horizons*, mais non aux *Fonds du savoir*, la province ayant déjà décidé d'implanter un autre projet.

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a fait appel à la SRSA pour mener l'évaluation du projet pilote *Un avenir à découvrir*. La SRSA a conçu l'étude de manière à répondre aux questions clés de l'évaluation et a établi un « protocole de recherche » pour chaque province — une description officielle de l'ensemble des règles et méthodologies éthiques et scientifiques régissant l'évaluation du projet. La SRSA devait recruter plus de 5 400 participants dans deux provinces et prévoir toutes les modalités nécessaires pour obtenir le consentement éclairé des élèves et de leurs parents ou tuteurs ainsi que des données de référence. Elle doit par ailleurs gérer la collecte continue de données sur les résultats et la mise en œuvre, recueillir des renseignements aux fins de l'analyse avantages-coûts de chaque stratégie et publier les résultats dans un rapport de mise en œuvre préliminaire et des rapports provisoire et final sur les impacts.

Sur les conseils de la SRSA, de la Fondation canadienne pour le développement de carrière et des sous-traitants décrits dans l'encadré 2.1, les provinces et la Fondation ont établi différents groupes de travail et comités pour la mise en œuvre et l'évaluation d'*Un avenir à découvrir*.

Groupes de travail et comités

Un Groupe de travail national, un Groupe des opérations et un Sous-comité de la recherche supervisent les objectifs de la recherche et la mise en œuvre du projet pilote *Un avenir à découvrir*. Chaque groupe est formé d'au moins un représentant de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; des ministères de l'Éducation et des Affaires postsecondaires/Éducation postsecondaire, Formation et Travail du Nouveau-Brunswick; du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba et de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA). Les rôles de chaque groupe et des deux comités de gestion provinciaux, l'un pour le Manitoba et l'autre pour le Nouveau-Brunswick, sont résumés dans le tableau 2.4.

Tableau 2.4: Groupes de travail et comités d'Un avenir à découvrir

	Groupe de travail national	Groupe des opérations	Sous-comité de recherche	Comités de gestion provinciaux
Activités principales du projet pilote	Se réunit au besoin	Se réunit 2 fois par mois ou au besoin	Se réunit au besoin	Se réunit chaque semaine ou au besoin
Supervise les objectifs de la recherche				
Supervise la mise en œuvre d'Un avenir à découvrir				
Définit des objectifs généraux en matière de politiques				
Conception et cohérence de l'intervention				
Approbation de la méthodologie de recherche				
Approbation des rapports de recherche				
Recherche future et besoins en termes de mise en œuvre				
Stratégies de communication pour les résultats de la recherche				
Stratégies de communication pour les mises à jour sur la mise en œuvre				
Facteurs et défis opérationnels				
Élaboration de stratégies visant à augmenter la participation au projet				
Gestion de l'information liée à la prestation du programme				
Assurer une prestation uniforme des initiatives				
Adapter le contenu et la prestation du programme au besoin				
Révision et approbation des ateliers et du matériel				
Révision du contenu du site Web d'Un avenir à découvrir et de la Revue @venir				
Approbation du contenu du site Web d'Un avenir à découvrir et de la Revue @venir				
Enjeux provinciaux relatifs à la prestation du programme				
Garantir la participation des écoles et autres organismes				
Budget et gestion des fonds				
Recruter/former le personnel pour les bureaux d'Un avenir à découvrir				
Rapports sur la mise en œuvre et la gestion du projet				
Contrats				
Collaboration avec les sous-traitants				

Groupe de travail national

Le rôle du Groupe de travail national consiste à superviser les objectifs de la recherche et de la mise en œuvre du projet pilote *Un avenir à découvrir*. En comité, le groupe s'affaire à fixer des objectifs généraux en matière de politique, à définir la conception du programme et à veiller à sa cohérence, ainsi qu'à approuver la conception de l'étude et des rapports.

Le Groupe de travail national se réunit en personne et par appel conférence pour faire le point sur les questions émergentes et en discuter. Il agit aussi en qualité de comité stratégique pour prévoir les besoins futurs en matière de recherche et de mise en œuvre, en s'attardant sur les lacunes et en cherchant à

atteindre les intervenants. Enfin, les membres du groupe décident collectivement des stratégies globales de communication des mises à jour sur les résultats de la recherche et de la mise en œuvre, ce qui comprend la distribution des rapports de recherche.

Les membres du Groupe de travail national ont débattu d'un grand nombre de questions importantes sur *Un avenir à découvrir*, notamment le concept de l'intervention, certaines considérations opérationnelles et les enjeux propres au choix des participants et des sites (équité entre les districts scolaires, taille des écoles, échéanciers, disponibilité des ressources, etc.).

ENCADRÉ 2.1 : ORGANISATIONS SOUS-TRAITANTES

Le présent encadré dresse la liste des différentes organisations engagées pour aider à l'élaboration ou à la mise en œuvre du projet. Elles sont classées par ordre alphabétique.

Allegro168 Inc. Communications + Design

Allegro 168 Inc. Communications + Design, à partir d'une trousse d'information élaborée l'Educational Policy Institute et révisée par la Fondation canadienne du développement de carrière et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, a proposé le matériel adapté à la Revue @venir et au site Internet *Un avenir à découvrir*. En collaboration avec les membres du Groupe des opérations d'UAD, la firme a finalisé le contenu des deux outils de communication.

Educational Policy Institute

L'Educational Policy Institute a créé la trousse d'information initiale à la base de la composante Ambassadeurs du postsecondaire, de la Revue @venir et du site Internet.

Fondation canadienne pour le développement de carrière

La Fondation canadienne pour le développement de carrière est un important organe consultatif du projet pilote *Explorez vos horizons*. D'entrée de jeu, elle a joué un rôle instrumental quant à la justification de chacune des composantes d'*Explorez vos horizons* ainsi que dans la cohérence globale de l'intervention. La Fondation canadienne pour le développement de carrière a élaboré la composante *Un avenir en héritage d'Explorez vos horizons*, l'a adaptée pour les élèves de 11^e année participant à *Explorez vos horizons* et leurs parents ou tuteurs, puis a formé les animateurs du Nouveau-Brunswick et du Manitoba sur la façon de présenter les ateliers sur le terrain. La Fondation canadienne pour le développement de carrière été engagée ultérieurement pour élaborer une composante de l'intervention s'adressant aux élèves de 12^e année (*En action vers l'avenir*), puis former les animateurs du Nouveau-Brunswick et du Manitoba sur la façon de la présenter.

Jobmatics^{MD}

L'entreprise Jobmatics^{MD} a créé la composante *Point de mire carrière* et l'a adaptée aux élèves de 10^e année participant à *Explorez vos horizons*. Elle a aussi enseigné aux animateurs du Nouveau-Brunswick et du Manitoba comment présenter cette composante sur le terrain.

DMHS Group Inc.

La composante Ambassadeurs du postsecondaire (APS) d'*Explorez vos horizons*, a, à l'origine, été préparée par PGF Consultants Inc. et plus tard, parachèvee par le DMHS Group Inc. En 2005, avant le départ du promoteur principal des ateliers AP de PGF, ce dernier a demandé que la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire cède ce contrat au nouvel employeur du promoteur principal des ateliers APS, soit DMHS Group Inc. Toutes les parties étaient d'accord. DMHS Group Inc. a donc formé le personnel et les animateurs du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ainsi que les élèves ambassadeurs à l'animation des ateliers Les Ambassadeurs du postsecondaire sur le terrain.

Sierra Systems

Dans le but de planifier et de contrôler la prestation du programme *Un avenir à découvrir* dans tous les sites et d'appuyer ses responsabilités en matière de gestion et d'administration du projet, la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire a financé la mise en œuvre d'un système informatisé d'information sur la gestion du projet et l'a mis à la disposition des deux bureaux provinciaux d'*Un avenir à découvrir*. Les intervenants ont, quant à eux, dirigé la mise en œuvre du système. Les services de Sierra Systems ont été retenus dans le but de mettre au point à façon l'application Web et l'architecture technique du projet. Les développeurs ont conçu le système d'information sur la gestion du projet spécifiquement afin d'y intégrer des composantes capables de supporter les activités d'*Un avenir à découvrir*.

Groupe des opérations

Le Groupe des opérations est formé de membres chevronnés de l'équipe *Un avenir à découvrir* représentant la Fondation, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, ainsi que la SRSA.

Le Groupe se réunit habituellement par appel conférence deux fois par mois afin de faire le point sur les questions de mise en œuvre et d'en discuter. Deux ou trois fois par année, il se réunit en personne (pendant deux ou trois jours). Il discute des meilleures façons d'implanter les stratégies de communication approuvées par le Groupe de travail national, ce qui comprend l'élaboration de mises à jour régulières sur la mise en œuvre à l'intention des intervenants. Le Groupe s'occupe également des questions de gestion de l'information sur la prestation du programme.

Le Groupe des opérations s'acquitte de nombreuses tâches liées au projet. Il veille entre autres à la présentation uniforme des interventions à l'échelle des sites, révisé et approuve les ateliers et le matériel élaboré par les sous-traitants, ainsi que le contenu du site Internet *Un avenir à découvrir* et de la Revue *@venir*, règle des problèmes opérationnels, met en commun les « enseignements » tirés de l'expérience, adapte le contenu et la présentation du programme au besoin, et conçoit des stratégies visant à accroître la participation au projet.

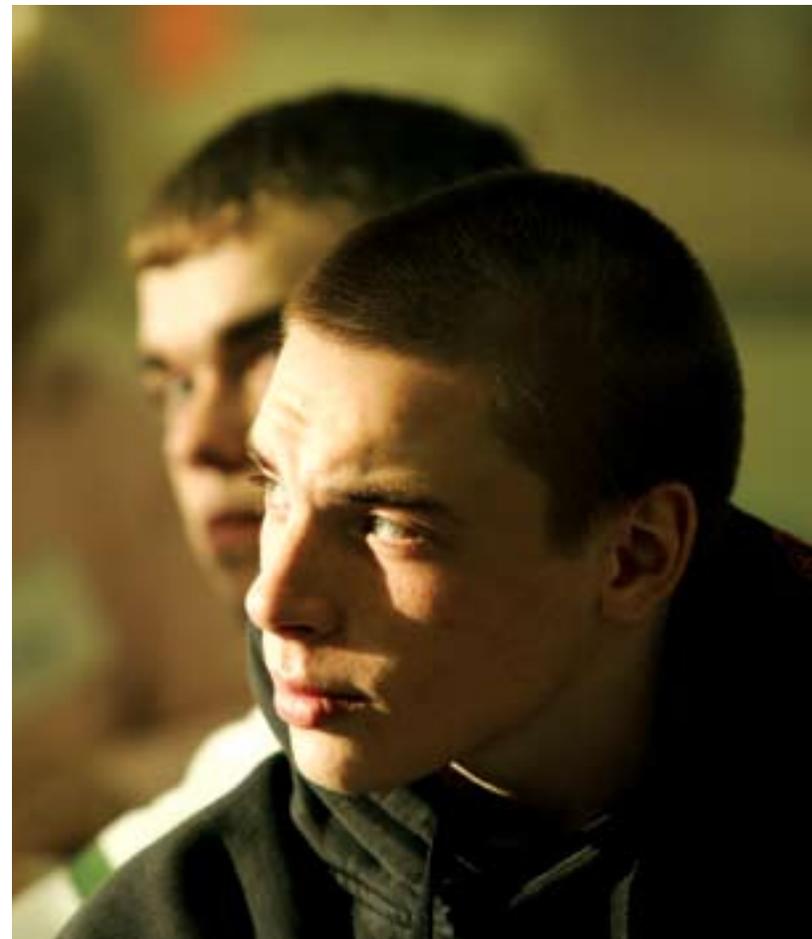
Sous-comité de la recherche

La principale responsabilité du Sous-comité de la recherche est d'orienter le Groupe de travail national quant aux questions de recherche propres au projet pilote *Un avenir à découvrir*. Il se réunit au besoin. En général, ses travaux se traduisent par la formulation de recommandations à l'intention du Groupe de travail national.

Comités de gestion provinciaux

Il y a deux comités de gestion provinciaux (l'un pour le Manitoba et l'autre pour le Nouveau-Brunswick). Ils sont responsables de discuter des questions d'ordre provincial qui ont trait à la présentation et au budget des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*. Les comités de gestion provinciaux se réunissent au besoin à la demande d'un ou de plusieurs partenaires. La SRSA, qui représente la Fondation aux fins de l'évaluation, prend part aux discussions lorsque cela est nécessaire.

La Fondation et (ou) le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, s'acquittent de nombreuses tâches de manière concertée. Ils supervisent les nouveaux contrats; collaborent avec les sous-traitants chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les interventions;



approuvent toutes les interventions d'*Un avenir à découvrir*; élaborent les protocoles de recherche; s'assurent de la participation des écoles et d'autres organismes au besoin; recrutent et forment le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir*, notamment les animateurs et les ambassadeurs du postsecondaire; veillent à l'uniformité de la présentation des interventions en fournissant une formation pertinente; et assurent la supervision régulière de l'ensemble du personnel. Les comités de gestion provinciaux veillent également à la gestion des fonds du projet, produisent des rapports sur la mise en œuvre et la gestion du projet, et prennent les mesures nécessaires pour régler toute question ou problème lié aux composantes du projet.

Le chapitre suivant donne un aperçu du processus de recrutement des participants à *Un avenir à découvrir* et de la collecte des données initiales.

3

Échantillons de recherche et sources de données d'*Un avenir à découvrir*

Introduction

Le présent chapitre porte sur la sélection et le recrutement des échantillons de recherche du projet pilote *Un avenir à découvrir* (UAD) ainsi que sur les nombreuses sources de données nécessaires à l'évaluation des interventions *Explorez vos horizons* (EH; *Un avenir à découvrir* au Manitoba) et *Fonds du savoir* (FS). Il explique le processus de désignation et d'engagement des écoles ainsi que celui du recrutement des participants et de leurs parents. Il décrit aussi le processus d'assignation aléatoire et de notification, et passe en revue la collecte des données initiales de l'évaluation. D'autres sources de données sont définies à l'annexe 2.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **Le processus de sélection de l'échantillon de recherche a été bien implanté au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.** Tous les élèves du Nouveau-Brunswick ont été assujettis à un processus de triage qui visait à déterminer s'ils étaient admissibles aux *Fonds du savoir*. Des efforts ont été faits pour obtenir une représentation égale des élèves francophones et des élèves anglophones.
- **Les élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick au Manitoba ont été mis au courant du projet et ont eu la possibilité de renoncer à y participer.** Seule une faible proportion d'élèves (72 élèves sur une possibilité de 15 578) a choisi de renoncer à la possibilité avant que Statistique Canada ne les contacte.
- **Les élèves échantillonnés de façon aléatoire par Statistique Canada étaient plus portés à accepter de participer au projet au Nouveau-Brunswick qu'au Manitoba.** Au Nouveau-Brunswick, 78 % des élèves échantillonnés ont accepté de participer au projet, ont répondu à l'enquête de référence et ont rempli le formulaire de consentement. Au Manitoba, la proportion équivalente était de 60 %.
- **Les entrevues en personne ont permis de recueillir des données de base.** Les élèves répondaient à un questionnaire écrit tandis que les interviewers recueillaient électroniquement des renseignements auprès de leurs parents. Les données sur le revenu des parents ont servi à déterminer l'admissibilité à l'assignation aléatoire à un groupe incluant les *Fonds du savoir*. Le consentement des élèves et des parents à la participation au projet a été obtenu simultanément.
- **Les élèves ont été assignés de façon aléatoire à l'un des groupes programmes ou au groupe témoin.** L'assignation était fonction des objectifs des analyses ultérieures et faisait appel à une stratification par secteur linguistique et par niveau de revenu.

Recrutement de l'échantillon de recherche

Le processus de recrutement visait à former un échantillon valide d'élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick et du Manitoba à qui il serait offert de se porter volontaires pour participer au projet pilote. L'échantillon devait être assez grand pour que l'étude puisse dégager des impacts suffisamment importants pour être considérés comme pertinents par les

décideurs. La taille de l'échantillon a été fixée après détermination des effets minimaux détectables dont il est question à l'encadré 3.1. Au Nouveau-Brunswick, l'échantillon devait englober un nombre suffisant d'élèves de familles à faible revenu pour que l'épreuve des *Fonds du savoir*, seuls ou combinés à *Explorez vos horizons*, soit valide. Il fallait donc composer un groupe d'élèves de familles à faible revenu suffisamment grand pour qu'il soit possible de dégager des impacts significatifs qui seraient propres à ce groupe.

Les *Fonds du savoir* n'ont pas été mis à l'essai au Manitoba ni auprès d'élèves issus de familles à revenu élevé du Nouveau-Brunswick. Ces participants ont donc été assignés au groupe à qui l'on a offert *Explorez vos horizons* ou au groupe témoin.

Différences provinciales

Les principaux fournisseurs de données aux fins du recrutement des échantillons d'*Un avenir à découvrir* étaient les provinces du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. Il fallait recueillir essentiellement les mêmes données dans les registres scolaires des élèves des deux provinces aux fins de la sélection, du recrutement et de l'analyse, mais pour ce faire, il a été nécessaire d'adapter la procédure à chaque province. Les variantes sont attribuables aux différences dans les plans d'analyse par groupe de revenu pour les deux provinces, au fait qu'il fallait réaliser des études équivalentes distinctes pour les deux secteurs linguistiques du Nouveau-Brunswick, et aux règlements et pratiques régissant la mise en commun des données dans chaque territoire de compétence.

Nouveau-Brunswick : Au Nouveau-Brunswick, le modèle analytique exigeait un échantillon d'élèves de 9^e année plus important que ce qu'une seule année de recrutement dans les écoles participantes de chaque secteur linguistique aurait pu produire, le facteur limitant résidant dans la taille relativement restreinte du secteur francophone. En conséquence, l'échantillon d'élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick a été recruté sur deux ans (en 2003-2004 et en 2004-2005). Il fallait constituer un échantillon suffisamment important pour qu'il soit hautement probable qu'on puisse observer des impacts jugés significatifs par les décideurs. Ainsi, les élèves de 9^e année du Nouveau-Brunswick ont été recrutés dans les mêmes écoles pendant deux années consécutives, soit au printemps 2004 et au printemps 2005, de manière à pouvoir commencer les activités dès l'automne suivant.

La conséquence la plus évidente du recrutement de deux cohortes est la nécessité de présenter l'intervention et recueillir les données de recherche deux fois, chaque année successive. En outre, les rapports du projet pilote ne peuvent être présentés qu'au terme de l'analyse de l'échantillon, soit un an plus tard que si la recherche n'avait porté que sur une seule cohorte.

Manitoba : Au Manitoba, une seule cohorte de recrutement a suffi. Les élèves de 9^e année ont été recrutés en même temps que les élèves de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick. Le recrutement des francophones s'est déroulé auprès d'un secteur beaucoup plus restreint (représenté par une seule école). Cet échantillon sera toutefois intégré à l'échantillon d'anglophones aux fins de l'analyse dans le cadre d'une même évaluation pour le Manitoba.



ENCADRÉ 3.1 : EFFETS MINIMAUX DÉTECTABLES

On entend par *effet minimal détectable* (EMD) le plus petit impact réel d'une intervention susceptible d'être soulevé par une étude, selon un niveau de certitude et une puissance statistique donnés. Habituellement, les évaluateurs tentent d'établir un échantillon suffisant pour produire un EMD jugé pertinent en matière de politique. Alors que l'étude pourrait être conçue de manière à déceler des impacts de moindre importance en recrutant davantage de participants (ce qui entraîne des coûts additionnels), cette façon de faire est peu astucieuse si les effets mesurés sont jugés trop faibles pour influencer sur la politique. L'efficacité du design expérimental est optimisée par la formation d'un échantillon suffisamment grand pour dégager cet effet minimal.

L'EMD est un indicateur extrêmement utile de la puissance statistique d'un design particulier. De faibles EMD signifient pour les décideurs que si le programme a le moindre effet sur les résultats, il est très possible que l'expérience le décèle (c'est-à-dire que l'hypothèse nulle du « non-effet » soit rejetée). Il est important de cerner la population cible à l'étape de la conception. La nécessité de mesurer des impacts distincts pour chaque population de programme aura une incidence sur la taille de l'échantillon global, élément qui sera déterminé en fonction de l'EMD requis pour chacune.

Par exemple, si le taux de participation au niveau postsecondaire de la population de programme d'intérêt en l'absence de l'intervention est de 61 %, et si les décideurs sont portés à ne tenir compte que des interventions qui visent à

hausser ce taux au-delà de 70 %, l'EMD doit être de neuf points de pourcentage. Si on cherche à obtenir un EMD moindre (par exemple, cinq points de pourcentage), cela peut hausser inutilement les coûts en raison du recrutement d'échantillons supplémentaires. Un EMD plus important (par exemple, 13 points de pourcentage) pourrait faire économiser des ressources, mais risquerait de nuire au dégagement d'impacts pertinents en matière de politique.

Pour *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir*, la taille des échantillons devait être fixée à l'automne 2003. Des discussions avec des partenaires du projet avaient déjà permis d'établir que les impacts moindres ne seraient pas pertinents pour la politique; les EMD pouvaient donc être suffisamment élevés. Ainsi, une hausse prévue d'environ 10 points de pourcentage de la proportion d'élèves terminant la première année du programme postsecondaire choisi susciterait de l'intérêt. Par ailleurs, au moment de décider de la taille des échantillons, il fallait établir un équilibre entre les ressources monétaires allouées au projet (nombre maximum de participants) et la valeur des impacts minimaux décelables. Diverses propositions quant à la taille des échantillons pour chaque population de programme ont été soumises aux membres du Groupe de travail national et les EMD résultants, énoncés dans le tableau qui suit, ont été établis par consensus. Les populations cibles du Nouveau-Brunswick ont été définies par secteur linguistique et par groupe de revenu; le degré de précision devait être le même chez les élèves des écoles francophones que chez les élèves des écoles anglophones.

Effets minimaux détectables pour *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir* (participation aux études postsecondaires)

Population de programme		Échantillon minimal	Effets minimaux détectables (en points de pourcentage)				
			EH c. sans intervention	FS c. sans intervention	EH plus FS c. sans intervention	Effet différentiel des FS sur EH	Effet différentiel d'EH sur les FS
Nouveau-Brunswick (par secteur linguistique)	Familles à faible revenu	928	14,4	14,1	14,1	12,5	12,5
	Familles à revenu élevé	600	11,7	–	–	–	–
	Toutes les familles	1 528	9,1	–	–	–	–
Manitoba	Toutes les familles	1 000	9,1	–	–	–	–

Remarque : Les EMD tiennent compte de l'application d'un test unilatéral dont la puissance est de 80 %, le niveau de signification statistique de 0,05 %, et le taux d'attrition de l'échantillon de 25 % sur six ans.



PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Le recrutement des participants au projet pilote *Un avenir à découvrir* au Nouveau-Brunswick et au Manitoba englobait plusieurs étapes. Il fallait trouver les écoles appropriées et faire en sorte qu'elles participent; obtenir des gouvernements du Manitoba et du Nouveau-Brunswick les registres scolaires des élèves par l'intermédiaire des bureaux provinciaux d'*Un avenir à découvrir*; donner aux élèves la possibilité de renoncer à participer; obtenir le consentement éclairé des élèves et de leurs parents; mener des enquêtes et assigner de façon aléatoire les élèves aux groupes programmes et au groupe témoin.

Choix des districts scolaires ou divisions et des écoles

Tous les districts scolaires du Nouveau-Brunswick (secteurs francophone et anglophone) ont été invités à prendre part au projet pilote *Un avenir à découvrir*. Au Manitoba, l'invitation s'adressait uniquement aux divisions scolaires chapeautant des écoles suffisamment grandes qui ne participaient pas au projet pilote *Making Education Work* de la Fondation. Dans les districts et divisions, les écoles ont été choisies en fonction de critères tels que la taille de la population étudiante de 9^e année et la proportion d'élèves susceptibles de faire partie du groupe désigné du projet. En tout, 30 écoles du Nouveau-Brunswick (15 francophones et 15 anglophones) et 21 écoles du Manitoba participent à *Un avenir à découvrir*.

Le projet devait maximiser l'inclusion du groupe désigné à l'échantillon, ce qui s'est fait principalement au moment du choix des écoles plutôt que du choix des élèves. Le projet ne devait pas chercher à recruter des élèves précis autrement que par l'application du test du revenu aux fins de l'admissibilité aux *Fonds du savoir*. En conséquence, les élèves invités à participer au projet représentent un échantillon aléatoire (dans certains cas tous les élèves) d'élèves de 9^e année dans les écoles choisies. Les écoles ont été sélectionnées en fonction des critères du revenu et de la scolarité des parents.

En septembre 2003, des représentants de la Fondation, de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick ont présenté le projet à tous les directeurs généraux de district du Nouveau-Brunswick. Ces derniers ont été invités à proposer leur district scolaire pour participer à l'étude. Au Manitoba, qui compte beaucoup plus de divisions scolaires que de districts au Nouveau-Brunswick, un contact a été établi avec les directeurs généraux de 15 divisions chapeautant des écoles suffisamment grandes aux fins de la constitution de l'échantillon d'élèves pour *Un avenir à découvrir*. En mars 2004, la Fondation, la SRSA

et le bureau d'*Un avenir à découvrir* du Manitoba ont présenté le projet à ce sous-groupe de directeurs généraux. Sur l'approbation des directeurs généraux, les chercheurs ont retenu une ou plusieurs écoles dans chaque district participant en fonction de critères préétablis. Ces critères (dont il est question à l'annexe 3), appliqués systématiquement à tous les districts, devaient permettre la formation d'un échantillon susceptible de maximiser le recrutement auprès du groupe désigné: les élèves de première génération issus de familles à faible revenu.

Au Nouveau-Brunswick, les critères utilisés pour maximiser l'échantillonnage d'élèves du groupe désigné étaient fondés sur des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), réalisés en 2000, sur la proportion d'élèves de 15 ans de chaque école dont le revenu des parents était inférieur à 60 000 \$, et dont le plus haut niveau de scolarité des parents était au plus le diplôme d'études secondaires. Ces données ont été combinées à celles sur la taille de la population d'élèves de 9^e année de chaque école pour produire un indice de priorité des écoles aux fins de sélection dans chaque district. Parce que les interventions seraient présentées dans les écoles, celles-ci n'étaient admissibles que si elles offraient les quatre niveaux scolaires à l'étude (de la 9^e à la 12^e années). Ce critère n'a permis d'exclure aucune école du Nouveau-Brunswick. Au plus, deux écoles par district anglophone et trois écoles par district francophone étaient admissibles. Compte tenu de la possibilité de renoncer à participer et de ne pas répondre aux enquêtes, il a fallu inclure les écoles graduellement au projet jusqu'à ce que le total cumulatif d'élèves de 9^e année dans les écoles choisies pour chaque secteur suffise à produire l'échantillon souhaité (1 015 élèves par secteur par année, soit 4 060 au total). Pour atteindre cet objectif, deux grandes écoles francophones ont été incluses à deux reprises, ce qui signifie qu'elles ont contribué environ deux fois le nombre d'élèves comparativement à d'autres sites.

Les critères appliqués au Manitoba visaient à maximiser l'échantillonnage de membres du groupe désigné à partir des données sur les populations résidant dans la même région de tri d'acheminement que chaque école⁴⁴. Les données tenaient compte de la proportion de familles de recensement dont le revenu après impôt était inférieur à 40 000 \$ et de la proportion d'adultes n'ayant fait aucune étude collégiale ou universitaire. Ces données ont été combinées à celles sur la taille de la population d'élèves de 9^e année de chaque école afin de produire un indice de priorité des écoles à sélectionner dans chaque division. Parce que les interventions seraient présentées dans les écoles, celles-ci n'étaient admissibles que si elles offraient les quatre niveaux scolaires à l'étude (de la 9^e à la 12^e années). Deux écoles par district seraient admissibles. Compte tenu de la possibilité de renoncer à participer et de ne pas répondre à l'enquête, il a fallu inclure les écoles graduellement au projet jusqu'à ce que le total cumulatif d'élèves de 9^e année dans les écoles choisies suffise à produire l'échantillon souhaité de 1 000 élèves.

44 Ces données du Recensement de 2001 ont été obtenues de Statistique Canada à défaut d'une ventilation des données l'EJET pour chaque école. Le terme « région de tri d'acheminement » désigne le territoire géographique correspondant aux trois premiers caractères du code postal.

Tableau 3.1 : Proportion de l'échantillon vivant dans les grands centres urbains par rapport aux estimations du recensement de 2001

Secteur de résidence	Nouveau-Brunswick			Manitoba		
	Familles ayant des enfants de moins de 18 ans	Écoles UAD (nombre)	Échantillon UAD	Familles ayant des enfants de moins de 18 ans	Écoles UAD (nombre)	Échantillon UAD
Centres urbains dont la population est de 40 000 habitants ou plus	43,6	6	22,4	62,4	12	57,5
Autres secteurs	56,4	24	77,6	37,6	9	42,5
Total	100,0	30	100,0	100,0	21	100,0

Au Nouveau-Brunswick, chaque district anglophone participant a fourni des élèves d'au moins une école à l'étude du projet pilote alors que chaque district francophone participant a fourni des élèves d'au moins deux écoles. Au Manitoba, à l'exception d'une division qui a refusé de participer, chaque division a mis au moins une école à contribution. La division qui a renoncé au projet était déjà largement investie dans d'autres projets de recherche. Des écoles supplémentaires ont été priorisées dans les autres divisions afin de préserver la taille de l'échantillon.

Presque toutes les écoles auxquelles priorité a été donnée dans les deux provinces ont accepté de participer. Dans une division du Manitoba ayant accepté de participer, deux écoles priorisées ont toutefois hésité à s'engager. Il a donc fallu désigner deux autres écoles de la division qui offraient les niveaux scolaires de la 10^e à la 12^e années. En conséquence, le recrutement au projet *Un avenir à découvrir* dans cette division s'est effectué auprès de quatre écoles de relève rattachées aux sites de prestation des interventions. Ainsi, les élèves de 9^e année de ces quatre écoles feraient partie l'année suivante de l'échantillon d'élèves de 10^e année des deux écoles secondaires désignées pour *Un avenir à découvrir*.

L'une des conséquences de la sélection systématique d'un petit nombre d'écoles dans un ensemble de districts et de divisions est la concentration relativement faible de sites du projet dans les grands centres urbains, notamment au Nouveau-Brunswick. Le tableau 3.1 montre le nombre d'écoles secondaires et de participants potentiels dans les grands centres urbains des deux provinces, comparativement à d'autres secteurs. Alors que 44 % des familles du Nouveau-Brunswick ayant des enfants de moins de 18 ans habitent dans un grand centre urbain (Fredericton, Moncton et Saint-Jean), seulement 22 % de l'échantillon d'UAD provient de ces villes. Les centres urbains du Manitoba sont représentés de manière plus proportionnée dans l'échantillon : 62 % des familles du Manitoba vivent dans de grands centres urbains (Winnipeg et Brandon) et 57 % de l'échantillon d'*Un avenir à découvrir* résident dans ces villes.

Élaboration du cadre de l'échantillon et prise de contact

C'est à partir des données des registres scolaires provinciaux qu'a été établi l'échantillon admissible pour le choix des élèves dans chaque école. Comme le montrent les figures 3.1 et 3.2, un processus de sélection légèrement différent dans les deux provinces a été utilisé.

La figure 3.1 décrit le processus de sélection de la première cohorte. En février 2004, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a transmis à la SRSA un dossier contenant les coordonnées de tous les élèves de 9^e année admissibles dans les écoles participant au projet *Un avenir à découvrir*.

Étant donné qu'*Un avenir à découvrir* s'adresse tant aux parents qu'aux élèves, et pour éviter le « déversement » d'informations dans le groupe témoin, les élèves de la population admissible de la deuxième cohorte étaient exclus s'ils avaient un frère ou une sœur qui avait été recruté pour le projet *Un avenir à découvrir* en 2004 (première cohorte). De plus, pour réduire au minimum les risques de « déversement » et maximiser la puissance de l'analyse, un seul élève de 9^e année par adresse civique ne pouvait être retenu (s'il y avait plus d'un élève à la même adresse et que l'un d'eux avait été sélectionné de façon aléatoire). Le traitement des registres faisait appel à une série de critères de comparaison des données, dont l'adresse, les noms et les numéros de téléphone, afin qu'un seul élève soit choisi par ménage. Tout élève dont l'adresse était inexacte ou incomplète était exclu de l'échantillon admissible.

Au terme du traitement du dossier, celui-ci a été acheminé au bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick et à Statistique Canada, qui mènerait les enquêtes. Des lettres de recrutement ont été envoyées par la poste à tous les élèves de 9^e année admissibles de la première cohorte et à leurs parents par le bureau d'*Un avenir à découvrir*. Ces lettres donnaient aux élèves la possibilité de renoncer au projet.

Figure 3.1 : Aperçu du processus de recrutement au Nouveau-Brunswick

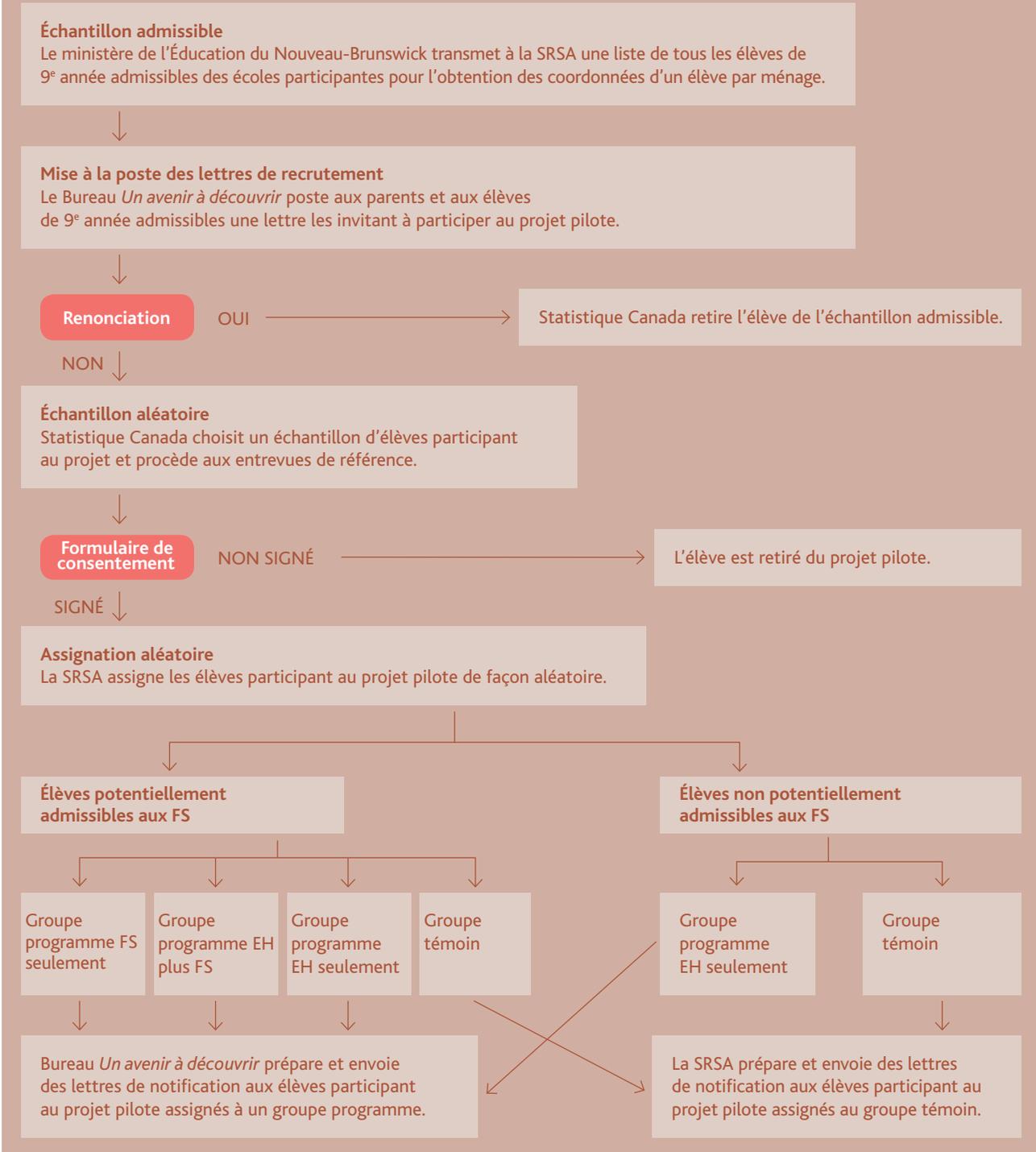
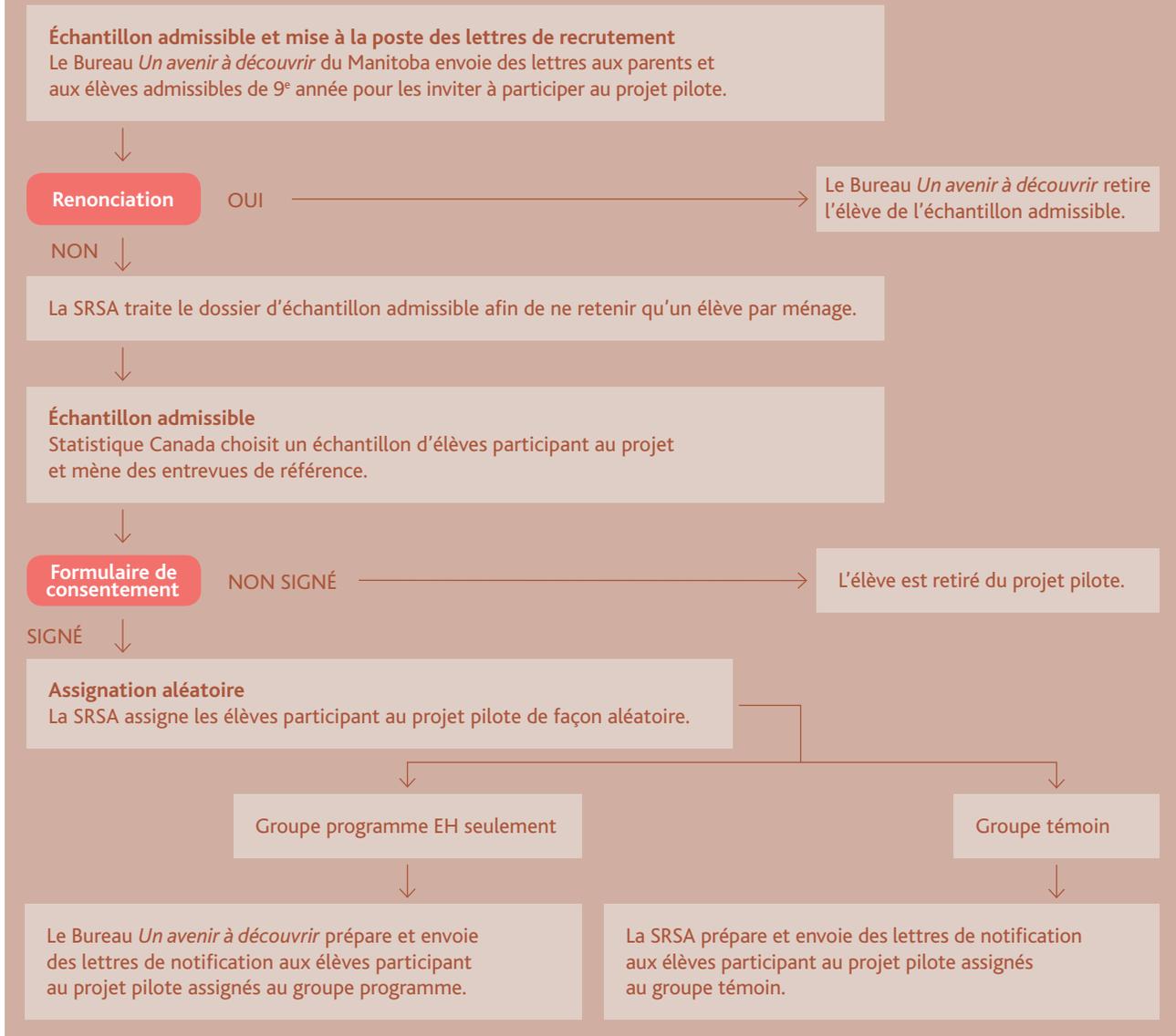


Figure 3.2 : Aperçu du processus de recrutement au Manitoba



À la fin d'avril 2004, ceux qui avaient décidé de ne pas participer à *Un avenir à découvrir* ont été éliminés de l'échantillon établi par Statistique Canada. Statistique Canada a constitué un échantillon aléatoire d'élèves et désigné l'un des parents pour répondre à l'enquête de référence durant les entrevues à la maison, qui se sont déroulées de mai à la fin de juillet 2004. Le consentement éclairé des parents et des élèves ont été obtenus à cette occasion. Statistique Canada a traité les enquêtes de référence et envoyé les données aux chercheurs de la SRSA. L'étape suivante a été de procéder à l'assignation aléatoire. Les chercheurs ont assigné les élèves au hasard à un groupe programme ou au groupe témoin. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* a envoyé aux élèves des groupes programmes

une lettre de notification les avisant de la ou des interventions auxquelles ils avaient été assignés. La SRSA a également envoyé des lettres de notification aux élèves assignés au groupe témoin.

Le processus reproduit à la figure 3.1 a été répété pour la deuxième cohorte, en janvier 2005. Ce processus a commencé par le transfert par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick à la SRSA du dossier des coordonnées des élèves. Le processus a été exécuté environ un mois plus tôt dans l'année qu'en 2004, Statistique Canada a donc mené les entrevues d'avril à la fin de juin 2005 et la notification d'assignation aléatoire a été envoyée à la fin de juillet.

Tableau 3.2: Nombre d'élèves à chaque étape du processus de recrutement

	Nombre d'élèves			Total
	Manitoba	Nouveau-Brunswick		
	2005	2004	2005	
Dossier initial des registres des élèves de 9 ^e année des écoles choisies	3 385	6 057*	6 136**	15 578
Renoncations par province	46	10	16	72
Choix par la SRSA d'un élève par ménage pour l'échantillon	3 282	5 917	5 347	14 546
Transfert du dossier à Statistique Canada (renoncations exclues)***	3 282	5 907	5 331	14 520
Échantillon aléatoire d'élèves par école à contacter par Statistique Canada	1 748	3 151	2 501	7 400
Fichier des dossiers traités remis à la SRSA	1 044	2 388	1 993	5 425
Autres dossiers (enfants pris en charge par la province)	2	3	6	11
Élèves retirés du projet****	2	4	1	7
Nombre total de participants à assigner de façon aléatoire	1 044	2 387	1 998	5 429

Notes: *Il y avait 3 351 élèves anglophones et 2 706 élèves francophones.

**Il y avait 3 360 élèves anglophones et 2 776 élèves francophones.

***Les élèves du Manitoba ayant renoncé au projet ont été exclus avant l'établissement de l'échantillon d'un seul élève par ménage.

****Élèves retirés uniquement avant l'analyse de référence.

Le recrutement des participants du Manitoba a commencé près d'un an après le début du recrutement de la première cohorte de participants à *Un avenir à découvrir* au Nouveau-Brunswick. Le processus de recrutement adopté pour le Manitoba différait légèrement de celui du Nouveau-Brunswick. Comme le montre la figure 3.2, le bureau d'*Un avenir à découvrir* a commencé par envoyer des lettres de recrutement aux élèves de 9^e année admissibles et à leurs parents pour les informer du projet pilote et donner la possibilité aux élèves d'y renoncer. À la mi-février 2005, ceux qui avaient choisi de ne pas participer ont été éliminés de l'échantillon par le bureau d'*Un avenir à découvrir*. Ce dernier a ensuite transmis à la SRSA les coordonnées des élèves de l'échantillon admissible — soit tous les élèves de 9^e année ayant décidé de participer au projet. Le dossier traité a été remis à Statistique Canada qui a établi un échantillon aléatoire aux fins de l'enquête de référence auprès des élèves et de leurs parents. Les entrevues ont commencé en avril et se sont terminées à la fin de juin 2005. Statistique Canada a envoyé à la SRSA les données de référence ayant servi à assigner les élèves de façon aléatoire au groupe programme *Explorez vos horizons* ou au groupe témoin. Les élèves assignés au groupe programme ont reçu une lettre de notification du bureau d'*Un avenir à découvrir* et ceux assignés au groupe témoin, de la SRSA.

Le tableau 3.2 montre le nombre d'élèves à chaque étape du recrutement. Pour la première cohorte du Nouveau-Brunswick, il y avait 3 351 registres scolaires dans le dossier principal initial du secteur anglophone. Le dossier final d'élèves admissibles pour le secteur anglophone contenait 3 261 registres scolaires; 90 registres scolaires ont donc été éliminés en tout. De même, il y avait 2 706 registres scolaires dans le dossier principal pour le secteur francophone. Le dossier final d'élèves admissibles pour ce secteur renfermait 2 656 registres scolaires, ce qui signifie que 50 registres scolaires ont été éliminés. Pour la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick, le dossier principal initial pour le secteur anglophone comptait 3 360 registres scolaires. Le fichier final d'élèves admissibles pour ce même secteur contenait 2 890 registres scolaires; 470 registres scolaires ont donc été éliminés au total. Chez les francophones, le dossier principal initial comptait 2 776 registres scolaires et le dossier final, 2 457 registres scolaires, ce qui signifie que 319 registres scolaires ont été éliminés. Au Manitoba, 3 339 registres scolaires étaient inclus dans le dossier principal initial et 3 282 dans le dossier final d'élèves admissibles, ce qui représente une élimination de 57 registres scolaires.

La SRSA a fourni à Statistique Canada le dossier final renfermant les coordonnées des élèves admissibles, données qui ont servi à l'élaboration de quatre listes à l'usage du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick pour l'envoi des lettres de notification à chaque année de recrutement. Il y avait une liste pour les élèves anglophones, une pour les élèves francophones, une autre pour les parents anglophones et une dernière pour les parents francophones. Les lettres informaient les élèves et leurs parents du projet pilote et donnaient la possibilité aux élèves de renoncer à y participer.

Renonciation

Les chercheurs de la SRSA et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick se sont prévalus d'une disposition de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Nouveau-Brunswick pour pouvoir utiliser les données sur

les élèves. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* devait ainsi produire les coordonnées des élèves de 9^e année des écoles participantes et de leurs parents afin de pouvoir leur envoyer une lettre les informant du projet pilote. Les élèves n'avaient ensuite qu'à contacter le bureau d'*Un avenir à découvrir* s'ils voulaient renoncer à y participer.

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a pris des mesures semblables en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Manitoba. Toutefois, contrairement au Nouveau-Brunswick, le Manitoba a donné aux élèves la possibilité de renoncer au projet avant de transférer leurs coordonnées aux chercheurs.

Selon le processus de renonciation, les élèves et les parents agissant en leur nom qui avaient reçu la lettre initiale pouvaient communiquer sans frais avec le bureau d'*Un avenir à découvrir* pour exprimer leur volonté de renoncer au projet pilote. Dans les deux provinces, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* leur fournissait alors de plus amples informations afin de les encourager à participer. Les élèves étaient assurés de la nature confidentielle de l'information recueillie et sensibilisés aux avantages éventuels du projet. Les élèves étaient également informés qu'en renonçant au projet, ils renonçaient également à la possibilité de recevoir l'une des interventions d'*Un avenir à découvrir*.

Les élèves ayant décidé de ne pas participer au projet pilote ont dû fournir leur nom, le nom de leur école, leur adresse et leur numéro de téléphone afin d'être exclus de l'échantillon admissible. Le tableau 3.2 montre que 10 élèves de la première cohorte et 16 élèves de la deuxième ont été respectivement exclus de l'échantillon admissible. De même, 46 élèves ont été exclus de l'échantillon admissible du Manitoba. Ces nombres sont assez faibles — 72 élèves en tout — compte tenu de la taille des échantillons admissibles dans les deux provinces — soit 15 578 élèves en tout.

Un processus de renonciation plutôt que d'acceptation a été choisi parce qu'il fallait constituer un important échantillon d'élèves du secondaire et qu'une proportion élevée de ces derniers devait représenter le groupe désigné, aux fins de l'analyse des impacts. En demandant aux élèves d'accepter de participer avant d'être contacté aux fins des enquêtes, le taux de réponse au projet pilote *Un avenir à découvrir* aurait été faible et le risque de perdre d'importants sous-groupes de l'échantillon voulu (dont ceux les moins portés à participer aux initiatives éducatives) aurait été élevé.

Organisation des entrevues auprès de l'échantillon de recherche

Statistique Canada a recruté plus de 5 400 élèves de 9^e année admissibles dans 30 écoles du Nouveau-Brunswick et dans 21 écoles du Manitoba. Pour ce faire, l'organisme a utilisé les coordonnées des membres de l'échantillon final admissible du projet, épurées des exclusions et des renoncements mentionnés précédemment. Le tableau 3.2 dévoile les échantillons

admissibles finaux de 5 907, de 5 331 et de 3 282 élèves des deux cohortes du Nouveau-Brunswick, ainsi que de celle du Manitoba respectivement.

Statistique Canada a échantillonné de façon aléatoire 3 151 élèves de la première cohorte du Nouveau-Brunswick, 2 501 élèves de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick, et 1 748 élèves du Manitoba aux fins de la prise de contact et de l'organisation des entrevues nécessaires pour le projet pilote. Des lettres ont été envoyées par la poste à chacun des 7 400 élèves et à leurs parents afin de les mettre au courant du projet pilote *Un avenir à découvrir* et de les aviser que Statistique Canada les contacterait. Des brochures sur le projet ont également été envoyées simultanément par les bureaux d'*Un avenir à découvrir*, dans le but d'accroître les taux de réponse aux enquêtes. Deux mois après avoir reçu leur lettre de Statistique Canada et leur dépliant, les élèves ont été contactés par Statistique Canada.

Statistique Canada a téléphoné à chaque élève pour confirmer son identité et celle de ses parents ou tuteurs légaux et pour fixer un rendez-vous aux fins d'une visite à la maison à un moment où l'élève et au moins un de ses parents seraient disponibles pour répondre à l'enquête de référence. Statistique Canada a également confirmé que l'élève était bien en 9^e année, qu'il étudiait à l'école participante et qu'il était citoyen canadien ou immigrant⁴⁵. L'organisme a en outre vérifié que l'adulte contacté pour le projet pilote *Un avenir à découvrir* avait le pouvoir légal de signer pour l'élève, dont un formulaire de consentement éclairé⁴⁶.

Puisque les élèves de 9^e année participant aux projets étaient mineurs, il était nécessaire d'obtenir leur consentement éclairé et celui de leurs parents ou tuteurs légaux. On a jugé qu'une rencontre en personne entre l'interviewer, l'élève et ses parents ou tuteurs était la façon la plus efficace de veiller à ce que le consentement soit véritablement éclairé. Les élèves et leurs parents pouvaient en effet poser des questions sur l'étude et les interviewers, interroger les élèves afin de veiller à ce qu'ils comprennent ce qu'impliquait la participation au projet. La maison ou le « lieu privilégié » devaient faire en sorte que la rencontre se déroule dans un climat peu menaçant et permettant la consultation du parent et de l'enfant avant qu'ils acceptent de participer au projet pilote. Compte tenu de ces facteurs et parce qu'il fallait recueillir des données précises sur le revenu à partir des dossiers fiscaux, le projet a opté pour une entrevue à la maison (ou à un autre endroit privilégié par la famille) afin de procéder simultanément à l'enquête de référence et au consentement éclairé. Ainsi, un même interviewer a pu réaliser en une seule visite le triage, la collecte des données de référence et l'obtention du consentement éclairé. Le tableau 3.3 décrit le déroulement habituel de ces rencontres.

45 Il s'agissait d'une exigence pour l'obtention de bourses de la Fondation, y compris les *Fonds du savoir*.

46 Les parents naturels, les parents adoptifs et les tuteurs légaux ont tous le pouvoir légal de signer pour leur enfant. Les beaux-parents n'ont pas ce pouvoir, à moins d'avoir adopté l'enfant légalement; c'est pourquoi une question de triage était posée au début de l'enquête.

Tableau 3.3: Déroulement habituel d'une entrevue de référence pour *Un avenir à découvrir*

1	L'interviewer de Statistique Canada communique avec l'élève et la personne-ressource adulte pour vérifier l'identité de l'élève et déterminer si le parent ou tuteur détient un pouvoir de signataire légal. De plus, l'interviewer vérifie que l'élève est inscrit à l'école participant au projet pilote et s'il est citoyen canadien ou résident permanent.
2	L'interviewer de Statistique Canada fixe un rendez-vous pour une visite à la maison à un moment qui convient à l'élève et à au moins un de ses parents ou tuteurs. L'interviewer demande au parent ou tuteur de lui donner accès au montant inscrit à la ligne 150 de sa déclaration de revenu durant la visite à la maison.
3	Au moment de la visite à la maison, l'interviewer de Statistique Canada demande à l'élève de remplir par lui-même un questionnaire tandis qu'il interviewe le parent. Les réponses à l'enquête auprès du parent servent à déterminer si le participant satisfait au critère du faible revenu. Au Nouveau-Brunswick, les élèves qui satisfont à ce critère sont potentiellement admissibles aux <i>Fonds du savoir</i> . L'instrument d'enquête définit la formule de consentement de l'élève et du parent à utiliser.
4	L'interviewer de Statistique Canada entame et complète le processus de consentement éclairé de l'élève et du parent.

Tableau 3.4: Seuils de faible revenu et de revenu élevé aux fins de l'admissibilité aux *Fonds du savoir*

Nouveau-Brunswick	
Revenu médian des familles ayant des enfants de 6 à 17 ans d'après le recensement de 2001	47 705 \$
Nombre moyen de membres dans une famille de ce genre	3,6
Revenu équivalent pour une famille de deux personnes	35 557 \$
Revenu équivalent pour une famille de trois personnes	43 549 \$
Revenu équivalent pour une famille de quatre personnes	50 285 \$
Revenu équivalent pour une famille de cinq personnes	56 221 \$
Seuils d'inclusion du faible revenu pour le projet UAD	
1 parent et 1 enfant	40 000 \$
1 parent et 2 enfants	45 000 \$
1 parent et 3 enfants ou plus	55 000 \$
2 parents et 1 enfant	45 000 \$
2 parents et 2 enfants	55 000 \$
2 parents et 3 enfants ou plus	60 000 \$

Les entrevues à la maison peuvent avoir contribué à l'atteinte d'objectifs supplémentaires du recrutement, comme stimuler la participation chez le groupe désigné. Les familles à faible revenu peuvent accepter d'être interviewées à la maison, mais être portées davantage à réagir négativement aux invitations nécessitant une participation plus active pour donner leur consentement (comme assister à une séance d'information dans un lieu donné) sans garantie de résultats. En outre, le projet pilote était plus apte à trier les participants éventuels des familles à faible revenu, car les interviewers pouvaient demander à vérifier les déclarations de revenu plus facilement à la maison qu'ailleurs. Au Nouveau-Brunswick, il était important de déterminer la situation de revenu de chaque famille, car le choix du formulaire de consentement en dépendait.

Le formulaire de consentement incluant l'option d'intervention *Fonds du savoir* ne pouvait être remis qu'aux familles ayant un faible revenu vérifié. À l'aide d'une technologie d'entrevue personnelle assistée par ordinateur, l'interviewer a pu déterminer si d'après le revenu total des parents co-résidents — en fonction de la taille de la famille — il fallait utiliser le formulaire de consentement incluant les *Fonds du savoir* ou celui portant exclusivement sur *Explorez vos horizons*. Les seuils de revenu familial utilisés pour ce faire sont fondés sur les niveaux de revenu médians établis au moment du recensement de 2001. Ils sont résumés dans le tableau 3.4.

Entrevues de référence

L'évaluation du projet pilote *Un avenir à découvrir* englobe une série d'enquêtes auprès des élèves participants et de leurs parents. La première de ces enquêtes, l'enquête de référence, visait à recueillir auprès des élèves participants et de leurs parents des renseignements généraux à leur sujet, à connaître leurs réactions face aux études et à leur école, et à résumer leurs expériences de travail et de bénévolat. Chez les élèves échantillonnés de façon aléatoire aux fins de l'enquête par Statistique Canada, ceux du Nouveau-Brunswick étaient plus enclins à participer et à répondre à l'enquête que ceux du Manitoba. La proportion de l'échantillon aléatoire d'élèves qui devaient être contactés par Statistique Canada et qui ont effectivement accepté de participer au projet peut être calculée à partir des données du tableau 3.2 : 78 % des élèves du Nouveau-Brunswick ont répondu à l'enquête de référence et signé le formulaire de consentement, comparativement à 60 % des élèves du Manitoba. Certaines données de l'enquête de référence sont présentées dans le chapitre suivant.

L'enquête de référence du projet pilote *Un avenir à découvrir* a été fondée largement sur l'*Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET), réalisée en 2000 par Statistique Canada auprès de jeunes de 15 ans. Elle comptait deux volets : un questionnaire à l'intention de l'élève et un sondage auprès

des parents, réalisé à l'aide d'une entrevue personnelle assistée par ordinateur (l'annexe 2 donne de plus amples détails sur l'enquête de référence).

Les grandes sections de l'enquête de référence auprès des parents étaient les suivantes :

- Présentation et renseignements sur le ménage, pour confirmer les données puisées dans les dossiers administratifs et les renseignements de base sur la famille;
- Expérience scolaire de l'enfant, pour demander au parent des renseignements sur le dossier scolaire de l'enfant, les problèmes de discipline, ses aspirations quant aux études postsecondaires de l'enfant et les mesures pratiques prises pour réaliser ces aspirations;
- Données démographiques;
- État de santé de l'enfant;
- Scolarité du parent et du conjoint;
- Occupation du parent et du conjoint;
- Revenu du parent et du conjoint;
- Détermination de l'admissibilité et transition vers le processus de consentement éclairé.

Le sondage rempli par l'élève participant à *Un avenir à découvrir* était pratiquement le même que celui de l'EJET réalisé auprès des jeunes de 15 ans. Des questions à propos des sujets suivants étaient posées :

- Expérience scolaire de l'enfant;
- Notes et résultats;
- Équipes et clubs;
- Relations avec les autres;
- Événements (problèmes de comportement);
- Activités de bénévolat;
- Travail;
- Sentiments (estime de soi);
- Utilisation de diverses aptitudes, comme travailler avec de l'argent et élaborer un curriculum vitæ;
- Idées et aspirations quant aux études postsecondaires et à la carrière, et mesures prises pour réaliser ces aspirations.

On a porté une attention particulière au consentement éclairé et à l'obtention de la permission des parents et des élèves, puisqu'il s'agissait d'éléments critiques du projet pilote.

Consentement éclairé

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* exigeait l'obtention du consentement volontaire et éclairé de tous les participants à l'étude, comprenant l'assurance qu'ils avaient le droit de se retirer du projet de recherche. Tous les participants potentiels ont obtenu des renseignements complets sur l'étude — par écrit et verbalement — afin d'être en mesure de décider s'ils voulaient participer ou non au projet pilote.

La participation au projet de recherche était volontaire. Pour reconnaître et respecter les droits en développement des mineurs, il fallait obtenir le consentement écrit de l'élève et de ses parents ou tuteurs légaux avant qu'il puisse se joindre au projet. Il était nécessaire de veiller à ce que les élèves et leurs parents soient pleinement au courant de la nature du projet auquel ils se portaient volontaires.

En signant le consentement éclairé, l'élève et ses parents reconnaissaient que les organisations recueilleraient et consulteraient des données les concernant aux fins du projet pilote, et qu'ils étaient au courant de l'usage qui en serait fait. Le consentement éclairé précisait également aux élèves et à leurs parents que l'offre des interventions *Explorez vos horizons* ou *Fonds du savoir* serait aléatoire, tout en indiquant les probabilités d'être assigné aux groupes *Explorez vos horizons* ou *Fonds du savoir*, ou encore au groupe témoin qui ne ferait l'objet d'aucune intervention additionnelle.



Le formulaire de consentement éclairé a été adapté à l'âge des participants et administré par un interviewer de Statistique Canada à l'occasion d'une rencontre avec le mineur et ses parents au cours de laquelle l'interviewer leur a lu le document entier. Deux types de consentements éclairés ont été formulés pour le projet pilote *Un avenir à découvrir*. L'un d'eux offrait au participant une place dans le groupe programme *Explorez vos horizons* ou dans le groupe témoin. Il s'agissait de l'option proposée à tous les élèves du Manitoba (les *Fonds du savoir* n'étant pas mis à l'essai au Manitoba) et aux élèves des familles à revenu élevé du Nouveau-Brunswick, qui n'étaient pas admissibles à l'intervention *Fonds du savoir*.

L'échantillon du Nouveau-Brunswick a été réparti en deux segments, revenu élevé et faible revenu, parce que ce facteur avait une incidence sur les probabilités d'assignation aléatoire. Une évaluation rigoureuse de l'état des revenus a été complétée afin de départager les participants des familles à faible revenu. Cette évaluation exigeait des parents qui avaient présenté une déclaration de revenu l'année précédente qu'ils divulguent un montant précis de leur dernière déclaration de revenu, ce qui permettrait de déterminer qui était admissible aux *Fonds du savoir*. Les élèves jugés admissibles ont signé un consentement éclairé et ont obtenu des chances pratiquement égales d'être assignés à l'un des quatre groupes suivants :

- *Explorez vos horizons* seulement;
- *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*;
- *Fonds du savoir* seulement;
- Groupe témoin.

Les élèves ont été considérés comme faisant partie de l'échantillon à revenu élevé et n'ont pas eu la possibilité de participer aux *Fonds du savoir* si le revenu de leurs parents était supérieur aux seuils énoncés dans le tableau 3.4 ou si

les renseignements fournis à ce sujet étaient nuls ou incomplets. Le consentement éclairé des élèves inadmissibles aux *Fonds du savoir* offrait aux participants la chance de faire partie du groupe *Explorez vos horizons* ou du groupe témoin.

Des renseignements semblables ont été demandés aux parents des élèves admissibles au projet pilote *Un avenir à découvrir* du Manitoba, mais les parents n'ont pas été soumis à l'évaluation du revenu exigée par les *Fonds du savoir*. En conséquence, les renseignements sur le revenu ont été fournis spontanément dans la plupart des cas (ce qui est courant dans les enquêtes sociales). L'échantillon du Manitoba n'a pas été partitionné en fonction du revenu, parce que ce facteur n'avait aucune incidence sur les possibilités d'assignation aléatoire.

Suivant la signature du consentement éclairé par les participants, Statistique Canada a transféré de manière sûre les dossiers d'enquête et les formulaires de consentement à la SRSA pour la durée du projet.

ASSIGNATION ALÉATOIRE

L'assignation aléatoire à *Un avenir à découvrir* a été menée par la SRSA à l'aide d'un programme informatique. Les assignations ont été appliquées à chaque école sous forme de groupe, de manière à ce que le nombre de places aux ateliers présentés dans les écoles (de 25 à 32 places par école) ne fluctue pas au hasard d'un site à l'autre. Les ratios réels d'assignation n'étaient pas les mêmes pour les deux provinces ni pour chaque groupe ou secteur linguistique à l'étude. Ils ont plutôt été fixés de manière à maximiser les possibilités de regrouper les échantillons des deux cohortes aux fins de l'analyse des impacts tout en respectant les objectifs opérationnels.



Le processus d'assignation aléatoire retenu pour *Un avenir à découvrir* au Nouveau-Brunswick était, en réalité, l'un des plus complexes à être appliqué à un projet de recherche canadien. L'assignation devait servir plusieurs fins simultanément :

- Respecter les rapports d'assignation prévus dans les formulaires de consentement signés par les participants et les parents;
- Assigner les élèves à des groupes d'intervention en tenant compte du fait que constituer de trop grands ou de trop petits groupes pourrait nuire à la présentation des interventions. *Explorez vos horizons* se déroule sous forme d'ateliers, comme s'il s'agissait de matière enseignée en classe, et le ratio personnel-élèves et la composition des groupes de pairs peuvent devenir des caractéristiques importantes de l'intervention. En conséquence, l'assignation aléatoire à *Explorez vos horizons* devait viser à former des groupes de taille comparable et établir des ratios équivalents d'élèves à faible revenu et d'élèves à revenu élevé par classe, d'une année à l'autre;
- Assigner un nombre limité de *Fonds du savoir* aux élèves. Il était possible de promettre l'ouverture de près d'un millier de ces fonds en deux ans;
- Établir un échantillon utile du point de vue analytique, une fois que les élèves des différents groupes auraient été regroupés, pour permettre d'évaluer les impacts sur les provinces et les secteurs linguistiques et de dégager ceux qui seraient pertinents en matière de la politique;
- Permettre le regroupement direct des élèves du Nouveau-Brunswick aux fins de l'analyse des différents groupes à l'étude dans les deux cohortes pour éviter de devoir appliquer des pondérations complexes à chaque cohorte;
- Éviter le dépassement des budgets alloués aux enquêtes de suivi et au contrôle des coordonnées.

Le projet a rempli ces exigences de différentes façons. La deuxième et les deux dernières exigences ont été satisfaites au Nouveau-Brunswick en partie grâce à une assignation à des groupes « sans enquête de suivi ». Cette assignation était axée sur la collecte de données d'enquête de suivi aux fins de l'analyse des impacts auprès de groupes de taille suffisante pour l'analyse, selon les mêmes proportions fixes attribuées à la première et à la deuxième cohortes. Si le nombre de participants nécessairement assignés à un groupe pour des raisons opérationnelles dépassait cette proportion, les participants de ce groupe étaient assignés de façon aléatoire à un groupe auprès duquel on ne ferait pas d'enquête de suivi. Cette méthode a été appliquée aux membres à revenu élevé du groupe témoin dans les deux cohortes et à un petit nombre de participants du groupe *Explorez vos horizons* de la deuxième cohorte.

La proportion de la population d'élèves de 9^e année de chaque école du Nouveau-Brunswick à être échantillonnée de façon aléatoire par Statistique Canada a été répartie très minutieusement en fonction des données sur le niveau scolaire de l'EJET.

Cela permettait ainsi de varier le nombre d'élèves contactés aux fins du recrutement dans chaque école en fonction des probabilités qu'ils soient jugés admissibles aux *Fonds du savoir*. En outre, il était possible d'apporter de légers rajustements aux ratios réels d'assignation entre les groupes tout en respectant les promesses du formulaire de consentement éclairé. Par exemple, une probabilité d'assignation de 25 % mentionnée dans le consentement éclairé peut s'être traduite dans les faits par une proportion de 0,27⁴⁷. Enfin, l'équipe du projet a pris un moment, entre les vagues d'enquête, pour déterminer si la taille globale de l'échantillon pour la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick devait être plus faible ou plus importante que celui de la première cohorte en tenant compte des taux de réponse et de la taille résultante des groupes assignés.

Les élèves participant au projet pilote au Manitoba ont été assujettis à une méthode d'assignation aléatoire beaucoup plus simple. Néanmoins, de légers rajustements ont été apportés au ratio d'assignation en raison d'un taux de réponse plus faible que prévu. Pour veiller à ce que la taille du groupe programme dans chaque école soit à peu près équivalente à la taille des groupes au Nouveau-Brunswick, le ratio final d'assignation de 50:50 a été modifié. En effet, un ratio de 55 % a été appliqué au groupe programme à qui la participation à *Explorez vos horizons* avait été offerte, et de 45 % au groupe témoin.

Au Nouveau-Brunswick, les ratios appliqués étaient plus compliqués. Les élèves admissibles aux *Fonds du savoir* ont été répartis en quatre groupes, pour la première cohorte, et en cinq groupes pour la deuxième. Ce groupe supplémentaire de la deuxième cohorte était le groupe *Explorez vos horizons* qui ne ferait pas l'objet d'une enquête de suivi pour des raisons opérationnelles et budgétaires. Ce groupe supplémentaire maximise la participation aux ateliers⁴⁸.

Il est important de noter que dans la dernière analyse d'impacts, les seules comparaisons valides pour les groupes admissibles aux *Fonds du savoir* seront celles faites avec les autres groupes admissibles aux *Fonds du savoir*. On ne pourra regrouper les élèves à faible revenu et ceux à revenu élevé aux fins de l'analyse d'impacts qu'après avoir repondéré l'échantillon dans les différents groupes.

Le tableau 3.5 présente l'échantillon résultant en fonction de la cohorte, de la langue, du seuil de revenu et du groupe d'assignation aléatoire. Pour les besoins de l'analyse d'impacts, les chercheurs entendent regrouper les cohortes du Nouveau-Brunswick, mais non les secteurs linguistiques ni les groupes admissibles aux *Fonds du savoir*. Par exemple, les élèves des écoles anglophones et francophones ne seront pas réunis aux fins de l'analyse d'impacts. Les groupes d'assignation forment les rangées du tableau 3.5 et les groupes à l'étude pour l'analyse d'impacts, l'en-tête.

47 Les ratios établis ont été appliqués par province à chaque cohorte et secteur linguistique, de manière à préserver l'équité entre les élèves des différentes écoles qui avaient signé le même formulaire de consentement.

48 Les données administratives sur ces élèves seront tout de même recueillies, mais l'absence de données d'enquête signifie qu'ils seront exclus de plusieurs analyses. Le ratio d'assignation permet d'éviter l'application de facteurs de pondération complexes aux analyses ultérieures qui feront appel à la mise en commun des données d'enquête sur les cohortes, parce que le ratio entre les quatre groupes assujettis à l'enquête de suivi est le même pour les deux cohortes. Il faudra toutefois appliquer certains facteurs de pondération si les impacts sur l'ensemble de l'échantillon sont analysés à partir des données administratives.

Tableau 3.5: Assignment aléatoire des groupes expérimentaux

	Nombre d'élèves				
	Manitoba Toutes les familles	Nouveau-Brunswick			
		Francophones		Anglophones	
		Familles à faible revenu (Fr-FR)	Familles à revenu élevé (Fr-RÉ)	Familles à faible revenu (En-FR)	Familles à revenu élevé (En-RÉ)
Nombre total de participants au projet aux fins de l'assignation aléatoire	1 044	1 145	1 094	1 153	993
Par cohorte					
2004	0	614	589	646	538
2005	1 044	531	505	507	455
Première cohorte (2004) – Assignment aléatoire Échantillon de l'enquête de suivi					
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> (EH)	0	125	147	129	149
Groupe <i>Fonds du savoir</i> (FS)	0	158	0	168	0
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> et <i>Fonds du savoir</i> (EH/FS)	0	156	0	168	0
Groupe témoin	0	175	208	181	203
Échantillon additionnel (sans enquête de suivi)					
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> (EH)	0	0	0	0	0
Groupe témoin	0	0	234	0	186
Deuxième cohorte (2005) – Assignment aléatoire Échantillon de l'enquête de suivi					
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> (EH)	575	85	158	93	156
Groupe <i>Fonds du savoir</i> (FS)	0	107	0	116	0
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> et <i>Fonds du savoir</i> (EH/FS)	0	107	0	117	0
Groupe témoin	469	117	222	131	215
Échantillon additionnel (sans enquête de suivi)					
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> (EH)	0	115	0	50	0
Groupe témoin	0	0	125	0	84
Assignment aléatoire de l'échantillon assujetti à l'enquête de suivi					
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> (EH)	575	210	305	222	305
Groupe <i>Fonds du savoir</i> (FS)	0	265	0	284	0
Groupe <i>Explorez vos horizons</i> et <i>Fonds du savoir</i> (EH/FS)	0	263	0	285	0
Groupe témoin	469	292	430	312	418
Total de l'échantillon pour l'enquête de suivi	1 044	1 030	735	1 103	723
Total de l'échantillon sans enquête de suivi	0	115	359	50	270
Total de participants au projet assignés de façon aléatoire	1 044	1 145	1 094	1 153	993
Dossiers additionnels inclus (enfants pris en charge par la province)	2	5	0	4	0
Taille de l'échantillon d'analyse (moins les dossiers additionnels) (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Le tableau 3.5 montre les différences quant à la taille des échantillons des deux cohortes du Nouveau-Brunswick. Le taux de réponse pour la première cohorte du Nouveau-Brunswick a été plus élevé que prévu (76 %). En 2005, la SRSA avait prévu un taux de réponse semblable pour la deuxième cohorte, ce qui aurait généré un échantillon global trop volumineux, compte tenu du nombre fixe de Fonds du savoir à offrir. Statistique Canada a donc reçu l'instruction d'échantillonner une fraction plus restreinte d'élèves disponibles pour la deuxième cohorte. Comme prévu, le taux de réponse pour la deuxième cohorte était encore une fois élevé (80 %). Néanmoins, en raison des fractions d'échantillonnage plus faibles utilisées par Statistique Canada, la deuxième cohorte contribue un peu moins de la moitié des participants, une fois l'échantillon regroupé, dans l'analyse décrite au chapitre 4 ainsi que dans les analyses ultérieures.

Notification des participants

Tous les élèves retenus pour le projet pilote *Un avenir à découvrir* ont reçu une lettre de notification dans laquelle était mentionné le groupe auquel ils avaient été assignés. L'envoi par la poste de ces lettres a été coordonné de manière à ce que les élèves de chaque cohorte de recrutement reçoivent leur lettre à peu près au même moment. La lettre rappelait aux participants le rôle qu'ils devaient jouer en tant que membres d'un groupe programme ou du groupe témoin. Rappel a été fait aux élèves assignés au groupe témoin de l'importance de leur rôle dans le projet pilote, et ils ont été assurés de demeurer admissibles à tous les services scolaires et éducatifs existants, comme avant. La lettre invitait par ailleurs les participants à communiquer avec le bureau *Un avenir à découvrir* de leur province ainsi qu'avec les chercheurs de la SRSA pour toute question à propos de leur participation au projet.

La SRSA a transféré les coordonnées des participants des groupes programmes au coordonnateur provincial compétent. Ces coordonnées ont servi au démarrage des activités d'intervention (voir les chapitres 5 et 6).

Sources de données utilisées dans le présent rapport

Le présent rapport couvre la première année de mise en œuvre suivant le recrutement de chaque cohorte d'élèves et se fonde sur les données de l'enquête de référence, du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) et du site Internet *Un avenir à découvrir*, en plus des travaux de recherche pratique sur la mise en œuvre. Les données du site Internet couvrent la période à partir du lancement du site, en novembre 2004, jusqu'en juin 2005 pour la première cohorte du Nouveau-Brunswick, et de septembre 2005 à juin 2006 pour la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick et les participants du Manitoba. L'utilisation du site Internet chez les participants à *Explorez vos horizons* (y compris ceux assignés au groupe combinant *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*) sera examinée. Seuls les élèves qui reçoivent l'intervention *Explorez vos horizons* ont accès au site Internet. Les données du SIGP, par contre, documentent les ateliers et autres activités présentées aux participants de septembre à juillet de chaque année suivant le recrutement. La participation des élèves pendant la première année fait l'objet des chapitres 5 à 7. Le chapitre qui suit présente les données de l'enquête de référence sur les caractéristiques de l'échantillon du projet pilote. D'autres analyses prévues dans le cadre du projet sont décrites au chapitre 8, et les sources de données supplémentaires nécessaires sont décrites à l'annexe 2.

4

Caractéristiques initiales de l'échantillon de recherche

Introduction

Dans le cadre du recrutement des participants à *Un avenir à découvrir* (UAD), parents et élèves ont été appelés à répondre à une enquête de référence qui devait servir à comprendre l'échantillon exposé aux interventions d'*Un avenir à découvrir*. Le présent chapitre présente certaines caractéristiques des 5 418 participants recrutés⁴⁹.

⁴⁹ En tout, *Un avenir à découvrir* a recruté 5 429 élèves. L'analyse présentée ici exclut 11 élèves placés sous la responsabilité de la province au moment de la sélection et auprès desquels toutes les données de l'enquête n'ont pas pu être recueillies.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **Le projet a recruté des élèves possédant des caractéristiques démographiques et socioéconomiques prévisibles pour un échantillon d'élèves de 9^e année des provinces participantes.** Un nombre pratiquement égal d'élèves — de 1 000 à 1 150 — ont été recrutés pour chaque « population de programme » visée par le projet : les élèves francophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux *Fonds du savoir* (issus de familles dont le revenu est inférieur à la médiane provinciale), les élèves francophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux *Fonds du savoir*, les élèves anglophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux *Fonds du savoir* (issus de familles dont le revenu est inférieur à la médiane provinciale), les élèves anglophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux *Fonds du savoir*, et les élèves du Manitoba.
- **Le projet a recruté des élèves dans le « groupe désigné » dont les parents co-résidents ont déclaré un revenu inférieur à la médiane et ne détiennent aucun certificat ou diplôme d'un programme postsecondaire d'une durée minimale de deux ans.** Au Nouveau-Brunswick, près de huit membres sur dix des groupes admissibles aux *Fonds du savoir* correspondaient à cette définition et c'était le cas pour un membre sur dix des groupes inadmissibles aux *Fonds du savoir*. Au Manitoba, trois élèves sur dix correspondaient à cette définition.
- **L'enquête de référence a permis de recueillir des données sur la participation à la vie étudiante des élèves et sur leurs aspirations quant aux études, ce qui a permis de former des sous-groupes qui seront utiles pour les analyses ultérieures.** En général, les élèves ont semblé intéressés à faire des études postsecondaires. Les parents des participants au projet se sont montrés fortement favorables à ce que leurs enfants poursuivent leurs études au niveau postsecondaire, ce que les participants savaient. Trois participants sur quatre estimaient qu'ils se trouvaient à une période de leur vie où il était important de prendre des décisions quant à leur carrière future.
- **L'assignation aléatoire a permis de créer des groupes statistiquement équivalents.** Pour pratiquement toutes les caractéristiques observées, les différences entre les groupes étudiés ne pouvaient statistiquement être distinguées de zéro. Certaines différences aléatoires isolées ont toutefois été soulignées. Ces différences n'introduisent pas de biais, mais il faudra probablement recourir au rajustement par régression dans les analyses

d'impacts ultérieures afin d'accroître la précision des prévisions d'impact en présence de légères différences dans les caractéristiques initiales des groupes à l'étude.

OBJECTIFS DU CHAPITRE

Le présent chapitre passe en revue les caractéristiques des répondants de manière à établir le contexte de la mise à l'essai d'*Un avenir à découvrir*. Il tente de fournir des réponses à deux séries de questions :

- Auprès de qui les interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* ont-elles été mises à l'essai? Le projet a-t-il recruté la population cible à qui s'adressent les principales questions de la recherche quant à l'efficacité des deux stratégies d'*Un avenir à découvrir* (*Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*)?
- Le concept d'assignation aléatoire de la recherche a-t-il créé les groupes statistiquement équivalents nécessaires aux fins de l'analyse ultérieure des impacts des deux stratégies d'*Un avenir à découvrir*?

Il est impossible de répondre directement à la première question parce qu'*Un avenir à découvrir* s'adresse à différentes populations cibles : le « groupe désigné » et la population de programme. Le groupe désigné est le même pour les deux stratégies, mais la population de programme diffère. Pour les *Fonds du savoir*, la population de programme se compose d'élèves de 9^e année issus de famille à faible revenu, tandis que pour *Explorez vos horizons*, la population de programme englobe tous les élèves de 9^e année.

Le projet pilote s'intéresse aux changements comportementaux des participants sur une période de temps donnée, en particulier chez les membres du groupe désigné : des élèves qui ne poursuivent actuellement pas leurs études au niveau postsecondaire dont le comportement doit changer à la suite d'*Un avenir à découvrir* pour que l'intervention ait un impact sur l'accès aux études postsecondaires. Il n'y a d'autre choix que de désigner ces élèves avant de pouvoir observer leur comportement actuel sur des caractéristiques qui les rendent statistiquement moins portés à faire des études postsecondaires (ÉPS) selon les données historiques. En conséquence, ce groupe se définit comme des élèves issus de familles dont le revenu est inférieur à la médiane provinciale et dont les parents n'ont pas obtenu de diplôme ou de certificat d'études postsecondaires au terme d'un programme d'une durée minimale de deux ans. C'est ce groupe de Canadiens à « faible revenu et à faible scolarité » (FRFS) que la recherche tend particulièrement à désigner comme le moins à même d'accéder à l'éducation postsecondaire (Knighton et Mirza, 2002). Pour qu'*Un avenir à découvrir* parvienne à accroître l'accès aux études postsecondaires, il doit modifier le comportement de ce groupe d'élèves qui n'ont actuellement pas accès aux EPS. Par conséquent, il y a eu l'effort de constituer un échantillon de taille suffisante par inclusion afin de mettre la stratégie à l'essai sur le groupe désigné. La répartition de l'échantillon en fonction des caractéristiques du groupe désigné et d'autres aspects fait l'objet des quatre premières sections du présent chapitre.



Il est possible de répondre directement à la deuxième question. Grâce à l'utilisation d'un système informatique pour assigner l'échantillon de recrutement aux groupes programmes et témoin, les groupes résultants devraient être statistiquement identiques. Il est possible d'appliquer des tests statistiques — comme ceux qu'on emploiera plus tard pour détecter la présence d'impacts sur certains résultats clés — pour évaluer si l'assignation a produit des groupes statistiquement différents à partir des caractéristiques observées. Pour l'essentiel, on peut affirmer que l'assignation a créé des groupes de recherche qui ne différaient pas largement; les résultats de l'assignation font l'objet de la dernière section du chapitre.

RÔLE DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

L'échantillon d'UAD visait à maximiser l'efficacité de la mise à l'essai du projet pilote⁵⁰. Il ne s'agissait pas de représenter tous les élèves susceptibles de recevoir de telles interventions ni de représenter des groupes démographiques particuliers (par exemple « tous les élèves de 9^e année du Manitoba »). Par conséquent, il est important de souligner que les caractéristiques de l'échantillon ne sont pas présentées de manière à pouvoir tirer des conclusions sur les perspectives scolaires de la population d'élèves de 9^e année des deux provinces ni désigner un programme ou une solution politique autre que les interventions à l'essai⁵¹.

L'enquête de référence devait surtout servir aux fins suivantes :

- Décrire l'échantillon impliqué dans chaque expérience;
- Dégager de l'échantillon des sous-groupes auprès desquels des analyses d'impacts distinctes pourraient ultérieurement être réalisées (selon le sexe, le revenu, le groupe ethnique, etc.) afin de mieux comprendre les différents effets (y compris les effets nuls ou négatifs) des interventions;
- Créer des covariables pour les analyses d'impacts. Il s'agit de contrôles statistiques applicables aux rajustements par régression qui serviront à accroître la précision des prévisions d'impacts (dont il est question dans la dernière section du présent chapitre).

En présentant les données de l'enquête de référence, le présent chapitre fournit un intéressant contexte et corpus de base pour les comparaisons qui seront réalisées dans les prochaines analyses d'impacts. Les caractéristiques initiales décrivent une population d'élèves de 14 à 16 ans choisis parce qu'ils sont susceptibles de changer leur vision des choses en peu de temps. Ainsi, en comparant les constatations ultérieures aux tableaux des pages suivantes, on pourra commencer à saisir la mesure dans laquelle les changements surviendront au fil du temps pour cette cohorte d'élèves et ainsi disposer d'un contexte permettant d'apprécier l'ampleur des impacts attribuables aux interventions.

Interprétation des tableaux

La présentation des tableaux de chaque section du présent chapitre a été uniformisée. Les caractéristiques des élèves sont réparties selon cinq grandes désignations des groupes ou populations : Manitoba, Francophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux *Fonds du savoir* (FS), Francophones du

Nouveau-Brunswick inadmissibles aux FS, Anglophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux FS, et Anglophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux FS. Chaque groupe englobe environ 1 000 participants. Voici quelques explications au sujet de ces groupes.

- **Manitoba** — Ces données regroupent tous les élèves recrutés en 2005 au Manitoba et ne tiennent pas compte du niveau de revenu ni du groupe linguistique. On présente les caractéristiques de cette population de programme⁵² d'*Un avenir à découvrir* parce qu'il s'agit de la seule population de programme au Manitoba.
- **Francophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux *Fonds du savoir* (FS)** — Cette désignation englobe les élèves des écoles du secteur francophone du Nouveau-Brunswick dont les parents ont prouvé que leur revenu familial était inférieur à la médiane provinciale au moment du recrutement en 2004 et en 2005. Ces élèves forment une population de programme pour les *Fonds du savoir* et pour les interventions combinées *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*. La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a réparti de manière pratique-ment équivalente tous les élèves correspondant à cette définition dans les quatre groupes programmes.
- **Francophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux *Fonds du savoir* (FS)** — Ces données caractérisent les élèves des écoles du secteur francophone du Nouveau-Brunswick dont les parents n'ont pas fourni la preuve d'un revenu familial inférieur à la médiane provinciale au moment du recrutement en 2004 et en 2005. Ils ont soit prouvé avoir un revenu supérieur à la médiane, soit présenté une preuve de revenu insuffisante. Ces participants représentent tous les élèves francophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux *Fonds du savoir* et ont donc été assignés au groupe *Explorez vos horizons* ou au groupe témoin. Ils feront l'objet d'une analyse expérimentale différente dans les prochains rapports, distincte de celle auxquels seront assujettis les élèves admissibles aux *Fonds du savoir*; leurs caractéristiques sont ainsi présentées séparément.
- **Anglophones du Nouveau-Brunswick admissibles aux *Fonds du savoir* (FS)** — Il s'agit des élèves des écoles du secteur anglophone Nouveau-Brunswick dont les parents ont prouvé que leur revenu familial était inférieur à la médiane provinciale au moment du recrutement en 2004 et en 2005. Ces élèves forment une population de programme pour les *Fonds du savoir* semblable au groupe francophone équivalent (ci-dessus). En conséquence, la SRSA a réparti tous les élèves correspondant à cette définition dans les quatre groupes programmes dans des proportions à peu près équivalentes.
- **Anglophones du Nouveau-Brunswick inadmissibles aux *Fonds du savoir* (FS)** — Ce groupe renferme les élèves des écoles du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick dont les parents n'ont pas fourni la preuve d'un revenu familial inférieur à la médiane provinciale au moment du recrutement en 2004 et en 2005. Ils ont soit prouvé avoir un revenu supérieur à la médiane, soit présenté une

50 Comme on l'a expliqué dans les chapitres précédents, le projet a délibérément cherché à recruter des élèves qui profiteraient le plus d'*Un avenir à découvrir*; l'échantillon n'est donc pas représentatif de l'ensemble des élèves.

51 Le présent chapitre ne formule aucune conclusion; ainsi, lorsqu'on compare les proportions des différents groupes de recherche sur des caractéristiques particulières, on ne fait pas état de l'importance statistique de la comparaison. Sur des échantillons de près de 1 000 membres, des écarts de proportions de $\pm 3,7$ points de pourcentage sont statistiquement importants à un niveau de certitude de 95 %.

52 *Un avenir à découvrir* est le nom donné au programme *Explorez vos horizons* au Manitoba.

preuve de revenu insuffisante. Ils forment un groupe distinct pour la même raison que le groupe francophone équivalent (à la page précédente).

À cette étape-ci du rapport sur le projet, la plupart des tableaux ne font pas de distinction entre le groupe témoin et les groupes programmes parce que les données de référence ont été recueillies avant l'assignation aléatoire, et parce que l'assignation aléatoire compose des groupes identiques, toute division quant à l'état d'assignation engendrerait une duplication des colonnes d'information. Dans les prochains rapports, qui présenteront les caractéristiques sous forme de résultats, et dans la dernière section du présent chapitre où il est question des résultats de l'assignation aléatoire, on aura recours aux groupes expérimentaux.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS

Profil des élèves et des ménages

Le principal objectif de la présente section est de montrer dans quelle mesure le projet a su recruter des élèves ayant des caractéristiques démographiques et socioéconomiques pertinentes (représentatives du sexe et des niveaux de revenu

prévus). Il démontre que des élèves ont été recrutés dans des familles à faible revenu, l'une des deux caractéristiques du groupe désigné.

Certaines caractéristiques clés des participants du projet sont définies dans le tableau 4.1. On y voit peu de différences avec ce qui pourrait être attendu d'un échantillon d'élèves de 9^e année. Ces derniers sont généralement âgés de 14 ou 15 ans, et la moitié sont des garçons. Les élèves de familles à faible revenu des groupes admissibles aux *Fonds du savoir* sont un peu plus âgés, ce qui peut signifier que la proportion de redoublement à un niveau scolaire antérieur est peut-être plus élevée pour ce groupe. Les déclarations des parents révèlent une faible incidence d'incapacité ou de handicap chez les participants du projet. Généralement, les participants sont décrits comme de « race blanche ». Les élèves autochtones représentent le seul autre groupe ethnique d'importance, en particulier au Manitoba. La faible présence d'autres minorités ethniques peut s'expliquer par l'absence des principaux centres métropolitains représentés dans l'échantillon, exception faite de Winnipeg.

Tableau 4.1 : Caractéristiques démographiques des participants du projet

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
		Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Garçons	50,5	46,9	48,5	46,2	51,3
Filles	49,5	53,1	51,5	53,8	48,7
14 ans ou moins	58,0	52,9	59,0	50,8	57,6
15 ans	40,0	41,1	38,7	42,7	40,1
16 ans et plus	2,0	6,0	2,4	6,4	2,3
Difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à apprendre, à marcher, à monter un escalier, à se pencher ou à exécuter des activités semblables (selon les parents)					
...parfois	5,3	3,3	3,1	5,7	4,4
...souvent	3,7	3,7	2,3	4,6	4,0
...jamais	91,1	93,0	94,6	89,6	91,5
Groupe culturel ou racial (selon les parents, toutes mentions) [†]					
Blanc	88,2	99,0	99,4	95,0	98,2
Chinois	0,7	+++	+++	+++	+++
Sud-asiatique	1,3	+++	+++	+++	+++
Noir	1,4	0,5	+++	0,7	+++
Philippin	1,0	0,0	0,0	+++	+++
Latino-américain	1,0	0,0	0,0	+++	+++
Asiatique du Sud-Est	0,7	+++	+++	+++	+++
Arabe	+++	+++	+++	+++	+++
Asie occidentale	+++	0,0	0,0	0,0	0,0
Japonais	+++	+++	+++	0,0	0,0
Coréen	+++	+++	+++	+++	+++
Autochtone	15,5	1,8	1,0	7,4	2,5
Autre groupe	0,9	+++	1,4	+++	+++
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Notes: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

[†] La somme des pourcentages est supérieure à 100,0 parce que les participants pouvaient déclarer appartenir à plus d'un groupe racial ou culturel.

Les caractéristiques des parents ont été peu surprenantes (tableau 4.2). Le parent ayant signé le consentement éclairé de l'élève était généralement de sexe féminin et la plupart des parents signataires occupaient un emploi. Cela était moins souvent le cas dans les ménages où l'élève était jugé admissible aux *Fonds du savoir*, ce qui reflète probablement l'influence du revenu d'emploi sur l'admissibilité aux *Fonds du savoir*. Dans ce contexte, il est important de noter qu'il y avait beaucoup plus de parents jeunes — moins de 40 ans — et célibataires dans l'échantillon admissible aux *Fonds du savoir*.

Le tableau 4.2 répartit le revenu selon trois catégories. Cela s'explique par le fait que les entrevues de recrutement exigeaient un calcul basé sur les données sur le revenu fournies par les parents afin de déterminer l'admissibilité aux *Fonds du*

savoir au Nouveau-Brunswick. Les parents et les élèves ont reçu un formulaire de consentement éclairé différent (qui mentionnait ou non les *Fonds du savoir*) selon les résultats de ce calcul. On a procédé de même au Manitoba, bien que les résultats n'aient eu aucune incidence sur l'admissibilité aux *Fonds du savoir* dans cette province.

Les données sur le revenu utilisées pour déterminer la « catégorie de revenu familial aux fins du projet », dont il est question dans le tableau, correspondent à la somme figurant à la ligne 150 de la déclaration de revenu des parents pour l'année précédente. On a utilisé le montant indiqué par les parents (et non celui de la déclaration de revenu) dans les seuls cas où cette déclaration ne figurait pas au dossier. On a classé le revenu dans la catégorie « élevé » ou « faible » selon que le

Tableau 4.2 Caractéristiques du ou des parents des participants du projet

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
		Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Occupe un emploi rémunéré (parent signataire)	86,4	66,2	90,6	69,2	85,5
Sexe (parent signataire)					
Masculin	20,4	16,6	21,9	15,6	24,1
Féminin	79,7	83,4	78,1	84,4	75,9
Âge (parent signataire)					
Moins de 40 ans	25,7	38,1	21,2	43,6	24,1
De 40 à 49 ans	63,4	55,3	71,7	49,2	66,9
50 ans et plus	11,1	6,6	7,1	7,3	9,1
Sexe du conjoint/partenaire du parent signataire					
Masculin	63,4	52,7	72,2	51,9	70,5
Féminin	18,1	12,2	20,5	11,8	21,8
Aucun conjoint/partenaire	18,4	35,1	7,3	36,3	7,7
Âge du conjoint/partenaire du parent signataire					
Moins de 40 ans	14,4	15,4	13,8	20,5	17,0
De 40 à 49 ans	53,7	41,8	68,8	33,8	63,1
50 ans et plus	13,5	7,7	10,1	9,5	12,2
Aucun conjoint/partenaire	18,4	35,1	7,3	36,3	7,7
Revenu familial total par catégorie					
Moins de 20 000 \$	8,0	28,3	1,7	32,0	1,2
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$	15,3	42,5	1,2	40,9	2,3
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$	21,8	28,9	20,4	26,8	17,0
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	21,2	+++	34,1	+++	37,6
80 000 \$ ou plus	33,7	+++	42,6	+++	41,9
Revenu familial aux fins du projet par catégorie					
Faible revenu	37,2	100,0	0,0	100,0	0,0
Revenu élevé	62,8	0,0	100,0	0,0	100,0
Revenu familial total par catégorie					
Faible revenu	41,6	99,6	14,3	+++	12,9
Revenu élevé	58,4	0,4	85,8	+++	87,1
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Note: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

Tableau 4.3 : Nombre de déménagements depuis la naissance de l'enfant

	Pourcentages (moyennes)				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
		Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Aucun	27,3	35,9	39,4	23,8	33,1
Moyenne (zéros inclus)	2,2	2,2	1,5	2,8	2,0
Écart-type par rapport à la moyenne	(2,3)	(3,1)	(1,9)	(3,3)	(2,4)
Taille de l'échantillon (total = 5 411)	1 038	1 140	1 094	1 146	993

Note : L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions (ce qui comprend les refus de répondre et les réponses « ne sais pas »).

montant était supérieur ou inférieur au seuil d'admissibilité aux *Fonds du savoir* fixé pour une famille de taille donnée. Les parents qui ont refusé de dévoiler ce montant ont été classés dans la catégorie « revenu élevé » (supérieur au seuil d'admissibilité aux *Fonds du savoir*) parce que cela les rendait inadmissibles à cette intervention. Au Nouveau-Brunswick, l'état de la catégorie de revenu distingue uniformément les familles admissibles aux *Fonds du savoir* de celles qui ne le sont pas. Au Manitoba, 37 % des familles possédaient des caractéristiques (d'après le montant de la ligne 150 de la déclaration de revenu) qui les auraient classées dans le groupe admissible aux *Fonds du savoir* si elles avaient résidé au Nouveau-Brunswick.

Les données sur le revenu ont été recueillies de façon séquentielle selon la provenance du revenu familial afin de permettre l'estimation du revenu familial pour ceux qui n'avaient pas fourni de déclaration de revenu. Dans le cas où la collecte séquentielle était impossible, par exemple si les parents ne pouvaient ou ne voulaient pas divulguer de montant précis, on a demandé aux parents de situer leur revenu dans les catégories établies. En combinant ces données aux déclarations de revenus fournies, il est possible d'affirmer que le taux de déclaration du revenu a été très élevé pour cette étude. Seulement 68 familles (1 %) n'ont pas déclaré leur niveau de revenu familial.

À partir de ces données plus complètes sur le revenu, le revenu familial a été ventilé, dans la deuxième moitié du tableau, sous la rubrique « Revenu familial total par catégorie ». Trois familles admissibles aux *Fonds du savoir* sur dix avaient un revenu familial avant impôt inférieur à 20 000 \$. Les deux dernières rangées du tableau 4.2 situent le revenu familial total par rapport aux seuils d'admissibilité aux *Fonds du savoir*, tous les revenus déclarés ayant été pris en compte. Si on compare ces résultats à ceux des catégories de revenu aux fins du projet, on constate que de 13 à 14 % des familles inadmissibles aux *Fonds du savoir* auraient été admissibles si elles avaient déclaré un montant correspondant à la ligne 150 équivalent à leur revenu auto-déclaré. Au Manitoba, environ 42 % des familles (tous revenus déclarés) auraient été admissibles aux *Fonds du savoir* si elles avaient résidé au Nouveau-Brunswick.

Parce que la catégorie « Revenu familial total » englobe plus de familles que celle du « Revenu familial aux fins du projet », c'est cette définition du revenu qu'on utilise pour désigner la proportion de participants du groupe désigné dont il est question un peu plus loin dans le présent chapitre.

Les familles ont mentionné des niveaux de mobilité résidentielle quelque peu différents (tableau 4.3). Les familles les plus mobiles étaient celles des élèves des écoles anglophones admissibles aux *Fonds du savoir*. Sur dix familles inadmissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone du Nouveau-Brunswick, quatre habitaient dans la même maison depuis la naissance du participant.

En résumé, le projet a recruté des élèves dont le profil correspondait à celui attendu pour des élèves de 9^e année des provinces participantes. Les élèves étaient généralement âgés de 14 ou 15 ans, la plupart étant de race blanche, et la moitié étaient des garçons. Il y avait relativement peu d'élèves autochtones au Nouveau-Brunswick et au Manitoba — un sixième de l'échantillon. Presque toutes les familles ont fourni des données sur leur revenu et ces données révèlent que le projet est parvenu à recruter des élèves dont les parents avaient un revenu inférieur à la médiane provinciale. En réalité, plus de la moitié de l'échantillon total possède les caractéristiques du groupe désigné du projet.

Caractéristiques sur la scolarité des parents

La présente section vise à montrer que le projet a su recruter des élèves possédant l'autre caractéristique du groupe désigné : des parents co-résidents n'ayant pas obtenu de diplôme ou de certificat d'études postsecondaires.

Il a été demandé aux parents si eux-mêmes ou leur partenaire avaient satisfait aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et quel était le plus haut niveau de scolarité qu'ils avaient atteint⁵³. Si les parents mentionnaient un certificat ou un diplôme autre qu'un baccalauréat ou un grade supérieur, il leur était demandé de confirmer si le diplôme ou le certificat avait été obtenu au terme d'un programmes d'études de deux ans à temps plein. Les résultats sont reproduits dans le tableau 4.4 et sont combinés au revenu familial dans le tableau 4.5 afin d'identifier les membres du groupe désigné.

Il y a un certain écart entre le niveau de scolarité des parents de sexe masculin à l'échelle des familles. Un tiers des participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone du Nouveau-Brunswick n'avait pas de parent de sexe masculin résidant avec eux. Pour ceux qui avaient un parent de sexe masculin co-résidant, la moitié de ces parents avaient un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires. Seulement un cinquième de ces élèves habitaient avec un parent de sexe masculin qui avait une certaine expérience

53 Les questions de l'*Enquête auprès des jeunes en transition* posées au parent signataire dans le cadre de l'enquête de référence étaient les suivantes : « Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé au secondaire ou au primaire » ; « Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé » et « Quel est le plus haut niveau de scolarité que votre conjoint ou partenaire a terminé ». Il convient de noter qu'au Canada, il n'y a pas d'équivalence objective entre les systèmes d'éducation (par exemple, entre l'université et un programme d'apprentissage), c'est pourquoi les réponses sont basées sur l'interprétation subjective des parents quant au système qui leur a fait obtenir leur plus haut niveau de scolarité.

Tableau 4.4: Plus haut niveau de scolarité atteint par les parents

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Plus haut niveau de scolarité atteint par le parent de sexe masculin co-résidant					
Aucun parent de sexe masculin	16,5	31,2	6,5	32,6	5,6
Moins que le diplôme d'études secondaires	21,2	34,5	20,2	23,5	9,8
Diplôme d'études secondaires	20,0	14,2	19,1	20,5	25,8
École de métier/Collège/Formation d'apprenti	30,1	18,2	36,4	19,9	41,0
Grade universitaire	12,2	1,9	18,2	3,4	17,9
Plus haut niveau de scolarité atteint par le parent de sexe féminin co-résidant					
Aucun parent de sexe féminin	3,0	5,4	2,0	3,8	2,6
Moins que le diplôme d'études secondaires	16,0	30,4	9,8	20,0	6,5
Diplôme d'études secondaires	27,2	28,3	20,0	35,3	26,7
École de métier/Collège/Formation d'apprenti	39,2	31,6	48,1	37,3	44,1
Grade universitaire	14,6	4,3	20,0	3,6	20,1
Grade universitaire					
Moins que le diplôme d'études secondaires	11,3	26,5	5,2	15,7	2,2
Diplôme d'études secondaires	20,5	27,3	14,1	33,4	18,2
École de métier/Collège/Formation d'apprenti	46,7	40,7	51,7	44,7	50,0
Grade universitaire	21,4	5,5	29,1	6,3	29,6
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Tableau 4.5: Appartenance du participant au groupe désigné

	Pourcentages et taille du sous-échantillon				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Oui: l'élève fait partie de la catégorie « faible revenu des parents » et aucun des parents co-résidants n'a de diplôme ou de certificat d'ÉPS	30,7 (n = 316)	78,7 (n = 897)	9,6 (n = 104)	82,5 (n = 948)	9,8 (n = 96)
Non: l'élève fait partie de la catégorie « revenu élevé des parents » ou au moins un des parents co-résidants a un diplôme ou certificat d'un programme d'ÉPS de deux ans	69,3 (n = 713)	21,3 (n = 243)	90,4 (n = 981)	17,5 (n = 201)	90,3 (n = 889)
Taille de l'échantillon (total = 5 388)	1 029	1 140	1 085	1 149	985

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions (ce qui comprend les refus de répondre et les réponses « ne sais pas »).

postsecondaire et moins d'un sur cinquante habitaient avec un parent de sexe masculin qui avait un grade universitaire. Un scénario semblable a été observé chez les élèves du secteur anglophone admissibles aux *Fonds du savoir*, sauf qu'un plus grand nombre de parents co-résidants détenaient au moins un diplôme d'études secondaires. Un élève sur trente habitait avec un parent de sexe masculin détenant un grade universitaire. En comparaison, 94 % des participants issus de familles inadmissibles aux *Fonds du savoir* dans les deux secteurs vivaient avec un parent de sexe masculin. La moitié vivait avec un parent de sexe masculin ayant une expérience postsecondaire et près d'un élève sur cinq habitait avec un parent de sexe masculin ayant un grade universitaire. Au Manitoba, 42 % des participants avaient

un parent de sexe masculin possédant une expérience postsecondaire, soit plus de la moitié de ceux qui vivaient avec un parent de sexe masculin.

Ces observations sont sensiblement les mêmes pour les parents de sexe féminin, sauf que presque tous les élèves avaient un parent de sexe féminin co-résidant. Pour tous les groupes à l'étude, les probabilités d'habiter avec un parent de sexe féminin ayant une expérience postsecondaire étaient plus élevées que celles d'habiter avec un parent de sexe masculin avec de tels antécédents. Cette constatation s'applique également à la question de savoir qui des deux parents co-résidants détenait un grade universitaire.

Tableau 4.6: Identification à la vie étudiante des élèves du secondaire

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
		Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS
Pense à tous tes cours durant cette année scolaire. Éléves ayant répondu que les énoncés suivants sont « souvent » ou « toujours » vrais.					
On me donne des devoirs intéressants à faire.	14,4	29,4	23,7	22,4	22,4
Je m'entends bien avec les enseignant(e)s.	76,7	85,6	89,1	75,2	82,4
Je m'intéresse à ce que j'apprends en classe.	47,8	76,5	74,8	55,0	60,1
Proportion des élèves d'accord ou tout à fait d'accord.					
L'école est l'une des choses les plus importantes dans ma vie.	79,5	90,6	88,5	83,4	85,1
Plusieurs des choses que nous apprenons en classe sont inutiles.	28,7	30,7	32,9	27,8	23,3
La plupart de mes enseignant(e)s ne s'intéressent pas vraiment à moi.	11,6	11,5	10,1	11,4	8,5
La plupart du temps, j'aimerais être n'importe où ailleurs qu'à l'école.	42,9	26,7	28,1	34,6	30,4
La plupart des choses que j'apprends à l'école me seront utiles lorsque j'aurai un emploi.	80,2	87,7	87,1	85,8	85,7
L'école est souvent une perte de temps.	15,4	9,2	8,8	11,9	10,6
L'école, c'est plus important que ce que la plupart des gens en pensent.	90,9	92,7	93,2	91,3	93,1
La plupart de mes enseignant(e)s font un bon travail d'enseignement.	86,1	91,3	89,5	88,1	90,4
Mon école est un endroit où je n'ai pas envie d'aller.	14,5	10,9	11,9	13,3	9,4
La plupart de mes enseignant(e)s sont réellement à l'écoute de ce que j'ai à dire.	81,7	90,4	90,0	79,8	87,0
Si j'ai besoin d'aide supplémentaire, mes enseignant(e)s me l'apporteront.	90,4	93,1	93,5	89,8	92,4
La plupart de mes enseignant(e)s me traitent avec justice.	91,3	90,6	91,6	89,0	94,1
Taille de l'échantillon (total = 5 402)	1 038	1 134	1 093	1 148	989

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

Lorsqu'on tient compte de l'expérience postsecondaire des deux parents co-résidants, les probabilités d'habiter avec au moins un parent ayant poursuivi ses études au-delà du secondaire sont plus élevées. Cette proportion était inférieure, soit moins de la moitié (46 %), seulement chez les participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone. Chez les participants inadmissibles aux *Fonds du savoir*, 80 % avaient au moins un parent co-résidant possédant une expérience postsecondaire; c'était le cas pour les deux tiers des participants du Manitoba.

On a observé une solide association entre le niveau de revenu des parents et le parachèvement d'un programme d'études postsecondaire. Le tableau 4.5 traite de l'appartenance au groupe désigné du projet — ceux qui seraient les plus à même de bénéficier des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*. Dans ce tableau, la faible scolarité des parents se définit comme le fait de ne pas détenir de diplôme, de certificat ou de grade d'un programme d'études postsecondaires d'au moins deux ans. Près de quatre participants admissibles aux *Fonds du savoir* sur cinq habitaient dans des familles dont les parents avaient un faible revenu et une faible scolarité (FRFS)

en vertu de cette définition, et faisaient donc partie du groupe désigné. Chez les groupes inadmissibles aux *Fonds du savoir*, seulement un membre sur dix correspondait à cette définition.

Même si l'étude ciblait les écoles du Manitoba où les élèves étaient plus susceptibles de faire partie du groupe désigné, la proportion de l'échantillon pour cette province dans le groupe désigné n'était que de 31 %, ce qui était moins que prévu. Cela peut s'expliquer par des taux différentiels de participation au projet selon le revenu et la scolarité, qui diminuaient la probabilité de participation des élèves des familles à faible revenu au Manitoba⁵⁴. Seulement 60 % des élèves du Manitoba invités à participer à l'étude ont accepté de le faire. Au Nouveau-Brunswick, la proportion équivalente était de 78 %.

Le groupe désigné est suffisamment important au Manitoba et chez les participants aux *Fonds du savoir* du Nouveau-Brunswick pour qu'on puisse analyser les impacts des interventions sur des sous-groupes de cet important échantillon.

54 Le groupe se définit également en fonction des niveaux de revenu seuils pour l'admissibilité aux *Fonds du savoir* au Nouveau-Brunswick. Le revenu familial médian est plus faible au Nouveau-Brunswick qu'au Manitoba (47 705 \$ comparativement à 54 889 \$ respectivement, selon le recensement de 2001 auprès des familles ayant des enfants âgés de 6 à 17 ans). Si on applique un seuil de faible revenu distinct pour le Manitoba, à partir du revenu provincial médian, un plus grand nombre de participants Manitoba font partie du groupe désigné.

Participation scolaire et aspirations quant aux études

La présente section donne un aperçu de certaines caractéristiques de l'échantillon en ce qui a trait à l'orientation scolaire et aux attitudes face aux études en général et au secondaire en particulier, afin d'établir un contexte qui permettra d'analyser ultérieurement les changements qui surviendront à cet égard.

L'enquête de référence a été fondée sur l'*Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET) de Statistique Canada et a repris bon nombre de questions de l'EJET pour mesurer la participation scolaire : un large éventail d'émotions et de comportements des élèves (enthousiasme, effort à l'école et dans les activités scolaires, interactions avec les enseignants et les pairs, attention face aux activités d'enseignement et participation à ces activités) susceptibles d'influer sur leur apprentissage. Les concepts à l'appui de cette mesure sont décrits avant les données de l'enquête.

On estime que la participation scolaire a une incidence sur l'apprentissage, puisqu'elle indique la mesure dans laquelle la motivation de l'élève correspond à l'environnement d'apprentissage que lui offre l'école. Selon le principe de base, l'élève apprend le mieux lorsqu'il prend plaisir à apprendre et lorsqu'il croit que la matière qu'on lui enseigne correspond à sa capacité d'apprentissage, qu'elle est

pertinente et qu'elle est utile (National Research Council et Institute of Medicine, 2004). Dans l'enquête de référence, le modèle de participation scolaire se divise en deux grands volets : participation à la vie étudiante et participation à la vie sociale. La participation à la vie étudiante se subdivise à son tour en deux catégories : participation et identification. Des questions visant à évaluer le point de vue des élèves dans ces trois aspects du modèle de participation scolaire étaient prévues dans l'enquête de référence.

L'identification à la vie étudiante renferme deux éléments : l'appartenance et la valorisation. L'appartenance fait référence à la concordance entre les besoins perçus des élèves et les avantages offerts par l'école, et le sentiment perçu par les élèves que l'école est un milieu où l'on se soucie d'eux et où on les respecte. On estime que ces deux éléments haussent le sentiment d'appartenance envers l'école parce que c'est par la combinaison d'aptitudes nécessaires et de ressources sociales adéquates pour surmonter les difficultés et réussir que l'apprentissage devient possible (Statistique Canada, 2005). La valorisation englobe l'adhésion des élèves aux objectifs généraux de l'enseignement. On a examiné l'identification à la vie étudiante des élèves du secondaire sur ces deux composantes à partir de 15 questions de l'enquête auprès des élèves reproduites dans le tableau 4.6⁵⁵.



55 Pour hausser la fiabilité des évaluations, les réponses aux questions de l'enquête peuvent être combinées afin de produire des « scores » fondés sur la Théorie des réponses aux items. Cette méthode est particulièrement utile lorsqu'on utilise ces mesures pour dégager et comparer des résultats, ou pour définir des sous-groupes d'une population. Toutefois, pour les fins de la présente étude, de plus amples informations sur les caractéristiques des élèves recrutés sont fournies à partir des réponses aux différentes questions et non d'un score; ces réponses sont donc présentées dans les tableaux.

Tableau 4.7: Participation à la vie étudiante des élèves du secondaire

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Pense à tous tes cours durant cette année scolaire. Éléves ayant répondu que les énoncés suivants sont « souvent » ou « toujours » vrais.					
Je complète les travaux qui me sont donnés.	83,2	88,2	89,2	81,2	88,9
Je termine mes devoirs à temps.	71,8	82,0	86,5	72,0	82,1
En moyenne, combien de temps par semaine passes-tu à faire des travaux d'anglais?					
Pas de temps du tout	16,0	13,4	15,9	8,4	6,7
Moins d'une heure	45,0	41,5	45,1	38,5	36,7
Entre 1 et 3 heures	32,4	37,6	30,5	39,7	42,9
3 heures ou plus	6,6	7,5	8,5	13,5	13,7
En moyenne, combien de temps par semaine passes-tu à faire des travaux de mathématiques?					
Pas de temps du tout	16,5	10,0	8,1	10,2	8,5
Moins d'une heure	39,1	31,4	30,2	40,2	35,9
Entre 1 et 3 heures	33,6	40,8	41,5	36,0	40,7
3 heures ou plus	10,8	17,8	20,3	13,5	14,9
En moyenne, combien de temps par semaine passes-tu à faire des travaux de sciences?					
Pas de temps du tout	18,9	12,0	9,4	15,2	9,3
Moins d'une heure	44,7	37,7	34,7	42,7	40,7
Entre 1 et 3 heures	29,2	33,5	37,6	32,8	37,5
3 heures ou plus	7,2	16,8	18,3	9,3	12,6
Tiens compte de cette année scolaire seulement. À quelle fréquence sèches-tu ou sautes-tu un cours sans permission?					
Aucune fois cette année	59,9	78,2	80,8	67,6	77,7
1 ou 2 fois cette année	20,7	15,3	14,7	19,8	15,4
De 3 à 8 fois cette année	9,5	3,4	3,1	7,7	4,4
Environ de 1 à 3 fois ce mois-ci	3,2	1,1	0,9	1,7	1,2
Environ une fois par mois	2,4	0,9	+++	0,9	0,6
Plus d'une fois par semaine	4,3	1,1	+++	2,3	0,7
Taille de l'échantillon (total = 5 282)	1 023	1 116	1 072	1 115	956

Notes: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.
L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

La *participation à la vie étudiante* s'intéresse aux comportements de l'élève, de sa reconnaissance qu'il est important d'aller à l'école, d'être préparé et de pouvoir répondre aux instructions et aux questions, à la prise d'initiatives à la participation à la vie sociale, parascolaire et sportive de l'école. Ce dernier aspect peut se substituer ou s'ajouter à une participation intensive aux travaux scolaires (Statistique Canada, 2005). La participation à la vie étudiante a fait l'objet de six questions de l'enquête auprès des élèves. Elles sont reproduites dans le tableau 4.7.

La *participation à la vie sociale* englobe l'identification et la participation de l'élève aux aspects sociaux du secondaire. Cet élément est important parce que les liens d'amitié, les sports et les loisirs, et le sentiment de s'identifier à l'école en tant qu'institution peut stimuler l'assiduité. Il s'agit de mesurer l'attachement de l'élève et son sentiment d'appartenance envers la vie sociale de l'école (Newmann, Wehlage

et Lamborn, 1992). L'enquête s'est attardée davantage au sentiment d'appartenance des élèves, comme le démontre les neuf questions du tableau 4.8.

La plupart des questions visant à mesurer la participation à la vie sociale des élèves du secondaire ne font pas de distinction entre les groupes de chaque province ni en ce qui a trait à l'admissibilité aux *Fonds du savoir*. Toutefois, des différences marquées ont été observées chez le groupe linguistique dominant. En effet, les élèves des écoles anglophones du Nouveau-Brunswick et les élèves du Manitoba (presque tous fréquentent une école anglophone) étaient beaucoup moins portés à être d'accord avec les énoncés selon lesquels ils sont intéressés par ce qu'ils apprennent en classe, ils s'entendent bien avec leurs enseignants (tableau 4.6) et les autres élèves s'intéressent à ce qu'ils ont à dire (tableau 4.8). Sur certaines questions, les répondants francophones et les répondants inadmissibles aux *Fonds du savoir* des écoles anglophones ont

Tableau 4.8: Participation à la vie sociale des élèves du secondaire

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Proportion des élèves d'accord ou tout à fait d'accord	76,1	85,1	86,1	74,4	80,0
Les personnes de mon école s'intéressent à ce que j'ai à dire	89,8	93,0	94,0	90,2	94,3
J'ai des ami(e)s à l'école avec qui je peux parler de choses personnelles	91,3	93,6	92,6	91,1	93,5
Mon école est un endroit où :					
Je me sens comme un(e) étranger(ère)	8,0	7,4	4,8	9,2	6,5
Je me fais facilement des ami(e)s	88,9	93,3	93,1	91,7	92,8
Je me sens chez moi	89,7	81,4	84,0	89,3	93,6
Je me sens mal à l'aise, et pas à ma place	9,0	8,8	5,7	10,5	6,5
Les autres élèves ont l'air de m'apprécier	94,8	92,4	94,2	95,1	95,6
Je me sens seul(e)	6,9	5,1	3,6	6,6	4,5
Taille de l'échantillon (total = 5 392)	1 034	1 133	1 093	1 144	988

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

Tableau 4.9: Quelle est approximativement ta moyenne générale cette année?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
De 90 % à 100 %	8,5	7,1	16,2	8,9	20,8
De 80 % à 89 %	32,6	28,1	38,4	30,5	36,2
De 70 % à 79 %	29,6	28,8	25,2	31,5	27,0
De 60 % à 69 %	17,9	22,3	13,4	19,6	11,4
De 55 % à 59 %	5,5	7,7	4,4	4,7	3,6
De 50 % à 54 %	3,9	3,2	1,5	2,0	0,5
Moins de 50 %	2,0	2,7	1,0	2,8	0,5
Taille de l'échantillon (total = 5 267)	1 010	1 110	1 069	1 107	971

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

fourni des réponses semblables, mais différentes des élèves du Manitoba et des élèves anglophones admissibles aux *Fonds du savoir* (notamment pour l'énoncé « la plupart de mes enseignants sont réellement à l'écoute de ce que j'ai à dire »). Néanmoins, beaucoup plus de similitudes que de différences ont été observées entre les groupes, les réponses des élèves tendant à révéler une identification et une participation à la vie étudiante solides, ainsi qu'un haut degré de participation à la vie sociale.

Dans les prochains rapports, les réponses à ces questions seront utilisées pour répartir les élèves en sous-groupes participant « plus » et « moins » à la vie étudiante au moment de l'enquête de référence, ceci afin de mieux saisir les impacts différentiels des interventions d'*Un avenir à découvrir*.

On a demandé aux élèves de chiffrer approximativement leur moyenne globale (tableau 4.9) et par matière (anglais, mathématiques, sciences — non montrés dans le tableau). On a remarqué quelques différences entre les groupes ayant signalé des moyennes élevées, mais la plupart des élèves ont semblé se situer dans la tranche de « 70 % à 79 % » et plus. Au Manitoba, 71 % des participants ont indiqué une moyenne de « 70 % à 79 % » et plus. Ce chiffre concorde avec les estimations nationales de 2000 sur les jeunes de 15 ans établies à la suite de l'*Enquête auprès des jeunes en transition* (72 % au-dessus de « 70 % à 79 % ») (Bushnik, Barr-Telford et Bussière, 2004). Les chiffres équivalents pour le secteur francophone du Nouveau-Brunswick sont de 64 % chez les élèves admissibles aux *Fonds du savoir* et de 80 % chez ceux qui ne le sont pas. Pour ce qui est du secteur anglophone, les proportions sont de 71 % et de 84 % respectivement.

Tableau 4.10: Que penses-tu des phrases suivantes ... ? Proportion des élèves d'accord ou tout à fait d'accord

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Avoir un bon emploi plus tard dans ma vie dépend de ma réussite à l'école en ce moment.	92,1	94,9	93,7	92,4	93,2
Je devrai aller au collège ou à l'université pour atteindre ce que je veux dans la vie.	84,9	95,5	95,1	88,2	90,9
Je connais suffisamment les différents domaines de travail qui existent pour être capable de faire un choix pour mon avenir.	66,4	79,4	74,5	73,8	72,8
Je pense que j'aimerais aller au collège ou à l'université.	84,8	95,0	97,0	90,9	93,6
Je suis assez intelligent(e) pour bien réussir à l'université.	79,0	83,0	87,4	80,9	88,8
Je suis assez intelligent(e) pour bien réussir au collège.	84,0	92,6	94,3	86,2	92,2
À ce moment-ci de ma vie, il est important pour moi de choisir ma carrière ou mon travail futur.	74,6	86,1	78,2	79,4	76,5
Je connais suffisamment mes propres intérêts et capacités pour être capable de choisir ma future carrière ou le genre d'emploi qui me convient.	76,6	84,5	79,0	83,6	81,8
Taille de l'échantillon (total = 5 336)	1 025	1 124	1 077	1 126	984

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

Tableau 4.11: Proportion des élèves ayant déclaré avoir fait les démarches suivantes pour se renseigner sur les futures carrières ou sur les différents domaines de travail

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
J'ai parlé avec un(e) conseiller(ère) à l'école ou avec un(e) professeur(e)	34,5	31,6	30,9	36,6	33,2
J'ai parlé avec quelqu'un qui occupe un emploi que j'aimerais peut-être	39,2	40,0	40,9	45,6	50,3
J'ai rempli un questionnaire	35,7	19,9	26,1	45,2	54,1
J'ai lu de l'information	57,6	44,8	43,9	52,9	56,5
J'ai assisté à une visite organisée	31,1	24,6	29,7	32,6	44,2
J'ai suivi un cours à l'école où j'ai passé du temps avec un employeur	14,2	15,4	14,9	11,7	11,0
J'ai assisté à une présentation	34,0	25,8	24,4	20,2	25,1
Je n'ai fait aucune de ces démarches	12,1	17,4	18,5	13,2	9,5
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Les questions sondant les attitudes, orientations et comportements des élèves à l'égard des études futures revêtaient un intérêt particulier pour *Un avenir à découvrir*. Aussi, les tableaux 4.10 à 4.12 présentent les vues des élèves à ce sujet. Les attentes des parents font l'objet des tableaux 4.13 à 4.15 et les obstacles perçus aux études futures sont indiqués dans les trois derniers tableaux de la présente section.

De façon générale, les élèves ont semblé intéressés à faire des études postsecondaires. Leurs parents étaient fortement en faveur de telles études, ce que les élèves savaient. Seule une minorité a mentionné des obstacles à l'atteinte de ces buts.

En ce qui relève des attitudes des élèves envers les études postsecondaires et au rôle du comportement actuel (tableau 4.10), les élèves ont semblé d'accord presque à l'unanimité avec l'idée que leurs perspectives d'emploi futures dépendaient fortement de ce qu'ils accomplissaient à l'école maintenant et que les études collégiales ou universitaires joueraient nécessairement un rôle dans l'atteinte de leur but. Un peu moins d'élèves (mais au moins les deux tiers de chaque groupe) ont dit estimer en savoir suffisamment sur les différents genres de professions pour faire des choix quant à leur avenir. C'était particulièrement le cas des participants du Nouveau-Brunswick, qui ont été plus portés à se dire « assez intelligents » pour bien réussir à ces deux niveaux d'études postsecondaires.

Tableau 4.12: Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu aimerais atteindre?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Dans l'ordre					
Diplôme d'études secondaires ou moins	8,6	5,0	2,3	8,7	3,6
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou de métiers, ou formation d'apprenti	6,7	9,3	7,5	7,1	4,7
Certificat ou diplôme d'un collège	6,9	11,8	9,3	10,3	5,8
Diplôme universitaire	62,6	58,6	70,0	60,0	73,8
Je ne sais pas	15,3	15,3	10,8	14,0	12,1
Toutes mentions					
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	0,9	1,8	0,6	0,6	0,8
Diplôme d'études secondaires	29,3	18,2	13,9	30,3	29,5
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou de métiers, ou formation d'apprenti	15,1	20,4	17,7	14,0	12,2
Certificat ou diplôme d'un collège	14,7	20,8	17,9	19,0	16,2
Diplôme universitaire	62,6	58,6	70,0	59,9	73,8
Taille de l'échantillon (total = 5 298)	1 018	1 109	1 074	1 121	976

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

Tableau 4.13: Jusqu'à quel point tes parents trouvent-ils important que tu fasses d'autres études après le secondaire?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Pour ton père ou un autre tuteur					
Pas important du tout ou un peu important [†]	6,4	4,1	3,1	5,4	2,7
Assez important	24,0	24,1	19,1	21,8	16,4
Très important	67,1	69,4	77,3	66,8	79,6
Pas de telle personne	2,5	2,4	0,5	6,1	1,3
Pour ta mère ou une autre tutrice					
Pas important du tout ou un peu important/ Pas de telle personne [†]	5,4	3,2	3,1	3,6	2,0
Assez important	21,2	19,8	15,6	17,0	13,0
Très important	73,4	77,0	81,3	79,4	85,0
Taille de l'échantillon (total = 5 030)	951	1 049	1 032	1 057	941

Notes: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

[†]Ces catégories ont été combinées afin d'éviter que les échantillons soient trop faibles pour être mentionnés (moins de cinq personnes).

Tableau 4.14: Importance pour le parent signataire que son enfant poursuive ses études après le secondaire

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Pas important du tout ou un peu important [†]	3,2	0,8	+++	1,6	0,7
Assez important	11,8	11,8	+++	7,8	4,3
Très important	85,0	87,4	91,0	90,7	95,0
Taille de l'échantillon (total = 5 414)	1 041	1 140	1 094	1 149	990

Notes: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions (ce qui comprend les refus de répondre et les réponses « ne sais pas »).

[†]Ces catégories ont été combinées afin d'éviter que les échantillons soient trop petits pour être mentionnés (moins de cinq personnes).

Tableau 4.15: Plus haut niveau de scolarité souhaité par les parents pour leur enfant

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou moins	3,6	3,7	1,8	2,1	1,2
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou de métiers, ou formation d'apprenti	8,5	7,5	5,5	8,5	5,7
Diplôme ou certificat d'études collégiales	11,4	19,9	13,1	12,7	7,6
Un grade universitaire	39,9	39,4	49,4	35,7	44,1
Deux grades universitaires ou plus	15,3	12,5	17,1	14,0	20,7
ÉPS de tout niveau	21,3	17,0	13,2	27,0	20,8
Taille de l'échantillon (total = 5 416)	1 042	1 140	1 094	1 149	991

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions (ce qui comprend les refus de répondre et les réponses « ne sais pas »).

Tableau 4.16: Y a-t-il quelque chose qui empêcherait votre enfant d'atteindre ce niveau?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Oui	24,8	28,5	19,8	42,4	25,0
Non	75,2	71,5	80,2	57,6	75,0
Proportion ayant mentionné un obstacle par niveau de scolarité le plus élevé...					
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou moins	27,8	19,5	+++	+++	41,7
Certificat ou diplôme de formation professionnelle ou de métiers, ou formation d'apprenti	28,1	30,6	26,7	34,7	21,4
Diplôme ou certificat d'études collégiales	26,9	33,8	28,0	47,9	30,7
Un grade universitaire	24,5	30,3	19,1	45,4	23,8
Deux grades universitaires ou plus	18,2	27,3	19,8	51,6	30,7
ÉPS de tout niveau	27,0	20,1	12,5	35,5	19,4
Taille de l'échantillon (total = 5 416)	1 042	1 138	1 094	1 149	993

Notes: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.
L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions (ce qui comprend les refus de répondre et les réponses « ne sais pas »).

Tableau 4.17: Qu'est-ce que qui empêche votre enfant de faire des ÉPS?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Situation financière	16,5	19,3	11,5	37,9	19,4
Manque d'intérêt ou de motivation	4,2	4,3	4,6	3,1	3,8
Raisons liées à l'apprentissage	3,2	5,4	3,4	2,9	2,4
Raisons liées à la santé	+++	0,5	0,7	0,6	+++
N'aura pas les prérequis pour être admis(e)	2,0	2,3	2,8	2,4	1,5
Pas de programme offert près de la maison	0,5	+++	+++	+++	+++
Autre	1,2	+++	+++	+++	0,7
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Note: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

Les trois quarts des élèves étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel ils se trouvaient à un moment dans leur vie où il était important de prendre des décisions quant à leur carrière future. Cette proportion était particulièrement élevée chez les élèves admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone du Nouveau-Brunswick. Les élèves admissibles aux *Fonds du savoir* au Nouveau-Brunswick étaient également plus portés à reconnaître qu'ils connaissaient leurs intérêts et habiletés suffisamment pour pouvoir décider de leur carrière future. Les réponses à ces deux dernières questions sont particulièrement intéressantes puisque *Explorez vos horizons* veut soutenir les élèves pour qu'ils atteignent leurs buts postsecondaires et professionnels en améliorant leurs connaissances de leurs intérêts et habiletés. Cela implique que la majorité des participants pourraient être réceptifs à l'idée qu'ils ont atteint une étape où commencer à prendre des décisions quant à leur avenir est important, tandis qu'une majorité semblable pourrait penser en savoir déjà suffisamment sans avoir besoin d'une nouvelle intervention.

Il est intéressant d'opposer les attitudes et les orientations futures des élèves, dans le tableau 4.10, à leurs comportements réels pour ce qui est de se renseigner sur les carrières et les genres d'emplois, dans le tableau 4.11. Alors que 82 % ont indiqué avoir pris au moins une des mesures mentionnées dans le questionnaire, seul un tiers a fait l'une des démarches les plus concrètes, soit discuter avec un conseiller ou un enseignant afin de se renseigner davantage sur les carrières ou les genres d'emploi futurs. Les comportements de recherche d'information les plus mentionnés étaient lire de la documentation et parler à quelqu'un occupant un emploi que le participant croit qu'il pourrait aimer.

Il a été demandé aux élèves le degré de scolarité le « plus élevé » qu'ils aimeraient obtenir⁵⁶, mais ils ont été plusieurs à mentionner plus d'un choix. Par conséquent, le tableau 4.12 présente les proportions d'élèves ayant choisi chaque niveau de scolarité ainsi que les proportions d'élèves ayant choisi un niveau « le plus élevé » selon la définition donnée dans la question. Les proportions de répondants ayant choisi chaque niveau précis doivent être considérées comme une estimation de la borne inférieure des préférences de programme parce que les élèves n'ont pas reçu l'instruction de dresser une liste de tous les niveaux scolaires. Cela se confirme par le nombre peu élevé de répondants ayant indiqué vouloir obtenir un diplôme d'études secondaires alors qu'il s'agit sans équivoque d'une étape intermédiaire pour l'accès à la plupart des programmes d'études postsecondaires. La majorité a répondu aspirer à obtenir un grade universitaire comme niveau de scolarité « le plus élevé », même si de 6 à 12 % ont mentionné le diplôme ou certificat d'études collégiales. Néanmoins, ce qui est important pour *Un avenir à découvrir* est le fait que de 11 à 15 % ne se sont pas avancés quant à leurs préférences.

Les participants ont été appelés à préciser la mesure dans laquelle il était important pour leurs parents qu'ils poursuivent leurs études après le secondaire. Ils ont été portés à répondre que les études postsecondaires étaient très importantes pour leurs parents (tableau 4.13), en prenant soin de faire une légère distinction entre le point de vue du parent masculin et

celui du parent féminin. Les proportions de répondants ayant déclaré que c'était « un peu important » ou « pas important du tout » se chiffrent à l'unité.

Les parents qui ont signé le formulaire de consentement éclairé ont eu eux aussi à définir leurs attentes quant aux études de leur enfant. Une proportion très élevée de parents (85 % et plus) ont indiqué qu'il était très important que leur enfant poursuive ses études après le secondaire (tableau 4.14). La majorité de ces parents signataires étaient des femmes, comme le montre le tableau 4.2. Les proportions de parents considérant que les études secondaires n'étaient pas du tout importantes ou l'étaient un peu étaient encore plus faibles que celles sur la perception des enfants à ce sujet. Lorsqu'on leur a demandé quel était le « plus haut » niveau de scolarité souhaité pour leur enfant, les aspirations des parents ont été, dans l'ensemble, très semblables à celles des enfants.

Les réponses susmentionnées peuvent être combinées, puis analysées longitudinalement afin de préciser le poids des aspirations à l'égard des études sur les résultats au postsecondaire et sur l'impact des interventions. On pourra examiner en parallèle les aspirations des parents et des élèves afin de voir si les élèves de familles dont les aspirations des parents et des enfants concordent profitent plus ou moins d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir*.

À la lumière des aspirations des parents à l'égard de leur enfant, il a été demandé si un obstacle pourrait nuire à l'atteinte de ce but par leur enfant. Une grande variation dans la mention d'obstacles a été observée autant chez les parents des participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur anglophone, qui étaient 42 % à percevoir des obstacles, que chez les parents des participants inadmissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone, qui étaient un peu moins de 20 % à percevoir des obstacles (tableau 4.16). Il est difficile d'interpréter ces résultats, parce que les obstacles éventuels peuvent varier avec le degré d'attentes des parents. Ainsi, c'est une chose de dire qu'un obstacle empêche un enfant d'obtenir deux grades universitaires ou plus, mais c'en est une toute autre que de mentionner qu'un obstacle nuit à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

La deuxième partie du tableau 4.16 tente de dégager ces différences. Ainsi, on constate qu'en fait, il n'y a pas beaucoup de variation — dans chaque groupe à l'étude — quant à la présence d'obstacle par degré d'attente à l'égard des études. Les parents des participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick ont été plus portés à percevoir des obstacles lorsqu'ils aspiraient à des études collégiales ou universitaires pour leur enfant que s'ils aspiraient à des études dans une école de métiers ou un programme professionnel ou d'apprentissage, mais dans d'autres groupes, les différences n'étaient pas substantielles.

Il a été demandé aux parents de préciser la nature des obstacles éventuels au parcours scolaire de leur enfant (tableau 4.17). La situation financière a été la plus souvent mentionnée chez tous ceux qui entrevoyaient des obstacles. Chez les participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick, près de deux parents sur cinq voyaient des obstacles financiers à leurs

⁵⁶ La question de l'*Enquête auprès des jeunes en transition* utilisée dans l'enquête de référence d'*Un avenir à découvrir* était : « Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous aimeriez atteindre? ». Comme c'est le cas pour les questions sur la scolarité des parents, il importe de souligner qu'au Canada, il n'y a pas d'équivalence objective entre les différents systèmes d'éducation (par exemple, entre un programme universitaire et un programme d'apprentissage). Par conséquent, les réponses sont basées sur l'interprétation subjective des participants quant à la désignation dans le questionnaire du niveau de scolarité « le plus élevé ».

Tableau 4.18: Mesure particulière prise pour veiller à ce que l'enfant ait l'argent lui permettant de poursuivre son éducation après le secondaire

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Non	39,8	68,4	42,3	78,0	49,0
Oui	60,1	31,6	57,7	22,0	51,0
Réponse affirmative, toutes mentions...					
Ouvrir un compte d'épargne	20,3	9,9	12,6	6,7	10,1
Souscrire à un Régime enregistré d'épargne études (REEE)	31,5	14,8	37,9	10,1	31,9
Faire des investissements tels que dans des fonds communs de placement	11,1	2,5	7,9	3,7	9,2
Encourager l'enfant à gagner de l'argent	11,3	2,3	5,3	2,8	3,5
Constituer une fiducie au nom de l'enfant	4,8	4,4	4,7	2,0	3,1
Encourager l'enfant à obtenir une bourse d'études	7,2	1,2	3,8	1,5	3,3
Commencer à travailler ou prendre un emploi supplémentaire	0,7	+++	0,8	+++	+++
Autre	3,9	1,0	1,5	0,8	0,5
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Note: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

aspirations quant aux études de leur enfant. Sur cet indicateur et plusieurs autres, ce groupe a semblé confronté à plus de difficultés quant à la satisfaction des attentes. Fait à noter, les proportions de parents estimant que les moyens financiers nuisaient à leur enfant étaient beaucoup plus faibles (moins d'un répondant sur cinq) pour d'autres groupes.

Le fait que les parents mentionnent des obstacles financiers est pertinent pour les *Fonds du savoir*. Les analyses ultérieures pourront examiner si l'offre d'un Fonds du savoir a été plus susceptible d'avoir un impact sur les élèves de 9^e année dont les parents voyaient des obstacles financiers aux études postsecondaires avant de savoir que leur enfant aurait un fonds du savoir.

Les parents ont été invités à expliquer s'ils avaient pris des mesures particulières pour veiller à ce que leur enfant ait de l'argent pour poursuivre ses études (tableau 4.18).

Les réponses ont varié considérablement d'un groupe à l'autre. Moins d'un quart des parents des participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick ont indiqué avoir pris des mesures pour aider leur enfant financièrement, ce qui indique à nouveau qu'il s'agit d'un inconvénient particulier pour ce groupe. Chez les participants admissibles aux *Fonds du savoir* du secteur francophone du Nouveau-Brunswick ayant déclaré avoir pris une mesure précise, la proportion était du tiers. Dans les groupes inadmissibles aux *Fonds du savoir* et au Manitoba,



Tableau 4.19: Participation à des activités parascolaires, dans des équipes ou des clubs

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Activité sportive ou physique	47,8	29,2	36,0	31,9	46,2
Activité artistique, art dramatique ou ensemble musical	19,9	11,9	13,3	13,3	20,3
Comité ou conseil étudiant	5,5	5,0	5,0	4,2	6,7
Autres activités parascolaires	11,0	11,0	13,5	13,3	16,8
N'importe quelle activités ci-dessus	58,6	42,2	49,8	45,8	61,3
Heures consacrées à l'activité (toutes activités confondues)					
Moins d'une heure	13,6	29,0	25,0	18,3	12,1
De 1 à 3 heures	42,5	43,2	42,2	37,0	31,9
De 4 à 7 heures	33,1	21,9	26,1	31,6	36,5
8 heures et plus	10,8	5,9	6,7	13,1	19,5
Taille de l'échantillon (total = 5 330)	1 025	1 119	1 085	1 119	984

Note: L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

les proportions étaient beaucoup plus élevées, soit de 50 à 60 %. Les parents qui ont pris une mesure ont généralement ouvert un compte d'épargne, un Régime enregistré d'épargne études (REEE) pour la plupart. Mais alors qu'environ un tiers des participants du Manitoba et plus d'un tiers des participants inadmissibles aux *Fonds du savoir* du Nouveau-Brunswick savaient, dès la 9^e année, qu'ils pourraient bénéficier d'un REEE, cette proportion n'était que de 10 à 15 % chez les élèves admissibles aux *Fonds du savoir*.

Autres caractéristiques

La présente section décrit brièvement certaines autres caractéristiques des participants — activités parascolaires et groupes de pairs — afin d'établir un contexte qui servira aux analyses ultérieures.

Il est possible de penser que le fait de prendre part aux interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* modifiera le comportement des membres des groupes programmes de nombreux égards. La seule participation aux activités d'*Explorez vos horizons* peut signifier que les élèves auront moins de temps à consacrer à d'autres activités. Les interventions à l'essai peuvent également inciter les participants à changer leur comportement face aux travaux scolaires, aux choix de groupes de pairs, à l'obtention d'un revenu et à d'autres usages de leurs temps libres. Il sera utile de déterminer si les participants déjà engagés dans des activités données sont plus ou moins portés à accepter la ou les offres d'intervention et (ou) à en tirer profit. Par conséquent, l'enquête de référence et les enquêtes ultérieures ont cherché à obtenir les vues des participants quant à leur participation à plusieurs activités ailleurs qu'à l'école, comme l'emploi et le bénévolat, et à d'autres activités parascolaires. On ne peut présenter ici

qu'un éventail restreint des données recueillies, et les activités parascolaires se déroulant à l'école sont présentés à titre d'exemple dans le tableau 4.19.

Près de la moitié des participants au projet exerçaient une forme quelconque d'activité parascolaire en milieu scolaire au moment de l'enquête de référence (au printemps de la 9^e année). Les activités sportives et physiques étaient parmi celles les plus mentionnées, notamment chez les élèves du Manitoba et les élèves inadmissibles aux *Fonds du savoir* des écoles anglophones du Nouveau-Brunswick. Ce dernier groupe d'élèves était non seulement plus enclin à exercer une activité, mais il le faisait aussi pendant plus longtemps. Chez les 61 % d'élèves actifs, 56 % — soit l'équivalent du tiers de tous les élèves — ont consacré plus de quatre heures chaque semaine à des activités parascolaires. Non seulement la proportion d'élèves actifs admissibles aux *Fonds du savoir* des écoles francophones était-elle plus faible, mais seulement 28 % de ces élèves — à peine à un élève sur neuf — pratiquaient ces activités pendant quatre heures et plus.

Un certain nombre d'évaluations de comportements potentiellement négatifs et de leurs conséquences (comportement dérangeant, école buissonnière, renvoi) étaient prévues dans l'étude et faisaient notamment appel à la déclaration des participants et de leurs parents. Le tableau 4.20 présente un exemple fondé sur les réponses des parents signataires à une question cherchant à savoir si l'école les avait contactés au cours de l'année précédente à propos de problèmes de comportement de leur enfant. De 16 à 24 % des parents ont déclaré qu'ils avaient été contactés au cours des douze mois précédents, et cette proportion hausse de 21 à 32 % lorsqu'on ne tient compte que des parents de garçons. Ces indicateurs sont utiles pour dégager des sous-groupes susceptibles de profiter davantage d'une ou de nouvelles interventions.

Tableau 4.20: Au cours des 12 derniers mois, un(e) enseignant(e) ou un(e) représentant(e) de l'école vous a-t-il(elle) contacté(e) à cause d'un problème de comportement de votre enfant?

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
Oui, au moins une fois	17,6	17,6	15,5	24,3	17,8
Une fois seulement	7,6	7,0	8,7	9,1	9,6
Deux fois	4,1	4,5	3,0	5,7	3,8
De 3 à 4 fois	2,4	2,7	2,0	4,7	2,2
5 fois ou plus	3,5	3,3	1,7	4,7	2,1
Garçons: au moins une fois	20,7	27,3	22,1	32,4	25,1
Filles: au moins une fois	14,3	9,1	9,2	17,3	10,1
Taille de l'échantillon (total = 5 418)	1 042	1 140	1 094	1 149	993

Le tableau 4.20 décortique les déclarations des parents selon la fréquence des communications avec un enseignant ou un représentant de l'école. Pour les parents des élèves admissibles aux *Fonds du savoir* des écoles anglophones du Nouveau-Brunswick, la réponse la plus fréquente était deux fois et plus.

Un dernier secteur clé sur lequel les interventions d'*Un avenir à découvrir* sont susceptibles d'influer porte sur les liens des participants avec leurs pairs. En raison des nombreuses activités en ateliers prévues dans *Explorez vos horizons*, de nouveaux groupes de pairs s'intéressant à l'exploration des choix de carrière et des études postsecondaires pourraient se former. De même, les élèves pourraient être incités à se joindre à de nouveaux groupes davantage motivés à atteindre certains buts scolaires. Si les interventions parviennent à changer les contacts sociaux des jeunes, leurs impacts les plus importants pourraient donc s'exercer sur les élèves qui ne font pas partie de tels groupes à la base. Des questions sur les amis proches, dont celles reproduites dans le tableau 4.21, ont donc été intégrées à l'enquête de référence et aux enquêtes ultérieures afin de suivre l'évolution de ces effets potentiels.

Les réponses à l'enquête de référence reproduites dans le tableau 4.21 révèlent une certaine variation dans la composition des groupes de pairs des participants au moment de l'enquête de référence pour chaque groupe à l'étude, mais cette variation est semblable d'un groupe à l'autre. Une exception se révèle toutefois dans la question à savoir si les participants ont des amis proches qui ont la réputation de causer des ennuis. Les élèves anglophones du Nouveau-Brunswick, en particulier ceux admissibles aux *Fonds du savoir*, et les élèves du Manitoba ont été plus portés à déclarer avoir de tels amis que les élèves francophones⁵⁷.

RÉUSSITE DE L'ASSIGNATION ALÉATOIRE

Cette section présente l'incidence de l'assignation aléatoire sur les caractéristiques des membres des groupes expérimentaux, observées lors de l'enquête de référence. Elle vise à montrer dans quelle mesure l'assignation aléatoire a permis de créer des groupes statistiquement équivalents en ce qui a trait aux données de référence.

L'assignation aléatoire des participants est un élément essentiel du design de la recherche. En effet, on ne peut déterminer quels sont les effets des interventions en examinant simplement les résultats qu'elles auront sur les personnes à qui on les a offertes. Inévitablement, certains élèves du secondaire accéderont aux études postsecondaires qu'ils aient reçu ou non une intervention telle qu'*Explorez vos horizons* ou les *Fonds du savoir*. Il serait donc faux d'attribuer aux interventions des résultats qui se seraient produits de toute façon en leur absence. L'assignation aléatoire veille à ce que les groupes établis possèdent des caractéristiques et un bagage quasiment identiques. Aussi, au-delà de toute différence aléatoire notée durant l'assignation, les groupes à l'étude ne devraient différer que sur un seul aspect : la ou les interventions *Un avenir à découvrir* qui leur auront été proposées. Les différences dans les résultats au postsecondaire, entre autres, pour chacun de ces groupes pourront donc être attribuables à l'offre d'une place dans un groupe *Explorez vos horizons* et (ou) *Fonds du savoir* et non à d'autres différences, observées ou non, au sein des groupes à qui l'offre a été faite. Il est important de savoir si l'assignation aléatoire du projet pilote *Un avenir à découvrir* a bien fonctionné de sorte que cette conséquence importance demeure valable dans les analyses ultérieures.

L'impact de l'assignation aléatoire sur les caractéristiques initiales des membres des groupes à l'étude est présenté ici d'une manière qui anticipe les analyses d'impacts dont il sera question dans les prochains rapports. Ces analyses tenteront

⁵⁷ Dans les situations où de telles différences sont révélées par les données d'une enquête, il est important de déterminer si les différences dans l'interprétation des questions par les élèves sont attribuables à la traduction. Différentes interprétations peuvent mener à des réponses différentes, même si la composition des groupes de pairs est la même. L'EJET — sur laquelle l'enquête de référence d'*Un avenir à découvrir* a été fondée — s'inscrivait dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE, où la comparaison des pays était un important objectif. On a donc prêté une attention considérable à la traduction fidèle des questionnaires. Néanmoins, il demeure possible que les différences entre les secteurs linguistiques découlent d'interprétations différentes. Ce problème ne nuira pas aux comparaisons expérimentales des résultats, puisque l'assignation aléatoire prévoit un éventail équivalent d'interprétations des questions dans tous les groupes comparés.

Tableau 4.21 : À propos de tes ami(e)s les plus proches. Combien d'entre eux...

	Pourcentages				
	Manitoba	Nouveau-Brunswick			
	Tous	Fr-admissibles aux FS	Fr-inadmissibles aux FS	An-admissibles aux FS	An-inadmissibles aux FS
... trouvent qu'il est très important de terminer le secondaire?					
Aucun / Quelques-uns [†]	16,2	9,1	8,0	18,0	12,4
La plupart	43,6	42,2	39,8	46,7	40,0
Tous	40,3	48,7	52,2	35,3	47,7
... sèchent ou sautent des cours une fois par semaine ou plus?					
Aucun	45,2	56,6	58,9	47,9	62,1
Quelques-uns	46,4	37,6	36,5	45,6	34,6
La plupart / Tous [†]	8,4	5,8	4,6	6,6	3,4
... ont abandonné leurs études secondaires avant d'avoir obtenu leur diplôme?					
Aucun	87,5	78,9	86,2	80,1	91,0
Quelques-uns	11,0	17,7	13,0	18,6	+++
La plupart / Tous [†]	1,5	3,3	0,8	1,3	+++
... ont l'intention de poursuivre leurs études ou leur formation après avoir terminé leurs études secondaires?					
Aucun	2,7	2,0	0,6	3,2	1,5
Quelques-uns	25,4	13,0	11,1	23,8	15,5
La plupart	51,5	47,9	49,4	50,8	51,9
Tous	20,4	37,2	38,9	22,3	31,1
... ont la réputation de causer des ennuis?					
Aucun	34,2	61,6	58,7	35,2	42,6
Quelques-uns	56,8	33,7	38,0	56,3	51,2
La plupart	7,4	4,0	2,7	6,4	+++
Tous	1,7	0,7	0,6	2,1	+++
... trouvent que c'est correct de travailler bien à l'école?					
Aucun	2,2	2,8	2,1	3,0	1,4
Quelques-uns	22,7	16,4	13,9	22,0	14,8
La plupart	50,9	46,6	49,2	47,6	49,0
Tous	24,1	34,2	34,8	27,4	34,7
... travaillent pour un employeur ou font de petits travaux (par exemple, garder des enfants)?					
Aucun	6,4	4,4	4,2	6,4	4,7
Quelques-uns	49,8	37,7	36,7	44,0	45,8
La plupart	37,2	46,7	47,9	39,6	39,9
Tous	6,6	11,3	11,2	10,0	9,6
Taille de l'échantillon (total = 5 338)	1 028	1 118	1 086	1 129	977

Notes: +++Les résultats sont fondés sur des échantillons de trop petite taille pour être mentionnés (moins de cinq personnes) ou dont la soustraction peut résulter en de petits échantillons.

L'échantillon total est inférieur à 5 418 en raison des abstentions.

† Ces catégories ont été combinées afin d'éviter que les échantillons soient trop petits pour être mentionnés (moins de cinq personnes).

Tableau 4.22 : Comparaisons expérimentales d'Un avenir à découvrir

Échantillon	Comparaison(s) expérimentale(s)	Contribution à l'analyse des impacts
Échantillon admissible du Nouveau-Brunswick aux FS (séparément par secteurs linguistiques anglophone et francophone)	EH c. groupe témoin	Impact de l'offre d'EH
	FS c. groupe témoin	Impact de l'offre d'EH
	EH plus FS c. groupe témoin	Impact de l'offre des interventions combinées EH et FS
	EH c. FS	Impact relatif de l'offre d'une intervention par rapport à l'autre
	EH plus FS c. FS	Impact différentiel de l'offre d'un Fonds du savoir en plus d'EH
	EH plus FS c. EH	Impact différentiel de l'offre d'un Fonds du savoir en plus d'EH
Échantillon inadmissible du Nouveau-Brunswick aux FS (séparément par secteurs linguistiques anglophone et francophone)	EH c. groupe témoin	Impact de l'offre d'EH
Manitoba	EH c. groupe témoin	Impact de l'offre d'EH

de dégager les différences dans les résultats sur une période maximale de six ans après l'enquête de référence. La présente section joue donc trois rôles :

- Passer en revue le design expérimental d'Un avenir à découvrir et examiner les différentes paires de groupes statistiquement équivalents dont les données de référence et, probablement, les résultats pourront être comparés.
- Évaluer la mesure dans laquelle l'assignation aléatoire a permis au projet de créer des groupes statistiquement équivalents.
- Montrer comment les analyses d'impacts peuvent être présentées dans les prochains rapports.

Il convient de souligner que l'étude met à l'essai « l'offre » des interventions. Les membres des groupes programmes n'étaient pas obligés de participer aux interventions, et selon l'intervention proposée, ils pouvaient décider d'ouvrir ou non un fonds du savoir ou encore de participer ou non aux activités d'Explorez vos horizons. Les interventions d'Un avenir à découvrir sont de longue haleine et intègrent de multiples composantes, c'est pourquoi il est difficile de distinguer clairement les comportements de « participation » et les comportements de « non-participation » (voir le chapitre 7). Par exemple, les élèves peuvent ne pas se présenter à certaines séances des ateliers, mais lire fidèlement la Revue @venir. Ils peuvent également ouvrir un Fonds du savoir, mais ne jamais demander de versement. L'expérience reproduit donc une situation de participation volontaire à un programme. Par analogie avec l'essai clinique, on peut dire que les prévisions d'impacts d'Un avenir à découvrir refléteront l'effet de « l'intention de traiter » plutôt que l'effet du « traitement sur la personne traitée ».

Alors que l'« intention de traiter » peut correspondre à l'impact probable d'un programme volontaire, certains peuvent s'intéresser à l'effet des services d'intervention sur ceux qui les reçoivent. Plusieurs méthodes permettent d'estimer l'impact

d'un « traitement sur la personne traitée » à partir de prévisions découlant de la mise à l'essai d'une « intention de traiter ». Elles reposent souvent sur l'hypothèse selon laquelle l'offre n'a aucune incidence sur ceux à qui elle est destinée à moins que ces derniers participent. Ces méthodes ne permettent toutefois pas de contrôler tous les effets de la sélection, car ceux qui acceptent le traitement sont différents de ceux qui le refusent.

Éventail de comparaisons possibles d'Un avenir à découvrir

Cette section décrit les différentes comparaisons (ou oppositions) pouvant être appliquées aux groupes du projet pilote Un avenir à découvrir, là où des similitudes sont prévues. Comme c'est souvent le cas dans les études expérimentales, on obtient les prévisions d'impacts par la soustraction des résultats moyens constatés chez les membres du groupe témoin des résultats moyens obtenus par les membres des groupes programmes. La différence fournit la prévision de l'impact moyen de la ou des interventions pour chaque résultat⁵⁸. Si les groupes comparés sont le fruit d'une assignation aléatoire, cette prévision produit une estimation valide à l'interne (sans biais) de l'impact. Le projet pilote Un avenir à découvrir a été conçu pour générer pas moins de 15 comparaisons expérimentales différentes de ce genre (sept pour chaque secteur linguistique du Nouveau-Brunswick et une pour le Manitoba). Ces comparaisons sont présentées dans le tableau 4.22.

Pour chacune des 15 comparaisons du tableau, il est possible de réaliser d'autres comparaisons expérimentales à partir des caractéristiques des participants dont il est question dans les pages précédentes, notamment le revenu familial, la scolarité et le sexe, pour mettre davantage en évidence les sous-groupes sur lesquels les interventions ont été particulièrement efficaces. Seules les hypothèses éventuelles à tester et la taille disponible des sous-groupes de chaque échantillon limitent ces comparaisons.

Tableau 4.23: Caractéristiques des membres de l'échantillon du Manitoba – Groupes programme et témoin

Caractéristiques initiales	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,1	2,1	0,0	(0,0)
Parent signataire de sexe masculin (%)	19,7	21,2	-1,6	(2,5)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,1	2,1	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	43,0	43,2	-0,2	(0,4)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (toutes mentions en %)	51,8	48,8	3,0	(3,1)
Autochtones (toutes mentions en %)	16,7	13,9	2,8	(2,3)
Blancs (%)	87,1	89,5	-2,4	(2,0)
Âge (années)	14,5	14,4	0,0	(0,0)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	8,2	9,9	-1,7	(1,8)
Moyenne cette année de 80 % et plus (%)	40,5	41,8	-1,2	(3,1)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	85,9	83,7	2,2	(2,2)
Le parent espère que l'enfant suive une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	9,0	7,9	1,1	(1,7)
Le parent espère que l'enfant obtienne un diplôme collégial (%)	11,7	11,1	0,5	(2,0)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	55,1	55,3	-0,1	(3,1)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	96,4	96,6	-0,2	(1,2)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	25,9	23,3	2,6	(2,7)
Barrière à la poursuite des études est financière (%)	17,9	14,8	3,1	(2,3)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	21,6	19,3	2,3	(2,5)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	43,3	51,0	-7,7	(3,1)
Grade universitaire (%)	23,3	19,1	4,3	(2,6)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	66 303	69 018	-2 716	(2 439)
Le parent signataire a un emploi (%)	85,7	87,2	-1,4	(2,1)
L'élève a déjà travaillé (%)	91,4	88,4	3,0	(1,9)
Taille de l'échantillon (total = 1 042)	575	467		

Source : Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Un tel nombre de comparaisons possibles pose toutefois une difficulté de présentation. En effet, pour tout résultat donné, au moins 15 prévisions d'impact distinctes doivent être formulées. Dans la présente section, qui s'intéresse à la réussite de l'assignation aléatoire, il aurait fallu présenter 15 tableaux différents pour montrer la réussite de chaque comparaison expérimentale. Plutôt que de présenter autant de tableaux pour illustrer notre propos, nous ne présenteront que la dernière des comparaisons dans le tableau 4.22 — celle du Manitoba — à titre d'exemple. Les 14 autres comparaisons sont présentées à l'annexe 4.

Comparaison des caractéristiques initiales au Manitoba

Le tableau 4.23 présente les caractéristiques initiales de 1 042 membres de l'échantillon du Manitoba, en moyenne et en proportion (exprimées en pourcentage). Par exemple, il montre que le ménage de chaque participant était composé en moyenne de 2,1 adultes et que près de la moitié de l'échantillon était des garçons. Ces moyennes et proportions sont calculées de façon distincte pour les membres du groupe témoin et ceux du groupe programme du Manitoba; elles font l'objet de colonnes respectives dans le tableau. La troisième colonne montre la différence entre les prévisions pour le

groupe programme et le groupe témoin. Cette différence correspond à l'impact de l'assignation aléatoire sur cette variable. Lorsque les variables sont des caractéristiques initiales, comme c'est le cas dans le tableau 4.23, l'« impact » est estimé à zéro parce que l'assignation aléatoire a eu lieu après la collecte des données d'enquête. Lorsque les variables sont des résultats, comme ce sera le cas dans les prochains rapports, l'« impact » sera hypothétiquement différent de zéro si on prévoit que l'offre de l'intervention doit avoir une incidence sur un résultat particulier. Cela s'explique par le fait que l'offre de l'intervention est la seule différence établie par l'assignation aléatoire. Les différences entre les groupes notées après l'enquête de référence sont donc attribuables aux différentes offres d'intervention pour chaque groupe.

Les prévisions d'impact suivies d'astérisques (*) sont statistiquement significatives, c'est-à-dire qu'elles sont assez importantes pour être interprétées comme des preuves que l'assignation a produit un impact. La dernière colonne indique l'erreur type de la prévision d'impact — la mesure de l'incertitude statistique associée à une prévision d'impact. On peut être sûr à environ 95 % que l'impact se situe dans l'éventail défini, plus ou moins deux erreurs types. Ainsi, en comparant les groupes au niveau de la proportion des parents dont le niveau de scolarité « le plus élevé » est la formation collégiale, de métier ou d'apprentissage, si la différence calculée est de 7,7 points de pourcentage, il y a moins de 5 % de probabilité que la différence réelle soit zéro.

Le tableau 4.23 et ceux de l'annexe 4 montrent que l'assignation aléatoire a créé des groupes statistiquement équivalents. Presque toutes les différences entre les groupes comparés dans les caractéristiques observées à l'enquête de référence n'étaient pas statistiquement différentes de zéro. Parce que le programme informatique de la SRSA a assigné les groupes indépendamment de toutes les caractéristiques des répondants, on peut présumer qu'il en va de même pour les caractéristiques non observées (ce qui n'est pas le cas d'autres modèles d'évaluation).

Quoi qu'il en soit, peu de différences attribuables au hasard ont été décelées. Dans le tableau 4.23, les parents des membres du groupe témoin sont plus portés que les membres du groupe programme à indiquer que leur niveau de scolarité « le plus élevé » est la formation collégiale, de métier ou d'apprentissage, tandis que les parents des membres du groupe programme sont plus portés à mentionner un grade universitaire. De telles différences dues au hasard n'introduisent aucun biais dans les prévisions d'impacts. Les prévisions d'impacts et les erreurs types demeurent véritablement attribuables au fait que l'intervention est la seule différence statistique entre les groupes, l'écart statistique aléatoire étant pris en compte dans le calcul des degrés de certitude pour chaque prévision d'impact. Toutefois, lorsqu'on se trouve en présence de telles différences fortuites, d'autres explications intuitives des impacts peuvent être proposées — autres que l'explication souhaitée, à la différence de l'exposition des groupes à l'intervention. Ainsi, de toute évidence, il est préférable de produire des prévisions plus précises.



La méthode habituellement employée pour hausser la précision en présence de différences attribuables au hasard dans les caractéristiques initiales entre les groupes à l'étude est celle du rajustement par régression. L'analyse par régression « rajuste » la prévision d'impact afin qu'elle tienne compte des différences dans les caractéristiques initiales des membres du groupe programme et de ceux du groupe témoin.

Dans les études de l'assignation aléatoire, les méthodes fondées ou non sur le rajustement par régression génèrent des prévisions valides d'impacts. Néanmoins, il y a des avantages à utiliser des prévisions rajustées par régression :

- Étant donné que toute différence de référence observée entre les membres du groupe programme et ceux du groupe témoin peut être comptabilisée, les prévisions rajustées par régression sont probablement plus précises que les différences moyennes non rajustées.
- Même en l'absence de différence statistiquement significative entre les groupes à l'étude dans les données de référence, le rajustement par régression peut améliorer la précision statistique des prévisions d'impacts. Les erreurs types des prévisions rajustées par régression peuvent être moindres (lorsque la régression tient compte de la corrélation entre les caractéristiques et le résultat), ce qui se traduit par une importance statistique accrue.

Certains inconvénients au rajustement par régression peuvent toutefois favoriser les prévisions d'impacts non rajustées :

- Les prévisions d'impacts non rajustées sont comprises par un plus grand nombre.
- Les prévisions d'impacts rajustées peuvent dépendre de la forme fonctionnelle et de la méthode de régression choisie. Cela complique davantage l'interprétation des impacts rajustés, par rapport aux impacts non rajustés, soit les différences dans les résultats moyens des groupes programme et témoin.

Pour bon nombre de résultats, l'augmentation de la précision statistique obtenue par le rajustement par régression est en réalité très faible (Meyer, 1995). Néanmoins, compte tenu des échantillons relativement petits utilisés pour les comparaisons expérimentales d'*Un avenir à découvrir* et de la présence de variations dues au hasard sur une petite partie de variables de référence importantes, il est fort probable que les chercheurs recourent au rajustement par régression dans les analyses ultérieures des impacts.

Le tableau 4.23 et l'annexe 4 sont utiles en ce qu'ils introduisent les analyses d'impacts ultérieures (dont il est question au chapitre 8). Chaque tableau décrit une comparaison future et la dernière ligne présente une borne supérieure de la taille de l'échantillon des groupes à l'étude aux fins des prochaines analyses, au moment de l'enquête de référence. D'ici à ce qu'il soit possible de constater les véritables résultats, il pourrait y avoir une certaine attrition. Il est également possible de voir dans ces tableaux les variations aléatoires de l'échantillon, ainsi que certaines caractéristiques clés des groupes.



5

Activités de la première année d'*Explorez vos horizons*

Introduction

Le présent chapitre examine les objectifs de mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* (*Un avenir à découvrir* au Manitoba)⁵⁹ et évalue dans quelle mesure ils ont été atteints, en fonction des preuves recueillies. Ces dernières proviennent principalement des données primaires acquises à l'occasion d'observations sur le terrain et d'entrevues réalisées avec le personnel par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), qui illustrent les réactions des participants à l'intervention *Explorez vos horizons* (EH), ainsi que d'une combinaison de données primaires et secondaires, telles que des procès-verbaux de réunions relatives à la mise en œuvre. La majeure partie du chapitre est consacrée à une description de chacune des activités ayant formé les quatre composantes de la première année d'*Explorez vos horizons* : ateliers *Explo-carrière* et *Ambassadeurs du postsecondaire* (APS), la *Revue @venir* et le site Internet *Un avenir à découvrir* (UAD). À titre de rappel, « les activités de la première année » portent sur la première année complète d'exposition possible à l'intervention de chaque participant (en général, pendant la 10^e année), peu importe dans quelle cohorte il se trouve.

59 Ci-après, toute référence à *Explorez vos horizons* dans le présent chapitre désigne l'intervention *Un avenir à découvrir* au Manitoba ainsi que l'intervention *Explorez vos horizons* au Nouveau-Brunswick.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **Explorez vos horizons a été exécuté tel qu'il a été conçu.** Les animateurs et les ambassadeurs du postsecondaire se sont servis des scénarios et de la documentation préparés en vue des ateliers.
- **Les composantes d'Explorez vos horizons ont été mises en œuvre de la même manière dans tous les sites et à toutes les séances.** Les coordonnateurs provinciaux ont supervisé les animateurs par l'intermédiaire d'observations sur le terrain et de rencontres fréquentes, puis en élaborant et en vérifiant les critères d'uniformité contenus dans le Manuel des opérations. Les animateurs ont observé les ambassadeurs du postsecondaire sur place et ont présenté leurs conclusions à leurs homologues animateurs et aux coordonnateurs.
- **Les animateurs et le personnel d'Un avenir à découvrir étaient au courant des objectifs de mise en œuvre et étaient disposés à accomplir leurs tâches.** Le personnel a reçu la formation adéquate et était conscient de l'importance du respect des objectifs de mise en œuvre. Les principes d'uniformité et d'encouragement de la participation étaient compris et adoptés par le personnel.
- **Le personnel a pris des mesures afin que les participants soient exposés le plus possible aux composantes d'Explorez vos horizons.** Il a trouvé des façons d'optimiser l'exposition des participants en tenant des séances de rattrapage et en offrant des incitatifs à la présence. En groupe, les intervenants ont aussi lancé des idées sur des moyens d'attirer les non-participants.

SOURCES DE DONNÉES

Tant les données primaires que secondaires sont analysées dans le présent chapitre. Les données primaires ont été recueillies par des chercheurs de la SRSA au cours de 40 observations sur le terrain et d'entrevues approfondies réalisées auprès de neuf employés d'Un avenir à découvrir (voir l'encadré 5.1). Les chercheurs de la SRSA ont élaboré des protocoles pour les observations et pour les entrevues afin de veiller à ce que les données qualitatives soient recueillies systématiquement et afin d'être en mesure de déterminer si les objectifs de mise en œuvre ont été atteints ou non.

L'utilisation des scénarios et de la documentation d'Explorez vos horizons par les animateurs ainsi que l'utilisation du cahier Explo-carrière par le participant ont été consignées dans les notes des observations sur le terrain. Les types de questions posées par les participants, si et comment les animateurs ont répondu ont aussi été notés. Les réactions des participants à Explorez vos horizons ont été évaluées en fonction de leur écoute observée. Tant les préparatifs des animateurs et l'environnement en classe ont été relevés dans le but de décrire la mise en œuvre d'Explorez vos horizons.

Le personnel de la SRSA a planifié les observations sur le terrain en consultant une grille qui indiquait les sites ainsi que les équipes d'animateurs affectés à ces sites. Cette stratégie visait à s'assurer qu'une variété de sites et d'animateurs étaient observés par les chercheurs de la SRSA pendant la mise en œuvre, de façon à faciliter la compréhension de l'intervention. Le plan de recherche initial sur la mise en œuvre de la SRSA

incluait une disposition destinée à observer six séances de chaque atelier Explorez vos horizons : deux au Manitoba, deux dans les sites francophones du Nouveau-Brunswick et deux dans les sites anglophones de cette province. Toutefois, après des mois d'observations de la séance d'orientation et des ateliers n^{os} 1 à 3 d'Explo-carrière, il était évident que la mise en œuvre des séances observées était uniforme et les chercheurs étaient d'avis que des données adéquates pouvaient être recueillies en moins de six observations. Ainsi, le nombre d'observations au Nouveau-Brunswick est passé de quatre à trois, pour tenir un nombre plus ou moins égal d'observations auprès des francophones et des anglophones. Deux observations ont été effectuées au Manitoba pendant chaque atelier, totalisant cinq observations plutôt que les six proposées au départ dans les deux provinces.

Pendant des entrevues approfondies, les chercheurs ont demandé au personnel de décrire leurs tâches relativement à la mise en œuvre d'Explorez vos horizons et ont cherché à savoir si certaines parties de celles-ci leur causaient des problèmes et si d'autres allaient comme sur des roulettes. Ils ont demandé au personnel ses impressions des réactions des participants à Explorez vos horizons ainsi que ses commentaires sur la réussite possible de l'intervention.

Des protocoles d'observations sur le terrain et d'entrevues approfondies ont été élaborés afin de recueillir les données nécessaires pour concrétiser les objectifs de recherche sur la mise en œuvre de la SRSA : déterminer si les interventions d'Un avenir à découvrir ont bel et bien été mises en œuvre telles que prévues; interpréter plus facilement les constatations de l'analyse d'impact; décrire et documenter les activités; et dresser le profil de l'environnement dans lequel le projet pilote s'est déroulé. Les chercheurs de la SRSA ont mis au point une structure de codification de toutes les données recueillies par des méthodes qualitatives, et cette structure était directement reliée à la réponse aux questions requises dans l'atteinte des objectifs de recherche sur la mise en œuvre. Toutes les transcriptions et les notes découlant des activités de collecte des données qualitatives ont été codées grâce au logiciel NVivo, qui permet d'organiser et d'analyser les données.

Les sources de données secondaires pour le présent chapitre incluent le Manuel des opérations d'Un avenir à découvrir de chaque province. Bien que le contenu principal soit le même pour les deux provinces, les manuels reflètent le caractère unique de chacune en ce qui a trait aux dispositions d'ordre administratif à l'intention du personnel ou à la comptabilisation des dépenses, par exemple. Tous les scénarios d'Explorez vos horizons — sources importantes de données secondaires pour ce chapitre — figurent aux annexes des manuels des opérations. Les procès-verbaux des réunions du personnel d'Un avenir à découvrir, d'octobre 2004 à juin 2006 au Nouveau-Brunswick, et de juillet 2005 à juin 2006 au Manitoba, représentent une autre source de données secondaires pour le présent chapitre.

OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

Voici les objectifs de mise en œuvre de l'intervention d'éducation au choix de carrière Explorez vos horizons :

Encadré 5.1 : Sources de données primaires

Observations sur place

Orientation : 6 séances (2 au Manitoba, 4 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 1 : 6 séances (2 au Manitoba, 4 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 2 : 6 séances (2 au Manitoba, 4 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 3 : 6 séances (2 au Manitoba, 4 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 4 : 5 séances (2 au Manitoba, 3 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 5 : 6 séances (2 au Manitoba, 4 au Nouveau-Brunswick)
 Atelier Explo-carrière n° 6 : 5 séances (2 au Manitoba, 3 au Nouveau-Brunswick)

Total : 40 séances (14 au Manitoba, 26 au Nouveau-Brunswick)

Entrevues approfondies

Coordonnateur provincial du Nouveau-Brunswick, juillet 2006
 Coordonnateur provincial du Manitoba, septembre 2006
 Personnel du bureau UAD du Nouveau-Brunswick, novembre 2006
 animateurs du Nouveau-Brunswick (2 francophones), avril 2005
 animateurs du Nouveau-Brunswick (2 anglophones), novembre 2006
 animateurs du Manitoba (2), février 2006

- s'assurer que l'intervention *Explorez vos horizons* est évaluée équitablement en étant exécutée telle que conçue;
- favoriser la prestation uniforme des composantes d'*Explorez vos horizons* dans tous les sites et à toutes les séances grâce au respect des scénarios et autre documentation préparés pour les ateliers, ainsi que le Manuel des opérations, et grâce aussi au contrôle des activités;
- s'assurer que le personnel participant à la mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* soit conscient des objectifs de mise en œuvre et disposé à animer les activités en conséquence;
- encourager la participation et optimiser l'exposition des participants aux composantes d'*Explorez vos horizons*.

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

Un certain nombre de partenaires ont participé à la mise en œuvre de l'intervention d'éducation au choix de carrière *Explorez vos horizons*. Les bureaux d'*Un avenir à découvrir* à Fredericton et à Winnipeg, sous la gouverne de leur coordonnateur provincial respectif, ont assuré la coordination centrale de toutes les activités d'*Explorez vos horizons*.

Les animateurs d'*Un avenir à découvrir*, qui rendent compte au coordonnateur provincial, donnent les ateliers faisant partie de la composante Explo-carrière. Les ambassadeurs du postsecondaire, qui animent les ateliers du même nom, relèvent aussi du coordonnateur provincial, mais les animateurs qui les accompagnent sur le site agissent à titre de superviseurs. À leur tour, les coordonnateurs provinciaux rendent compte à la Fondation; ils présentent aussi des rapports réguliers de mise en œuvre au Groupe de travail national et au Groupe des opérations.

Les sous-traitants qui ont élaboré les composantes respectives étaient responsables de fournir des scénarios au personnel qui les utiliseraient pour animer les ateliers; ainsi que des transparents, des documents, des exercices ou d'autres fournitures destinés

aux participants⁶⁰. Des sous-traitants étaient aussi chargés de former le personnel qui animerait les ateliers; par conséquent, pour les activités de la première année, Jobmatics^{MD} a formé les animateurs d'Explo-carrière et DMHS⁶¹ a veillé à la formation des ambassadeurs du postsecondaire. On a aussi fait appel à DMHS afin d'élaborer des modèles d'entrevues axées sur le comportement (voir l'encadré 5.2) à l'intention des animateurs et des ambassadeurs du postsecondaire. Au cours de la première année de mise en œuvre, chaque province a pris part directement à l'embauche des deux groupes.

Coordination centrale : le bureau d'*Un avenir à découvrir*

Le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* répond aux appels reçus sur les lignes sans frais d'*Un avenir à découvrir* et aux questions ou inquiétudes des participants, des parents ou tuteurs, du personnel scolaire et du grand public. Le volume des appels fluctue en fonction des autres activités d'*Un avenir à découvrir*. Par exemple, les envois postaux de masse aux participants et les enquêtes téléphoniques entreprises aux fins d'évaluation peuvent susciter des appels. Même en période d'affluence, le volume des appels est jugé traitable, le nombre moyen des appels chaque jour se situant à trois ou quatre au Nouveau-Brunswick⁶², et à un nombre inférieur au Manitoba, où les participants ayant des interrogations sont plus susceptibles d'appeler les animateurs directement. Le plus souvent, les personnes qui appellent veulent obtenir des renseignements au sujet des heures et des endroits des ateliers, ou des éclaircissements au sujet du contenu des lettres reçues du bureau d'*Un avenir à découvrir*. Les personnes qui appellent au bureau d'*Un avenir à découvrir* au Nouveau-Brunswick peuvent s'enquérir des *Fonds du savoir* (voir le chapitre 7). Par exemple, ils peuvent demander de l'information sur le type de programmes postsecondaires admissibles aux paiements des *Fonds du savoir*. Plus rarement, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick reçoit des appels plus complexes, par exemple qui remettent en question l'impartialité de l'offre des *Fonds du savoir* présentée à certains participants plutôt

60 Suite à une suggestion de Jobmatics, une série de 28 affiches laminées portant sur les professions, créées par la Commission scolaire de Toronto, ont été achetées et traduites par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but de servir de ressources pour les ateliers *Explorez vos horizons*.

61 La composante Ambassadeurs du postsecondaire d'*Explorez vos horizons* a, à l'origine, été préparée par PGF Consultants Inc. Toutefois, avec l'entrée en fonction du promoteur principal de PGF à DMHS Group Inc. en 2005, le contrat de formation des ambassadeurs du postsecondaire et des ateliers ultérieurs a été accordé à DMHS Group Inc. Le nom « DMHS » est utilisé dans l'ensemble du présent chapitre mais fait référence à PGF Consultants Inc. et à DMHS Group Inc. dans leur rôle de sous-traitants pour cette composante d'*Explorez vos horizons*.

62 Entrevue approfondie avec le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick, novembre 2006.

qu'à d'autres. Toutefois, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* possède les compétences pour répondre aux demandes. Il le fait avec assurance et sans avoir besoin de renvoyer la personne qui appelle à des autorités supérieures.

Le personnel d'*Un avenir à découvrir* appuie les animateurs, qui travaillent surtout à partir de leur domicile. Tous les animateurs reçoivent une trousse de ressources, y compris un ordinateur et une imprimante portatifs, ainsi que de la documentation sur les carrières, en plus des fournitures de bureau habituelles⁶³. Les ordinateurs portatifs permettent d'avoir accès à distance au Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) d'*Un avenir à découvrir*, outil servant à établir l'horaire des séances et à comptabiliser les présences⁶⁴. Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* aide les animateurs à entrer les données dans le SIGP, à établir les horaires des séances, à retracer les participants et à faire en sorte que les animateurs disposent de la quantité suffisante de documentation et autres fournitures d'*Explorez vos horizons*. Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* au Nouveau-Brunswick est aussi responsable d'enseigner au personnel dans les deux provinces à se servir du SIGP.

Le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* aide le coordonnateur provincial à atteindre les objectifs de mise en œuvre en effectuant le soutien sur place, en obtenant le suivi de données sur les présences aux ateliers afin de préparer des diagrammes et en recueillant les formulaires de commentaires des participants au sujet des ateliers et les formulaires d'évaluation des animateurs et des ambassadeurs du postsecondaire. Il aide à organiser la formation et la retraite du personnel. Il doit aussi veiller à être entièrement au courant des objectifs de mise en œuvre et à leur donner du poids pendant les activités des animateurs et des ambassadeurs du postsecondaire.

Au Manitoba, le personnel d'*Un avenir à découvrir* est détaché d'autres secteurs du gouvernement ou embauché pour une durée déterminée ou à contrat suivant les procédures d'embauche du gouvernement de la province. Les étudiants chargés de projets sont embauchés par l'intermédiaire du Programme d'emplois temporaires pour les étudiants (STEP)⁶⁵. Le personnel de bureau inclut le coordonnateur provincial, l'agent administratif, l'adjoint administratif et les étudiants chargés de projets (temporaires ou à temps partiel). Au Nouveau-Brunswick, le bureau d'*Un avenir à découvrir* est doté de trois employés à temps plein : un gestionnaire de projet-coordonnateur provincial anglophone, et deux chargés de projet. Il compte aussi un coordonnateur provincial francophone à mi-temps. Trois des quatre employés travaillaient dans d'autres secteurs du ministère de l'Éducation avant d'être détachés au projet *Un avenir à découvrir*. Le quatrième provenait de l'extérieur. En outre, il compte aussi un adjoint au projet qui participe au Programme d'enseignement coopératif et qui occupe un poste pour une période déterminée (dans certains cas, il peut y avoir deux adjoints).



PRÉPARATIFS À LA MISE EN ŒUVRE

Animateurs

Recrutement

Le nombre d'animateurs à embaucher pour la mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* dans chaque province et le moment de l'embauche étaient fonction du nombre de sites et de séances prévues, ainsi que des distances entre les sites. Les animateurs devaient présenter tous les ateliers d'*Explorez vos horizons*, en plus des activités de la première année décrites ici. Compte tenu que deux cohortes de participants ont été recrutées pendant deux années consécutives au Nouveau-Brunswick, il était possible que certains des animateurs recrutés initialement travailleraient jusqu'à quatre ans dans le cadre du projet. Cependant, étant donné que le volume du travail fluctue selon l'année civile, le nombre d'animateurs devait passer de 8 au cours de la première année pour la première cohorte, à 12 l'année suivante quand les animateurs devaient s'occuper non seulement des activités de la première année pour la deuxième cohorte, mais aussi des activités de la deuxième année pour les participants de la première cohorte. Ainsi, d'autres animateurs devaient être embauchés au même moment qu'une deuxième cohorte était recrutée. Les animateurs ont été répartis également entre les secteurs anglophone et francophone du Nouveau-Brunswick et travaillaient en équipe de deux, chaque équipe étant responsable de sept ou huit sites au cours de la première année. La première année au Manitoba,

63 Les animateurs reçoivent un tableau de papier portatif, des bacs et un chariot pour faciliter le transport du matériel requis.

64 Le SIGP est entré en service uniquement au printemps 2005. Par conséquent, les animateurs du Nouveau-Brunswick n'ont pas eu accès au système avant la fin des activités de la première année de la première cohorte. Au Manitoba, au départ, seulement une partie des animateurs avaient accès à Internet haute vitesse, ce qui a nuit grandement à l'utilité du SIGP. Toutefois, une fois ce problème réglé, les animateurs ont découvert qu'ils pouvaient avoir accès au SIGP, à quelques exceptions près.

65 De plus amples renseignements au sujet du STEP se trouvent à www.gov.mb.ca/educate/studentjobs/index.fr.html.



six animateurs, divisés en trois équipes de deux, étaient chargés de six à huit sites par équipe. L'une des trois équipes au Manitoba est bilingue et s'occupait du seul site francophone.

Afin de réduire le risque d'interruption de la prestation des ateliers *Explorez vos horizons* en raison du départ inattendu d'animateurs, d'autres animateurs « suppléants » ont été choisis dans chaque province. Ces derniers ont reçu la formation en même temps que les autres animateurs et par conséquent, étaient en mesure de remplacer un animateur qui quitterait son poste ou qui s'absenterait pour une période prolongée.

Les animateurs des deux provinces étaient des enseignants certifiés, la plupart possédant des antécédents en counselling et de l'expérience à offrir des renseignements aux élèves du secondaire en ce qui a trait au développement de carrière et aux études postsecondaires. Les possibilités d'emploi affichées dans les deux provinces indiquaient que les candidats devaient être « dynamiques », qu'ils devaient posséder « beaucoup d'entregent » et qu'ils devaient être disposés à voyager souvent. Au Nouveau-Brunswick, où les conseillers d'orientation professionnelle doivent posséder une maîtrise en éducation et une spécialisation en consultation et en orientation, la possibilité d'emploi incluait cette exigence supplémentaire. Toutefois, des candidats possédant d'autres types de maîtrises

en éducation ont aussi été considérés et embauchés. Tous les animateurs du Nouveau-Brunswick travaillant dans le secteur anglophone, et la plupart des animateurs du secteur francophone, ont été embauchés en détachement d'autres postes des écoles secondaires de la province pour une période d'un an, avec une possibilité de reconduire leur contrat pour trois autres années. Le reste des animateurs francophones ont été embauchés de façon contractuelle. Au Manitoba, les animateurs étaient soit détachés de postes existants dans des divisions scolaires soit embauchés de façon contractuelle pour une période d'un an avec possibilité de renouvellement.

Dans le cadre du processus de recrutement, les candidats dont les demandes ont été retenues à la suite d'une présélection initiale des qualifications ont été interviewés à l'aide de techniques d'entrevue axée sur le comportement (voir l'encadré 5.2) par des représentants de la province en question, de la Fondation et de DMHS (le sous-traitant qui a élaboré la méthode d'entrevue axée sur le comportement visant à embaucher des animateurs spécifiquement pour *Un avenir à découvrir*). Les entrevues étaient d'une durée approximative de deux heures. À la suite de la sélection de candidats préférés par un comité, les étapes finales du processus d'embauche incluaient une vérification des casiers judiciaires et des registres des enfants maltraités, la signature d'une entente de confidentialité et l'approbation des détachements, s'il y avait lieu.

Encadré 5.2: Entrevue axée sur le comportement

Les entrevues axées sur le comportement partent du principe que le comportement antérieur d'un candidat représente le meilleur moyen de prédire son comportement futur. Les candidats doivent se situer par rapport à des situations réelles et démontrer comment leurs forces et leurs faiblesses se manifestent en cours d'emploi. Par exemple, plutôt que de leur demander comment ils font face au conflit dans leur lieu de travail, on leur demande de décrire une situation où leurs collègues avaient de la difficulté à travailler en équipe, et comment ils ont réagi. Certains candidats ont indiqué que les entrevues axées sur le comportement étaient exigeantes mais somme toute, « se sont avérées une bonne expérience ».

Formation

La formation visant à préparer les animateurs aux activités incluait une orientation générale au projet, l'établissement des horaires, l'animation de la séance d'orientation et des ateliers Explo-carrière, la supervision des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire ainsi qu'une formation en matière de développement professionnel et de leadership. Les ateliers Explo-carrière ont été créés par Jobmatics^{MD}, et seuls les employés de Jobmatics^{MD} qui possèdent une vaste expérience d'Explo-carrière — appelés Instructeurs principaux — sont qualifiés pour former de nouveaux animateurs pour présenter les ateliers.

Bien que la quantité de temps consacré à la formation et l'étendue de cette dernière fussent essentiellement les mêmes dans les deux provinces, le moment de la formation variait entre la deuxième cohorte du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, d'une part, et la première cohorte du Nouveau-Brunswick, d'autre part. La principale différence était que l'horaire de formation pour Explo-carrière — accomplie par les Instructeurs principaux de Jobmatics^{MD} — a été modifié entre la séance de formation au Nouveau-Brunswick en 2004-2005, et au Manitoba en 2005-2006. Au départ, l'objectif était d'offrir un seul bloc de formation immédiatement avant la prestation des activités de la première année. Toutefois, la formation pour l'animation des ateliers Explo-carrière n^{os} 1 à 6 nécessitait sept jours complets et intensifs. Pour y arriver en un seul bloc, les participants devaient ingurgiter une grande quantité de matière et il s'écoulerait beaucoup de temps entre la formation et l'animation des séances. Les animateurs du Nouveau-Brunswick qui ont reçu un seul bloc de formation en août 2004 ont donné l'atelier Explo-carrière n^o 6 aux participants de la première cohorte uniquement en juin 2005, soit neuf mois après leur formation.

Les animateurs ont suggéré que la formation pourrait être plus efficace si elle était divisée en deux parties. La formation initiale se limiterait aux ateliers Explo-carrière n^{os} 1 à 3, tandis que la formation en vue des ateliers Explo-carrière n^{os} 4 à 6 se déroulerait seulement une fois les trois premiers ateliers donnés. Cette suggestion a été retenue et une autre journée de formation a été ajoutée afin que les animateurs se préparent pour les activités de la première année au Manitoba, ou pour la première année de la deuxième cohorte au Nouveau-Brunswick, reçoivent quatre journées de formation (ateliers Explo-carrière n^{os} 1 à 3) en août 2005, et quatre journées de formation (ateliers Explo-carrière n^{os} 4 à 6) en décembre 2005. Les coordonnateurs provinciaux ont collaboré afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources de formation, c'est-à-dire en regroupant les séances de formation du Manitoba et du Nouveau-Brunswick et en invitant un animateur du Nouveau-Brunswick à prendre part à la séance d'orientation des animateurs manitobains. Au Nouveau-Brunswick, les

nouveaux animateurs ont été jumelés à des animateurs expérimentés dans le but de renforcer leur formation et de favoriser l'uniformité de la prestation (consulter la partie susmentionnée intitulée « Coordination centrale: le bureau d'Un avenir à découvrir »)⁶⁶.

Pendant la formation, les Instructeurs principaux de Jobmatics^{MD} ont donné aux animateurs un aperçu du programme d'études. Ils leur ont enseigné, à l'aide d'exercices d'imitation et dirigés, les composantes « Centre d'intérêt » et « Connexion à l'information » du programme. Avant le début de la formation, les animateurs ont reçu une trousse incluant le cahier d'exercices et l'exercice « Le coffre aux trésors », qu'ils devaient effectuer afin de pouvoir aider les participants à trouver leur « centre d'intérêt »⁶⁷. La formation a abouti à un stage pendant lequel les animateurs se sont intégrés et ont mis en application toutes les compétences apprises en travaillant avec des étudiants bénévoles. Naturellement, le personnel a signalé que la formation donnée au cours de la deuxième année s'était avérée plus facile que celle de la première année. Toutefois, les animateurs qui ont reçu la formation la deuxième année, en deux parties, étaient d'avis qu'il était étrange de présenter les ateliers Explo-carrière n^{os} 1 à 3 sans connaître d'avance le contenu des ateliers Explo-carrière n^{os} 4 à 6.

Les observations sur place de la SRSA, les procès-verbaux des réunions d'Un avenir à découvrir et les commentaires des coordonnateurs provinciaux indiquent tous que les animateurs recrutés dans les deux provinces étaient des professionnels très méthodiques qui avaient à cœur les participants au projet et qui étaient voués à donner une prestation de grande qualité d'Explorez vos horizons. Les personnes embauchées étaient très dynamiques et bons communicateurs. Ils étaient bien préparés pour les ateliers, arrivant en général 45 minutes avant le début des ateliers pour s'assurer que la salle était ouverte, que les affiches et autre documentation d'Un avenir à découvrir y étaient installées, que les rafraîchissements étaient prêts et que tout le matériel était monté avant l'arrivée des participants.

Ambassadeurs du postsecondaire

Les ambassadeurs du postsecondaire sont chargés de diriger des ateliers de deux heures sur l'exploration de carrière et sur les avantages des études postsecondaires. Ils partagent aussi leurs expériences et leurs anecdotes personnelles avec les participants d'Explorez vos horizons. Deux ateliers Ambassadeurs du postsecondaire sont offerts chaque année d'Explorez vos horizons — le premier à l'automne et le second au printemps. Les ambassadeurs travaillent en équipe de trois et représentent habituellement différents types d'établissements postsecondaires. Les équipes sont supervisées par les animateurs, qui se rendent habituellement avec elles aux ateliers. Compte tenu que les déplacements des ambassadeurs,

66 Puisque la formation n'a pas été offerte directement en français aux animateurs du Manitoba, des dispositions ont été prises afin qu'ils puissent communiquer par téléphone et par ordinateur avec l'instructeur principal francophone de Jobmatics^{MD}.

67 L'exercice « Le coffre aux trésors » et le processus Explo-carrière sont décrits ci-après à la section Atelier Explo-carrière n^o 1.

de leur domicile aux écoles, sont de durées variées — de 10 minutes à quatre heures — le nombre de sites couverts par chacun varie aussi. Par exemple, les ambassadeurs responsables des sites plus éloignés au Manitoba peuvent donner moins de séances que leurs collègues responsables des sites dans des secteurs plus urbains du Manitoba ou du Nouveau-Brunswick, où les écoles participantes sont plus près. Le temps consacré dans l'ensemble est plus ou moins le même pour tous les ambassadeurs. Leurs honoraires sont de 3 000 \$, soit 10 versements mensuels de 300 \$⁶⁸.

De nombreux facteurs ont été pris en considération afin de déterminer le nombre d'ambassadeurs requis dans chaque province, notamment la représentation voulue des types d'établissements postsecondaires, le nombre d'écoles et la distance entre elles, le ratio voulu d'ambassadeurs et d'élèves ainsi que le temps maximal que peuvent raisonnablement consacrer des étudiants au postsecondaire à temps plein. En bout de ligne, dans le cadre du projet, l'embauche de 15 ambassadeurs au Manitoba la première année a été approuvée, et au Nouveau-Brunswick, 20 ambassadeurs ont été engagés la première année⁶⁹. Ce nombre est passé à 32 la deuxième année de la mise en œuvre, afin de satisfaire aux exigences des deux cohortes (la première cohorte étant alors en 11^e année, et la deuxième en 10^e année).

Les ambassadeurs du postsecondaire sont présélectionnés et embauchés en fonction de la démonstration de leurs compétences dans trois secteurs : intellectuel, interpersonnel et personnel. Parmi les compétences intellectuelles, on retrouve les connaissances à propos de l'éducation et du groupe d'élèves qui assistent aux ateliers, ainsi que les aptitudes à la présentation et à l'animation. Par aptitudes interpersonnelles, on entend l'entregent, le leadership et la communication, tandis que la maturité, le dévouement et la personnalité sont des compétences personnelles recherchées. La possibilité d'emploi décrivait brièvement le projet *Un avenir à découvrir*, puis visait les étudiants actuellement inscrits aux études postsecondaires « qui partageraient leurs expériences et anecdotes personnelles » tout en animant les ateliers dans le cadre de l'intervention *Explorez vos horizons*.

Le poste d'ambassadeur du postsecondaire a été annoncé sur des affiches aux centres d'emploi pour étudiants, aux services d'aide financière et dans d'autres bureaux sur le campus, sur des liens sur des sites Internet d'emplois pour les jeunes, par des courriels directs ou des envois postaux aux représentants de l'école, aux coordonnateurs en apprentissage, etc. Ces bureaux ont été joints par téléphone pour les encourager à placer l'affiche sur les babillards. De plus, les universités, les collèges et les établissements privés de formation professionnelle ont été appelés afin de promouvoir ces postes. Malgré tous les efforts déployés pour joindre les étudiants dans tous les types d'établissements postsecondaires, très peu de candidatures ont été reçues des établissements non-universitaires la première année. Ainsi, les équipes d'ambassadeurs dans les deux provinces comptent plus

d'étudiants universitaires que ce qui avait été prévu au départ. Afin de favoriser l'équité des groupes sous-représentés, les deux provinces ont intensifié leurs efforts pour encourager les candidatures des étudiants des Premières nations, des minorités visibles et des personnes ayant un handicap.

Comme pour les entrevues d'embauche des animateurs, un comité formé du personnel de DMHS et d'*Un avenir à découvrir* a effectué des entrevues axées sur le comportement pour recruter les ambassadeurs du postsecondaire. L'évaluation était basée sur une liste de questions et d'activités, et les réponses des candidats étaient notées. Cependant, à la suite de la première année au Nouveau-Brunswick, des entrevues collectives ont été menées afin d'embaucher les ambassadeurs. DMHS a donc élaboré un Guide d'interview des ambassadeurs du postsecondaire qui décrivait les deux principaux avantages des entrevues de groupe : (i) leur utilité, en ce sens qu'elles prenaient moins de temps et (ii) l'aperçu des capacités des candidats obtenu grâce à leur interaction et au partage de leurs expériences. À la suite de la notation et de la vérification des références, des postes ont été offerts aux candidats retenus, en attendant le résultat des vérifications des casiers judiciaires et des registres des enfants maltraités.

La formation des ambassadeurs du postsecondaire s'est déroulée deux fois par année, soit à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, et en janvier. Habituellement, elle avait lieu pendant une retraite d'une durée de deux ou trois jours, le week-end⁷⁰. La présence était obligatoire. Les deux provinces ont accepté la démission d'ambassadeurs du postsecondaire qui n'étaient pas en mesure de s'engager à participer à toute la formation. Les animateurs devaient assister à la retraite afin d'apprendre le programme de l'atelier et de faire leurs commentaires aux ambassadeurs. La retraite de septembre durait habituellement plus longtemps que celle de janvier. Bien que le programme de l'atelier ait été présenté au cours de toutes les séances de formation, les heures supplémentaires de formation en septembre ou octobre permettaient de donner aux ambassadeurs un aperçu du projet, d'encourager l'esprit d'équipe, d'apprendre comment gérer les personnes au comportement difficile et d'affermir leurs aptitudes de présentation. Les retraites plus courtes de janvier portaient sur le contenu de l'atelier du printemps et renforçaient les bonnes aptitudes de présentation. À la suite de la retraite au Nouveau-Brunswick la première année, de nombreuses améliorations à la formation par les coordonnateurs et les animateurs et mises en application lors des retraites ultérieures. Premièrement, comme c'était le cas lors de la formation des animateurs, les ambassadeurs devaient être prêts à participer aux activités principales d'Explo-carrière. Deuxièmement, les retraites ultérieures ont commencé plus tôt afin que des présentations concernant les quatre types d'établissements postsecondaires aient lieu et soient faites par des représentants des établissements ou par des animateurs qui y avaient étudié. Troisièmement, les ambassadeurs étaient filmés au cours des séances de pratique afin qu'ils puissent se regarder et perfectionner leurs techniques d'animation.

68 En 2005-2006, les ambassadeurs du postsecondaire du Manitoba ont touché 11 versements de 273,40 \$ pour un total de 3 007,40 \$, en conformité au logiciel de paiement.

69 L'un des 20 ambassadeurs du postsecondaire a quitté son poste après avoir été embauché et par conséquent, il n'y avait que 19 ambassadeurs au Nouveau-Brunswick.

70 Au cours de la première année au Nouveau-Brunswick, une retraite pour les ambassadeurs du postsecondaire a duré 2,5 jours en octobre 2004, et a été suivie d'une journée de perfectionnement en janvier 2005.

Bien qu'il ait été difficile de recruter des étudiants de types d'établissements postsecondaires autres qu'universitaires (particulièrement parmi les candidats francophones), les animateurs et le personnel d'*Un avenir à découvrir* étaient heureux des résultats du recrutement en ce qui a trait au calibre des ambassadeurs embauchés. Parmi les adjectifs utilisés pour décrire les jeunes ambassadeurs, on retrouvait « phénoménal », « dynamique », « fantastique », « très talentueux, qualifiés » et « bonne gestion de classe ». Un employé a avoué : « après le recrutement et les entrevues... j'avais une très bonne impression des jeunes d'aujourd'hui... J'ai rencontré des gens exceptionnels »⁷¹. Ainsi, les renseignements disponibles révèlent que le recrutement d'ambassadeurs du postsecondaire adéquats s'est avéré efficace.

SUIVI ET ÉVALUATION DU PERSONNEL

Les coordonnateurs provinciaux supervisent les animateurs lors d'observations sur place des ateliers et lors de téléconférences, de réunions en personne et de courriels réguliers. Au cours de la première année, des téléconférences ont eu lieu chaque semaine, et des réunions en personne, chaque mois. Ces réunions s'ouvraient en général sur un rapport de contrôle de chaque personne présente, suivi d'une discussion de l'ordre du jour, y compris des problèmes soulevés pendant les activités d'*Explorez vos horizons*. En plus des réunions courantes, les animateurs devaient signaler immédiatement tout problème ou question brûlante à leur coordonnateur provincial, qui leur offrirait des conseils et les communiquerait à tous les animateurs au cas où ils feraient face aux mêmes problèmes. Dans les deux provinces, les procès-verbaux et les plans d'action suivant toutes les téléconférences et les réunions en personne étaient consignés et distribués.

Des évaluations du rendement des animateurs étaient prévues chaque année. Il s'agissait d'évaluations tous azimuts qui regroupaient des évaluations de l'animateur, de ses collègues et de son superviseur⁷². Tous les animateurs devaient remplir un formulaire standard afin d'évaluer leur propre rendement en fonction de certaines catégories. Ils remplissaient le même formulaire afin d'évaluer le rendement de tous leurs collègues animateurs (au Nouveau-Brunswick, on procédait à l'intérieur de chaque secteur linguistique). Les ambassadeurs du postsecondaire évaluaient les animateurs avec qui ils travaillaient, en particulier leur appui, leurs présentations lors de la formation des ambassadeurs du postsecondaire et leurs interactions avec les participants lors des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire. Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* remplissait aussi des évaluations des animateurs, dans la mesure de leur contact avec le travail de ces derniers. Les formulaires étaient envoyés directement soit aux animateurs, soit à un employé du bureau d'*Un avenir à découvrir* qui compilait les évaluations pour chaque animateur. L'animateur recevait les données totalisées avant sa rencontre avec le coordonnateur provincial, qui examinait comment l'animateur percevait son rendement comparativement à son évaluation par ses collègues et son superviseur (son coordonnateur provincial). Les évaluations du rendement des ambassadeurs du postsecondaire prenaient aussi la forme d'évaluations tous azimuts. Les animateurs

évaluaient les ambassadeurs sous leur gouverne deux fois par année, suivant la fin des ateliers de l'automne et du printemps. Dès que les ambassadeurs terminaient toutes les séances de leurs ateliers chaque saison, ils devaient remplir un formulaire standard et nommer deux collègues ambassadeurs ayant donné au moins un atelier avec eux. Les ambassadeurs devaient ensuite remplir le formulaire pour chaque ambassadeur qui les avait nommés. En plus de faire part de leurs commentaires verbalement immédiatement à la fin de chaque séance, les animateurs devaient remplir un formulaire pour chaque ambassadeur observé. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* recevait les formulaires dûment remplis et compilait les données. Après avoir examiné les données avec le coordonnateur provincial, l'animateur superviseur rencontrait en personne l'ambassadeur afin d'effectuer son évaluation.

Les mécanismes de suivi et de rétroaction pour les animateurs et les ambassadeurs du postsecondaire visaient à appuyer la mise en œuvre uniforme d'*Explorez vos horizons* telle que décrite ci-dessous.

PRINCIPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'EXPLOREZ VOS HORIZONS

Deux importants principes de mise en œuvre d'*Explorez vos horizons* distinguent ce projet du programme d'études habituel. Primo, le projet vise à évaluer l'efficacité d'une intervention spécifique — *Explorez vos horizons*. C'est pourquoi il est primordial que l'intervention soit exécutée uniformément dans tous les sites. Secundo, la participation à *Explorez vos horizons* est facultative et les ateliers ont lieu après les heures habituelles d'école. Afin d'appuyer l'objectif de mise en œuvre consistant à s'assurer que les participants soient suffisamment exposés à *Explorez vos horizons*, il est nécessaire d'employer d'autres manières d'encourager la participation.

Uniformité de la prestation d'*Explorez vos horizons*

Afin d'évaluer équitablement si l'intervention *Explorez vos horizons* est efficace ou non, il faut la réaliser uniformément dans tous les sites. Il s'agit de l'intervention précise choisie aux fins d'évaluation, et si elle change pendant la mise en œuvre, l'objectif d'impartialité ne sera pas satisfait. La formation du personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* et des animateurs mettait l'accent sur ce principe, et les preuves recueillies laissent entendre qu'il était accepté et renforcé à tous les niveaux. Pendant la formation, il a été demandé aux animateurs d'admettre — tel qu'indiqué dans le Manuel des opérations — que parfois, ils pouvaient se sentir limités par l'exigence de recherche visant à suivre les scénarios et la documentation d'*Explorez vos horizons*. On compte parmi les mesures prises pour favoriser l'uniformité :

- La façon de voir la formation du personnel était uniforme, et l'utilisation des scénarios a été soulignée.
- La conception et la prestation du programme, telles que décrites dans le Manuel des opérations, ont été respectées.

71 Entrevues avec le coordonnateur provincial du Nouveau-Brunswick (en juillet 2006), avec les animateurs du Nouveau-Brunswick (en avril 2005 et en novembre 2006), avec les animateurs manitobains (en février 2006) et avec le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick (en novembre 2006).

72 La première année au Manitoba, deux évaluations du rendement ont été effectuées, la première en janvier et la seconde en juin. La première répondait à une exigence gouvernementale visant à concrétiser le détachement du personnel. Par « évaluation tous azimuts », on entend une évaluation faite de multiples perspectives entourant le sujet. Non seulement la personne évaluée fait sa propre évaluation, mais son superviseur et ses collègues en font une aussi. Ces dernières sont présentées ensuite au sujet.

- Les duos d'animateurs ont examiné les scénarios individuellement puis conjointement avant les ateliers. Les animateurs ont passé en revue le contenu de l'atelier Ambassadeurs du postsecondaire avec les ambassadeurs avant les séances.
- Les écarts possibles ont immédiatement été mentionnés aux coordonnateurs provinciaux et communiqués à tous les animateurs.
- L'uniformité de la prestation a été incluse dans l'ordre du jour des téléconférences du personnel, des réunions en personne et des communications partagées par les animateurs dans les deux provinces (et dans les deux secteurs linguistiques du Nouveau-Brunswick).
- Dès la mise en œuvre de la première année au Manitoba et de la deuxième cohorte au Nouveau-Brunswick, les équipes d'animateurs se sont observées entre elles sur le terrain afin de comparer leur style de présentation et de s'assurer que le contenu des ateliers était le même.
- Lorsque le personnel observait les séances, il discutait de toute question possible relative à la cohérence avec les animateurs après l'atelier puis la soulevait auprès du coordonnateur provincial, s'il y avait lieu.
- Les animateurs ou les ambassadeurs du postsecondaire ayant de la difficulté avec certaines parties du scénario, ou dont les séances avaient été particulièrement ardues, étaient encouragés à s'adresser immédiatement au coordonnateur provincial.
- Toutes les communications entre le personnel du Nouveau-Brunswick ou entre le personnel du Manitoba étaient partagées entre les deux provinces.
- Les coordonnateurs provinciaux ont fait part des inquiétudes en ce qui concerne la prestation au Groupe des opérations aux fins d'examen, pour veiller au partage de l'information au sujet de l'uniformité entre les deux provinces.

Malgré l'importance générale accordée à l'uniformité, certains écarts dans la prestation d'*Explorez vos horizons* étaient acceptés. Les écarts possibles étaient soulevés lors des réunions du personnel et élaborés, si nécessaire, en propositions aux fins d'examen pour le Groupe des opérations ou le Groupe de travail national. Si acceptés, les écarts étaient mis en œuvre. Par exemple, au cours de la première année, il a été convenu qu'une certaine marge de manœuvre pouvait être acceptée concernant l'ordre dans lequel les ateliers *Explo-carrière* et *Ambassadeurs du postsecondaire* étaient donnés. Comme le programme n'exigeait pas que l'atelier *Explo-carrière* n° 1 ou l'atelier *Ambassadeurs du postsecondaire* n° 10A se déroule en premier, les animateurs étaient libres de les donner en fonction des circonstances locales. Un autre écart permis dans la prestation portait sur l'atelier *Explo-carrière* n° 2. Pour cet atelier, le ratio animateur : étudiant ne devait pas dépasser 1 : 6. Certaines équipes d'animateurs ont donc décidé de diviser leur groupe en deux et de donner deux séances consécutives, tandis que d'autres ont préféré inviter une équipe supplémentaire d'animateurs afin de collaborer avec eux lors d'une seule séance de plus grande taille. Un troisième exemple d'écart dans la prestation était la marge de manœuvre permise dans la composition des ateliers *Explo-carrière* nos 3, 4 et 5, telle que décrite dans la section sur les ateliers *Explo-carrière*, ci-après dans le présent chapitre.

Étant donné qu'*Explorez vos horizons* est un projet pilote qui a lieu dans le monde réel, des circonstances imprévues ont parfois entraîné des écarts dans la prestation. Au Nouveau-Brunswick, les enseignants ont pris des moyens de pression de plus en plus importants lors de la première année d'activités, touchant l'horaire de certaines séances et empêchant de joindre certains participants absents par l'intermédiaire du personnel de l'école, tel que suggéré dans le Manuel des opérations. La prestation la première année dans les deux provinces a aussi été interrompue en raison du temps — tempêtes de neige et inondations — et des fermetures d'écoles résultantes⁷³. Les séances ne devaient pas être annulées en raison d'un faible taux de présences, mais dans certains cas, les animateurs ont annulé des séances au dernier moment par souci de sécurité, plutôt que de braver le mauvais temps. Bien que ce ne fût pas pratique courante, un duo d'animateurs manitobains a demandé, et a reçu la permission, une journée avant une séance prévue d'*Explo-carrière*, de tenir celle-ci en présence d'un seul animateur.

Incitation à la participation

Les participants n'ayant pas été exposés à l'intervention ne peuvent en tirer profit. Par conséquent, du Manuel des opérations à la formation et au suivi du personnel, l'importance d'encourager la présence des participants a vraiment été soulignée. Aucun objectif n'a été fixé pour les présences — 100 % était souhaité — parce que les présences requises ne pouvaient être précisées à l'avance. Selon les hypothèses principales du projet, l'impact d'*Explorez vos horizons* tient compte du changement du comportement du groupe désigné — les élèves qui ne sont pas enclins à suivre des études postsecondaires en l'absence d'*Explorez vos horizons*⁷⁴ — et les participants doivent recevoir l'intervention afin



73 Pour diverses raisons, l'un des sites ruraux du Nouveau-Brunswick a fait face à des annulations consécutives et les animateurs ont déploré qu'ils aient été incapables de rencontrer les participants pendant plus de trois mois.

74 Les élèves des familles à faible revenu dont les parents possèdent un faible niveau de scolarité sont ceux qui sont les moins enclins à poursuivre des études postsecondaires.

qu'elle les influence. Toutefois, le nombre de membres du groupe désigné dans le groupe programme ne peut être déterminé avant le moment prévu de leur inscription à des études postsecondaires. Par conséquent, les taux élevés de présence dans l'ensemble du groupe programme représentent la meilleure façon pour le projet de faire en sorte que l'intervention influence le groupe désigné. Ainsi, dès le début de la mise en œuvre, le personnel était chargé d'inciter la participation et d'essayer d'accroître les présences sans objectif précis. Le Manuel des opérations énumère les étapes définies au départ et régulièrement accomplies afin d'encourager les présences, soit :

- des messages téléphoniques⁷⁵ à tous les participants avant les séances et un suivi téléphonique auprès des non-participants⁷⁶;
- une aide financière ou logistique pour le transport ou la garde d'enfants, afin de surmonter les obstacles possibles à la présence;
- des prix de présence — de petits prix pour tous pour un taux de présence de 100 % et l'admissibilité à un tirage d'un prix plus important tel qu'un iPod ou un appareil-photo numérique;
- des collations aux séances — qui plaisent aux adolescents mais qui respectent quand même les lignes de conduite en matière de nutrition des écoles⁷⁷;
- la collaboration avec les personnes ressources de l'école, les conseillers en orientation et les directeurs pour joindre les non-participants;
- des annonces de rappel et des affiches sur place;
- les horaires des ateliers postés au domicile des participants; et
- des cartes de pointage distribuées pour favoriser les présences continues.

En raison de l'incitation constante à la participation, ainsi que des inquiétudes au sujet des taux de présence plus faibles, des séances de remue-méninges (décrites au chapitre 6) entre diverses parties, dont les animateurs, le Groupe de travail national, le Groupe des opérations et le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir*, visaient à suggérer et à adopter des mesures supplémentaires pour accroître les présences. En outre, tôt dans la mise en œuvre, les animateurs ont commencé à organiser des séances de rattrapage pour les élèves qui avaient manqué l'atelier prévu. Ces séances se sont déroulées de nombreuses façons, alors que les animateurs ont tenté d'enseigner le contenu d'*Explorez vos horizons*. Voici certains exemples de séances de rattrapage :

- inviter les participants une demi-heure plus tôt à un atelier ultérieur pour reprendre ce qu'ils avaient manqué ou à rester une demi-heure après l'atelier;
- rencontrer les élèves pendant la pause repas du midi; et
- passer brièvement en revue les activités manquées au téléphone.

Une description plus détaillée des séances de rattrapage est donnée au chapitre 6.

L'incitation à la participation va bien au-delà de la comptabilisation des présences aux ateliers *Explorez vos horizons*. Il fallait aussi essayer d'accroître l'exposition des participants aux composantes imprimées (*Revue @venir*) et Internet d'*Explorez vos horizons*. Il fallait aussi intégrer ces composantes en faisant référence à la revue et au site Internet pendant les ateliers Explo-carrière et Ambassadeurs du postsecondaire. Ces « accroches » — comme les appelait le personnel du projet — étaient écrites dans le scénario des ateliers. Par exemple, à tous les ateliers, y compris au dernier atelier Explo-carrière de l'année, les animateurs ont rappelé aux participants le site Internet *Un avenir à découvrir* et ont présenté son contenu à l'aide de documents transparents. De plus, pendant les ateliers, les animateurs posaient des questions auxquelles les participants pouvaient répondre en ayant accès à l'information sur le site Internet ou dans la revue. Les élèves ont aussi été avisés de l'expédition imminente des revues. De petits prix étaient parfois remis aux participants qui arrivaient à un atelier ultérieur en possession de la bonne réponse.

ACTIVITÉS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Les élèves ont été conviés à neuf ateliers au cours de la première année de leur participation à *Explorez vos horizons* : une orientation, les ateliers Explo-carrière n^{os} 1 à 6 et les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire n^{os} 10A et 10B. Tous les ateliers d'*Explorez vos horizons* étaient conçus pour être présentés avec l'aide de transparents et de scénarios préparés par Jobmatics^{MD} (orientation et Explo-carrière) ou par DMHS (ateliers Ambassadeurs du postsecondaire)⁷⁸. Deux numéros de la *Revue @venir* — ceux de l'automne et du printemps — ont été expédiés au domicile des participants dans le cadre de la première année du programme *Explorez vos horizons*. Les participants pouvaient consulter le site Internet *Un avenir à découvrir* au cours de la première année. La présente partie du rapport décrit les activités de la première année du programme et, s'il y a lieu, présente des données qualitatives sur les réactions des participants à ces activités, recueillies par la SRSA lors d'observations sur place, d'entrevues approfondies et de données secondaires du bureau d'*Un avenir à découvrir* et des procès-verbaux des animateurs.

Avant la mise en œuvre du premier atelier, les animateurs ont visité chacune des écoles où ils devaient travailler, dans le but de rencontrer les directeurs et autres personnes ressources. Au cours de ces rencontres, les animateurs se sont informés de l'horaire de l'école et du calendrier des événements réguliers et spéciaux, ont discuté de l'endroit et des dates de tenue des ateliers, du service de rafraîchissements, des arrangements relatifs à l'accès et à la sécurité après les heures régulières de cours, des personnes à contacter en cas d'urgence et de tout autre détail au sujet de l'école, des élèves et des parents.

74 Toutes les maisons au Nouveau-Brunswick et certaines écoles du Manitoba ont accès à un système Talkmail ou Phone Master grâce auquel un message enregistré est envoyé simultanément à une liste de numéros de téléphone. Les animateurs et le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* se sont servis de ces systèmes pour communiquer avec les élèves, lorsque c'était possible.

75 Au Manitoba, les élèves qui avaient indiqué leur préférence pour des communications électroniques ont reçu des mises à jour sur les séances par courriel; si les animateurs ne recevaient aucune réponse d'eux par courriel, ils assuraient le suivi par téléphone.

76 Au cours de la première année pour la première cohorte du Nouveau-Brunswick, la pizza était la collation la plus souvent servie lors des ateliers *Explorez vos horizons*. Les observations sur place ont clairement révélé l'enthousiasme des élèves. Toutefois, des nouvelles lignes de conduite en matière de nutrition dans les écoles, présentées par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick en 2005, exigeaient que les animateurs trouvent des solutions de rechange plus nutritives et à plus faible teneur en gras. Lorsque possible, des pizzas végétariennes à croûte mince au blé entier étaient offertes aux ateliers *Explorez vos horizons*, avec des bagels ou des sandwichs roulés, ainsi que des plateaux de fruits frais. Les élèves semblaient moins enthousiastes à l'égard de ces collations, mais dans l'ensemble, ont tout de même mangé la nourriture. Bien que le Manitoba n'ait pas les mêmes restrictions quant à la nourriture servie dans les écoles, un effort a été fait de servir des collations saines.

77 Les animateurs du Nouveau-Brunswick et les coordonnateurs provinciaux ont fait preuve de diligence pour réviser et peaufiner certains des scénarios Explo-carrière pour la première cohorte, qui, à leur avis, avaient besoin de révisions avant d'être présentés.

Au cours de la première année, le personnel de recherche de la SRSA a effectué 6 observations sur place des séances d'orientation, 34 observations sur place des ateliers Explo-carrière, et a mené des entrevues approfondies avec 9 employés d'*Un avenir à découvrir*, y compris des coordonnateurs provinciaux, des animateurs et du personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir*. Les données recueillies au cours de ces activités sont présentées surtout pour illustrer le fonctionnement d'*Explorez vos horizons* et pour déterminer la réussite de la mise en œuvre, plutôt que pour « évaluer » chaque composante d'*Explorez vos horizons*. Le rapport provisoire sur les impacts d'*Un avenir à découvrir* présentera les données quantitatives tirées de la première enquête de suivi des participants; ces données sont recueillies systématiquement auprès de tous les participants au programme et par conséquent, fourniront de l'information plus systématique au sujet des évaluations par les participants des composantes d'*Explorez vos horizons*.

Orientation

La séance d'orientation à l'intention des participants et des parents était la première occasion pour les participants d'*Explorez vos horizons* de rencontrer les animateurs. Elle s'est déroulée en septembre ou octobre suivant l'assignation aléatoire. Le bureau d'*Un avenir à découvrir* a posté des invitations — sous forme de cartes postales — à tous les membres du groupe programme *Explorez vos horizons* et du groupe programme *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*. Les animateurs ont fait un suivi par téléphone quelques jours avant la séance pour confirmer les présences et pour aider à surmonter des obstacles possibles relatifs au transport ou à la garde d'enfants.

Les séances d'orientation étaient de durées différentes, de 75 minutes à deux heures, selon la participation de l'auditoire. Elles avaient lieu sur place dans les écoles participantes, le soir, afin que les parents puissent y assister aussi. Le personnel de l'école — le directeur et (ou) le conseiller d'orientation et (ou) l'employé d'*Un avenir à découvrir* responsable de la liaison avec l'école — y assistaient souvent aussi.

En répondant aux questions « qui, quoi, pourquoi, où, quand », les animateurs ont expliqué le programme *Explorez vos horizons* et ont décrit les trois années des activités. Afin d'expliquer le genre d'activités faisant partie d'Explo-carrière, les animateurs ont tenu un exercice où l'auditoire devait nommer des professions par ordre alphabétique, les écrivant sur un tableau de papier au fur et à mesure qu'elles étaient mentionnées. Au cours des séances d'orientation observées par la SRSA, cette activité a semblé allumer l'imagination de l'auditoire et a mené à une discussion animée au cours de laquelle les participants et leurs parents donnaient leurs réponses à haute voix.

Les animateurs ont ensuite distribué et expliqué la déclaration de participation à *Explorez vos horizons*, que les participants et leurs parents devaient lire, signer et leur remettre. La déclaration comptait trois pages qui répétaient l'information contenue dans le formulaire de consentement éclairé d'*Un avenir à découvrir* au sujet du partage des données et de la collecte des coordonnées des participants, donnaient de plus

amples détails au sujet des règles du programme *Explorez vos horizons* et indiquaient les attentes, soit que les participants et les parents prendraient part au programme « dans la mesure du possible »⁷⁹. Contrairement à la déclaration de participation aux *Fonds du savoir*, qui était obligatoire, la déclaration de participation à *Explorez vos horizons* n'était pas essentielle à la participation, mais était plutôt remise dans le but d'encourager la familiarisation avec l'intervention et une participation active ultérieure.

La présentation et la lecture de la déclaration de participation ralentissait parfois le rythme et refroidissait l'ambiance des séances d'orientation, mais les participants et les parents n'avaient aucune objection à la signer. Dans l'ensemble, la réaction de l'auditoire aux séances d'orientation était positive, peut-être plus visiblement de la part des parents, qui étaient heureux qu'*Explorez vos horizons* encourage leurs enfants à planifier leur carrière après le secondaire et leur donne de l'information pour les guider. Les animateurs sont restés après les séances d'orientation afin de répondre à d'autres questions et de bavarder avec les parents et les participants. La plupart des personnes présentes semblaient satisfaites de l'information obtenue pendant les séances et ne se sont pas attardées.

Les animateurs ont pris les présences lors des séances d'orientation et ont posté des trousseaux d'information, y compris les déclarations de participation, aux foyers qui n'étaient pas représentés à la séance. Ils ont ensuite assuré le suivi par téléphone et, dans la mesure du possible, ont donné l'information au téléphone et ont encouragé les participants à assister au prochain atelier Explo-carrière n° 1 ou à l'atelier Ambassadeurs du postsecondaire 10A, selon celui qui était offert par la suite à chaque site participant.

Ateliers Explo-carrière

La première année, les participants à *Explorez vos horizons* étaient invités à une série de six ateliers Explo-carrière durant l'année scolaire. Les invitations prenaient diverses formes, selon la disponibilité locale de la technologie de communication de masse, telle que les systèmes Talkmail ou PhoneMaster de l'école. Au Manitoba, selon la préférence du participant, les invitations pouvaient aussi être envoyées à l'adresse électronique scolaire du participant. Les méthodes se sont intensifiées et diversifiées avec le temps, alors que les animateurs ont décuplé leurs efforts pour accroître la participation au long de la première année⁸⁰.

Comme pour tous les ateliers d'*Explorez vos horizons*, les ateliers Explo-carrière se déroulaient dans les écoles participantes. Contrairement à la séance d'orientation, Explo-carrière était uniquement à l'intention des participants et non des parents, bien que ces derniers aient été invités au sixième et dernier atelier. Les ateliers Explo-carrière n° 1 à 5 avaient lieu à la fin de la journée scolaire afin qu'il soit plus facile pour les participants d'y assister. Habituellement, une pause de quinze minutes avait lieu entre la fin des cours et le début des ateliers, pour permettre aux participants de ramasser leurs effets personnels et de se rendre dans la salle où se tenait l'atelier, où ils étaient invités à déguster une collation en

79 Déclaration de participation à *Explorez vos horizons*, section 7.ii.

80 Voir la section précédente intitulée Incitation à la participation.



attendant le début de l'atelier. L'atelier *Explo-carrière* n° 6 s'est déroulé en soirée, afin que les parents puissent y assister en compagnie de leurs enfants.

Chaque atelier s'ouvrait sur une brève révision des ateliers précédents et sur un aperçu de l'ordre du jour. Les animateurs ont utilisé les transparents et les scénarios reçus au cours de leur formation et contenus dans le Manuel des opérations *d'Un avenir à découvrir*. Les cahiers *Explo-carrière* ont été distribués aux participants afin qu'ils l'utilisent durant chaque séance; certains animateurs ont décidé de recueillir et de conserver les cahiers entre les séances afin d'éviter que les participants ne les oublient pour le prochain atelier⁸¹. Chaque atelier se terminait alors que les participants rayaient les activités effectuées dans leur cahier. Les participants ont aussi reçu un relieur du projet *Explorez vos horizons* afin d'y insérer les dépliants et la documentation reçus. Ce relieur *Explorez vos horizons* visait à classer plus facilement toute la documentation afin que les participants puissent passer en revue les exercices après les ateliers.

Les ateliers *Explo-carrière* offraient des activités d'un niveau différent des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire. Le programme de ces derniers était présenté surtout grâce à des activités interactives, y compris des jeux. Les ateliers *Explo-carrière* comprenaient des exercices d'amorce et des activités en petit groupe, mais exigeaient aussi que les participants écoutent attentivement pendant un long moment et effectuent les exercices dans leur cahier, seuls ou en équipe.

Les observations du personnel de la SRSA et les rapports du personnel de bureau *d'Un avenir à découvrir* et des animateurs indiquent que, dans l'ensemble, les participants étaient attentifs pendant les ateliers. Les commentaires faits par certains des élèves au personnel de bureau *d'Un avenir à découvrir* étaient en général positifs. Les animateurs et le personnel de bureau *d'Un avenir à découvrir* croient fermement que le contenu des ateliers *Explo-carrière* était au diapason

des jeunes gens présents et était susceptible d'avoir des répercussions positives sur la façon dont ils envisageaient leur avenir. Naturellement, certains participants étaient plus réceptifs que d'autres au cours des ateliers, et certaines séances se sont heurtées à des obstacles. Les animateurs en sont venus à connaître un groupe principal de participants à *Explorez vos horizons* dans chaque école, représentant les participants « réguliers » qui assistaient avec enthousiasme. La taille de ce groupe variait selon les sites. À l'occasion, un élève laissait savoir qu'il était plus ou moins intéressé à assister aux séances. L'un des animateurs a décrit ainsi ces participants: « ...qui ne veulent pas être là. Je sais qu'ils ne veulent pas y être: tout le monde sait qu'ils ne veulent pas y être et ce sont leurs parents qui leur ont dit 'Tu y vas!' Et ils nous l'ont avoué directement »⁸². Même en présence de participants peu enthousiastes, les animateurs réussissaient à garder l'ordre dans l'atelier, utilisant souvent des subtilités ou d'autres moyens pour encourager les participants réticents. Même dans les rares occasions où un participant dérangeait la classe, la séance pouvait se poursuivre car deux animateurs donnaient chaque atelier: un animateur s'occupait du problème pendant que l'autre continuait la présentation.

Atelier *Explo-carrière* n° 1 (PMCI)

L'atelier *Explo-carrière* n° 1 était une séance d'initiation visant à mettre en contexte les ateliers suivants et à encourager les participants à explorer leurs intérêts et à s'orienter sur une carrière. Les participants ont reçu des cahiers *Explo-carrière* contenant les exercices qu'ils effectueraient au cours des six ateliers. Les ateliers commençaient par un exercice d'amorce et par le jeu des professions, semblable à celui utilisé pendant la séance d'orientation, à titre d'exemple des activités d'*Explo-carrière*. Dans cette version du jeu, les participants choisissaient des professions qui commençaient par les lettres de leur prénom et de leur nom de famille, à l'exemple des animateurs. Il s'ensuivait l'activité « Prédire l'avenir », au cours de laquelle un participant était le sujet d'un scénario « Voici ton avenir » lu par les animateurs. Le groupe avait alors l'occasion de discuter

81 Peu importe si les participants emportaient leur cahier à la maison ou si les animateurs les conservaient, le cahier devait être utilisé pendant l'atelier; *Explorez vos horizons* ne donne pas aux participants de « devoirs » supplémentaires.
82 Entrevue avec les animateurs manitobains, février 2006.

des avantages et des inconvénients de l'avenir du sujet. Explo-carrière a été lancé afin d'aider les participants à apprendre comment prendre des décisions pour se dessiner un avenir à leur image. Le reste du temps — la grande partie de l'atelier — les animateurs expliquaient et démontraient l'exercice « Le coffre aux trésors », et présentaient le contenu de l'atelier n° 2. Dans le cadre de l'exercice « Le coffre aux trésors », les participants sélectionnés devaient présenter cinq articles de leur domicile ou de leur environnement qui, à leur avis, représentaient quelque chose d'important dans leur vie ou quelque chose qu'ils aimaient faire. Les participants choisis devaient être prêts à décrire leur coffre aux trésors et son importance, en détail, puisque le reste de l'auditoire était encouragé à poser des questions et à cerner les thèmes d'importance dans la présentation du coffre aux trésors du participant. Le rôle de l'animateur consistait à suggérer un seul énoncé — ou un « point de référence » — pour chaque personne, visant à décrire ses valeurs fondamentales, ou sa raison d'être.

Les promoteurs d'Explo-carrière soutiennent qu'un bon indice de la justesse d'un point de référence est lorsque le sujet vit une expérience psychologique « Ah ha! » en l'entendant⁸³.

Durant l'atelier Explo-carrière no 1, les deux animateurs ont joué, chacun leur tour, le rôle de « sujet » et d'« animateur » (en dirigeant l'élaboration du point de référence et du remuement pour quatre ou cinq types d'emplois correspondant au centre d'intérêt). Ensuite, les animateurs et les participants ont discuté de professions possiblement appropriées pour le sujet en fonction de la documentation sur Explo-carrière. Cette dernière comprenait 28 affiches sur des professions que les participants avaient examinées afin de choisir celles correspondant à leur centre d'intérêt. Puis, ils ont placé les professions choisies sur l'Éventail des professions aux fins de considération. En général, les participants étaient silencieux lorsque le sujet partageait son coffre aux trésors et expliquait son importance à ses yeux. Les séances se terminaient dès que les participants avaient déterminé leur progrès en consultant la liste de contrôle Explo-carrière dans leur cahier.

Atelier Explo-carrière n° 2 (PMC2)

L'atelier n° 2 est au cœur de la série d'ateliers Explo-carrière, car il s'agissait du moment où les participants devaient « trouver » leur propre centre d'intérêt personnel avec l'aide des animateurs et de leurs camarades. Les promoteurs d'Explo-carrière ont recommandé un ratio d'au plus six participants par animateur pour le processus, afin de laisser à chaque élève 15 minutes pour expliquer son coffre aux trésors et pour cerner son centre d'intérêt. C'est pourquoi les animateurs choisissaient l'une de deux façons de présenter l'atelier. Ils divisaient leur groupe *Explorez vos horizons* en deux et soit ils présentaient deux ateliers consécutifs à chaque moitié, soit ils présentaient deux ateliers simultanés en invitant un autre animateur à les aider afin de respecter le rapport 6 pour 1.

Comme pour les autres ateliers, les séances débutaient par une révision et des questions de suivi que les animateurs avaient données auparavant aux participants; ces derniers devaient trouver les réponses sur le site Internet *Un avenir à découvrir*.

Il s'ensuivait un exercice de mise en train au cours duquel on demandait à des groupes de quatre participants de dresser une liste du plus grand nombre de professions possible reliées aux frites. Après deux minutes, les participants affichaient leur liste, et l'équipe gagnante était applaudie ou, dans certains cas, recevait un petit prix (comme de la gomme). Ensuite, les animateurs entreprenaient l'exercice « Le coffre aux trésors » avec un groupe d'au plus six participants, pendant — selon le format choisi pour la séance — que d'autres participants effectuaient une activité intitulée « Le 1^{er} filtre carrière — Mes préférences en milieu de travail »⁸⁴. Les exercices d'Explo-carrière contenaient une série de « filtres » utilisés pour aider les participants à restreindre progressivement un grand nombre de choix de carrière possibles pour obtenir un petit nombre de choix mieux adaptés. Le 1^{er} filtre encourageait les participants à examiner leurs points forts, leurs points faibles et leurs exigences en milieu de travail afin de déterminer leur environnement de travail idéal. Cet exercice du filtre pouvait se dérouler avant ou après l'exercice « Le coffre aux trésors » car ils étaient indépendants l'un de l'autre.

Ce ne sont pas tous les participants qui ont apporté leur coffre aux trésors avec eux à l'atelier n° 2. Certains ont apporté des dessins tandis que d'autres ont utilisé d'autres moyens pour les décrire. Dans la majorité des cas, les participants se sont intéressés à ce processus et écoutaient leurs camarades attentivement alors qu'ils décrivaient leur coffre aux trésors. L'expérience « Ah ha! » visée pouvait parfois être clairement observée. Lorsqu'un animateur a demandé à un participant comment il se sentait à la lecture du point de référence préparé pour lui, ce dernier a répondu : « C'est étrange, c'est comme tomber en amour »⁸⁵. D'autres participants, un nombre inférieur, semblaient moins intéressés, comme l'a démontré leur faible participation à la discussion. Peu importe, la discussion a tout de même porté sur leur coffre aux trésors et un point de référence a été préparé⁸⁶. La séance prenait fin lorsque les participants lançaient des idées et s'aidaient les uns les autres à trouver des professions possibles à placer sur leur Éventail des professions.

Au cours d'entrevues avec des animateurs et d'autre personnel d'*Un avenir à découvrir*, les chercheurs de la SRSA ont entendu que l'atelier Explo-carrière n° 2 était « le fait saillant » d'*Explorez vos horizons*. Clairement, les personnes interviewées croyaient que le centre d'intérêt pouvait servir d'élément motivant et directeur dans la vie des participants. Voici certains de leurs commentaires :

En observant le processus utilisé pour déterminer les intérêts personnels et scolaires des élèves, l'interaction entre les deux, la façon dont les animateurs sont émus par les élèves et dont les élèves sont intéressés par les animateurs... j'étais fier de faire partie de ce projet.

Chaque fois que les élèves peuvent travailler en petit groupe, nous semblons obtenir des bons commentaires. Alors, en réfléchissant à Explo-carrière, la partie la plus intéressante et la plus amusante pour eux consistait en réalité à trouver leur centre d'intérêt...

83 Par « expérience Ah ha! », on entend le vif sentiment de plaisir accompagnant la découverte soudaine de la solution d'un problème (Jung-Beeman et al., 2004).

84 Il était possible d'utiliser un CD pour animer ce processus lorsque les animateurs étaient occupés avec le processus d'orientation.

85 Nouveau-Brunswick, novembre 2005.

86 Les animateurs ont rappelé aux participants que leur point de référence devait être considéré comme une « ébauche » et qu'ils pouvaient le modifier et le peaufiner au fur et à mesure du déroulement d'Explo-carrière, et après.

Compte tenu que le point de référence obtenu pendant l'atelier n° 2 servait de fondement aux ateliers futurs *Explo-carrière*, et était nécessaire pour les activités d'*Explorez vos horizons* de 11^e et de 12^e années, les animateurs se sont assurés de compléter le processus avec les participants, qu'ils aient été présents à l'atelier au moment prévu, ou qu'ils se soient rattrapés plus tard en personne ou par téléphone⁸⁷.

Atelier *Explo-carrière* n° 3 (PMC3)

Les ateliers *Explo-carrière* n°s 3, 4 et 5 étaient conçus pour tirer parti du travail accompli relativement au centre d'intérêt par un processus de « Connexion à l'information », selon lequel les centres d'intérêt des participants étaient jumelés à des professions possibles grâce à une variété de filtres. Les trois ateliers ont eu lieu dans une salle de classe contenant des ordinateurs afin que les participants puissent consulter des ressources en ligne sur la planification de carrières et d'études postsecondaires, en plus de la documentation papier dans leur trousse d'information. Au fur et à mesure que la première année avançait, les animateurs du Nouveau-Brunswick ont indiqué que les ateliers n°s 3, 4 et 5 se complétaient les uns les autres. Les animateurs croyaient qu'il était important de faire preuve de flexibilité afin de satisfaire aux besoins de leurs participants, plutôt que d'insister sur l'atteinte des objectifs de départ et de fin pour chaque atelier. Le même contenu a été présenté au cours des trois ateliers, en variant légèrement le moment entre les sites.

L'objectif principal de l'atelier n° 3 consistait à compléter la première composante du processus de « Connexion à l'information » en terminant l'Éventail des professions entrepris lors de l'atelier n° 2, à l'aide de ressources papier et électroniques. Les cahiers des participants comprenaient des « outils de clarification » visant à les aider à éliminer certains choix écrits sur leur Éventail. Le processus de « Connexion à l'information » n° 2 consistait à élaborer les « Meilleures possibilités d'emploi » en examinant les profils professionnels imprimés ou électroniques des professions visées. Les participants devaient tout d'abord déterminer à quel point les verbes dans les profils correspondaient aux verbes sur leur Éventail des professions puis consigner leurs meilleures possibilités d'emploi dans leur cahier.

Pour certains, le contenu de l'atelier n° 3 semblait considérable et les exercices, complexes. À la vue de l'un des livres de référence (la Classification nationale des professions⁸⁸), un garçon a dit : « Pas encore ce livre-là, il y a tellement de choses dedans »⁸⁹. Un autre participant à la même séance a renchéri : « J'ai de la difficulté à comprendre ». L'animatrice l'a rassuré en lui disant qu'elle aussi avait eu de la difficulté la première fois qu'elle avait effectué l'exercice, et elle a pris le temps de le passer en revue afin que tous les participants comprennent avant de poursuivre. Dans l'ensemble, selon les observations, les participants étaient enjoués et intéressés au processus de recherche de différentes professions.

Selon le scénario de l'atelier n° 3, les animateurs devaient commencer la séance en vérifiant auprès des participants s'ils avaient accès au site Internet d'*Un avenir à découvrir* et (pour le Manitoba et la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick) en demandant les réponses aux questions posées au cours de l'atelier précédent. Puisque le filtrage et la connexion de l'information effectués dans l'atelier n° 3 nécessitaient

l'usage de verbes, l'exercice de mise en train portait sur les verbes : de petits groupes de participants collaboraient pour nommer le plus de verbes possibles reliés à une profession qu'ils avaient choisie.

Atelier *Explo-carrière* n° 4 (PMC4)

Les objectifs de l'atelier n° 4 consistaient à informer les participants des possibilités d'études postsecondaires qui s'offraient à eux, à leur enseigner comment utiliser les ressources de planification d'études et à déterminer les conditions d'admission aux études postsecondaires dans les programmes reliés à leurs meilleures possibilités d'emploi. Après un exercice de mise en train pendant lequel les animateurs demandaient aux participants de nommer tous les types d'emplois reliés aux automobiles auxquels ils pouvaient penser, les participants ont été répartis en deux groupes. Un animateur a dirigé une discussion au sujet de l'université et de la formation en apprentissage, tandis que l'autre a discuté des collègues et des écoles privées de formation professionnelle. Les deux animateurs ont fait référence à la documentation et au cahier d'exercice. Après vingt minutes, les animateurs ont changé de groupe afin que tous les participants puissent se familiariser aux quatre types d'établissement postsecondaire. Les élèves ont passé la dernière heure à explorer les possibilités d'études postsecondaires qui pourraient les préparer pour leurs « Meilleures possibilités d'emploi ». À la fin de l'atelier n° 4, on a demandé aux participants d'apporter leur relevé de notes ou leur bulletin à la prochaine séance, alors qu'ils examineraient leurs antécédents scolaires et leur avenir.

Atelier *Explo-carrière* n° 5 (PMC5)

Pendant l'atelier n° 5, les participants ont mis en application le filtre du 2^e atelier *Explo-carrière*, « Mes réalités scolaires ». Il s'agissait d'examiner les cours suivis et leurs notes (estimées) en 9^e et en 10^e années, puis de les jumeler aux cours qu'ils devraient prendre en 11^e et en 12^e années afin de se préparer aux études postsecondaires requises dans leurs professions choisies. De cette façon, les lacunes pouvaient être identifiées et les choix de cours modifiés, ou des possibilités d'études postsecondaires ou de professions différentes examinées. On a demandé aux participants d'énumérer les professions possibles restantes après le filtrage et la connexion de l'information dans leur cahier d'exercices, et de rédiger un plan pour leurs cours de 11^e et de 12^e années. Le scénario de l'atelier n° 5 demandait aux participants de considérer leur plan comme une « ébauche », parce qu'ils entreprendraient un périple parsemé de tours et de détours, et parce qu'ils pouvaient s'attendre au cours des deux prochaines années à modifier leur plan à l'aide du même processus de centre d'intérêt.

L'activité de mise en train pour l'atelier n° 5 consistait en un volontaire qui nommait une profession et le groupe énumérait les conséquences hypothétiques de la disparition de cette profession. La séance se terminait par un aperçu de l'ordre du jour de l'atelier n° 6, y compris des directives pour préparer les présentations pour cette séance.

Même si les ateliers n°s 3, 4 et 5 incluaient des activités de mise en train et des discussions de groupe au sujet des processus de filtrage et de connexion de l'information, le plus clair du temps de ces ateliers était consacré aux propres réflexions et recherches des participants. Les animateurs

87 Les « séances de rattrapage » sont décrites au chapitre 6.

88 De plus amples renseignements sur la Classification nationale des professions se trouvent à l'adresse http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/prh/cnp/cnp_index.shtml.

89 Nouveau-Brunswick, novembre 2005.

étaient présents pour donner leur appui, mais les participants devaient faire des efforts considérables. Certains étaient prompts et enclins à effectuer les exercices, tandis que d'autres avaient besoin de plus de temps ou d'attention individuelle. Comparativement à l'enthousiasme et à l'entrain des activités d'orientation de l'atelier n°2, ces séances étaient, selon les observations et les rapports, moins dynamiques. L'un des animateurs a décrit ainsi les ateliers n°s 3 à 5 : « C'était du travail. Ils avaient du travail à faire, de la recherche, et ce ne sont pas les choses les plus emballantes au monde »⁹⁰. De même, lorsqu'on lui a demandé de donner un exemple d'un défi dans la prestation d'*Explorez vos horizons*, un autre animateur a immédiatement pensé à l'atelier n°5 : « Je crois que c'était dans l'atelier n°5, lorsqu'ils doivent examiner leurs notes de l'an dernier, leurs notes actuelles et qu'ils doivent prédire leurs notes futures, et s'ils sont sur la bonne voie pour leur carrière... leurs 'Meilleures possibilités d'emploi'. Il y en avait... une qui ne pouvait tout simplement pas l'écrire. Elle ne pouvait pas. Elle était, était vraiment 'décidée' là-dessus et, vous savez, nous avons eu une discussion et...bien je lui ai dit, 'ça va si tu ne peux vraiment pas, tu sais, personne ne te force, n'est-ce pas?' »⁹¹.

Atelier Explo-carrière n°6 (PMC6)

L'atelier Explo-carrière n°6 était le point culminant d'Explo-carrière et l'objectif principal de l'atelier consistait pour les participants à *Explorez vos horizons* à célébrer et à partager leur travail avec leurs parents ou avec un autre adulte important. Il visait aussi à préparer la voie aux activités de la deuxième année d'*Explorez vos horizons*, formée des ateliers Un avenir en héritage avec les parents, et de la poursuite des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire. Pour accommoder les parents, qui étaient invités à l'atelier n°6, ce dernier s'est tenu en soirée, débutant habituellement par un service de rafraîchissements de 18h45 à 19h. Les directeurs et autres personnes ressources de l'école étaient aussi conviés à ces célébrations, et acceptaient souvent l'invitation.

Les animateurs ouvraient la séance en donnant un aperçu du processus d'Explo-carrière, destiné surtout à l'intention des parents qui étaient sur le point d'écouter les présentations des participants sur leur expérience. À tour de rôle, ces derniers ont fait de brèves présentations — d'environ une minute — aux parents. Les présentations étaient basées sur les notes de planification dans leur cahier, que les animateurs les avaient encouragés à prendre au cours de l'atelier précédent (n°5). Le contenu pouvait inclure leur point de référence, leurs forces, le type d'emplois envisagés, les projets d'études postsecondaires, etc.

À la suite des présentations, les participants et leurs parents parlaient à l'écart pour un entretien. Pendant cette activité, le participant présentait son cahier et les exercices effectués. Il devait récapituler les étapes accomplies et expliquer à ses parents comment il était arrivé à choisir la profession en question et à dresser l'ébauche des choix d'études postsecondaires. Ensuite, tout le groupe se réunissait à nouveau pour une séance plénière, où les adultes étaient encouragés à poser des questions telles que : « Qu'avez-vous appris? Avez-vous été surpris? » L'atelier prenait fin alors que les animateurs décrivaient les activités de la deuxième année et le rôle des parents dans les ateliers Un avenir en héritage.

Les animateurs et le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir*⁹² ont décrit l'atelier n°6 comme le fait saillant de la première année des activités d'*Explorez vos horizons*. Voici certains des commentaires recensés au cours des entrevues avec le personnel de la SRSA :

Ah, chacun de ces 6 ateliers Explo-carrière m'a donné la même impression — comme si je faisais quelque chose d'important et qu'ils [les élèves] en retiraient quelque chose.

Je crois que l'atelier n°6, auquel leurs parents assistent, était une expérience incroyable pour les adolescents et pour les parents... ces séances étaient étonnantes... elles étaient si riches et la réaction des parents était si positive et les interactions entre les élèves et leurs parents étaient si spéciales. Et je pensais — OUI, c'est réussi!

C'est touchant de voir des parents qui s'inquiètent véritablement du futur de leurs enfants, de les voir participer, de les voir arriver et de voir les élèves leur présenter ce qu'ils ont accompli en ce qui concerne Un avenir à découvrir pour l'année... et de voir à quel point les élèves sont fiers de simplement discuter avec leurs parents dans un environnement différent.

À la suite de leurs observations sur place de l'atelier n°6, le personnel de la SRSA a aussi remarqué l'engagement des participants et de leurs parents à cette séance. Les parents semblaient aimer l'idée que leurs enfants planifiaient leur carrière, et certains ont demandé si ce genre de programme serait ajouté au programme régulier de l'école. Certains parents semblaient surpris d'apprendre les forces et les faiblesses ou les possibilités de carrière soulevées par leurs enfants, mais peu importe s'ils étaient d'accord ou non avec eux, leur intérêt était évident. Un père a indiqué qu'il a appris comment respecter les choix de carrière de son fils, tandis qu'un autre parent (une mère) a signalé qu'elle en avait appris davantage au sujet des intérêts de son fils en assistant à la séance.

Ateliers Ambassadeurs du postsecondaire

Au cours de la première année du programme *Explorez vos horizons*, deux ateliers Ambassadeurs du postsecondaire étaient offerts. Comme pour les ateliers Explo-carrière, les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire 10A et 10B étaient tenus à l'école, après les cours, à la suite d'une courte pause. Ces ateliers étaient conçus pour être présentés par trois ambassadeurs et supervisés par un animateur⁹³. La présence des animateurs visait à appuyer les ambassadeurs en cas de problèmes ou de questions de sécurité, à les aider à s'installer ou à distribuer de la documentation ou à répondre aux questions plus complexes. Particulièrement dans les régions rurales, les animateurs conduisaient les ambassadeurs de leur lieu d'origine à celui des séances. Les ambassadeurs dirigeaient clairement ces ateliers et par conséquent, la présence des animateurs se faisait intentionnellement discrète. Les ambassadeurs ont été choisis particulièrement en raison de leur jeune âge, pour agir comme animateurs et pour servir de modèles aux participants à *Explorez vos horizons*. Ainsi, il était possible qu'ils profitent de la présence d'un adulte aux ateliers.

90 Entrevue avec les animateurs du Manitoba, février 2006.

91 Entrevue avec les animateurs du Nouveau-Brunswick, novembre 2006.

92 Le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* a effectué des observations sur place pendant les ateliers Explo-carrière.

93 Dans les cas où les préparatifs de voyage et le temps le permettaient, deux animateurs surveillaient parfois les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire. Même s'il ne s'agissait pas d'une exigence, on croyait que la présence d'un animateur supplémentaire permettrait de donner des commentaires supplémentaires aux ambassadeurs. De plus, les animateurs y ont assisté simplement parce qu'ils s'intéressaient à *Explorez vos horizons* et aux élèves qui y prenaient part.

Les ambassadeurs du postsecondaire ont présenté des ateliers en se servant des Lignes directrices et de la documentation (transparentes et feuilles distribuées) remis par DMHS, les promoteurs des ateliers, conformément à la formation qu'ils avaient reçue au cours des retraites. Comme pour les ateliers Explo-carrière, au début de chaque séance de deux heures, les participants mettaient leur insigne nominatif tandis qu'ils dégustaient des rafraîchissements. Les séances se terminaient alors qu'ils remplissaient des formulaires d'évaluation de l'atelier Ambassadeurs du postsecondaire. Les animateurs passaient en revue les formulaires avec les ambassadeurs, après chaque séance, et leur faisaient aussi part de leurs commentaires.

L'atelier 10A « Introduction à l'ÉPS » contenait de l'information et des activités conçues pour mettre l'accent sur la variété et le grand nombre de professions possible, ainsi que pour expliquer les préalables dont ils avaient besoin. Un « bingo humain » encourageait les participants à cerner leurs compétences polyvalentes; des équipes se mesuraient l'une à l'autre pour nommer le plus de professions possible. L'atelier poussait les participants à examiner les stéréotypes relatifs aux professions par l'intermédiaire d'un jeu de devinettes où ils jumelaient des personnes à leur emploi réel. Les équipes ont écrit et ont chanté une chanson au sujet des études postsecondaires dans le cadre d'une autre activité. Une équipe d'ambassadeurs du postsecondaire a remarqué que les participants étaient réticents à prendre part à cette activité la première fois qu'ils ont animé l'atelier et c'est pourquoi ils ont décidé de donner l'exemple avec une chanson de leur propre cru au cours des séances suivantes. Les données limitées recueillies indiquent qu'en général, les participants étaient enthousiastes au sujet des activités. L'enquête de suivi et des groupes de discussion avec les participants et les ambassadeurs fourniront un aperçu plus détaillé. Les séances ont pris fin lorsque les ambassadeurs ont demandé aux participants de consigner (sur une feuille Mon avenir) une mesure qu'ils prendraient pour les aider à terminer leur propre périple vers les études postsecondaires.

L'atelier 10B « Miser au max sur le secondaire » débutait par un jeu au cours duquel de petits groupes de participants recevaient une enveloppe contenant des mots mélangés pour former une phrase. Lorsqu'un groupe avait correctement déchiffré la phrase « Le temps que vous consacrez maintenant à l'école secondaire pourrait grandement influencer sur ce que vous ferez après l'obtention de votre diplôme », les ambassadeurs félicitaient l'équipe et répétaient la phrase afin d'amorcer une discussion au sujet des facteurs qui contribuent à ouvrir ou à fermer des portes aux études postsecondaires. Ensuite, les élèves jouaient à « Mission G » — une version adaptée du populaire jeu de société *Quelques arpents de pièges* — suivi par une partie de *Jeopardy*. Dans les deux cas, les jeux visaient à transmettre de l'information au sujet des choix d'études et de carrières de façon interactive. Par la suite, les ambassadeurs racontaient leur propre « périple vers les études postsecondaires » conformément aux scénarios et encourageaient les participants à leur poser des questions.

À la fin, les ambassadeurs demandaient aux participants de prendre quelques minutes pour consigner un geste qu'ils poseraient afin de compléter leur propre « périple vers les études postsecondaires » sur une feuille Mon avenir.

Le plan d'évaluation de la SRSA n'inclut pas l'observation des ateliers Ambassadeurs du postsecondaire par des chercheurs afin de ne pas nuire à l'importante relation de pair à pair — ambassadeur du postsecondaire et élève. Toutefois, les animateurs devaient y assister et le personnel de bureau d'*Un avenir à découvrir* a observé quelques séances. Ces intervenants ont fourni leurs commentaires pendant leurs réunions et au cours d'entrevues avec le personnel de la SRSA. Ils ont signalé que, à quelques exceptions près, les participants étaient enthousiastes de prendre part aux activités de l'atelier et percevaient les ambassadeurs comme des étudiants seulement un peu plus âgés qu'eux. L'un des observateurs a mentionné « la forte énergie » pendant les ateliers et comment les participants « se lient tellement avec ces jeunes gens (ambassadeurs du postsecondaire), sont sur la même longueur d'onde et croient qu'ils sont branchés »⁹⁴. Un autre a décrit comment les participants « ont avalé avidement chaque mot prononcé par ces ambassadeurs... » et comment les participants « parlent avec des gens qui ne sont pas beaucoup plus vieux qu'eux, qui viennent de passer par tout ce processus et qui sont allés à l'école secondaire... je crois qu'ils avaient une bonne relation »⁹⁵.

Les ateliers Ambassadeurs du postsecondaire prévus pour la deuxième et la troisième années seront examinés dans le rapport provisoire sur les impacts. La SRSA reçoit des commentaires au sujet des ambassadeurs du postsecondaire directement des participants à l'enquête de suivi après 30 mois et aux groupes de discussion. Les groupes de discussion avec les ambassadeurs permettront de comprendre leur évaluation du contenu des ateliers et de la composante des ambassadeurs du postsecondaire d'*Explorez vos horizons*.

Revue @venir

Pendant chacune des trois années d'*Explorez vos horizons*, les participants reçoivent trois numéros de la Revue @venir. Postée par le bureau d'*Un avenir à découvrir* à l'automne et au printemps, la Revue @venir présente des renseignements au sujet des études et du développement professionnel, structurés de façon attrayante et intéressante pour le public cible. Chaque numéro contient des profils d'élèves fréquentant divers établissements d'études postsecondaires ainsi que des articles reliés aux sujets couverts dans Explo-carrière. La section *QUEsADIT?* incluait des définitions de termes reliés aux études ou aux carrières.

La revue est conçue dans l'optique selon laquelle les élèves seraient plus enclins à lire une section ou un article à la fois plutôt que toute la revue, de la première à la dernière page. C'est pourquoi différentes couleurs, polices de caractère, encadrés et photos sont utilisés. Au cours des ateliers Explo-carrière, les participants étaient informés que la

94 Entrevue avec les animateurs du Nouveau-Brunswick, novembre 2006.

95 Entrevue avec les animateurs du Manitoba, février 2006.

Revue @venir pourrait s'avérer un bon outil de référence pour eux et leurs parents, et étaient encouragés à conserver les numéros dans un relieur Revue @venir pour usage courant. À cette fin, trois trous étaient perforés dans les revues.

La revue et le site Internet étaient reliés, non seulement en ce qui concerne le contenu, mais aussi parce qu'ils faisaient référence l'un à l'autre. Il s'agissait d'une tentative délibérée d'intégrer les composantes d'*Explorez vos horizons* et de renforcer les messages relatifs à l'exploration de carrière et à la planification des études. Par exemple, la première page intérieure du numéro du printemps de la première année demandait « Qu'est-ce qui t'attend en ligne ce printemps? » et décrivait le contenu du site Internet, y compris les liens au contenu de la revue, tel qu'une liste complète des termes QUESADIT?. Le même numéro faisait six autres références directes au site *Un avenir à découvrir* pour encourager les participants à regarder les liens ou d'autres ressources sur la page d'accueil d'*Un avenir à découvrir*. Afin de rapprocher la Revue @venir — et toute autre communication d'*Un avenir à découvrir* — avec les ateliers Explo-carrière et le site Internet, on a décidé d'estampiller toutes les enveloppes postées du bureau d'*Un avenir à découvrir* avec l'adresse du site Internet.

Les participants à *Explorez vos horizons* fournirent leurs commentaires au sujet de la revue dans le cadre de l'enquête de suivi et de futurs groupes de discussion.

Site Internet *Un avenir à découvrir*

Le site Internet *Un avenir à découvrir* est un site réservé aux membres et renferme des renseignements sur les études et le développement professionnel intentionnellement semblables à ceux donnés dans la Revue @venir. Tous les participants à *Explorez vos horizons* se sont vus remettre des numéros d'utilisateur et des codes d'accès uniques qu'ils devaient entrer pour accéder au site. Allegro 168 Inc. Communications + Design a créé des codes individuels pour chaque élève, et les a transmis de façon protégée au bureau d'*Un avenir à découvrir*. Les élèves recevaient leur code d'accès dans une carte à gratter insérée dans le premier numéro (automne) de la Revue @venir posté à leur domicile. Bien que les codes d'accès aient été nécessaires lors de la première visite sur le site, une fois la session ouverte, les participants pouvaient choisir leur propre mot de passe pour usage ultérieur.

Les codes d'accès étaient formés d'une combinaison de huit chiffres et lettres majuscules ou minuscules, et ce format a causé des problèmes car certains participants n'étaient pas au courant ni informés du respect obligatoire de la case ou trouvaient la combinaison tout simplement difficile à exécuter. Qui plus est, certains participants ont gratté les cartes si fort qu'ils ont effacé leur code. Dans ces cas, les participants pouvaient obtenir leur code en appelant au bureau d'*Un avenir à découvrir*. Une fois ce problème cerné, les participants étaient avertis de ne pas gratter trop fort.

Afin de surmonter certains problèmes possibles reliés à l'utilisation de codes et de promouvoir l'accès au site Internet, les animateurs ont adopté une approche proactive afin d'encourager les participants à ouvrir une session. Lorsque le temps le permettait pendant les ateliers Explo-carrière, les animateurs se sont servis des ordinateurs de l'école pour aider les participants à accéder au site Internet. Des rapports des observations des animateurs et du personnel de la SRSA ont révélé que cette façon de faire a favorisé l'ouverture de séances par les participants. Une fois les codes d'accès correctement entrés, il n'y avait plus aucun problème évident à avoir accès au site en tant que tel. Peu importe les problèmes d'accès, toutefois, les statistiques d'utilisation du site Internet présentées au chapitre 7 indiquent que le site Internet d'*Un avenir à découvrir* n'a pas été utilisé à grande échelle.

On demandera aux participants à *Explorez vos horizons* leurs commentaires au sujet du site Internet *Un avenir à découvrir* au cours d'enquêtes de suivi et de groupes de discussion ultérieurs.

CONCLUSION

Le présent chapitre a décrit les activités de la première année d'*Explorez vos horizons* ainsi que les préparatifs nécessaires à leur mise en œuvre, y compris l'embauche et la formation du personnel, et le contrôle des opérations. Les données recueillies lors d'observations sur place et d'entrevues avec le personnel ont été présentées afin d'illustrer les réactions des participants aux activités d'*Explorez vos horizons*; ces données, de pair avec l'information de sources secondaires telles que le Manuel des opérations et les procès-verbaux de réunions, confirment la conclusion que le projet *Explorez vos horizons* a été efficacement mis en œuvre, tel que prévu.

6

Participation aux activités d'*Explorez vos horizons* durant la première année

Introduction

Le présent chapitre s'interroge sur l'envergure de la participation des élèves aux activités d'*Explorez vos horizons* (EH). Pour que l'intervention ait une incidence sur l'accès aux études postsecondaires, il est crucial que les participants y soient adéquatement exposés par le biais d'une participation active. Les taux différentiels de participation des sous-groupes revêtent aussi un certain intérêt, car ils permettent de déterminer si *Explorez vos horizons* est plus attrayant et (ou) inspirant pour certains groupes que pour d'autres. Les résultats de ces analyses sont énoncés dans ce chapitre. Les conclusions sur la participation, que nous résumerons ci-après, seront étudiées davantage ultérieurement et mises en lumière par les résultats des enquêtes de suivi et d'autres activités de recherche qualitatives.

Les sections qui suivent présentent les données sur la participation, la première année, des membres des groupes *Explorez vos horizons* au Manitoba et au Nouveau-Brunswick (par secteur linguistique), ainsi que du groupe combiné *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir* (FS) au Nouveau-Brunswick⁹⁶. La participation est étudiée en fonction du sexe, du revenu familial et de la scolarité des parents, ainsi que des deux derniers facteurs combinés. Les données sur l'accès au site Internet *Un avenir à découvrir* (UAD) sont présentées en parallèle avec les caractéristiques des participants qui l'ont utilisé. Enfin, les mesures prises par le personnel d'*Un avenir à découvrir* pour encourager la participation aux activités d'*Explorez vos horizons* — et ainsi tenter d'accroître l'impact de l'intervention — font l'objet de la dernière section du chapitre.

96 « Première année » signifie la première année de l'exposition potentielle des participants aux activités d'*Explorez vos horizons*, habituellement en 10^e année, indifféremment de leur cohorte d'appartenance.



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **La plupart des participants ont assisté à au moins une séance *Explorez vos horizons* et bon nombre ont participé à plusieurs séances.** Plus des deux tiers des participants du Nouveau-Brunswick et près de 60 % des participants du Manitoba ont assisté à la séance d'orientation.
- **Les taux de participation ont varié d'une séance à l'autre, mais ont été portés à décroître durant la première année.**
- **Durant la première année, la participation aux séances d'*Explorez vos horizons* dans les deux secteurs linguistiques a été plus élevée au Nouveau-Brunswick qu'au Manitoba.** En moyenne, les participants du Manitoba ont assisté à 4,5 séances durant la première année, comparativement à 5,2 séances chez les francophones du Nouveau-Brunswick et à 5,3 séances chez les anglophones du Nouveau-Brunswick. La participation aux séances durant la première année a varié de 31,5 % à 65 % au Manitoba, comparativement au Nouveau-Brunswick, où le taux de participation chez les francophones a varié de 46,1 % à 69,9 %, et de 46,7 % à 73,1 % chez les anglophones.
- **Le sexe a été un facteur lié à la participation chez les francophones du Nouveau-Brunswick, où beaucoup plus filles que de garçons ont assisté aux séances.** L'écart des taux de participation entre les filles et les garçons francophones du Nouveau-Brunswick était statistiquement important pour toutes les séances, variant de 6,3 points de pourcentage pour Explo-carrière n° 1, à 16 points de pourcentage pour Explo-carrière n° 3.
- **Les participants du « groupe désigné » — ceux issus de familles à faible revenu et (ou) dont les parents ont une scolarité moindre — ont assisté à moins de séances que les participants issus de familles à revenu élevé ou dont les parents ont plus de scolarité.** Cette tendance a été particulièrement évidente au Manitoba et chez les francophones du Nouveau-Brunswick, et moindre chez les anglophones du Nouveau-Brunswick.
- **Les participants assignés au groupe combinant les interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* au Nouveau-Brunswick ont assisté à plus de séances que ceux assignés au groupe recevant exclusivement *Explorez vos horizons*.** Cette constatation a été particulièrement vraie chez les participants du secteur francophone, qui ont été beaucoup plus nombreux à assister à toutes les séances. Des impacts plus faibles ont été constatés chez les anglophones, où le groupe combiné a connu des taux de participation beaucoup plus élevés dans près de la moitié des séances.
- **Le site Internet *Un avenir à découvrir* n'a pas été utilisé par une majorité de participants.** Les participants du Manitoba ont été plus nombreux à y accéder, suivis des participants de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick puis des anglophones du Nouveau-Brunswick.
- **Les participants qui ont souvent assisté aux séances *Explorez vos horizons* étaient beaucoup plus portés à accéder au site Internet que ceux qui n'y ont pas participé.**

SOURCES DE DONNÉES

Le présent chapitre réunit les données de trois sources primaires : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP), enquête de référence d'*Un avenir à découvrir* et données sur l'utilisation du site Internet recueillies par le concepteur du site, Allegro168 Inc. Communications + Design. Le SIGP a été conçu principalement pour le personnel d'*Un avenir à découvrir* aux fins de la tenue à jour des coordonnées de tous les participants d'*Un avenir à découvrir*; de l'élaboration et l'envoi des communications; de l'organisation des séances d'*Explorez vos horizons* et du suivi de la participation aux séances. Le SIGP est basé au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et les animateurs des deux provinces y ont accès à distance à partir d'ordinateurs portatifs. Les données sur la participation (principalement l'assiduité) dont il est question dans le présent chapitre ont été extraites des dossiers du SIGP envoyés à la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) aux fins d'analyse. Les sources de données secondaires dont il est question au chapitre 5 s'appliquent également au présent chapitre. Il s'agit du Manuel des opérations d'*Un avenir à découvrir* et de ses annexes, ainsi que des procès-verbaux des réunions du personnel d'*Un avenir à découvrir*.

PARTICIPATION AUX ATELIERS D'EXPLOREZ VOS HORIZONS DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE

Les données sur la présence des participants à chacun des neuf ateliers présentés durant la première année d'*Explorez vos horizons* font l'objet des tableaux 6.1 à 6.4. Tous les ateliers ont eu lieu après l'école, la plupart (sept sur neuf) immédiatement après les heures de classe. Les deux séances à l'intention des parents ont été données en soirée. Des données sur la participation des parents⁹⁷ aux deux ateliers — Orientation et Explo-carrière n° 6 — auxquels ils étaient invités à accompagner leur fils ou leur fille sont également résumées ici. Les données sur la participation sont présentées pour le Manitoba, les anglophones du Nouveau-Brunswick et les francophones du Nouveau-Brunswick. Pour chacun de ces trois sous-échantillons de la population de participants d'*Un avenir à découvrir*, la participation est examinée selon le sexe, le revenu familial, le niveau de scolarité des parents et la cohorte (Nouveau-Brunswick seulement), ainsi que la variable « faible revenu-faible scolarité » (FRFS)⁹⁸. Cette dernière combine les caractéristiques du revenu familial et de la scolarité des parents aux fins de la formation du groupe désigné d'*Un avenir à découvrir*, soit les élèves les moins susceptibles d'accéder aux études postsecondaires (ÉPS). Ce sont sur ces élèves qu'on croit qu'*Un avenir à découvrir* aura le plus grand impact; leur participation est donc particulièrement recherchée.

Participation des élèves du Manitoba

Comme le montre le tableau 6.1, les taux de participation au Manitoba ont varié d'une séance à l'autre. En moyenne, dans tous les sites, près de 6 participants sur 10 (59 %) ont assisté à la séance d'orientation, et une proportion égale a été accompagnée d'au moins un parent. Les mêmes proportions caractérisent la participation à Explo-carrière n° 1 (60,5 %) et au premier atelier Ambassadeurs du postsecondaire (59 %). C'est l'atelier Explo-carrière n° 2 qui a connu les taux de participation les plus élevés, près des deux tiers (65 %) des participants se présentant à la séance. Les taux de participation

97 Les participants peuvent assister aux ateliers avec un tuteur ou un adulte important au lieu d'un parent. Pour les besoins du présent chapitre, le terme « parent » englobe les autres adultes.

98 Le groupe désigné d'élèves qu'*Un avenir à découvrir* cherche à intéresser est celui des élèves les moins susceptibles de faire des études postsecondaires après le secondaire. Aux fins de l'analyse, il s'agit des élèves issus de familles à faible revenu et (ou) dont les parents ont un faible niveau de scolarité (FRFS).

Tableau 6.1 : Participation aux séances d'Explorez vos horizons au Manitoba

Séance	Numéro de la séance	Pourcentage						
		Tous	Garçons	Filles	Différence	FRFS	Non-FRFS	Différence
Orientation								
Participants	1	59,0	55,4	62,8	-7,4*	46,9	64,3	-17,4***
Adultes	1	59,3	57,0	61,7	-4,7	45,2	65,6	-20,4***
Explo-carrière								
Participants	1	60,5	58,4	62,8	-4,4	45,8	67,4	-21,6***
Participants	2	65,0	63,8	66,4	-2,7	53,7	70,4	-16,8***
Participants	3	52,3	53,0	51,6	1,4	41,8	57,1	-15,3***
Participants	4	43,5	40,9	46,2	-5,3	32,2	48,6	-16,4***
Participants	5	43,0	43,0	43,0	0,0	32,8	47,3	-14,5***
Participants	6	31,5	28,2	35,0	-6,8*	22,0	35,5	-13,4***
Adultes	6	31,0	27,5	34,7	-7,1*	21,5	35,2	-13,8***
Ambassadeurs du postsecondaire								
Participants	1	59,0	55,7	62,5	-6,8	46,3	65,0	-18,7***
Participants	2	40,9	39,3	42,6	-3,3	33,3	44,2	-10,9***
Participation aux séances								
Présence à aucune séance		21,6	21,8	21,3	0,5	31,1	17,2	13,8***
Présence à sept séances ou plus		39,8	37,2	42,6	-5,4	28,2	45,0	-16,7***
Nombre de séances auxquelles les participants ont assisté		Nombre de séances						
Explo-carrière		3,0	2,9	3,1	-0,2	2,3	3,3	-1,0***
Ambassadeurs du postsecondaire		1,0	0,9	1,1	-0,1	0,8	1,1	-0,3***
Toutes les séances		4,5	4,4	4,7	-0,4	3,5	5,0	-1,4***
Quatre premières ¹		2,4	2,3	2,4	-0,1	1,9	2,6	-0,7***
Quatre dernières		1,6	1,5	1,7	-0,2	1,2	1,8	-0,6***
Autre		Pourcentage						
Déclaration de participation signée		59,7	58,7	60,7	-1,9	45,8	66,1	-20,3***
Taille de l'échantillon		575	298	277		177	389	

Source: Système d'information sur la gestion du projet.

Notes: ¹Excluant la séance d'orientation.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille de l'échantillon peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

FRFS signifie « faible revenu, faible scolarité », c'est-à-dire que les parents co-résidents du participant avaient un revenu combiné inférieur au revenu provincial médian et n'avaient pas de diplôme, grade ou certificat d'un programme d'ÉPS de deux ans au moment du recrutement.

ont connu une courbe décroissante au cours de l'année, se chiffrant à moins d'un tiers (31,5 %) pour Explo-carrière n° 6 et à 40,9 % pour le deuxième atelier Ambassadeurs du postsecondaire (APS).

En moyenne, les participants du Manitoba ont assisté à 4,5 des 9 ateliers⁹⁹ présentés durant la première année. Là encore, on constate une diminution quant au nombre moyen de séances auxquelles les participants ont assisté lorsque la participation moyenne aux quatre premiers ateliers (Explo-carrière n°s 1 à 3 en plus du premier atelier Ambassadeurs du postsecondaire), soit 2,4 séances, est comparée à la participation moyenne aux quatre derniers ateliers (Explo-carrière n°s 4 à 6 en plus du deuxième atelier Ambassadeurs du postsecondaire), soit 1,6 séance.

Dans la plupart des cas, le sexe n'était pas lié à la participation aux séances *Explorez vos horizons* au Manitoba. Toutefois, considérablement plus de filles que de garçons ont participé à la séance d'orientation et à Explo-carrière n° 6.

Le niveau de revenu familial et de scolarité des parents ont été deux facteurs liés à la participation, et cela s'est avéré pour toutes les séances. Le tableau 6.1 montre que le groupe désigné (FRFS) n'a pas assisté aux séances *Explorez vos horizons* aussi souvent que les participants des familles à revenu plus élevé ou dont les parents étaient plus scolarisés. La différence dans les taux de participation entre les deux groupes était statistiquement significative pour toutes les séances. L'écart de participation le plus important a été observé pour l'atelier Explo-carrière n° 1, qui a accueilli 67,4 % des participants non-FRFS, comparativement à 45,8 % des

99 Incluant la séance d'orientation.

Tableau 6.2: Participation des anglophones du Nouveau-Brunswick aux séances *Explorez vos horizons*

Séance	Numéro de la séance	Pourcentage						
		Tous	Garçons	Filles	Différence	FRFS	Non-FRFS	Différence
Orientation								
Participants	1	67,9	66,8	69,0	-2,2	66,7	69,4	-2,7
Adultes	1	68,4	66,6	70,1	-3,5	66,7	70,5	-3,8
Explo-carrière								
Participants	1	65,9	65,1	66,5	-1,4	63,9	68,4	-4,5
Participants	2	73,1	72,8	73,3	-0,4	71,3	75,3	-4,1
Participants	3	55,2	54,3	56,0	-1,6	54,4	56,0	-1,6
Participants	4	49,9	51,4	48,5	2,9	49,9	49,9	0,0
Participants	5	50,4	49,8	51,0	-1,3	47,8	53,6	-5,8'
Participants	6	46,7	46,4	47,0	-0,6	42,1	52,5	-10,5***
Adultes	6	45,8	46,4	45,2	1,2	41,5	51,2	-9,7***
Ambassadeurs du postsecondaire								
Participants	1	69,8	70,2	69,4	0,8	68,4	71,6	3,2
Participants	2	50,4	51,7	49,2	2,5	47,6	53,9	6,2'
Participation aux séances								
Aucune séance		16,1	16,3	16,0	0,4	17,5	14,5	3,0
Sept séances ou plus		48,1	47,8	48,3	-0,5	45,8	50,9	-5,1
Nombre de séances auxquelles les participants ont assisté		Nombre de séances						
Explo-carrière		3,4	3,4	3,4	0,0	3,3	3,6	0,3'
Ambassadeurs du postsecondaire		1,2	1,2	1,2	0,0	1,2	1,3	0,1'
Toutes les séances		5,3	5,3	5,3	0,0	5,1	5,5	0,4'
Quatre premières ¹		2,6	2,6	2,7	0,0	2,6	2,7	-0,1
Quatre dernières		2,0	2,0	2,0	0,0	1,9	2,1	-0,2**
Autre		Pourcentage						
Déclaration de participation signée		73,3	73,1	73,5	-0,4	72,7		-1,3
Taille de l'échantillon		861	416	445		487		

Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes: ¹Excluant la séance d'orientation.

Les séances de rattrapage de l'atelier Explo-carrière no 10 ne sont pas incluses.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: * = 10%; ** = 5%; *** = 1%.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

FRFS signifie « faible revenu, faible scolarité », c'est-à-dire que les parents co-résidents du participant avaient un revenu combiné inférieur au revenu provincial médian et n'avaient pas de diplôme, grade ou certificat d'un programme d'EPS de deux ans au moment du recrutement.

participants FRFS. L'écart de participation le plus faible a été noté au deuxième atelier Ambassadeurs du postsecondaire, qui a connu des taux de participation de 44,2 % (non-FRFS) et de 33,3 % (FRFS) respectivement.

La participation du groupe cible a été plus faible en comparant les chiffres sur la fréquence de la participation : près du tiers (31,1 %) des membres du groupe FRFS n'ont assisté à aucune séance, comparativement à seulement 17,2 % chez les membres du groupe non-FRFS. Seulement 28,2 % des membres du groupe FRFS ont participé souvent aux séances, comparativement à 45 % chez ceux du groupe non-FRFS.

La déclaration de participation à *Explorez vos horizons* n'était pas obligatoire pour la participation aux séances; il s'agissait plutôt d'une reconnaissance d'engagement (chapitre 5). Au Manitoba, près de 6 participants sur 10 (59,7 %) l'ont signée. Aucune différence quant aux taux de signature entre les deux sexes n'a été observée; toutefois, les participants du groupe FRFS ont été beaucoup moins nombreux à signer la déclaration, soit 45,8 %, que les membres du groupe non-FRFS (66,1 %).

Tableau 6.3 : Participation des francophones du Nouveau-Brunswick aux séances *Explorez vos horizons*

Séance	Numéro de la séance	Pourcentage						
		Tous	Garçons	Filles	Différence	FRFS	Non-FRFS	Différence
Orientation								
Participants	1	69,4	66,0	72,4	-6,4	66,3	73,1	-6,8**
Adultes	1	66,4	62,7	69,7	-7,0	62,6	70,9	-8,3***
Explo-carrière								
Participants	1	69,9	66,5	72,8	-6,3	68,9	70,9	-1,9
Participants	2	68,8	62,4	74,3	-11,9	64,8	73,3	-8,5***
Participants	3	54,2	45,7	61,7	-16,0	50,6	58,3	-7,7**
Participants	4	52,4	45,2	58,7	-13,5	49,2	56,0	-6,9**
Participants	5	46,8	42,6	50,5	-7,9	43,0	51,1	-8,1**
Participants	6	46,1	41,9	49,9	-8,0	43,4	49,4	-6,0*
Adultes	6	42,7	39,5	45,5	-6,0	39,3	46,7	-7,4*
Ambassadeurs du postsecondaire								
Participants	1	64,0	57,1	70,1	-13,0	61,9	66,3	-4,4
Participants	2	52,1	47,5	56,2	-8,7	47,6	57,3	-9,7***
Participation aux séances								
Aucune séance		15,9	19,1	13,1	6,1	17,3	14,3	3,0
Sept séances ou plus		46,7	40,2	52,4	-12,2	43,8	49,9	-6,1*
Nombre de séances auxquelles les participants ont assisté		Nombre de séances						
Explo-carrière		3,4	3,0	3,7	-0,6	3,2	3,6	-0,4**
Ambassadeurs du postsecondaire		1,2	1,0	1,3	-0,2	1,1	1,2	-0,1**
Toutes les séances		5,2	4,7	5,7	-0,9	5,0	5,6	-0,6***
Quatre premières ¹		2,6	2,3	2,8	-0,5	2,5	2,7	-0,2**
Quatre dernières		2,0	1,8	2,2	-0,4	1,8	2,1	-0,3***
Autre		Pourcentage						
Déclaration de participation signée		72,8	68,7	76,4	-7,8	74,3	70,9	3,4
Taille de l'échantillon		893	418	475		486	405	

Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes : ¹Excluant la séance d'orientation.

Les séances de rattrapage de l'atelier Explo-carrière no 10 ne sont pas incluses.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

FRFS signifie « faible revenu, faible scolarité », c'est-à-dire que les parents co-résidents du participant avaient un revenu combiné inférieur au revenu provincial médian et n'avaient pas de diplôme, grade ou certificat d'un programme d'EPS de deux ans au moment du recrutement.

Participation des anglophones du Nouveau-Brunswick

Comme le montre le tableau 6.2, les taux de participation aux séances durant la première année sont plus élevés chez les anglophones du Nouveau-Brunswick que chez les participants du Manitoba, mais ils sont comparables à ceux des francophones du Nouveau-Brunswick (tableau 6.3). Plus des deux tiers (67,9 %) des participants et des parents (68,4 %) ont assisté à la séance d'orientation, et une proportion comparable de participants (69,8 %) ont assisté au premier atelier Ambassadeurs du postsecondaire.

Les taux de participation ont varié d'un atelier à l'autre, le plus fort se chiffrant à 73,1 % pour l'atelier Explo-carrière n° 2, et le plus faible à 46,7 % pour l'atelier Explo-carrière n° 6. À l'instar du Manitoba, la courbe a été décroissante durant l'année¹⁰⁰.

En moyenne, les anglophones du Nouveau-Brunswick participant à *Explorez vos horizons* ont assisté à 5,3 séances durant l'année, dépassant ainsi leurs homologues du Manitoba (4,5 séances), mais demeurant pratiquement à égalité avec les francophones du Nouveau-Brunswick (5,2 séances - voir le tableau 6.3). La baisse observée durant l'année a été moins marquée chez les anglophones du Nouveau-Brunswick que chez les participants du Manitoba, la moyenne de participation se chiffrant à 2,6 pour les quatre premiers ateliers et à 2,0 pour les quatre derniers.

100 La participation aux séances de la première année au Nouveau-Brunswick correspond aux moyennes combinées de la première cohorte, qui a assisté aux séances en 2004-2005, et de la deuxième cohorte, qui a assisté aux séances en 2005-2006. La participation aux séances de la première année au Manitoba reflète celle de la seule cohorte de participants ayant assisté aux séances en 2005-2006.



Le sexe n'a pas eu d'incidence sur la participation des anglophones du Nouveau-Brunswick, les garçons et les filles étant généralement présents en nombre équivalent.

Comparativement aux participants du Manitoba et aux francophones du Nouveau-Brunswick, le facteur FRFS n'a pas eu d'incidence aussi forte sur la participation. Des différences statistiquement significatives dans la participation du groupe cible FRFS et d'autres groupes n'ont été relevées que pour les ateliers *Explo-carrière* n^{os} 5 et 6 et le deuxième atelier *Ambassadeurs du postsecondaire*. L'écart le plus marqué a été observé pour l'atelier *Explo-carrière* n^o 6, où 52,5 % du groupe non-FRFS était présent comparativement à 51,2 % du groupe FRFS. De même, 51,2 % des parents non-FRFS ont assisté à cette séance comparativement à 41,5 % des parents FRFS.

Les anglophones du Nouveau-Brunswick ont été plus portés que les participants du Manitoba à assister à sept séances ou plus (48,1 % contre 39,8 %), et moins nombreux à n'avoir assisté à aucune séance (16,1 % contre 21,6 %). Globalement, la fréquence de la participation des anglophones et des francophones du Nouveau-Brunswick a été essentiellement la même.

Le taux de signature de la déclaration de participation à *Explorez vos horizons* était étroitement associé à la présence à la séance d'orientation, au cours de laquelle on a présenté la déclaration et encouragé les participants à la signer, ce qui est peu surprenant. En conséquence, on comprendra qu'un nombre relativement plus élevé d'anglophones du Nouveau-Brunswick (73,3 %) que de participants du Manitoba (59,7 %) ont signé la déclaration, puisque cette différence correspond dans les deux cas à la participation à la séance d'orientation.

Participation des francophones du Nouveau-Brunswick

Les taux de participation aux séances *Explorez vos horizons* chez les francophones du Nouveau-Brunswick ont été plus élevés que chez les participants du Manitoba, mais très semblables à ceux des anglophones du Nouveau-Brunswick. La participation la plus forte, soit 69,9 %, a été enregistrée pour l'atelier *Explo-carrière* n^o 1, et la plus faible, pour l'atelier *Explo-carrière* n^o 6, soit 46,1 %, ce qui correspond à la même courbe décroissante constatée chez les participants du Manitoba et les anglophones Nouveau-Brunswick. L'échantillon de francophones du Nouveau-Brunswick a assisté en moyenne à 5,2 séances pendant l'année, à 2,6 des quatre premières séances et à 2,0 des quatre dernières. Ces chiffres sont très semblables à ceux de l'échantillon d'anglophones du Nouveau-Brunswick.

Il est intéressant de noter que contrairement aux anglophones du Nouveau-Brunswick et aux participants du Manitoba, le sexe a été un important facteur de la participation des francophones du Nouveau-Brunswick — les filles étant favorisées — dans toutes les séances *Explorez vos horizons*. Cela a été particulièrement le cas pour les ateliers *Explo-carrière* n^{os} 2, 3 et 4, et les deux ateliers *Ambassadeurs du postsecondaire*. L'écart de participation le plus important a été observé à l'atelier *Explo-carrière* n^o 3, auquel ont assisté 61,7 % des filles comparativement à seulement 45,7 % des garçons.

Suivant une courbe se rapprochant davantage de celle des participants du Manitoba que de celle des anglophones du Nouveau-Brunswick, les francophones du groupe FRFS étaient moins portés à assister aux séances *Explorez vos horizons* que ceux de familles mieux nanties ou dont les parents étaient plus instruits. Cette constatation s'est avérée dans tous les ateliers, sauf pour *Explo-carrière* n^o 1 et le premier atelier *Ambassadeurs du postsecondaire*.

Tableau 6.4: Taux de participation aux séances *Explorez vos horizons* au Nouveau-Brunswick par groupe

Séance	Numéro de la séance	Francophones			Anglophones		
		EH/FS	EH	Impact	EH/FS	EH	Impact
Orientation							
Participants	1	73,0	62,4	10,6**	69,7	62,2	7,6*
Adultes	1	70,7	59,5	11,2**	69,7	62,2	7,6*
Explo-carrière							
Participants	1	74,5	63,3	11,2***	70,1	64,0	6,1
Participants	2	72,6	60,0	12,6***	75,7	69,4	6,3
Participants	3	58,9	45,2	13,7***	60,2	48,6	11,6***
Participants	4	58,9	42,4	16,6***	54,9	44,6	10,3**
Participants	5	54,4	36,2	18,2***	53,9	46,4	7,5*
Participants	6	55,5	33,8	21,7***	47,9	41,9	6,0
Adultes	6	52,9	31,0	21,9***	46,8	41,0	5,8
Ambassadeurs du postsecondaire							
Participants	1	69,2	56,7	12,5***	71,5	64,4	7,1*
Participants	2	59,5	41,9	17,6***	52,8	46,8	6,0
Participation aux séances							
Aucune séance		10,3	22,9	-12,6***	14,4	20,3	-5,8*
Sept séances ou plus		55,1	35,2	19,9***	51,1	41,9	9,2**
Nombre de séances auxquelles les participants ont assisté							
Explo-carrière		3,7	2,8	0,9***	3,6	3,1	0,5**
Ambassadeurs du postsecondaire		1,3	1,0	0,3***	1,2	1,1	0,1*
Toutes les séances		5,8	4,4	1,3***	5,6	4,9	0,7**
Quatre premières ¹		2,8	2,3	0,5***	2,8	2,5	0,3**
Quatre dernières		2,3	1,5	0,7***	2,1	1,8	0,3**
Autre							
Déclaration de participation signée		77,9	71,4	6,5	75,7	70,7	5,0
Taille de l'échantillon		263	210		284	222	

Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes: ¹Excluant la séance d'orientation.

L'échantillon exclut les participants qui ne font pas l'objet de l'enquête de suivi pour que l'impact expérimental soit valide.

Le chapitre 3 donne plus de détails à ce sujet.

Les séances de rattrapage d'Explo-carrière no 10 ne sont pas incluses. Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: * = 10%; ** = 5%; *** = 1%.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

À l'instar des anglophones, les francophones du Nouveau-Brunswick étaient plus portés à assister souvent aux séances que les participants du Manitoba. Seulement 15,9 % des francophones n'ont assisté à aucune séance, comparativement à 21,6 % des participants du Manitoba; 46,7 % ont assisté à sept séances ou plus, contre 39,8 % des participants du Manitoba. Chez les participants du secteur francophone ayant participé souvent aux ateliers, une différence importante a été observée pour le facteur FRFS, en faveur des participants non-FRFS.

Suivant encore une fois les chiffres sur la participation à la séance d'orientation, le taux de signature de la déclaration de participation chez les francophones du Nouveau-Brunswick a atteint 72,87 %.

Différence entre les cohortes du Nouveau-Brunswick

Les taux de participation aux activités durant la première année ont été essentiellement les mêmes pour les deux cohortes, à deux exceptions près: le taux de participation de la première cohorte aux ateliers Ambassadeurs du postsecondaire a été légèrement supérieur à celui de la deuxième cohorte¹⁰¹, et les participants de la première cohorte ont été plus nombreux à signer la déclaration de participation (77,3 %) que ceux de la deuxième (68,8 %).

101 La participation de la première cohorte au premier atelier APS a été de 68,2 % comparativement à 65,6 % pour la deuxième cohorte. La participation de la première cohorte à APS 2 a été de 53,7 % contre 48,9 % chez la deuxième.

Tableau 6.5: Caractéristiques des participants du Manitoba selon la fréquence de participation

	Pourcentage de participants ayant assisté à :			
	Tous les élèves EH	Aucune séance EH	Sept séances EH ou plus	Différence
Sexe				
Masculin	51,8	52,4	48,5	3,9
Féminin	48,2	47,6	51,5	-3,9
Total	100,0	100,0	100,0	
Revenu familial total par catégorie				
Moins de 20 000 \$	8,5	18,2	4,1	14,1***
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$	15,3	19,0	10,6	8,5**
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$	21,8	21,5	22,5	-1,0
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	21,9	19,0	25,2	-6,2
80 000 \$ ou plus	32,6	22,3	37,6	-15,3***
Total	100,0	100,0	100,0	
Groupe désigné				
FRFS ¹	31,3	45,1	22,2	22,9***
Non-FRFS	68,7	54,9	77,8	-22,9***
Total	100,0	100,0	100,0	
Scolarité des parents				
Moins que le secondaire	11,8	14,5	5,7	8,8**
Diplôme d'études secondaires	21,6	29,0	16,6	12,4***
Collège communautaire, école de métiers, formation d'apprentissage	43,3	40,3	47,2	-6,8
Université	23,3	16,1	30,6	-14,4***
Total	100,0	100,0	100,0	
Taille de l'échantillon	575	124	229	

Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes: ¹Revenu familial faible (selon la taille de la famille) et niveau de scolarité le plus élevé des parents inférieur à un grade, diplôme ou certificat d'un programme d'ÉPS de deux ans.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des non-participants et à ceux qui ont assisté à sept séances ou plus.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: * = 10%; ** = 5%; *** = 1%.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

Participation aux séances *Explorez vos horizons* par groupe programme au Nouveau-Brunswick

Parce que deux stratégies — *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* — sont mises à l'essai au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'*Un avenir à découvrir*, les participants de cette province ont été assignés de façon aléatoire à trois groupes programmes: *Explorez vos horizons*, *Fonds du savoir* et *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*. Les participants du groupe combiné ne sont nullement obligés de participer à *Explorez vos horizons* pour demeurer admissibles à un fonds du savoir, mais le fait d'être assigné à ce groupe pourrait avoir une incidence sur la participation aux séances. Comme on le démontre ci-dessous, cela été clairement le cas.

Le tableau 6.4 montre les taux de participation, la première année, des deux groupes programmes *Explorez vos horizons*, soit le groupe à qui on a offert uniquement *Explorez vos horizons* (EH) et le groupe à qui on a offert les stratégies combinées (EH/FS). Les participants du groupe combinant *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir* ont assisté à plus

de séances et ce, pour toutes les séances, à un niveau de signification statistique de 5 % ou de 1 % pour l'échantillon de francophones du Nouveau-Brunswick. L'incidence sur la participation a été moins marquée chez les anglophones, mais des différences statistiquement significatives ont été enregistrées pour environ la moitié des séances, y compris la séance d'orientation, *Explo-carrière* n^{os} 3, 4 et 5, et le premier atelier Ambassadeurs du postsecondaire.

Pour ce qui est de la signature de la déclaration de participation, bien que le groupe combiné ait été plus porté à l'avoir signée que ceux ne recevant qu'*Explorez vos horizons*, la différence n'était pas statistiquement significative.

On ignore pourquoi les participants du groupe combiné ont été plus nombreux à assister aux séances que ceux du groupe recevant exclusivement *Explorez vos horizons*. Les données qui seront recueillies lors des enquêtes auprès des participants ou des groupes de discussions permettront peut-être d'expliquer ces écarts ultérieurement.

Tableau 6.6 : Caractéristiques des anglophones du Nouveau-Brunswick selon la fréquence de participation

	Pourcentage de participants ayant assisté à :			
	Tous les élèves EH	Aucune séance EH	Sept séances EH ou plus	Différence
Cohortes				
Première cohorte	51,8	43,9	53,1	-9,3 [*]
Deuxième cohorte	48,2	56,1	46,9	9,3 [*]
Total	100,0	100,0	100,0	
Sexe				
Masculin	48,3	48,9	48,1	0,9
Féminin	51,7	51,1	51,9	-0,9
Total	100,0	100,0	100,0	
Revenu familial total par catégorie				
Moins de 20 000 \$	21,9	30,9	17,6	13,4 ^{***}
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$	26,3	28,8	27,8	1,0
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$	23,0	14,4	23,2	-8,8 ^{**}
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	14,7	13,0	15,4	-2,4
80 000 \$ ou plus	14,1	13,0	16,1	-3,1
Total	100,0	100,0	100,0	
Groupe désigné				
FRFS ¹	56,6	61,2	54,0	7,2
Non-FRFS	43,4	38,8	46,0	-7,2
Total	100,0	100,0	100,0	
Scolarité des parents				
Moins que le secondaire	11,0	16,5	7,0	9,5 ^{***}
Diplôme d'études secondaires	27,9	28,8	25,8	2,9
Collège communautaire, école de métiers, formation d'apprentissage	45,8	42,4	48,8	-6,3
Université	15,3	12,2	18,4	-6,1 [*]
Total	100,0	100,0	100,0	
Taille de l'échantillon	861	139	414	

Source: Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes: ¹Revenu familial faible (ajusté en fonction de la taille de la famille) et niveau de scolarité le plus élevé des parents inférieur à un grade, diplôme ou certificat d'un programme d'ÉPS de deux ans.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des non-participants et de ceux qui ont participé à sept séances ou plus.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit: * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS SELON LA FRÉQUENCE DE PARTICIPATION

Qui sont les participants les plus susceptibles d'assister aux ateliers d'*Explorez vos horizons*? Cette section présente les caractéristiques des participants (selon l'enquête de référence) qui ont assisté de manière active aux ateliers *Explorez vos horizons* comparativement à ceux qui n'ont pas participé. Les tableaux 6.5 à 6.7 comparent les caractéristiques de ces deux groupes.

Participants du Manitoba

Le tableau 6.5 compare certaines des caractéristiques des « participants fréquents » du Manitoba (ceux qui ont assisté à sept ateliers ou plus durant la première année) à celles des non-participants (ceux qui n'ont assisté à aucune séance). Le sexe n'a pas eu d'incidence importante sur la participation,

mais des différences marquées sont ressorties de la comparaison des deux groupes en fonction du revenu familial, de la scolarité des parents et de la combinaison des deux facteurs (FRFS).

Au Manitoba, les participants fréquents lors de la première année étaient issus de familles à revenu élevé et (ou) dont le niveau de scolarité des parents était supérieur. Bien plus du tiers (37,6 %) des participants fréquents venaient de famille dont le revenu se situait dans la tranche supérieure (80 000 \$ et plus) alors qu'un peu plus du cinquième (22,3 %) des non-participants se trouvaient dans cette catégorie de revenu. En outre, 18,2 % des non-participants se classaient dans le groupe de revenu le plus faible (moins de 20 000 \$) comparativement à seulement 4,1 % des participants fréquents. Pour ce qui est de la scolarité des parents, 30,6 % des participants fréquents lors de la première année étaient issus de familles dont au

Tableau 6.7 : Caractéristiques des francophones du Nouveau-Brunswick selon la fréquence de participation

	Pourcentage de participants ayant assisté à :			
	Tous les participants EH	Aucune séance EH	Sept séances EH ou plus	Différence
Cohortes				
Tous les participants de la première cohorte	47,9	44,4	49,4	-5,0
Tous les participants de la deuxième cohorte	52,1	55,6	50,6	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	
Sexe				
Masculin	46,8	56,3	40,3	16,1
Féminin	53,2	43,7	59,7	-16,1
Total	100,0	100,0	100,0	
Revenu familial total par catégorie				
Moins de 20 000 \$	20,1	29,1	14,5	14,6
De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$	27,2	23,4	28,6	-5,2
De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$	26,3	21,3	28,6	-7,3
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$	10,1	9,9	10,9	-1,0
80 000 \$ ou plus	16,3	16,3	17,4	-1,1
Total	100,0	100,0	100,0	
Groupe désigné				
FRFS ¹	54,5	59,2	51,3	7,8
Non-FRFS	45,5	40,8	48,7	-7,8
Total	100,0	100,0	100,0	
Scolarité des parents				
Moins que le secondaire	19,5	30,3	13,0	17,3 [*]
Diplôme d'études secondaires	22,8	17,6	23,5	-5,9
Collège communautaire, école de métiers, formation d'apprentissage	44,5	43,7	47,0	-3,3 ^{**}
Université	13,2	8,5	16,5	-8,1 [*]
Total	100,0	100,0	100,0	
Taille de l'échantillon	993	142	417	

Source : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP).

Notes : ¹Revenu familial faible (ajusté en fonction de la taille de la famille) et niveau de scolarité le plus élevé des parents inférieur à un grade, diplôme ou certificat d'un programme d'ÉPS de deux ans.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des non-participants et des participants qui ont assisté à sept séances ou plus.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons peut différer selon les variables en raison de données manquantes.

moins un des parents détenait un grade universitaire, comparativement à 16,1 % des non-participants. Seulement 5,7 % des participants fréquents provenaient de familles dont aucun des parents n'avait terminé le secondaire, ce qui était le cas de 14,5 % des familles des non-participants.

Les données du tableau 6.5 nous apprennent qu'au Manitoba le groupe FRFS n'a pas autant participé la première année que les participants issus de familles à revenu plus élevé ou dont les parents ont plus de scolarité. Seulement 22,2 % des participants fréquents du Manitoba se trouvaient dans le groupe FRFS, alors que plus des trois quarts (77,8 %) de ces participants correspondaient au groupe non-FRFS. Tandis que les non-participants étaient plus susceptibles de provenir du groupe non-FRFS que du groupe FRFS, l'écart était beaucoup plus mince, soit 54,9 % et 45,1 % respectivement.

Participants anglophones du Nouveau-Brunswick

Comme le montre le tableau 6.6, les participants fréquents chez les anglophones du Nouveau-Brunswick étaient plus nombreux dans la première cohorte (53,1 %) que dans la deuxième (46,9 %), et comparativement aux non-participants, ils étaient plus nombreux à avoir au moins un parent diplômé de l'université (18,4 % par rapport à 12,2 % respectivement). Seulement 7,0 % des participants fréquents faisaient partie de la catégorie de scolarité parentale la plus faible (moins que le secondaire), alors que c'était le cas pour 16,5 % des non-participants. Près du tiers (30,9 %) des non-participants étaient issus de famille dont le revenu était dans la catégorie la plus faible (moins de 20 000 \$) comparativement à seulement 17,6 % des participants fréquents.

Aucune différence importante n'a été notée entre les participants fréquents et les non-participants du Nouveau-Brunswick quant au facteur FRFS, et aucune différence liée au sexe n'a été observée.

Participants francophones du Nouveau-Brunswick

Les proportions de participants fréquents chez les francophones du Nouveau-Brunswick de la première et de la deuxième cohortes étaient égales (voir le tableau 6.7), mais la deuxième cohorte comptait une proportion beaucoup plus élevée de non-participants (55,6 %) que la première cohorte (44,4 %) ¹⁰².

Les participants fréquents lors de la première année chez les francophones du Nouveau-Brunswick se distinguent des anglophones du Nouveau-Brunswick et des participants du Manitoba en ce qu'ils comptaient beaucoup plus de filles (59,7 %) que de garçons (40,3 %). Autrement, ces participants ont un profil semblable à celui des participants anglophones du Nouveau-Brunswick. Ils sont issus de familles dont au moins un des parents est allé à l'université (16,5 %) comparativement aux non-participants (8,5 %). Les non-participants provenaient de familles dont aucun des parents n'est diplômé du secondaire (30,3 %), comparativement aux participants fréquents (13,0 %).

Le revenu familial était aussi une différence entre les non-participants et les participants fréquents, les premiers étant 29,1 % à se situer dans la catégorie du plus faible revenu (moins de 20 000 \$) comparativement à seulement 14,5 % des seconds.

Comme pour les participants anglophones du Nouveau-Brunswick, on pouvait percevoir des différences quant à l'état de FRFS chez les participants fréquents francophones et les non-participants, mais ces différences n'étaient pas statistiquement significatives.

UTILISATION DU SITE INTERNET UN AVENIR À DÉCOUVRIR

L'analyse de l'utilisation du site Internet *Un avenir à découvrir* couvre la première année de participation à *Explorez vos horizons* de chacune des deux cohortes. Ainsi, les données sur la première cohorte du Nouveau-Brunswick couvrent la période de novembre 2004 à la fin de juin 2005, alors que celles sur la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick et les participants du Manitoba, de septembre 2005 à la fin de juin 2006. Ces données ont été recueillies par Allegro 168 Inc. Communications + Design, l'entrepreneur chargé du développement et de la mise à jour du site Internet *Un avenir à découvrir*. Parce que le site est accessible à partir de noms d'utilisateur et de mots de passe uniques, tous les participants ont pu faire l'objet d'un suivi individuel.

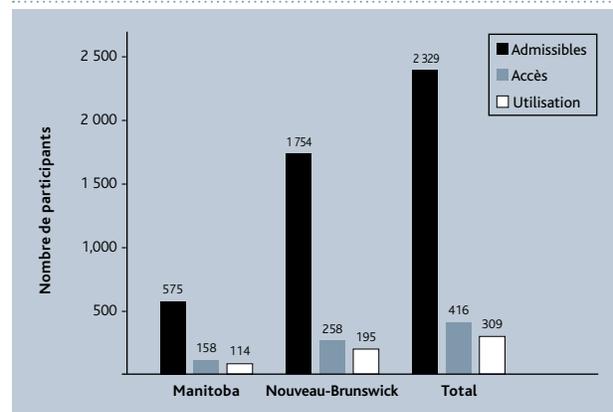
Dans cette section, on distingue l'« accès » au site Internet de l'« utilisation ». L'accès désigne la première fois où le participant entre sa clé unique pour activer son compte *Un avenir à découvrir*. Cette démarche, et toute démarche

subséquente d'ouverture de session, est considérée comme un « accès » si le participant ne va pas plus loin que la page d'accueil du site. L'utilisation du site Internet englobe les activités dans le cadre desquelles le participant dépasse la page d'accueil. Il est donc possible qu'un participant ait accédé au site de multiples fois sans pour autant l'utiliser.

Admissibilité au site Internet *Un avenir à découvrir*, accès et utilisation par province

La figure 6.1 montre que la plupart des participants qui étaient autorisés à accéder au site Internet *Un avenir à découvrir* ne l'ont pas fait. Des 2 329 participants admissibles, 416 ont accédé au site au moins une fois durant la première année du projet pilote — soit environ 18 % ¹⁰³.

Figure 6.1: Admissibilité au site Internet *Un avenir à découvrir*, accès et utilisation par province



Source: Calculs fondés sur les données du site Internet *Un avenir à découvrir* et l'enquête de référence auprès des parents et des participants.

La plupart des participants qui ont accédé au site Internet en ont poursuivi l'exploration: 309 participants sur 2 329 ou 13 % des participants admissibles ont *utilisé* le site Internet. Des 416 participants qui ont accédé au site Internet, près des trois quarts (74 %) ont enregistré une utilisation, tandis que les autres (26 %) n'ont pas franchi la page d'accueil.

Un pourcentage beaucoup plus élevé de participants du Manitoba ont accédé au site Internet comparativement à leurs homologues du Nouveau-Brunswick ¹⁰⁴. La figure 6.2 montre que 158 sur une possibilité de 575 participants au Manitoba (27,5 %) ont accédé au site, par rapport à 258 sur 1 754 participants au Nouveau-Brunswick (14,7 %).

102 L'explication de cette différence se retrouve dans la définition des non-participants, ceux qui n'ont assisté à aucune séance, et des participants fréquents, ceux qui ont assisté à sept séances ou plus. Un nombre important de participants se situent dans la catégorie intermédiaire.

103 Les participants admissibles englobent les participants des deux provinces assignés au groupe programme *Explorez vos horizons* et au groupe programme combinant *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir*, ainsi que les participants d'*Explorez vos horizons* ne faisant pas l'objet d'une enquête de suivi au Nouveau-Brunswick seulement.

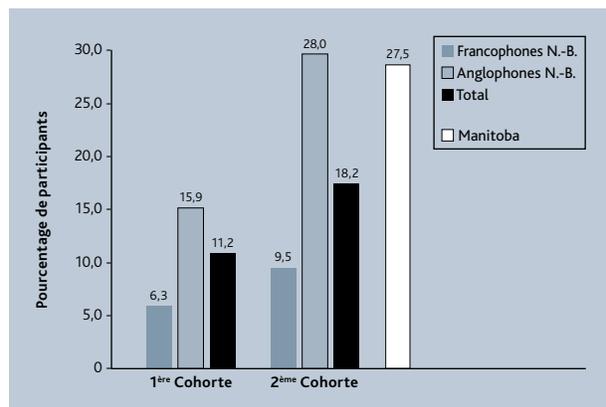
104 ***t = -6,24, p < ,001



Accès au site Internet *Un avenir à découvrir* par cohorte, province, secteur et sexe

La figure 6.2 montre que globalement, un pourcentage plus élevé de participants de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick ont accédé au site Internet *Un avenir à découvrir* comparativement aux participants de la première cohorte: 160 participants sur une possibilité de 880 (18,2 %) par rapport à 98 sur une possibilité de 874 (11,2 %) respectivement.

Figure 6.2: Participants ayant accédé au site Internet d'*Un avenir à découvrir* durant leur première année



Sources: Calculs fondés sur les données du site Internet *Un avenir à découvrir* et l'enquête de référence auprès des parents et des participants.

Comme on le verra plus loin, les efforts soutenus des animateurs durant l'année pour stimuler la participation à toutes les activités d'*Explorez vos horizons* peuvent expliquer cette situation. On ne peut toutefois pas tirer de conclusions à l'heure actuelle.

L'accès au site Internet par les participants du Manitoba a oscillé autour de 28 %, ce qui correspond presque parfaitement à l'accès au site Internet par les participants anglophones de la deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick (28 %).

Lorsque l'on examine uniquement le Nouveau-Brunswick, plus d'anglophones ont accédé au site Internet durant la première année de l'intervention que de francophones dans les deux cohortes. L'accès se chiffre à 15,9 % chez les anglophones de la première cohorte et à 28 % pour la deuxième cohorte, alors qu'il s'établit à 6,3 % chez les francophones de la première cohorte et à 9,5 % pour la deuxième cohorte.

Beaucoup plus de filles que de garçons ont accédé au site Internet *Explorez vos horizons* (19 % par rapport à 16 %) ¹⁰⁵.

Accès au site Internet par le groupe désigné du Nouveau-Brunswick

Aucun lien n'a été observé entre l'accès au site Internet et le fait d'appartenir au groupe désigné ou FRFS ¹⁰⁶. En effet, les participants du groupe désigné du Nouveau-Brunswick n'étaient ni plus ni moins portés à accéder au site Internet que les autres participants de l'échantillon de cette province. En outre, le groupe désigné n'était ni plus ni moins porté à utiliser le site Internet que d'autres participants du Nouveau-Brunswick ayant accédé au site Internet.

105 **t = -2,10, p = 0,04

106 Le facteur FRFS signifie que le participant vient d'une famille à « faible revenu et à faible scolarité » — la famille du participant avait un revenu correspondant à la tranche la plus faible (inférieure à la médiane provinciale) et aucun des parents ou tuteurs co-résidents n'avait un diplôme, grade ou certificat d'un programme d'EPS d'une durée minimale de deux ans au moment du recrutement.

Tableau 6.8 : Accès au site Internet et utilisation en fonction de la participation aux séances *Explorez vos horizons*

	Participants ayant assisté à :			
	Tous les participants	Sept séances EH ou plus	Aucune séance EH	Différence
Manitoba				
Accès au site	27,5	53,7	0,8	52,9***
Utilisation du site	19,8	41,9	0,8	41,1***
Nouveau-Brunswick				
Accès au site	14,7	22,0	1,4	20,6***
Utilisation du site	11,1	16,7	1,1	15,7***
Francophones N.-B.				
Accès au site	8,0	12,5	1,4	11,1***
Utilisation du site	4,8	7,7	0,7	7,0***
Anglophones N.-B.				
Accès au site	21,7	31,6	1,4	30,2***
Utilisation du site	17,7	25,8	1,4	24,4***
Première cohorte N.-B.				
Accès au site	11,2	17,1	0,8	16,3***
Utilisation du site	10,1	15,5	0,8	14,7***
Deuxième cohorte N.-B.				
Accès au site	18,2	27,2	1,9	25,2***
Utilisation du site	12,2	18,0	1,3	16,8***
Taille de l'échantillon	2 329	1 060	405	

Sources : Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) et données du site Internet *Un avenir à découvrir*.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les caractéristiques des non-participants et des participants qui ont assisté à sept séances ou plus.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans la somme des pourcentages.

La taille des échantillons diffère selon les variables en raison de données manquantes.

Accès au site Internet en fonction de la fréquence de participation aux séances

Les participants fréquents aux séances *Explorez vos horizons* ont accédé au site Internet et l'ont utilisé plus souvent que ceux qui n'ont assisté à aucune séance. Comme le dévoile le tableau 6.8, cette constatation s'est avérée vraie pour l'ensemble de l'échantillon—les deux provinces ainsi que les deux secteurs linguistiques et les deux cohortes du Nouveau-Brunswick. Plus de la moitié (53,7 %) des participants fréquents du Manitoba ont accédé au site Internet, suivi de près d'un tiers (31,6 %) des anglophones du Nouveau-Brunswick et de 12,5 % des francophones. L'accès au site Internet par les participants qui n'ont assisté à aucune séance était négligeable, allant de 0,8 % pour l'échantillon du Manitoba à 1,4 % pour les deux secteurs linguistiques du Nouveau-Brunswick.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION : SÉANCES DE RATTRAPAGE ET AUTRES INITIATIVES

Cette section décrit les efforts déployés par les animateurs pour stimuler la participation à *Explorez vos horizons*. Y sont expliquées les initiatives autres que les étapes initialement envisagées au début de la mise en œuvre, dont il est question au chapitre 5. Les procès-verbaux des réunions des

animateurs et les plans d'action montrent que des mesures supplémentaires ont été imaginées par les animateurs pour encourager la participation. Les animateurs ont progressivement accru les efforts durant la première année (et par la suite) afin de maximiser l'exposition des participants aux composantes de l'intervention d'éducation au choix de carrière.

Séances de rattrapage

Durant les premières semaines de la mise en œuvre d'*Explorez vos horizons*, les animateurs se sont rendu compte que tous les participants ne pourraient participer régulièrement aux ateliers prévus et ce, pour diverses raisons. Certains ne pouvaient être joints, d'autres avaient des conflits d'horaire. Quelques-uns disaient ne pas être intéressés et d'autres encore promettaient de se présenter, mais ne le faisaient pas. Les animateurs ont tenté de « rattraper » le contenu perdu par tous les moyens raisonnables. Aussi, si un participant manquait une séance, on le contactait par téléphone et on lui proposait de lui remettre le matériel de la séance en question, en plus de lui expliquer la matière soit par téléphone, soit à l'école au dîner ou durant une période libre, soit en se présentant plus tôt ou en restant plus tard à la séance suivante. Lorsque les animateurs pouvaient confirmer qu'un certain nombre de participants étaient disponibles pour une séance de rattrapage

complète, ils pouvaient proposer de présenter l'atelier une seconde fois. Puisque cette dernière mesure produisait essentiellement la même expérience qu'une séance ordinaire, les ateliers de rattrapage ont été inclus aux séances ordinaires dans le calcul de la participation aux fins d'analyse.

Le concept initial d'*Explorez vos horizons* n'avait pas défini de formule pour les séances de rattrapage. Leur structure et organisation ont été élaborées au fur et à mesure, en réponse aux besoins suscités par la mise en œuvre. Au début, les animateurs n'ont pas eu à les donner ou à les enregistrer systématiquement. Dans la mesure où les séances de rattrapage ont permis d'accroître l'exposition des participants au contenu d'*Explorez vos horizons*, il est important de mieux comprendre leur nature et leur fréquence. Il est donc probable qu'un prochain rapport aborde avec plus de détails les séances de rattrapage données la première année, lorsque davantage de données à ce sujet auront été recueillies auprès des animateurs qui les ont organisées, puis analysées.

Autres initiatives visant à stimuler la participation

Durant la première année et par la suite, les animateurs, le personnel des bureaux d'*Un avenir à découvrir* et les sous-traitants ont trouvé d'autres moyens d'intégrer les différentes composantes d'*Explorez vos horizons* et d'encourager la participation à chacune. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- Les animateurs ont profité de toutes les occasions possibles pour mentionner la Revue @venir et le site Internet durant les ateliers Explo-carrière et Ambassadeurs du postsecondaire.
- L'adresse du site Internet *Un avenir à découvrir* a été estampillée sur toute la documentation — dont la Revue @venir — envoyée par la poste par le bureau d'*Un avenir à découvrir* (Manitoba et deuxième cohorte du Nouveau-Brunswick).
- Les directeurs d'école ont envoyé des lettres pour appuyer *Un avenir à découvrir* et encourager les participants et les parents à assister aux ateliers (Nouveau-Brunswick seulement).
- Des notes ont été ajoutées à la revue avant son envoi par la poste dans le but d'atteindre ceux qui ne participaient pas (Manitoba seulement).
- Les animateurs ont rencontré les participants à l'heure du dîner et durant les pauses pour les encourager à participer.
- La Revue @venir a mis en évidence des exemples d'information contenue dans le site Internet.
- Des extraits du site Internet ont été envoyés par courriel aux participants disposant d'une telle adresse (Manitoba seulement).
- Les animateurs se sont rendus dans les écoles afin de prendre contact avec des participants qui ne se présentaient pas aux ateliers.



- L'horaire des ateliers *Explorez vos horizons* a été envoyé par la poste aux participants qui n'assistaient pas aux séances.
- Des invitations aux séances par messagerie vocale mentionnaient précisément qu'une collation serait servie.

Participation « inactive » et retrait du projet

Malgré les efforts des animateurs, certains participants n'ont pu être contactés, d'autres ont refusé de participer, quelques-uns ont indiqué qu'ils assisteraient aux séances, mais ne se sont pas présentés, et d'autres encore ont exprimé clairement ne plus vouloir participer et ont demandé qu'*Un avenir à découvrir* ne les contacte plus. Ce dernier groupe est celui des « participants inactifs » — on ne les invitera plus aux ateliers *Explorez vos horizons* ni ne les contactera par la poste — mais ils demeurent néanmoins des membres importants du projet de recherche¹⁰⁷. Ces participants sont toujours sollicités pour les enquêtes téléphoniques d'*Un avenir à découvrir* et la SRSA continue de recueillir leurs données administratives aux fins d'analyse. Après un certain temps, les animateurs peuvent décider de

les contacter à nouveau afin de voir s'ils ont changé d'idée et s'ils veulent reprendre la participation active à *Explorez vos horizons*. Les animateurs choisissent le moment de recontact en prenant en compte les raisons évoquées par le participant pour devenir inactif. Si le participant accepte de redevenir actif ou encore de continuer de recevoir la Revue @venir, son état change pour « actif » dans le SIGP. Le nombre de participants inactifs est faible dans les deux provinces.

Les participants qui veulent non seulement mettre fin à leur participation active à *Explorez vos horizons* mais aussi se retirer du projet de recherche *Un avenir à découvrir* doivent composer le numéro sans frais de la SRSA. Un membre du personnel de la SRSA tente alors d'aborder leurs préoccupations et de les convaincre de demeurer dans le projet, mais s'il n'y parvient pas, il leur envoie un formulaire de retrait officiel. Une fois que le formulaire dûment rempli a été retourné à la SRSA, l'élève n'est plus un participant du projet de recherche *Un avenir à découvrir*. Le nombre de participants s'étant officiellement retirés du projet est négligeable.

107 Un autre sous-groupe de participants a été formé. Il s'agissait de participants ayant indiqué ne plus vouloir participer aux ateliers, mais ayant accepté de recevoir les envois postaux du bureau d'*Un avenir à découvrir*, y compris la Revue @venir. Les animateurs ne téléphonaient pas à ces participants avant chaque atelier, mais les contactaient à l'occasion pour vérifier s'ils n'avaient pas changé d'avis et décidé de participer.



7

Activités des *Fonds du savoir* et participation

Introduction

Le présent chapitre aborde les activités de la première année des *Fonds du savoir* (FS), l'intervention d'incitatif financier d'*Un avenir à découvrir*¹⁰⁸ (UAD), ainsi que la participation à ces activités. Pour que les *Fonds du savoir* aient un impact sur l'accès aux études postsecondaires, il est important qu'un nombre suffisant de participants ouvrent un fonds et accumulent des versements, comme on l'explique dans le présent chapitre. Les objectifs de mise en œuvre des *Fonds du savoir* et les mesures prises par le personnel d'*Un avenir à découvrir* pour les atteindre sont également présentés ici.

L'initiative *Fonds du savoir* n'est proposée qu'au Nouveau-Brunswick où 1 097 élèves recrutés pour *Un avenir à découvrir* ont été assignés de façon aléatoire aux *Fonds du savoir*, seuls ou en combinaison avec *Explorez vos horizons*¹⁰⁹ (EH). Pour être admissibles aux *Fonds du savoir*, les participants devaient être issus d'une famille à faible revenu, ce qui a été déterminé au moment de l'enquête de référence (chapitre 3).

108 Pour établir le contexte, nous fournissons ici quelques renseignements sur des activités prévues après la première année de mise en œuvre.

109 La moitié des 1 097 participants ont été assignés de façon aléatoire au groupe *Fonds du savoir* (549) et l'autre moitié (548), au groupe combiné *Fonds du savoir* plus *Explorez vos horizons* (voir le tableau 3.5 du chapitre 3).



RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- Chez les élèves recrutés pour *Un avenir à découvrir*, 1 097 ont été assignés de façon aléatoire aux *Fonds du savoir*, seuls ou en combinaison avec *Explorez vos horizons*. Pour être admissibles aux *Fonds du savoir*, les participants devaient provenir d'une famille à faible revenu, ce qui a été déterminé au moment de l'enquête de référence.
- Une vaste majorité de participants (93,3 %) ont fait les démarches nécessaires pour ouvrir un *Fonds du savoir* et 90,3 % ont reçu un versement de 2 000 \$ à la fin de la première année.
- Le personnel du bureau du Nouveau-Brunswick d'*Un avenir à découvrir* est chargé de tenir un registre des versements portés aux *Fonds du savoir* et d'aviser la Fondation de l'admissibilité aux paiements à ce titre.
- La mise en œuvre des *Fonds du savoir* s'est déroulée comme prévu durant la première année pour les deux cohortes. Les employés ont avisé les participants concernés de leur admissibilité et leur ont fourni un soutien informationnel pour les encourager à remplir les formules nécessaires à l'ouverture de leur fonds. Ils ont donné aux participants et à leurs parents suffisamment de temps et de possibilités pour poser des questions au sujet des *Fonds du savoir* et les ont informés de l'état de leur fonds à la fin de l'année scolaire.

OBJECTIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS DU SAVOIR

Contrairement à *Explorez vos horizons*, l'intervention *Fonds du savoir* n'implique aucun contact personnel régulier entre les participants et les employés d'*Un avenir à découvrir*. Les échanges entre les participants et le personnel à propos des *Fonds du savoir* visent uniquement à clarifier les conditions régissant l'incitatif financier et (ou) à fournir des détails sur les demandes de paiement. Par conséquent, les activités de la première année ont consisté en des communications par la poste et par téléphone pour faire comprendre l'intervention, encourager la participation et aviser les participants du solde de leur fonds au terme de la première année. Par ailleurs, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* s'est occupé de certaines tâches ne faisant pas appel à l'intervention directe des participants, mais nécessaires au fonctionnement de

l'intervention. Les deux genres d'activités—celles nécessitant l'intervention des participants et les autres—s'inscrivent parmi les objectifs de mise en œuvre de la première année :

- Informer le participant et ses parents, par la poste et par téléphone, selon le cas, des règles d'admissibilité à l'accumulation des versements et veiller à ce qu'ils comprennent ces règles;
- Aviser les participants tôt dans leurs études secondaires pour que les effets à long terme de l'offre des *Fonds du savoir* puissent être éprouvés intégralement;
- Donner aux participants suffisamment de temps et de soutien, par le biais du bureau d'*Un avenir à découvrir*, pour qu'ils participent à l'intervention : leur fournir toute l'information nécessaire en temps opportun pour qu'ils ouvrent un fonds et demeurer en contact avec eux aux fins de l'administration des fonds par la poste;
- Vérifier l'admissibilité aux versements de la première année;
- Aviser les participants par la poste ou par téléphone, selon le cas, de leur admissibilité au versement de la première année;
- Aviser les participants par la poste du solde de leur fonds à la fin de la première année et leur rappeler qu'ils sont toujours admissibles.

À la lumière des renseignements recueillis auprès du personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir*, dans les procès-verbaux des réunions et dans le Système d'information sur la gestion du projet (SIGP), la mise en œuvre de l'intervention *Fonds du savoir* s'est déroulée comme prévu. Les employés du projet ont déployé tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la mise en œuvre. Ils ont avisé les participants admissibles et leur ont fourni un soutien informationnel, par la poste et par téléphone, pour les encourager à remplir les formules nécessaires à l'ouverture de leur fonds. Ils ont donné suffisamment de temps et d'occasions aux participants et à leurs parents pour exprimer leurs préoccupations et poser des questions sur les *Fonds du savoir* et les ont pleinement informés du solde de leur fonds à la fin de l'année scolaire.

ACTIVITÉS DES FONDS DU SAVOIR ET PARTICIPATION

Signature de la déclaration de participation

Les participants assignés aux groupes programmes *Fonds du savoir* ou *Fonds du savoir* plus *Explorez vos horizons* ont été avisés de leur admissibilité aux *Fonds du savoir* dans une lettre envoyée par le bureau d'*Un avenir à découvrir* suivant l'assignation aléatoire en août 2004 (première cohorte) et en août 2005 (deuxième cohorte). À l'automne, ils ont reçu du bureau d'*Un avenir à découvrir* une trousse d'information contenant une déclaration de participation aux *Fonds du savoir*. Cette trousse expliquait en détail toutes les conditions d'admissibilité aux *Fonds du savoir*, ainsi que les processus d'accumulation et de réception (voir l'encadré 7.1). La lettre d'accompagnement expliquait que la déclaration devait être signée, puis envoyée au bureau d'*Un avenir à découvrir* dans un délai fixe pour que les participants puissent ouvrir leur *Fonds du savoir* et demeurer admissibles aux versements. Elle les invitait par ailleurs à communiquer avec le bureau d'*Un avenir à découvrir*, à partir d'un numéro sans frais, pour toute question.



Encadré 7.1 : Sujets abordés dans la déclaration de participation aux *Fonds du savoir*

- Définition des conditions
- Participation conditionnelle à la réception par le bureau d'*Un avenir à découvrir* de la déclaration dûment remplie
- Accord quant à la communication des changements apportés aux coordonnées des participants
- Communication du NAS des parents
- Avis concernant la communication possible du NAS du participant
- Vérification annuelle de l'état d'élève actif pendant le secondaire
- Vérification de l'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme équivalent
- Admissibilité aux programmes d'études postsecondaires
- Demande de réception de paiements des *Fonds du savoir*
- Versements des *Fonds du savoir*
- Confidentialité des données sur le participant

La déclaration de participation aux *Fonds du savoir* a été élaborée par les représentants d'*Un avenir à découvrir* de la Fondation et des partenaires provinciaux, conseillés par des avocats et aidés de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA). La version finale consistait en un document de cinq pages que le participant et son ou ses parent(s) devaient signer. Les concepteurs de la déclaration se sont efforcés de la formuler en langage clair, tout en veillant aux aspects juridiques. Pour aider les destinataires à bien la comprendre, on a ajouté à la trousse le *Guide du titulaire d'un compte du Fonds du savoir*. Les participants devaient retourner leur déclaration au bureau d'*Un avenir à découvrir*, mais ils pouvaient conserver le guide à titre de référence. Pour faciliter l'envoi des documents, des enveloppes de retour préaffranchies étaient aussi incluses.

La trousse des participants de la première cohorte a été postée en novembre 2004; la date de retour était fixée au 15 février 2005. Celle des participants de la deuxième cohorte a été mise à la poste en octobre 2005 et devait être retournée le 15 décembre de la même année. Dans les deux cas, pour que le plus grand nombre possible de participants ouvrent un *Fonds du savoir* et permettre au personnel de communiquer avec ceux qui n'avaient pas répondu, les déclarations ont été acceptées jusqu'à la dernière journée de l'année scolaire au cours de laquelle les trousse avaient été envoyées pour chaque cohorte respective.

Peu avant la fin de l'échéance, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* a envoyé une seconde trousse contenant une copie de la déclaration et une lettre révisée aux participants dont les déclarations n'avaient pas été retournées. Ensuite, le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* a téléphoné aux participants qui n'avaient pas répondu et leur a envoyé une troisième ou, dans certains cas, une quatrième trousse au besoin. Ces envois supplémentaires ont été effectués lorsque les participants n'avaient pas en main la trousse initiale, soit parce qu'ils avaient déménagé ou parce qu'ils l'avaient égarée. Les appels de suivi ont également permis au personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* de répondre à toute question en suspens quant à l'offre des *Fonds du savoir*. Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* a indiqué qu'en général, les répondants avaient témoigné de leur volonté et de leur intention de remplir les déclarations. Toutefois, pas tous les participants qui avaient indiqué qu'ils retourneraient leur déclaration l'ont fait.

Comme le montre la figure 7.1, la vaste majorité (93,3 %) de tous les participants admissibles aux *Fonds du savoir* ont retourné leur déclaration au bureau d'*Un avenir à découvrir* avant l'échéance. Cependant, malgré les efforts intensifs du personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* et la prolongation *de facto* de l'échéance, 73 participants (6,7 %) ¹¹⁰ ne l'ont pas fait à temps et ont ainsi mis fin à leur admissibilité. Une différence a été notée entre les deux secteurs linguistiques quant aux taux de signature de la déclaration, 95,4 % des 525 francophones l'ayant signée, contre 91,3 % des 566 anglophones.

Les participants qui n'ont pas renvoyé leur déclaration signée au bureau d'*Un avenir à découvrir* ont reçu une lettre les avisant qu'ils n'étaient plus admissibles aux *Fonds du savoir*. S'ils faisaient partie du groupe incluant *Explorez vos horizons*, la lettre précisait qu'ils demeuraient tout de même admissibles à cette intervention.

Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* n'a pas officiellement cherché à connaître les motifs du non-retour des déclarations. Toutefois, leurs échanges et tentatives d'échanges avec les participants ont permis de dégager plusieurs raisons :

- Les participants avaient déménagé dans une autre province;
- Les participants et (ou) leurs parents n'avaient pas bien compris les conditions des *Fonds du savoir*;
- La trousse contenait trop d'informations; certaines familles l'avaient ainsi mise de côté pour l'étudier ultérieurement ou encore l'avaient jetée;
- La trousse avait été considérée comme du courrier inutile.

L'enquête après 30 mois (auprès de tous les membres des groupes programmes *Fonds du savoir* et *Explorez vos horizons plus Fonds du savoir*) examinera plus systématiquement la compréhension de l'intervention et les raisons de la non-participation. Les résultats seront dévoilés dans un prochain rapport.

Vérification de l'admissibilité continue aux *Fonds du savoir*
L'admissibilité continue aux versements des *Fonds du savoir* est fonction de l'état d'« élève actif » du participant dans une école secondaire du Nouveau-Brunswick à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle le dépôt est fait. Les participants d'établissements alternatifs du Nouveau-Brunswick ou

110 On a offert un *Fonds du savoir* à 1 097 élèves, mais les statistiques sur les déclarations et la participation sont basées sur 1 091 membres du groupe programme. Six participants aux *Fonds du savoir* ont été exclus de l'analyse parce qu'ils avaient été recrutés en tant qu'enfants pris en charge par la province (voir les chapitres 3 et 4).



recevant un enseignement à domicile comptent comme des « élèves actifs » à cette fin. Les participants « inactifs » à la fin de l'année scolaire ne reçoivent aucun versement.

L'état d'élève actif est vérifié par le registre central de données sur les étudiants du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. À la fin de chaque année scolaire, le bureau d'*Un avenir à découvrir* envoie une liste de tous les participants des *Fonds du savoir* à vérifier dans le registre. Le ministère retourne un fichier dressant la liste des participants « actifs » et qui peuvent obtenir un versement. Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* contacte directement les participants des *Fonds du savoir* qui n'apparaissent pas comme « actifs » dans la liste afin de déterminer s'ils ont déménagé ou s'ils ont abandonné l'école, sinon pour confirmer leur état.

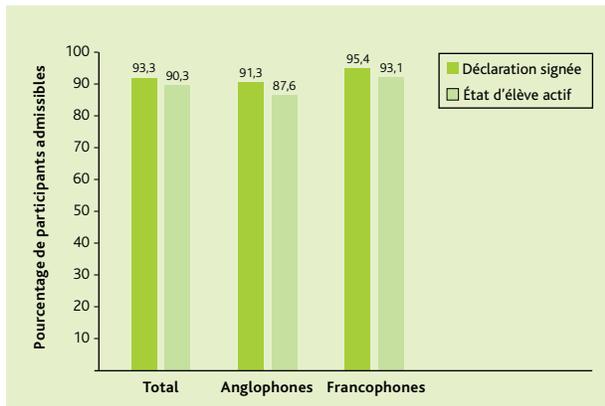
Alors que la vaste majorité des participants d'*Un avenir à découvrir* étaient encore actifs à la fin de l'année scolaire, la figure 7.1 révèle une différence opposant les deux secteurs linguistiques, une plus grande proportion de francophones

que d'anglophones étant actifs (93,1 % contre 87,6 % respectivement). Cependant, si l'on regarde uniquement l'état d'élève actif des participants ayant signé la déclaration de participation, il n'y a pas de différence entre les deux secteurs et pratiquement l'ensemble des 1 018 participants (96,7 %)¹¹¹ du Nouveau-Brunswick ayant signé la déclaration apparaissaient comme « actifs » à la fin de la première année. Ces 985 participants — qui ont signé la déclaration et étaient actifs — ont enregistré leur premier versement de 2 000 \$ des *Fonds du savoir* et ont reçu une lettre du bureau d'*Un avenir à découvrir* les avisant de ce versement. Le faible pourcentage de participants ayant signé la déclaration, mais qui étaient inactifs à la fin de l'année scolaire (3,2 %)¹¹² ont reçu une lettre les avisant qu'ils n'avaient pas satisfait aux exigences de réception du premier versement des *Fonds du savoir* pour l'année en cours mais qu'ils demeuraient admissibles au plein montant de 8 000 \$ s'ils satisfaisaient aux critères d'obtention du diplôme d'études secondaires au cours des trois années suivantes.

111 La proportion de 96,7 % est calculée, comme la proportion de 90,3 % de participants actifs à la fin de l'année scolaire, comme une fraction des 93,3 % d'élèves ayant signé la déclaration.

112 Aucune différence statistiquement significative n'opposait les deux secteurs linguistiques, 2,4 % des participants francophones et 4,1 % des participants anglophones qui avaient signé la déclaration n'étant pas actifs à la fin de l'année.

Figure 7.1 : Participation aux *Fonds du savoir* par secteur linguistique



Versements

Les participants accumulent leur Fonds du savoir en trois versements qu'ils obtiennent généralement au cours des trois dernières années de leurs études secondaires¹¹³. Les Fonds du savoir sont des comptes « virtuels », c'est-à-dire que les versements sont enregistrés électroniquement pour chaque participant, plutôt que d'être portés à un compte personnel d'une institution financière. Le premier versement de 2 000 \$ est enregistré après la première vérification de l'état d'élève actif, habituellement à la fin de la 10^e année, le deuxième versement de 2 000 \$, après la deuxième vérification de l'état d'élève actif à la fin de la 11^e année et le troisième versement, de 4 000 \$, après l'obtention du diplôme secondaire du Nouveau-Brunswick, au terme d'un programme d'études régi par le ministère de l'Éducation, soit dans une école secondaire du Nouveau-Brunswick, soit dans un établissement alternatif. Les participants qui n'obtiennent pas leur diplôme du secondaire, mais sont admis dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu peuvent se prévaloir des montants qu'ils auront accumulés dans leur *Fonds du savoir*.

Pour faciliter l'administration des Fonds du savoir, tous les participants qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick sont admissibles au plein montant de 8 000 \$, peu importe s'ils ont accumulé des versements ou ont été élèves actifs à chaque année du secondaire. Toutefois, pour recevoir le montant total, ils doivent obtenir leur diplôme avant la fin de la quatrième année suivant la signature de la déclaration de participation. Cette condition n'est pas précisée dans la documentation des participants, mais elle a été adoptée comme moyen raisonnable d'éliminer toute complication inutile dans ce qu'on prévoyait être un très faible nombre de cas.

Le personnel du bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick tient un registre des versements annuels des *Fonds du savoir* et avise la Fondation des participants qui seront admissibles aux paiements.

Avis quant au solde du fonds des participants

À la fin de chaque année scolaire, le bureau d'*Un avenir à découvrir* envoie une lettre à chaque participant pour les aviser de la somme du versement et du solde de leur fonds. Ceux qui ne reçoivent pas de versement parce qu'ils ne sont pas élèves actifs reçoivent une lettre les informant des motifs du non-versement, mais précisant qu'ils demeurent admissibles aux versements ultérieurs.

Vers la fin de la 12^e année, les participants recevront par la poste une trousse d'information donnant des instructions détaillées sur la façon de demander des paiements de leur Fonds du savoir. Les participants inscrits à un programme d'études postsecondaires reconnu¹¹⁴ dans les délais fixés pour le projet pilote seront admissibles à ces paiements. Le participant devra remplir et envoyer au bureau d'*Un avenir à découvrir* les documents nécessaires. Ensuite, les Services financiers pour étudiants du Nouveau-Brunswick confirmeront son admission à un programme d'études postsecondaires, puis la Fondation enverra au participant un chèque de 2 000 \$ de son Fonds du savoir. Les participants peuvent choisir deux des trois échéances fixées pour demander leur paiement par année civile et sont autorisés à recevoir un maximum de deux versements annuels totalisant 4 000 \$ de leur *Fonds du savoir*.

CONCLUSION

L'intervention *Fonds du savoir* a été mise en œuvre avec succès durant la première année pour les deux cohortes. Le personnel a avisé les participants admissibles et leur a fourni un soutien informationnel pour les encourager à remplir les formulaires nécessaires à l'ouverture d'un fonds. Il a donné aux participants et à leurs parents suffisamment de temps et de possibilités pour poser des questions au sujet des *Fonds du savoir* et les a informés du solde de leur fonds à la fin de l'année scolaire.

Le rapport provisoire sur les impacts d'*Un avenir à découvrir* traitera de la mise en œuvre de cette initiative durant la deuxième année et par la suite, des taux de participation continue et de l'accumulation des versements dans les fonds des participants. Des renseignements détaillés sur les demandes de paiement, la vérification de l'admission à un programme d'études postsecondaires, l'envoi des chèques aux participants et le suivi du solde des fonds seront présentés dans le rapport final d'*Un avenir à découvrir*. Comme on le mentionnera un peu plus loin, l'analyse de l'impact des *Fonds du savoir* sur l'accès aux études postsecondaires des participants fera partie intégrante du rapport final.

113 Aucune différence statistiquement significative n'opposait les deux secteurs linguistiques, 2,4 % des participants francophones et 4,1 % des participants anglophones qui avaient signé la déclaration n'étant pas actifs à la fin de l'année.

114 Les élèves peuvent prendre quatre ans pour compléter les trois dernières années d'études secondaires ou le faire en moins de temps et demeurer admissibles au plein montant de 8 000 \$ s'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

8

Recherche à venir sur *Un avenir à découvrir*

Introduction

Le présent chapitre passe brièvement en revue le design de la recherche d'*Un avenir à découvrir* (UAD) tout en abordant les prochains travaux de recherche qui feront l'objet des deux derniers rapports. Nous décrivons ici les analyses prévues de la poursuite de la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir*, les impacts à court et à long termes des interventions ainsi que les coûts et les avantages relatifs.





RÉSUMÉ DU CHAPITRE

- **L'évaluation d'Un avenir à découvrir utilisera des données administratives et d'enquête pour mesurer les impacts des interventions *Explorez vos horizons* (EH) et *Fonds du savoir* (FS).** En comparant les résultats des interventions combinées à ceux de chacune des interventions, il sera possible de dégager les avantages supplémentaires de l'offre des *Fonds du savoir* aux participants d'*Explorez vos horizons* et l'effet additionnel de l'offre d'*Explorez vos horizons* aux récipiendaires de *Fonds du savoir*.
- **Les impacts à court terme mettront en comparaison les résultats observés jusqu'au point où les élèves quittent habituellement le secondaire.** On examinera entre autres les notes, les taux de diplomation et les expériences des participants des trois groupes programmes et du groupe témoin pour déterminer l'efficacité de chacune des interventions d'*Un avenir à découvrir* l'une par rapport à l'autre et par rapport au groupe témoin.
- **Les impacts à long terme confronteront les résultats observés jusqu'au point où les élèves termineront leur deuxième année après le secondaire.** À partir notamment des taux d'admission aux études postsecondaires (ÉPS) et des expériences des participants après le secondaire, on tentera de déterminer si *Un avenir à découvrir* est parvenu à hausser l'accès aux études après le secondaire.
- **La recherche sur la mise en œuvre documentera les activités de fonctionnement futures à partir des données sur les programmes et des entrevues, en vue de déterminer si la mise en œuvre d'*Un avenir à découvrir* a respecté les plans.** Des entrevues approfondies, des groupes de discussion et un panel longitudinal permettront également de proposer des explications quant aux conclusions de l'étude d'impacts.
- **Une analyse avantages–coûts permettra d'établir si les avantages d'*Un avenir à découvrir* l'emportent sur les coûts des interventions pour les participants, le gouvernement et l'ensemble de la société.**

TRAVAUX DE RECHERCHE D'UN AVENIR À DÉCOUVRIR

Un avenir à découvrir vise à accroître l'accès aux études postsecondaires. Pour ce faire, le projet pilote a mis en œuvre de nouvelles interventions¹¹⁵, a recruté des élèves du secondaire et les a assignés de façon aléatoire à trois groupes programmes et à un groupe témoin, lequel doit servir à déterminer si les interventions ont atteint leurs objectifs. Le concept de l'assignation aléatoire a été retenu pour veiller à ce qu'il n'y ait aucune différence systématique entre les groupes, à l'exception de la ou des interventions proposées. La comparaison des résultats différentiels de chaque groupe devrait donc produire une estimation valide de l'effet causal ou impact des expériences d'intervention, par rapport au groupe témoin et l'une par rapport à l'autre.

Les quatre groupes visés par l'expérience *Un avenir à découvrir* sont les suivants :

- 1) ceux à qui on a offert *Explorez vos horizons*;
- 2) ceux qui ont obtenu la possibilité de recevoir un *Fonds du savoir*;
- 3) ceux à qui on a offert *Explorez vos horizons* et la possibilité de recevoir un *Fonds du savoir*;
- 4) un groupe témoin qui continue de recevoir les services (éducation au choix de carrière et aide financière aux étudiants) habituellement offerts en l'absence d'*Un avenir à découvrir*.

Explorez vos horizons fournit des renseignements accrus sur l'éducation au choix de carrière. Ses activités visent à aider les participants à se concentrer sur leurs choix de carrière éventuels, à mieux utiliser l'information disponible et à choisir des cours mieux orientés vers leurs choix d'ÉPS ultérieurs, en plus de les encourager à obtenir leur diplôme d'études secondaires et, élément crucial, à être admis à un programme d'ÉPS après le secondaire. *Explorez vos horizons* est offert à des élèves de familles à faible revenu et à revenu élevé du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

L'intervention *Fonds du savoir* offre aux élèves du Nouveau-Brunswick issus de familles à faible revenu, tôt dans leurs études secondaires, la garantie d'obtenir une bourse fixe et à durée limitée s'ils s'inscrivent à un programme d'ÉPS après le secondaire. Cette offre de financement précoce doit provoquer, chez certains élèves à faible revenu ainsi que chez leurs parents, le sentiment que les ÉPS sont financièrement plus accessibles, donc moins risquées que ce qu'ils auraient pu croire autrement. Cette garantie de financement devrait encourager les élèves à avoir de bonnes notes, à choisir des cours davantage axés sur les ÉPS au secondaire et à s'inscrire à un programme d'ÉPS. Dans les faits, la bourse *Fonds du savoir* peut ne pas hausser l'aide financière obtenue, étant donné qu'elle peut réduire l'aide financière provenant d'autres sources. Néanmoins, elle peut encourager les participants à changer leurs projets d'ÉPS et de carrière parce qu'il s'agit d'une somme fixe non remboursable qui est octroyée plus tôt que d'autres formes d'aide financière aux étudiants. Par conséquent, elle ne variera pas en fonction des dépenses d'études, d'autres bourses d'études, du revenu familial ou personnel au moment de l'inscription, ni des frais de subsistance de l'élève.

Un troisième groupe programme du Nouveau-Brunswick recevra *Explorez vos horizons* et l'offre d'un *Fonds du savoir*. Le groupe témoin recevra les services d'éducation au choix de carrière, d'information et d'aide financière habituellement proposés aux élèves équivalents à tous points de vue aux membres du groupe programme, exception faite d'*Un avenir à découvrir*.

Comme il est expliqué au chapitre 3, la recherche utilisera des données administratives et d'enquête. Les données administratives fournies par les écoles secondaires et les districts scolaires engloberont les choix de cours, les notes et les registres de diplomation du secondaire. Les dossiers administratifs sur les ÉPS renfermeront des données telles que l'inscription à des programmes à temps plein et à

115 *Explorez vos horizons* est une nouvelle intervention, mais certaines de ses composantes sont des versions modifiées d'interventions existantes.

temps partiel, le domaine d'études et les crédits obtenus. Des renseignements sur l'aide financière aux étudiants, dont les *Fonds du savoir*, seront également fournis par les provinces et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. On sollicitera par ailleurs l'Agence de revenu du Canada pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les revenus, l'emploi, l'impôt et les crédits d'impôt pour études. Les participants devront répondre à deux enquêtes, en plus de l'enquête référence. L'une sera réalisée 30 mois après le recrutement, lorsque la plupart des participants seront en 12^e année, et l'autre, 66 mois après le recrutement, lorsque bon nombre des participants feront des ÉPS ou occuperont un emploi. Les données recueillies à l'enquête de référence permettront aux chercheurs d'étudier l'impact de l'intervention sur différents sous-groupes de l'échantillon, définis en fonction de certaines caractéristiques (comme le projet de faire des ÉPS) qui, au moment de l'enquête, n'étaient nullement influencées par l'intervention assignée. Les données administratives d'*Un avenir à découvrir* — consignées dans le Système d'information sur la gestion du projet — sont très utiles pour la recherche sur la mise en œuvre du projet ainsi que pour l'analyse avantages-coûts. Cette dernière se fondera par ailleurs sur d'autres informations administratives, ainsi que sur les données d'enquête. L'annexe 2 offre de plus amples détails sur les données de l'étude.

Les résultats des analyses susmentionnées seront présentés dans les prochains rapports. Le premier de ces rapports portera sur la mise en œuvre du projet et les impacts provisoires sur les participants jusqu'à l'étape où ils obtiennent généralement leur diplôme du secondaire. Le rapport final dévoilera les impacts à long terme sur les participants, lorsqu'il se sera écoulé environ deux ans après l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Le reste du présent chapitre se divise en quatre sections. La première aborde les impacts à court terme qui pourraient figurer dans le rapport provisoire sur les impacts d'*Un avenir à découvrir*, à paraître en 2009. La deuxième section définit les impacts à long terme qui seront présentés dans le rapport final. La troisième section traite de la recherche sur la mise en œuvre qui sera présentée dans les prochains rapports et la dernière section, de l'analyse avantages-coûts.

IMPACTS À COURT TERME

L'analyse des impacts à court terme produira des indices quant aux forces et aux faiblesses initiales des interventions, de même que des indications préliminaires des impacts à long terme éventuels. Les impacts à court terme seront mesurés depuis le recrutement jusqu'à la fin de la dernière année (12^e année) habituelle du secondaire, à partir des données de l'enquête après 30 mois et des dossiers administratifs¹¹⁶. Au moment de l'enquête après 30 mois, certains participants présenteront une demande d'admission à un programme d'ÉPS et d'aide financière aux étudiants. Les participants d'*Explorez vos horizons* en seront à leur dernière année de l'intervention. On pourra donc examiner si l'offre d'un *Fonds du savoir* aura eu un impact sur les activités d'*Explorez vos horizons* des participants, mais les principaux impacts, à savoir l'admission à un programme d'ÉPS et la réalisation de ces études, feront l'objet du rapport final.

L'analyse des impacts à court terme impliquera probablement la comparaison des résultats observés pour chacun des trois groupes programmes à ceux du groupe témoin, ainsi que ceux de chaque groupe programme par rapport aux autres. Par exemple, la différence entre le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires du groupe *Explorez vos horizons* et celui du groupe témoin représentera l'impact d'*Explorez vos horizons* sur le taux de diplomation du secondaire. Cette constatation pourrait aider à répondre à la question en matière de politique visant à déterminer si le taux de diplomation pourrait être supérieur si *Explorez vos horizons* était offert à d'autres élèves au profil semblable. La différence dans les taux de diplomation entre les deux autres groupes programmes et le groupe témoin pourrait mener à des résultats similaires pour les *Fonds du savoir* et la combinaison *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*. La différence entre les taux de diplomation du groupe *Explorez vos horizons* et du groupe *Fonds du savoir* représenterait l'efficacité relative des deux interventions sur la hausse du taux de diplomation. Cette comparaison pourrait aider les décideurs à choisir entre les deux interventions, s'il était impossible de les implanter toutes les deux. Par ailleurs, la différence entre les interventions combinées *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir* et l'une ou l'autre des interventions seules représenterait l'impact ajouté (incrémentiel) de l'intervention supplémentaire. Cette analyse permet donc de répondre à la question de savoir si l'exécution des *Fonds du savoir* parallèlement à *Explorez vos horizons* offre une valeur ajoutée.

À partir de données administratives, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) mesurera les impacts d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir* sur les taux de décrochage au secondaire, l'achèvement des années scolaires (y compris l'obtention du diplôme), les choix de cours et les notes. Ces mesures de résultats, axées sur les trois années suivant l'enquête de référence, pourraient se révéler d'importants indicateurs des progrès scolaires et prédicteurs de l'admission ultérieure aux ÉPS. Par exemple, un participant qui a décroché du secondaire peut être moins susceptible de faire des ÉPS qu'un participant qui a persévéré.

La SRSA se fondera sur les données d'enquête pour déterminer les impacts d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir* sur le comportement et les attitudes au secondaire. Elle étudiera entre autres les attitudes face à la présence aux cours, la réalisation des devoirs, les rapports avec les enseignants et les autres élèves et la participation à des activités volontaires. Elle s'intéressera également aux problèmes de comportement, aux habitudes de travail et à l'appartenance à différents groupes de pairs. Les mesures serviront à calculer l'impact des interventions sur l'intégration des participants du projet à la vie étudiante, ainsi que leur disposition à accomplir des tâches susceptibles d'influer sur leur réussite au secondaire et au postsecondaire. Par exemple, un élève qui ne se présente pas aux cours et ne fait pas ses devoirs dans l'environnement structuré du secondaire peut être moins porté à le faire dans l'environnement moins structuré du postsecondaire. Un élève qui entretient de piètres relations avec ses enseignants et ne participe pas aux activités scolaires peut être moins enclin à poursuivre ses études après le secondaire.

116 Les données de l'enquête après 30 mois s'arrêteront à l'automne de la 12^e année, mais celles tirées des registres scolaires seront reliées aux données de l'enquête pour qu'on puisse formuler des observations sur le parachèvement de la 12^e année et l'obtention du diplôme par ces mêmes élèves.

La SRSA mesurera les impacts d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir* sur la réception de services et d'information, notamment les renseignements sur les ÉPS, les ateliers d'éducation au choix de carrière et le financement des ÉPS, à partir des données administratives et d'enquête. Elle utilisera par exemple les données d'enquête pour apprécier la mesure dans laquelle les groupes programmes ont obtenu des renseignements, des ateliers axés sur les ÉPS ou des garanties préliminaires de financement d'ÉPS supplémentaires par rapport aux membres du groupe témoin. L'impact des interventions sur la réception de services (ou le « différentiel de traitement » créé par l'expérience) peut contribuer à expliquer d'autres impacts à court et à long termes. Ainsi, si les parents des membres du groupe témoin n'étaient que légèrement moins portés à participer à des ateliers tels qu'*Un avenir en héritage* que ceux des membres du groupe *Explorez vos horizons*, cette constatation pourrait servir à expliquer l'impact d'*Explorez vos horizons* sur la participation aux ÉPS.

La SRSA utilisera des données administratives du SIGP pour comparer les services et informations reçus par le groupe *Explorez vos horizons* et par le groupe combinant *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir*. Par exemple, les participants qui reçoivent les interventions combinées peuvent participer ou non à plus d'ateliers *Explorez vos horizons* que les participants recevant uniquement *Explorez vos horizons*. Cette information pourrait servir au besoin à formuler des explications, si les interventions combinées se révélaient plus efficaces pour promouvoir la participation aux ÉPS que l'une ou l'autre des interventions seules.

Dans l'enquête après 30 mois, on interrogera les participants quant à la probabilité qu'ils fassent des ÉPS ou commencent à travailler au cours de l'année qui vient. L'impact relatif d'*Explorez vos horizons* et des *Fonds du savoir* sur cet important prédicteur de la participation aux ÉPS offre la possibilité de prédire l'impact sur la participation réelle aux ÉPS dans le rapport final d'*Un avenir à découvrir*. En outre, les réponses des participants et la mesure dans laquelle leurs plans se réaliseront par la suite aideront à comprendre à quel moment les participants auront pris leurs décisions quant aux ÉPS, les niveaux d'incertitude entourant ces décisions et l'opportunité d'autres interventions politiques susceptibles d'encourager les ÉPS.

La comparaison des impacts des interventions *Explorez vos horizons* et *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir* permettra de déterminer si la combinaison des interventions a accru la participation aux activités d'*Explorez vos horizons*, notamment la présence aux ateliers et l'utilisation du site Internet. De même, la combinaison des impacts des *Fonds du savoir* et de l'intervention combinée servira à conclure si cette dernière a accru la participation aux *Fonds du savoir*.

Enfin, une analyse des impacts provisoires sur d'importantes mesures de résultats mettra en cause des sous-groupes de l'échantillon, définis selon le sexe, la langue, le rendement scolaire, le niveau de revenu et la scolarité des parents, d'après l'enquête de référence. Par exemple, on pourrait constater que les élèves de familles à très faible revenu pourraient profiter davantage de l'intervention combinée que ceux de familles

moins défavorisées. Si tel était le cas, les décideurs pourraient alors opter pour cibler l'intervention combinée, plus coûteuse, uniquement sur les élèves les moins bien nantis.

IMPACTS À LONG TERME

Le projet pilote a été créé de manière à permettre l'analyse d'impacts à long terme, mais par rapport aux impacts à court terme, ils n'en sont qu'aux premières étapes de développement. En effet, les impacts à long terme seront fondés sur des sources de données dont la collecte n'a pas encore commencé : l'enquête de suivi après 66 mois, les données administratives sur l'inscription aux ÉPS, le rendement scolaire et l'aide financière aux étudiants. Après 66 mois, le participant type se présentera comme un jeune adulte d'environ 20 ans qui aura terminé son secondaire. Bon nombre auront commencé des ÉPS ou l'auront fait depuis peu. Ils travailleront ou combineront le travail et les études. Malheureusement, les impacts à très long terme tels que l'obtention du diplôme d'ÉPS et le rendement sur le marché du travail après les ÉPS ne pourront pas être mesurés à cause de l'échéancier du projet pilote.

Les impacts centraux intéressant le projet pilote *Un avenir à découvrir* sont la participation aux ÉPS et le parachèvement de ces études. Abstraction faite des impacts sur d'autres résultats des participants, *Un avenir à découvrir* pourra plausiblement être déclaré une réussite par rapport aux objectifs initiaux s'il parvient à hausser la participation aux ÉPS et le parachèvement de ces études, ce qui serait beaucoup moins le cas s'il n'y parvient pas. Les impacts sur la participation aux ÉPS et le parachèvement des études seront comparés à partir des données d'enquête et administratives. Il se peut qu'en l'absence de données centralisées sur les étudiants du postsecondaire, l'analyse des impacts pour le Manitoba ait davantage recours aux données d'enquête que celle du Nouveau-Brunswick. Les réponses à certaines questions se fonderont uniquement sur les données d'enquête, notamment lorsqu'on voudra déterminer si les interventions ont haussé la probabilité que les participants présentent une demande d'admission à un programme d'ÉPS. En outre, on comparera les motifs évoqués par les participants pour s'inscrire ou non à un programme d'ÉPS, leur choix d'établissement et de programme d'ÉPS, ainsi que leur décision d'étudier à temps plein ou à temps partiel. Ces comparaisons sont conditionnelles à la participation aux ÉPS et se structureront plus facilement en tant que comparaisons non expérimentales. Toutefois, les prévisions expérimentales des impacts des interventions sur ces mesures ne peuvent être possibles que si elles sont combinées à d'autres variables. Par exemple, les motifs de la non-participation pourraient être combinés à la participation pour produire un résultat d'impact expérimental.

La SRSA se servira principalement des données administratives pour dégager les impacts des interventions sur les types et les montants d'aide financière aux étudiants reçues par les participants. Par contre, elle aura recours aux données d'enquête pour quantifier le financement étudiant non octroyé par le gouvernement fédéral ou le programme provincial. Les types d'aides engloberont les prêts, les bourses et les *Fonds du savoir*. Cette comparaison permettra d'établir si les participants des *Fonds du savoir* ont obtenu plus d'aide ou s'ils ont reçu des types d'aide différents par rapport à

d'autres participants. Par exemple, le groupe *Fonds du savoir* pourrait avoir reçu en moyenne moins de prêts étudiants que le groupe témoin ou le groupe *Explorez vos horizons*.

La comparaison des impacts sur l'emploi, les gains et les revenus utilisera les données d'enquête. Cette comparaison est importante, parce que des revenus et emplois moindres représentent des coûts d'opportunité d'ÉPS majeurs.

Les impacts des interventions sur les attitudes quant aux ÉPS et aux choix de carrière futurs seront analysés à partir des données d'enquête. On procédera également à une comparaison non expérimentale des perceptions des étudiants du postsecondaire à l'égard des ÉPS. Pour comparer les projets futurs en matière d'ÉPS et de travail, à court et à long termes, on utilisera les données d'enquête. Les deux analyses offriront un aperçu des possibilités d'inscription futures aux ÉPS et de parachèvement des programmes au-delà de l'échéancier de l'étude.

Les impacts des interventions sur différents sous-groupes de l'échantillon détermineront l'efficacité des interventions sur ces sous-groupes. Ces derniers seront probablement définis selon le sexe, le revenu, la scolarité des parents et d'autres caractéristiques établies à l'enquête de référence.

Enfin, les impacts à court et à long termes pourraient servir, ensemble, à expliquer pourquoi les interventions ont connu les niveaux d'efficacité constatés. Par exemple, si *Explorez vos horizons* a accru la diplomation du secondaire et la participation aux ÉPS chez les mêmes élèves, mais n'a eu aucune autre incidence à court ou à long terme, il serait possible de conclure que l'effet de l'intervention sur l'accroissement des taux de diplomation du secondaire était un important facteur de réussite. Par contre, si l'intervention n'a nullement influé sur les taux de diplomation du secondaire, mais a malgré tout augmenté la participation aux ÉPS, on pourrait conclure que l'intervention a été plus efficace chez les participants qui, en l'absence de l'intervention, aurait obtenu leur diplôme du secondaire, mais n'auraient pas poursuivi leurs études au niveau postsecondaire. Les décideurs peuvent se fonder sur ces conclusions au moment de déterminer les populations cibles de tout programme éventuel. Il pourrait y avoir de nombreuses autres conclusions semblables à tirer de la combinaison des impacts à court et à long termes, mais la formulation de ces conclusions dépend de l'agencement des données et des résultats, et ne peut être garantie d'avance.

RECHERCHE SUR LA MISE EN ŒUVRE À LONG TERME

La recherche sur la mise en œuvre préliminaire a été présentée dans ce rapport. Les deux prochains rapports sur les impacts regarderont de nouveau cette recherche, mais l'accent, orienté ici sur le démarrage initial et l'élaboration préliminaire, sera mis sur l'implantation des différentes interventions à des étapes ultérieures, ce qui complétera l'analyse des impacts et celle des avantages-coûts. La recherche sur la mise en œuvre puisera dans les données du Système d'information sur la gestion du projet (SIGP) sur les étapes relatives de prestation pour chaque cohorte, les renseignements qualitatifs tirés des observations sur le terrain durant les trois années d'activité de l'intervention

d'éducation au choix de carrière, les données quantitatives de l'enquête de suivi après 30 mois, et les entrevues approfondies du personnel d'*Un avenir à découvrir*.

La recherche sur la mise en œuvre aidera les chercheurs à interpréter les impacts constatés au fur et à mesure dans les rapports intérim et final. Par exemple, elle les aidera à déterminer si les interventions ont été éprouvées de manière « équitable ». Les groupes cibles doivent être exposés adéquatement aux interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* et les deux interventions doivent être livrées conformément aux objectifs si l'on veut les éprouver de manière « équitable ». Les taux de participation aux séances *Explorez vos horizons* et les données qualitatives tirées des observations sur le terrain et des groupes de discussion serviront à établir le profil de l'exposition des participants et des parents aux ateliers. Les données sur l'utilisation du site Internet aideront à saisir la mesure de l'exposition à l'information assurée par le site *Un avenir à découvrir*. Pour les *Fonds du savoir*, le pourcentage de participants ayant signé la déclaration de participation, en plus de l'accumulation et du paiement des fonds seront tirés du SIGP et des dossiers de la Fondation aux fins d'analyse. Les enquêtes après 30 et 66 mois engloberont un module dans le cadre duquel les membres des groupes programmes quantifieront leur connaissance et leur utilisation des composantes de l'intervention.

L'analyse de la mise en œuvre permettra de déterminer dans quelle mesure la prestation du projet pilote a respecté le modèle défini dans le Manuel des opérations d'*Un avenir à découvrir*. Pour *Explorez vos horizons*, les observations sur le terrain, les entrevues approfondies des animateurs et les descriptions des stratégies de suivi (réunions des animateurs et observations du personnel, par exemple) généreront des renseignements sur le respect du curriculum et des procédures. Pour ce qui est des *Fonds du savoir*, les données du SIGP sur l'envoi des avis et le respect des modalités de paiement, combinées à la connaissance par les répondants aux enquêtes des critères des *Fonds du savoir*, fourniront l'information nécessaire à l'analyse.

La recherche sur la mise en œuvre documentera le fonctionnement d'*Un avenir à découvrir*. Cette analyse descriptive fournira un compte rendu détaillé de la mise en œuvre et du fonctionnement des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* après le recrutement et la première année d'activités—l'objet du présent rapport. Le but de la recherche, parfois désignée « recherche sur les processus », est de constituer un document sur les enseignements tirés de la prestation des interventions. L'ensemble du matériel de prestation—curriculum des ateliers, Revue @venir, site Internet, déclarations de participation, Manuel des opérations d'*Un avenir à découvrir* et formulaires de demande des *Fonds du savoir*—produira les données nécessaires à l'analyse. Les entrevues approfondies des animateurs et du personnel des bureaux d'*Un avenir à découvrir*, les groupes de discussion avec les ambassadeurs du postsecondaire, les procès-verbaux des réunions des animateurs et les observations sur le terrain généreront également des données qualitatives sur le fonctionnement d'*Un avenir à découvrir*.



La recherche sur la mise en œuvre cherche à proposer des explications sur les constatations de l'étude des impacts. Les entrevues approfondies, les groupes de discussion réunissant participants et membres du personnel et les observations sur le terrain jetteront les assises d'une étude qualitative de fond au moment où les données des enquêtes après 30 et 66 mois seront analysées en vue de dégager les impacts de programme. Pour aider à comprendre les impacts, un panel longitudinal national (PLN) recueille des renseignements qualitatifs auprès des participants sur leurs attentes et les décisions qu'ils prendront quant à leurs projets de vie après le secondaire. Il sera utile d'examiner le moment et l'orientation des changements de comportement que l'étude des impacts observera avec le temps par rapport aux connaissances plus approfondies des décisions prises par les jeunes que le PLN propose de dégager. Les données quantitatives des enquêtes de suivi et du SIGP serviront également à expliquer tout impact différentiel entre les sous-groupes. L'essentiel de cette analyse sera présenté dans le rapport final d'*Un avenir à découvrir*, parallèlement aux conclusions de l'étude des impacts.

La recherche sur la mise en œuvre tiendra compte de facteurs susceptibles d'influer sur le fonctionnement et la réussite des interventions, dont les possibilités d'ÉPS, le financement des ÉPS et l'aide dans la planification et les choix d'ÉPS et de carrière. La SRSA utilisera des données de sources secondaires, dont Statistique Canada, les gouvernements provinciaux et des établissements d'enseignement postsecondaire, pour définir l'environnement d'exploitation d'*Un avenir à découvrir*. Le rapport provisoire sur les impacts résumera les changements importants apportés à l'environnement et le rapport final récapitulera ces conclusions. Ainsi, des changements importants dans les taux de chômage et les politiques d'aide aux étudiants ou des conflits de travail dans les établissements d'ÉPS pourraient nuire à l'inscription aux ÉPS. La SRSA sondera les perceptions des participants quant à l'environnement, à leurs connaissances des possibilités d'ÉPS, aux obstacles éventuels et aux stratégies adoptées pour les surmonter, par l'intermédiaire des enquêtes de suivi, des groupes de discussion et du PLN.

ANALYSE AVANTAGES-COÛTS

L'analyse avantages-coûts vise à déterminer si *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir* ont produit un avantage net pour les participants, le gouvernement et l'ensemble de la société. Pour ce faire, une valeur monétaire actualisée sera attribuée à l'inscription aux ÉPS et, probablement, à d'autres impacts pour les participants, le gouvernement et la société. On soustraira ensuite les coûts actualisés de chaque intervention.

En principe, il est possible de mesurer les coûts de chaque intervention à partir des dépenses directes de l'intervention, des frais de scolarité, de l'aide financière aux étudiants et des revenus auxquels les participants ont renoncé s'ils faisaient partie du groupe programme durant la période à l'étude. Il existe des méthodes standard pour recueillir ces données avec précision. Des avantages comme une hausse des revenus et de l'épargne des participants par rapport à l'aide financière aux étudiants et d'autres programmes pour le gouvernement et la société se mesurent moins directement parce qu'ils exigent une comparaison avec ce qui aurait pu se produire en l'absence du programme. Il est plus facile de les estimer dans le contexte d'une expérience aléatoire à partir de données longitudinales recueillies selon les méthodes d'*Un avenir à découvrir*. L'un des avantages centraux de l'analyse avantages-coûts réside dans la multitude de données sur l'aide financière aux étudiants, les coûts de programmes, les coûts administratifs et les revenus des participants disponibles durant l'étude chez les membres des groupes programmes et témoin. Les analyses avantages-coûts ne disposent pas toujours de ces données pour des périodes précises ou pour toute la durée d'une étude. Le concept de l'assignation aléatoire, qui intègre un groupe témoin

contrefactuel, constitue un autre avantage central. On peut ainsi estimer, à l'aide d'une règle d'or, les différences entre les avantages et les coûts du programme. D'autres analyses avantages-coûts doivent recourir à des données non expérimentales et, par conséquent, tenir compte de la possibilité que les prévisions d'avantages et de coûts subissent l'influence de facteurs tels que les biais de sélection. Néanmoins, un inconvénient de l'analyse avantages-coûts d'*Un avenir à découvrir* réside dans le fait que la plupart des avantages et certains des coûts se produiront après la période d'étude. On peut toutefois estimer ces avantages et coûts à partir des coûts et avantages intrinsèques, des données administratives et d'enquête, et, probablement, des prévisions théoriques de retours sur la scolarité. L'estimation de ces avantages et coûts n'est toutefois pas aussi fiable que les coûts et avantages réels mesurés directement durant la période d'étude.

CONCLUSION

À partir d'un vaste éventail de mesures de résultats, il sera possible de déterminer l'efficacité des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir* par rapport au groupe témoin et l'une par rapport à l'autre. L'impact le plus important de l'expérience résidera dans la participation aux ÉPS et le parachèvement de ces études. D'autres mesures importantes d'efficacité, notamment l'obtention du diplôme d'ÉPS, ne pourront être recueillies ou étudiées dans l'échéancier actuel de l'étude. La recherche sur la mise en œuvre produira néanmoins un aperçu des raisons pour lesquelles ces impacts se sont produits. Quant à l'analyse avantages-coûts, elle tentera de déterminer si les interventions se sont soldées par un avantage net pour les participants, le gouvernement et la société.

Annexes

Annexe 1 : Contexte de l'enseignement secondaire au Manitoba et au Nouveau-Brunswick

Annexe 2 : Sources de données du projet pilote *Un avenir à découvrir*

Annexe 3 : Choix des écoles pour le projet pilote *Un avenir à découvrir*

Annexe 4 : Résultats de l'assignation aléatoire aux groupes à l'étude du Nouveau-Brunswick



Annexe 1 : Contexte de l'enseignement secondaire au Manitoba et au Nouveau-Brunswick

La présente annexe donne un très bref aperçu des programmes d'études secondaires du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. Les exigences en matière de crédits aux fins de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba sont présentées en premier, suivies de celles du Nouveau-Brunswick.

CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU MANITOBA

Au Manitoba, le diplôme d'études secondaires est assujéti à l'accumulation d'au moins 28 crédits au terme d'une combinaison de cours obligatoires et facultatifs. L'élève peut recevoir un crédit pour chaque cours offrant au moins 110 heures d'enseignement, de même que des demi-crédits pour les cours offrant au moins 55 heures d'enseignement.

Chaque école a le pouvoir de désigner des cours obligatoires et d'exiger un nombre de crédits supérieur au minimum de 28 pour l'obtention du diplôme. Ces crédits doivent être répartis selon l'un des modèles de programmes d'enseignement présentés dans le tableau A1.1.

Les exigences d'obtention du diplôme peuvent être satisfaites dans le cadre de cours proposés par l'école (CPE) et de projets proposés par l'élève (PPE), lesquels ouvrent droit respectivement à un maximum de 11 et de 3 crédits facultatifs. Les CPE sont des programmes qui ont été élaborés et approuvés par les écoles et les divisions scolaires pour répondre à des besoins locaux et aux intérêts des élèves. Il peut s'agir, par exemple, d'études autochtones. Selon les exigences des différents programmes scolaires dont il est question au tableau A1.1 le nombre de CPE menant à l'obtention de crédits facultatifs peut varier. En ce qui a trait aux PPE, ils permettent aux élèves d'élaborer des projets d'intérêt particulier sous la supervision d'enseignants. À titre d'exemple, le PPE de services communautaires permet aux élèves d'accumuler un crédit aux fins de l'obtention du diplôme en faisant du bénévolat dans la communauté.

Les élèves peuvent accumuler des crédits facultatifs dans le cadre de cours de télé-apprentissage, de l'option Métiers au secondaire et de cours d'été en plus de pouvoir faire reconnaître certaines aptitudes et habiletés acquises en dehors de l'école. Il peut s'agir par exemple de cours privés de musique, d'une formation par le Ballet royal Winnipeg, ou de crédits spéciaux pour la connaissance d'une langue ou la participation au programme des cadets (ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, 2005).

Les élèves doivent veiller à satisfaire aux exigences des études postsecondaires, de la formation ou du métier auxquels ils aspirent.

CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick varient selon les programmes d'enseignement. Les écoles secondaires du secteur anglophone de la province ont la possibilité d'organiser les cours selon un système de 16 ou de 20 crédits, la plupart optant pour le second. Les écoles secondaires du secteur francophone utilisent un système de 30 crédits. Dans tous les systèmes, les élèves doivent satisfaire aux exigences du tronc commun établi, présenté dans le tableau A1.2.

Dans le système de 16 crédits, les élèves doivent cumuler 14 des 16 crédits, dont six obligatoires, et obtenir au moins quatre crédits en 12^e année. Ils doivent également satisfaire à des exigences de littératie en réussissant un examen d'anglais écrit, en 9^e année, ou sa reprise, en 10^e, 11^e ou 12^e année.

Dans le système de 20 crédits, les élèves doivent cumuler 17 des 20 crédits, dont sept obligatoires, et obtenir au moins cinq crédits en 12^e année.

Dans le système de 30 crédits, les élèves doivent cumuler 24 des 30 crédits, dont 17 obligatoires, et réussir un examen provincial de français et un de mathématiques à la fin de la 11^e année.

Tableau A1.1: Exigences en matière de crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires décerné par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba¹¹⁷

Programme	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Anglais	Cours obligatoires 5 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 5 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 3 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 2 crédits exigés, 1 crédit chacun
	English language arts Mathematics Science Social studies Physical/health education	English language arts Mathematics Science Social studies Physical/health education	English language arts Mathematics Social studies (history)	English language arts Mathematics
	Crédits facultatifs, 13 exigés			
	provenant de cours tels que language arts (cours additionnels), mathematics (cours additionnels), sciences (cours additionnels), social studies (cours additionnels), basic French, other second languages, the arts (p. ex. music, drama), physical education, skills for independent living, technology education et career education (cours en voie d'élaboration).			
Anglais – Études technologiques	Cours obligatoires 5 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 5 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 2 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 2 crédits exigés, 1 crédit chacun
	English language arts Mathematics Science Social Studies Physical/health education	English language arts Mathematics Science Social Studies Physical/health education	English language arts Mathematics	English language arts Mathematics
	Programme d'études technologiques du secondaire, de 8 à 14 crédits exigés			
	Pour obtenir leur diplôme de l'option Études technologiques, les élèves doivent accumuler 14 crédits obligatoires, au moins 8 crédits du programme d'études technologiques, et de 0 à 6 crédits facultatifs. Au sein d'un regroupement approuvé du programme d'études technologiques, les élèves doivent au minimum obtenir deux crédits de 11 ^e année et deux crédits de 12 ^e année. Ils doivent également cumuler au moins 8 et au plus 14 crédits d'un regroupement approuvé du programme d'études technologiques mentionné dans le <i>Subject Table Handbook, Technology Education</i> , à l'adresse http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/docs/policy/sthte/index.html (consulté le 12 février 2007).			
	Crédits facultatifs : de 0 à 6 crédits obtenus pour des cours du programme d'anglais du secondaire décrit ci-dessus.			

117 On peut obtenir des renseignements à jour sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires aux adresses suivantes : http://www.edu.gov.mb.ca/k12/policy/grad_require.html (anglais) et <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html> (français). Tiré de l'Internet le 12 février 2007.

**Tableau A1.1: Exigences en matière de crédits pour l'obtention du diplôme du secondaire
décerné par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (suite)**

Programme	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Français/ Immersion française – Études technologiques	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 3 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 3 crédits exigés, 1 crédit chacun
	Français Anglais ou English Language Arts Immersion Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines Éducation physique et éducation à la santé	Français Anglais ou English Language Arts Immersion Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines Éducation physique et éducation à la santé	Français Anglais ou English Language Arts Immersion Mathématiques	Français Anglais ou English Language Arts Immersion Mathématiques
	Programme d'études technologiques du secondaire, de 8 à 10 crédits exigés			
	Pour obtenir le diplôme de l'option Études technologiques, programmes Français ou Immersion française, les élèves doivent accumuler 18 crédits obligatoires, au moins 8 crédits approuvés du programme d'études technologiques et de 0 à 2 crédits facultatifs. Sur un total de 28 crédits, ils doivent en obtenir au moins 14 dans des cours enseignés en français pour obtenir le diplôme provincial d'immersion française; au moins quatre crédits doivent être obtenus en français en 9 ^e et en 10 ^e années, et au moins trois crédits doivent être obtenus en français en 11 ^e et en 12 ^e années. Les élèves doivent obtenir au moins 1 crédit en 11 ^e et en 12 ^e années dans le regroupement approuvé du programme d'études technologiques. Au moins huit crédits et au plus dix doivent être obtenus dans un regroupement approuvé du programme d'études technologiques, conformément à <i>Subject Table Handbook, Technology Education</i> du Manitoba.			
	Crédits facultatifs: de 0 à 2 crédits obtenus pour des cours des programmes Français ou Immersion française décrits ci-dessous.			
Français	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 4 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 3 crédits exigés, 1 crédit chacun
	Français Anglais Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines éducation physique et éducation à la santé	Français Anglais Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines éducation physique et éducation à la santé	Français Anglais Mathématiques Sciences humaines	Français Anglais Mathématiques
	Crédits facultatifs: 9 exigés			
provenant de cours tels que Français (cours additionnels), Anglais (cours additionnels), autres langues, mathématiques (cours additionnels), sciences de la nature (cours additionnels), sciences humaines (cours additionnels), éducation physique (cours additionnels), éducation à la santé (cours additionnels); études technologiques: formation professionnelle et industrielle, économie familiale, affaires et commercialisation, arts industriels; arts: arts plastiques, éducation musicale, arts dramatiques, danse, vie autonome.				
Immersion française	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 6 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 4 crédits exigés, 1 crédit chacun	Cours obligatoires 3 crédits exigés, 1 crédit chacun
	Français English language arts immersion Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines éducation physique et éducation à la santé	Français English language arts immersion Mathématiques Sciences de la nature Sciences humaines éducation physique et éducation à la santé	Français English language arts immersion Mathématiques Sciences humaines	Français English language arts immersion Mathématiques
	Crédits facultatifs, 9 exigés			
Sur un total de 28 crédits, les élèves doivent en obtenir au moins 14 dans des cours enseignés en français pour obtenir le diplôme provincial d'immersion française; au moins quatre crédits doivent être obtenus en français en 9 ^e et en 10 ^e années, et au moins trois crédits doivent être obtenus en français en 11 ^e et en 12 ^e années.				
provenant de cours tels que Français (cours additionnels), Anglais (cours additionnels), autres langues, mathématiques (cours additionnels), sciences de la nature (cours additionnels), sciences humaines (cours additionnels), éducation physique (cours additionnels), éducation à la santé (cours additionnels); études technologiques: formation professionnelle et industrielle, économie familiale, affaires et commercialisation, arts industriels; arts: arts plastiques, éducation musicale, arts dramatiques, danse, vie autonome.				

Tableau A1.2: Exigences d'obtention du diplôme du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

Programme	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Secteur anglophone ¹¹⁸	Cours obligatoires			
	English Language Arts (180 heures) Mathematics (180 heures) French (90 heures) Social Studies (90 heures) Science (90 heures)	English Language Arts (180 heures) Mathematics (180 heures) French (90 heures) Social Studies (90 heures) Science (90 heures) *L'élève cumule des crédits dans un ou deux cours de 11 ^e et 12 ^e années, si son horaire le permet.	English (2 crédits) Geometry and Applications in Mathematics (cours régulier ou enrichi) ou Applications in Mathematics (pour les élèves ayant de la difficulté dans le niveau régulier ou qui ne veulent pas faire d'ÉPS) (1 crédit) Modern History (1 crédit) Science ou cours d'études technologiques approuvé (1 crédit) Fine Arts /Life Role Development cluster (1 crédit) Au choix (1 crédit ou plus)	English (1 crédit) 6 cours au choix (1 crédit ou plus) Les élèves doivent accumuler 17 des 20 crédits (dont sept obligatoires) pour obtenir leur diplôme.
	Minimum de 90 heures dans chacun des cours suivants: art, music, physical education, technology (ou 135 heures dans un, 45 heures dans un autre et 90 heures dans deux cours), personal development and career planning—40 heures en deux ans, et family studies—40 heures en deux ans Les exigences en français sont satisfaites dans le programme de 9 ^e et 10 ^e années.			
Système de 20 crédits	Crédits au choix			
	Obtenus dans des cours tels que: fine arts, health and physical education, home economics/family studies, Native studies et technology/vocational education. Le groupement Fine Arts englobe visual arts, music, fine arts, theatre arts, graphic arts et design. Le groupement Life Role Development englobe family living, career explorations, co-op education, outdoor pursuits, health and physical education et entrepreneurship.			
Secteur anglophone	Cours obligatoires			
	Six crédits obligatoires dont ceux énoncés ci-dessus (cours obligatoires du système de 20 crédits), à l'exception de l'anglais, en 11 ^e année, qui ne donne qu'un crédit seulement. Les élèves doivent accumuler 14 des 16 crédits, dont six obligatoires, pour obtenir leur diplôme.			
Système de 16 crédits	Les crédits au choix sont les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus.			

Notes: Un crédit est octroyé pour la réussite d'un cours (la note de passage est de 60 %) ou d'un travail nécessitant habituellement 90 heures (une demi-année) d'enseignement.
La charge de cours des élèves est de 10 crédits par année—les élèves commencent habituellement à cumuler des crédits aux fins du diplôme en 11^e et en 12^e années; ils peuvent toutefois obtenir un ou deux crédits au choix en 10^e année.
Pour les élèves qui terminent leur 11^e année dans le système de 16 crédits et qui commencent leur 12^e année dans le système de 20 crédits, la 11^e année compte pour 8 crédits et la 12^e année, pour 10 crédits. Ils doivent cumuler 15 crédits (incluant six crédits obligatoires du système de 16 crédits), dont quatre en 12^e année pour obtenir leur diplôme.
Les élèves peuvent suivre jusqu'à deux cours « Challenge for Credit » (revendication de crédit) et un cours d'études indépendantes pour obtenir le diplôme.
Un seul cours élaboré localement permet d'obtenir des crédits ouvrant droit au diplôme, mais il ne peut remplacer un cours obligatoire.

Tableau A1.2: Exigences d'obtention du diplôme du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (suite)

Programme	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Secteur francophone ¹¹⁹ 30 crédits	Cours du tronc commun			
	Français 10131 Anglais langue seconde 21111 ou 22111 Mathématiques 30131 Sciences de la nature 50111 Géographie 41111 Éducation artistique 91111 ou 92111 Éducation physique 71111 Formation personnelle et sociale 74111	Français 10231 ou 10232 (2 crédits) Anglais langue seconde 21211 ou 22211 (1 crédit) Mathématiques 30231 ou 30232 (2 crédits) Sciences de la nature 50211 ou 50212 (1 crédit) Histoire du monde 42211 ou 42212 (1 crédit) Formation personnelle et sociale 74211 (1 crédit) Éducation physique 71211 (1 crédit) Techno 60211 (1 crédit) (les écoles ont le choix d'offrir ce cours en 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année)	Français 10331 ou 10332 (2 crédits) Mathématiques 30311 ou 30312 (1 crédit) Histoire du Canada 42311 ou 42312 (1 crédit) Option Sciences ou Sciences de la nature 50312 (1 crédit) Anglais langue seconde 21311 ou 22311 ou Anglais option ou 3 ^e langue (1 crédit)	Français 10411 ou 10412 ou Option français (1 crédit)
	Cours au choix (7 crédits)			

Notes: Le régime pédagogique du secondaire comprend un total de 30 crédits de la 10^e à la 12^e année. Un crédit équivaut à 93,5 heures d'enseignement au minimum et les conditions d'obtention du diplôme stipulent que l'élève doit obtenir un minimum de 17 crédits obligatoires (du niveau régulier ou modifié) et 7 crédits parmi la gamme des cours au choix.

119 Renseignements sur les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick tirés de l'Internet le 7 mars 2007 à http://www.gnb.ca/0000/publications/servped/Secondaire_Renouvele_Enseignant.pdf (français).

Annexe 2 : Sources de données du projet pilote *Un avenir à découvrir*

Le projet pilote *Un avenir à découvrir* exigeant l'évaluation d'activités opérationnelles ainsi que de résultats, il a fallu élaborer un design de recherche complexe à partir d'une multitude de sources de données. La présente annexe porte donc sur la collecte des données de recherche sur la mise en œuvre (travaux sur le terrain, Système d'information sur la gestion du projet [SIGP], site Internet et enquêtes), les données d'analyse des impacts (enquêtes, dossiers scolaires des élèves du secondaire et du postsecondaire, données fiscales) et les données de l'analyse avantages–coûts (SIGP, enquêtes, dossiers administratifs, prévisions budgétaires opérationnelles et dossiers fiscaux).

ENQUÊTES DE RÉFÉRENCE

Tous les participants du projet *Un avenir à découvrir* et leurs parents ont répondu à une enquête de référence en 2004 et en 2005, avant l'assignation aléatoire. Le contenu des enquêtes est décrit brièvement au chapitre 3.

Les données de l'enquête de référence décrivent l'échantillon de recherche. De même, la comparaison des valeurs moyennes de ces variables pour les groupes programmes et témoin permet d'évaluer la validité du processus d'assignation aléatoire. Certains résultats sont donnés au chapitre 4.

Au moment d'estimer les impacts, les chercheurs éprouveront l'hypothèse selon laquelle les impacts sont fonction des caractéristiques des sous-groupes. Par exemple, ils pourraient chercher à examiner les différences d'impacts éventuelles en fonction du sexe ou des caractéristiques familiales. Les données de référence relèvent ces importantes caractéristiques des sous-groupes.

Les données recueillies à l'enquête de référence seront également utilisées comme covariables pour hausser la précision des analyses d'impacts. Les participants des groupes programmes et témoin devraient se ressembler sur bon nombre de caractéristiques en raison de l'assignation aléatoire. Néanmoins, il est possible que des différences statistiques attribuables au hasard distinguent les groupes. De telles différences sont souvent perçues comme des problèmes de précision statistique des prévisions d'impacts plutôt que des biais. Les chercheurs prévoient donc utiliser les caractéristiques initiales—par définition indépendantes de l'assignation à un groupe à l'étude—comme covariables dans les analyses à variables multiples visant à mesurer des impacts individuels pour hausser la précision des impacts à l'étude en réduisant l'erreur type de ces prévisions.

Des identificateurs d'échantillon tirés de l'enquête de référence seront requis pour la collecte des données administratives et pour relier les dossiers des participants. Les chercheurs ont recueilli à cette fin le nom, la date de naissance, le sexe et, le cas échéant, le numéro d'assurance-sociale et le numéro d'immatriculation scolaire de chaque membre de l'échantillon.

Les enquêtes de suivi utiliseront les coordonnées des élèves des groupes programme et témoin telles que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de plusieurs personnes afin de retracer les élèves s'ils ont changé d'adresse entre l'enquête de référence et l'enquête de suivi.

ENQUÊTES DE SUIVI

Diverses mesures nécessaires aux analyses individuelles d'impacts ne peuvent être tirées des dossiers administratifs. Elles devront être recueillies lors des enquêtes de suivi auprès des membres des groupes programmes et témoin. Des enquêtes de suivi pour *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir* seront menées environ 30 mois et 66 mois après l'enquête de référence.

Les enquêtes de suivi produiront des renseignements sur l'orientation des participants quant à leurs activités de formation et de non-formation futures, à leur connaissance des choix d'études postsecondaires et de leurs intentions à cet égard.

Les enquêtes de suivi seront cruciales à l'analyse des impacts parce qu'elles seront menées auprès des membres des groupes programme et témoin. Aussi, en ce qui a trait à *Explorez vos horizons*, l'analyse des données recueillies pourrait permettre de répondre à des questions portant sur l'évolution des habitudes de participation à la vie scolaire des participants à qui on a offert les services *Explorez vos horizons* et la mesure dans laquelle leur participation diffère de celle des membres du groupe témoin. De même, on pourrait déterminer si l'intervention a accru les connaissances quant aux choix d'études postsecondaires des participants et, dans l'affirmative, si elle a eu un effet sur leur admission à un programme d'études postsecondaires.

Enfin, les enquêtes de suivi engloberont des questions sur l'expérience de l'intervention auxquelles seuls les membres des groupes programmes pourront répondre, ainsi que d'autres questions sur des services semblables reçus par les membres des groupes programmes et témoin. Les questions sur la mise œuvre permettront entre autres aux chercheurs de dégager un aperçu des connaissances des interventions des participants ainsi que de l'utilisation des diverses composantes. Les membres du groupe témoin pourraient être interrogés sur leur connaissance des interventions ou de services comparables offerts localement.

Les deux enquêtes de suivi sont trop éloignées l'une de l'autre pour que le contact avec l'échantillon puisse être maintenu sans efforts additionnels. Des appels téléphoniques sont donc prévus pour confirmer les coordonnées de tous les membres de l'échantillon. Il ne s'écoulera pas plus de 18 mois sans que les coordonnées ne soient confirmées de nouveau. Les participants seront rémunérés pour répondre à toutes les enquêtes, mais non pour les contacts de suivi après 18 et 48 mois.

DONNÉES DE SOURCES RELATIVES À L'INTERVENTION

Un SIGP a été développé et implanté pour *Explorez vos horizons* et les *Fonds du savoir* afin de soutenir les activités quotidiennes et la gestion des interventions au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

Le SIGP permet de faire le suivi des participants pendant toute la durée du projet et fournit des renseignements pour la gestion des *Fonds du savoir*. La mine de renseignements contenus dans le système sur les élèves participant aux deux interventions sera utile à la recherche sur la mise en œuvre, à l'analyse avantages-coûts et à l'analyse des impacts entre les groupes *Explorez vos horizons*, *Fonds du savoir* et *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*. On ne pourra utiliser le SIGP dans les comparaisons avec le groupe témoin parce qu'aucune donnée ne sera consignée sur ce groupe dans le SIGP.

Les éléments de données qui seront recueillis aux fins de l'évaluation des participants à partir du système englobent :

- les dates de début et de fin d'admissibilité aux interventions;
- la participation des élèves et des parents aux différentes composantes des interventions;
- l'admissibilité aux versements et aux paiements des *Fonds du savoir*.

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (par l'intermédiaire des bureaux d'*Un avenir à découvrir*) sont responsables de la saisie et de la tenue à jour de toutes les données versées au système, développé et implanté par Sierra Systems.

L'accès des participants au site Internet *Un avenir à découvrir* et leur utilisation du site sont suivis par Allegro168 Inc. Communications + Design, qui fournit des fichiers de données à la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) d'une façon qui permet d'établir des liens avec d'autres données du projet pour chaque participant. Ces données expriment l'intensité d'utilisation d'une composante précise par les participants. Seuls les élèves assignés aux groupes programmes *Explorez vos horizons* et *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir* détiennent une clé d'accès au site Internet.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les chercheurs recueilleront une multitude de données administratives, comme le précise le formulaire de consentement signé par les participants. Ces données serviront à l'étude des impacts et à l'analyse avantages-coûts. La recherche sur la mise en œuvre utilisera certaines données administratives portant exclusivement sur ceux qui reçoivent les interventions. Les données sur les coûts des services offerts alimenteront quant à elles l'analyse avantages-coûts.

Registres des établissements postsecondaires

Pour mesurer les principaux résultats de l'évaluation—admission à un programme d'études secondaires dans un délai de deux ans après le secondaire—les chercheurs se fonderont essentiellement sur les registres administratifs des établissements postsecondaires. À certains égards, les données administratives sont de loin supérieures aux réponses aux enquêtes, recueillies à un point précis dans le temps, pour décrire les expériences postsecondaires. Elles feront état des expériences vécues durant toute la période de suivi et seront vraisemblablement plus précises que les souvenirs des répondants. En outre, ces données couvriront une portion plus importante de l'échantillon, par rapport aux enquêtes, qui subiront l'effet de l'attrition avec le temps. Les chercheurs viseront à obtenir les données suivantes sur la participation au postsecondaire :

- nom des établissements ayant admis les participants;
- type de chaque programme suivi;
- domaine d'études du participant;
- inscription à temps plein ou à temps partiel;
- type de crédits octroyés, le cas échéant.

Au Nouveau-Brunswick, les chercheurs obtiendront les données de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Cette dernière gère les données sur l'inscription aux études postsecondaires pour plusieurs provinces, ce qui en fait une source utile. Au Manitoba, les données seront fournies par chacun des établissements d'enseignement postsecondaire. Les élèves de cette province devront fournir des détails sur leur participation aux programmes postsecondaires durant l'enquête de suivi finale afin de compléter le contenu des registres administratifs, compte tenu de la faiblesse des renseignements qu'ils offrent sur les programmes et la couverture géographique.

Données de l'Agence du revenu du Canada

Les dossiers fiscaux peuvent contenir des renseignements sur l'admission à des programmes d'études postsecondaires. En conséquence, en plus des registres des établissements d'enseignement postsecondaire et des enquêtes de suivi, l'étude des impacts puisera dans les dossiers fiscaux détenus par l'Agence de revenu du Canada (ARC) pour dégager les impacts individuels sur les crédits d'impôt pour études. Il se peut par ailleurs que les interventions produisent des impacts sur l'emploi et le revenu. À court terme, il pourrait s'agir d'une perte de revenus nette, les membres des groupes programmes pouvant dépenser davantage s'ils sont aux études plutôt que sur le marché du travail. On obtiendra ainsi l'essentiel du coût initial de toute admission additionnelle à un programme d'études postsecondaires. À long terme, le niveau accru de scolarité pourrait se traduire par des revenus supérieurs chez les membres des groupes programmes. L'analyse des impacts à long terme prévue pourrait se fonder sur les données fiscales pour dégager ces impacts. Quoi qu'il en soit, les chercheurs voudront avant tout obtenir les éléments de données suivants : crédits d'impôt pour études, déductions et exemptions, revenus et gains.

Données sur les résultats au secondaire

L'obtention du diplôme d'études secondaires est un résultat intermédiaire de l'évaluation des interventions *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*. On s'attend à ce que les interventions encourageant l'obtention du diplôme chez certains participants qui ne l'auraient pas obtenu autrement. Chaque intervention devrait par ailleurs influencer positivement sur les notes et les choix de cours des participants au secondaire. Grâce à des ententes sur la mise en commun de l'information avec les ministères provinciaux de l'Éducation, la SRSA s'enquerra des choix de cours, des notes, des résultats aux examens provinciaux et de la diplomation du secondaire.

Données sur l'aide financière directe aux étudiants

L'accès à l'aide financière aux étudiants est un autre résultat intermédiaire, et les montants reçus sont également pertinents pour l'analyse avantages-coûts. Les participants ont consenti à ce que la SRSA recueille auprès des organismes provinciaux responsables des services financiers aux étudiants des données sur les genre d'aide reçus, la période pour laquelle l'aide a été octroyée et les montants fournis. Ce processus entraînera nécessairement des évaluations détaillées, en collaboration avec les organismes provinciaux, afin de définir les éléments de données requis et le processus de collecte.

Données de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Les chercheurs détermineront l'impact de l'offre des *Fonds du savoir* sur la réception ultérieure d'aide financière et les montants consentis. Ils recueilleront des données sur le nombre et le montant des versements aux *Fonds du savoir*, le nombre et le montant des paiements, ainsi que le moment des versements et les périodes de l'année scolaire où ils ont été faits. Cette information portera strictement sur les participants aux *Fonds du savoir* et à *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*. Dans les analyses d'impacts et avantages-coûts, les paiements des *Fonds du savoir* seront comptabilisés avec les autres aides financières directes aux étudiants versées sous forme de bourse aux membres des groupes programmes et du groupe témoin. La somme des *Fonds du savoir* sera nulle pour les membres du groupe témoin. Les renseignements sur les versements seront recueillis par le bureau d'*Un avenir à découvrir* du Nouveau-Brunswick, tandis que ceux sur les paiements seront fournis par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; deux sources seront donc sollicitées.

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

Outre les enquêtes, les principales données recueillies par les chercheurs sont de nature qualitative et sont utilisées principalement dans la recherche sur la mise en œuvre. Certaines données quantitatives (SIGP et statistiques sur l'utilisation du site Internet) servent également à la recherche sur la mise en œuvre, mais l'analyse fait grandement appel aux données qualitatives. La section qui suit présente les données qualitatives qui seront recueillies par les chercheurs sur *Explorez vos horizons* et *Fonds du savoir*.

Observations sur le terrain

Dans le cadre du projet pilote *Un avenir à découvrir*, les chercheurs observent une partie de la formation donnée aux animateurs et aux ambassadeurs du postsecondaire. De plus, ils font l'observation de tous les ateliers d'*Explorez vos horizons*—séance d'orientation, Explo-carrière, Un avenir en héritage et En action vers l'avenir. L'efficacité des séances Ambassadeurs du postsecondaire (APS) dépend de l'élément « pair » de la relation entre élèves et ambassadeurs, et il serait peu avisé d'intégrer un observateur à ces ateliers. Les observations sur le terrain débiteront lorsqu'il sera certain de manière raisonnable que la présence d'un observateur ne nuira pas à la dynamique du groupe; c'est pourquoi, aucune visite sur place aux ateliers APS n'est prévue. Toutefois, les chercheurs recueillent des renseignements qualitatifs auprès des ambassadeurs du postsecondaire par l'entremise de groupes de discussion pour en savoir davantage sur les séances APS et connaître l'avis des ambassadeurs sur les forces et les faiblesses des ateliers, les enjeux de l'animation et la réaction des participants au contenu et à la structure des ateliers.

Le plan de recherche sur la mise en œuvre élaboré par la SRSA prévoit l'observation d'au moins trois des six ateliers Explo-carrière (ces observations avaient été faites au moment de la rédaction du présent rapport), de trois séances de chacun des quatre ateliers Un avenir en héritage et de trois séances de chacun des quatre ateliers En action vers l'avenir au Nouveau-Brunswick. Au Manitoba, les chercheurs observent au moins deux de chaque atelier. Si on inclut les séances d'orientation initiales, la SRSA aura observé près de 80 séances *Un avenir à découvrir* à la fin du projet.

Entrevues approfondies

Pour mieux comprendre l'expérience des participants et leurs points de vue personnels, tels des phénomènes non prévus par les chercheurs, le plan de travail sur le terrain d'*Un avenir à découvrir* prévoit des entrevues approfondies semi-structurées et non structurées. Les entrevues approfondies servent à répondre à des questions ouvertes qui sont difficiles, voire impossibles à combiner à des questions fermées, posées par téléphone. Ces entrevues sont préférables aux groupes de discussion lorsqu'elles portent sur des questions de nature délicate ou si la pression des pairs est susceptible d'influer sur les réponses données par les répondants.

Le plan de recherche sur la mise en œuvre prévoit au moins 20 entrevues approfondies auprès d'animateurs et de personnel du projet¹²⁰. Le nombre et le choix des personnes interrogées dépendront des résultats d'entrevues préalables, des besoins en matière de recherche et de la fréquence et du moment des visites sur place. Les employés du projet répondent à des questions sur leurs connaissances et leurs observations des activités et des réactions des élèves face aux différents volets d'*Un avenir à découvrir*. De même, les animateurs et les employés du projet doivent donner leur point de vue sur les résultats prévus d'*Un avenir à découvrir* et toute conclusion qu'ils ont pu tirer.

120 Il peut y avoir plus ou moins d'entrevues approfondies auprès des animateurs ou enseignants selon la faisabilité et la volonté de recourir à des groupes de discussion ou à des mini-groupes comme solution de rechange.

En plus des entrevues du personnel, un petit nombre d'entrevues approfondies (environ quatre dans chaque province) auprès d'intervenants clés, tels que des décideurs et des cadres supérieurs du milieu scolaire, sont prévues. Ces entrevues doivent servir à recueillir des perspectives « descendantes » de l'intervention et à comparer ces perspectives à celles de la base, c'est-à-dire des employés opérationnels du projet et des participants¹²¹.

Groupes de discussion et mini-groupes

À l'instar des entrevues approfondies, les groupes de discussion génèrent des renseignements détaillés sur les participants. Toutefois, ces renseignements sont recueillis dans le contexte d'un groupe où les membres sont appelés à échanger. Ces échanges peuvent faciliter la communication d'informations et, parfois, se révéler le point de mire de la recherche. Les groupes de discussion peuvent produire une multitude d'informations sur la raison pour laquelle certains participants réussissent dans une intervention alors que d'autres non. Ils peuvent aussi éclairer les différences d'expérience entre les membres des groupes programmes et ceux du groupe témoin.

La plupart du temps, les groupes de discussion se composent de 6 à 10 personnes. Toutefois, les participants d'*Un avenir à découvrir* sont des adolescents, et il se peut que des mini-groupes formés de quatre ou cinq participants se révèlent plus efficaces pour la collecte des données. Les adolescents sont sensibles à la pression des pairs lorsqu'ils sont en grands groupes et peuvent soit parler pour les autres, soit être intimidés. Les chercheurs prévoient former quatre mini-groupes dans chaque province à partir d'élèves assignés de façon aléatoire à *Explorez vos horizons*¹²². Dans ces groupes, les chercheurs étudieront les expériences des élèves et leurs opinions quant aux différences composantes d'*Explorez vos horizons*.

Les ambassadeurs du postsecondaire sont répartis géographiquement dans les deux provinces, ce qui complique la logistique des groupes de discussion. Toutefois, ils se rencontrent deux fois par année pour recevoir de la formation et la SRSA organise deux groupes de discussion dans chaque province durant cette semaine de formation. L'objectif des groupes de discussion est d'en savoir plus sur les expériences de l'animation des ateliers, la rétroaction que leur fournissent les élèves et leurs opinions sur l'intervention ainsi que l'uniformité (ou variabilité) de l'animation des ateliers dans chaque province.

Les parents jouent un rôle important dans leur influence sur la planification des études postsecondaires de leur enfant. Pour en savoir plus sur ce rôle et connaître les opinions des parents quant aux interventions d'*Un avenir à découvrir*, la SRSA anime quatre groupes de discussion auprès des parents des participants des groupes programmes au Nouveau-Brunswick, et quatre autres au Manitoba¹²³.

Panel longitudinal national

Un avenir à découvrir veut fournir de l'information et des ressources aux élèves pendant une période de temps prédéterminée durant leurs études secondaires, l'objectif étant de modifier leur orientation future et leur comportement en faveur des études postsecondaires. La réussite des interventions dépend de l'influence exercée au bon moment sur les élèves quant à leurs décisions sur l'éducation postsecondaire. Mieux connaître les décisions habituellement prises par les élèves – notamment ceux que le projet aspire le plus à influencer – aidera grandement à comprendre le profil possible des impacts. La SRSA a donc mis sur pied un « panel longitudinal national » (PLN) au sein de l'échantillon existant pour acquérir ces connaissances.

Le PLN est formé de 36 élèves de trois provinces combinées, cette activité incluant les élèves de trois projets pilotes du millénaire (dont le projet AVID en Colombie-Britannique) évalués par la SRSA. À partir des données de l'enquête de référence d'*Un avenir à découvrir*, 24 élèves ont été choisis dans l'échantillon du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. La SRSA interviewe les élèves du PLN par groupes de trois ou trios. Chaque trio provient de la même école. Les trios rencontrent un chercheur à trois reprises pour répondre à une entrevue approfondie de deux heures. Au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, ces entrevues ont eu lieu au printemps 2006, 2007 et 2008. Les chercheurs utilisent des techniques de projection¹²⁴ pour encourager les élèves à justifier certaines croyances, plans ou comportements, mieux sonder les enjeux de nature potentiellement délicate et les sujets sur lesquels les élèves adolescents peuvent éprouver de la difficulté à exprimer leur point de vue ou leurs attentes. Pour des raisons logistiques, le panel se réunit à l'école avec chaque trio. Les élèves anglophones et francophones sont représentés également au Nouveau-Brunswick.

Chaque trio est homogène en ce qui a trait à la participation des membres à *Un avenir à découvrir*. Par exemple, les membres du groupe témoin sont groupés ensemble et les élèves des groupes programmes forment, ensemble, un groupe différent. De même, l'échantillon a été choisi de manière à stimuler la participation des élèves du groupe cible « faible revenu-faible scolarité » d'*Un avenir à découvrir*. Une certaine hétérogénéité quant à d'autres caractéristiques (comme le rendement scolaire ou les antécédents familiaux) est toutefois de mise, à l'instar de la plupart des échantillons de recherche qualitative, car cela permet d'obtenir la plus large perspective qui soit quant aux opinions et comportements possibles.

121 Les enseignants ou animateurs et autres professionnels invités à répondre aux entrevues approfondies de la SRSA ne seront pas rémunérés, parce que ces occasions seront rares et n'entraîneront pas de surcroît de travail pour l'interviewé.

122 Seuls les participants des familles à faible revenu sont admissibles aux *Fonds du savoir*, c'est pourquoi la SRSA ne procédera pas à la collecte de données en groupe auprès de ces élèves. Le recrutement, la prestation et la recherche d'*Un avenir à découvrir* sont conçus pour éviter toute stigmatisation possible liée à la participation aux *Fonds du savoir*.

123 Les parents qui participent aux groupes de discussion sont rémunérés en échange de leur temps et de leurs efforts pour se déplacer.

124 Les techniques de projection impliquent de demander à l'informateur de réagir à certains stimulus visuels ou verbaux.

Annexe 3 : Choix des écoles pour le projet pilote *Un avenir à découvrir*

La présente annexe décrit le processus utilisé pour choisir les écoles aux fins du projet pilote *Un avenir à découvrir*. Les élèves de 9^e année devenaient admissibles à l'échantillonnage de recrutement du projet si leur école était choisie au terme de ce processus et si leur district ou division et école avaient accepté de participer au projet (voir le chapitre 3). Le processus de sélection élaboré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), en consultation avec les partenaires du projet, visait quatre grands objectifs :

- Choisir les écoles de manière à maximiser la proportion d'élèves appartenant au « groupe désigné » (voir le chapitre 1), c'est-à-dire des élèves issus de familles à faible revenu, dont les parents possèdent peu ou aucune expérience postsecondaire.
- Choisir des écoles comprenant un nombre d'élèves de 9^e année suffisant pour permettre la création de groupes d'étude viables (notamment en ce qui a trait au nombre d'élèves à assigner au groupe *Explorez vos horizons*) dans l'école. Les partenaires du projet étaient d'accord pour que, compte tenu du nombre optimal de participants dans bon nombre d'activités d'*Explorez vos horizons*, de 25 à 30 élèves soient placés dans le groupe *Explorez vos horizons* de chaque site. De même, pour assurer le bon fonctionnement d'*Explorez vos horizons* de la 10^e à la 12^e années pour la même cohorte d'élèves recrutés en 9^e année, l'école devait offrir les quatre niveaux scolaires (de la 9^e à la 12^e années).
- Sélectionner un nombre d'écoles suffisant pour atteindre les objectifs de la recherche sur le projet. Autrement dit, les échantillons de chaque école, une fois réunis à l'échelle provinciale ou par secteur linguistique (au Nouveau-Brunswick), devaient être suffisamment grands pour produire des impacts d'une ampleur donnée (voir le chapitre 3).
- Choisir les écoles équitablement dans les secteurs, districts et divisions scolaires de la province.

Le processus de sélection retenu est un compromis entre ces différents objectifs. Par exemple, le deuxième et le quatrième objectifs empêchaient le projet de cibler uniquement les écoles ayant une clientèle d'élèves à très faible revenu dans chaque province. La présentation des interventions dans des écoles de plus petite taille revêtait également un certain intérêt pour la recherche, c'est pourquoi on a fait en sorte qu'un faible nombre d'écoles « plus petites » puissent être sélectionnées si elles répondaient aux autres objectifs de sélection.

RENSEIGNEMENTS AYANT SERVI AU CHOIX DES ÉCOLES

La procédure suivante a été utilisée pour obtenir les renseignements nécessaires à la sélection des écoles :

- Les écoles ont été classées en fonction des caractéristiques prévues de leur population étudiante. Différentes sources de données indirectes pour ces caractéristiques ont été utilisées au Nouveau-Brunswick, mais non au Manitoba (voir l'encadré A3.1). Le classement des écoles à partir de ces deux sources de données différentes a été échelonné de manière à ce que les dernières écoles du classement comptent le moins de familles à faible revenu et (ou) sans études postsecondaires dans leur bassin et que les écoles en tête de liste comptent le plus de familles possédant ces caractéristiques.
- Les écoles ont été catégorisées séparément à partir de prévisions quant à la mesure dans laquelle l'inscription des élèves en 2002-2003¹²⁵ satisfait aux exigences du projet, soit la participation de 25 à 30 élèves aux séances *Explorez vos horizons*, suivant le recrutement et l'assignation aléatoire (au Nouveau-Brunswick, ce ratio de 25 à 30 élèves représenterait la combinaison des membres des groupes programmes *Explorez vos horizons* et *Explorez vos horizons* plus *Fonds du savoir*). Il faudrait contacter beaucoup plus de 25 à 30 participants potentiels dans chaque école pour deux raisons : (i) certains élèves refuseraient de participer au projet ; (ii) certains élèves qui accepteraient de participer seraient assignés systématiquement aux groupes auxquels on n'offrirait pas *Explorez vos horizons* (groupe témoin ou, au Nouveau-Brunswick, groupe *Fonds du savoir*). Au Nouveau-Brunswick, on prévoyait que les écoles comptant au moins 142 élèves en 9^e année satisferaient à cette exigence du projet. Celles comptant 284 élèves au minimum pourraient satisfaire à cette exigence deux fois (produire deux groupes *Explorez vos horizons*). Les écoles du Nouveau-Brunswick comptant de 86 à 141 élèves de 9^e année ont été désignées comme des contributeurs potentiels de l'échantillon d'une « petite école » susceptible de fournir de 15 à 24 participants à *Explorez vos horizons*. Au Manitoba, les écoles comptant 100 élèves de 9^e année et plus pourraient satisfaire à l'exigence des 25 à 30 élèves alors que les écoles publiques comptant de 61 à 99 élèves de 9^e année pourraient produire de 15 à 24 élèves et ont donc été considérées comme des contributeurs potentiels de l'échantillon d'une « petite école ».

125 Les chiffres sur les inscriptions en 2002-2003 étaient ceux dont on disposait au moment de la conception du projet. Il a été présumé que le nombre d'inscriptions en 2003-2004 et en 2004-2005, les années du recrutement, serait similaire.

Encadré A3.1 : Sources de données ayant servi au classement des écoles à partir des caractéristiques des familles des élèves

Au Nouveau-Brunswick, on s'est fondé sur l'*Enquête auprès des jeunes en transition* et le PISA des écoles de la province comme source de données. Le classement s'est fait à partir de la proportion d'élèves de quinze ans des familles sondées dont le revenu des parents était inférieur à 60 000 \$ et dont le plus haut niveau de scolarité des parents était le diplôme d'études secondaires ou moins. Les données de l'EJET s'appliquaient à toutes les écoles du Nouveau-Brunswick, sauf dix écoles de plus petite taille.

Au Manitoba et pour les dix petites écoles du Nouveau-Brunswick, le classement a été établi à partir des données sur les petites régions du recensement de 2001. On a additionné (i) la proportion de familles recensées dans la RTA (région de tri d'acheminement) de chaque école ayant un revenu avant impôt de moins de 40 000 \$ et (ii) la proportion d'adultes dans la RTA n'ayant pas d'études collégiales ou universitaires.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ÉCOLES

Voici la marche à suivre ayant servi à la sélection des écoles.

- Dans les deux provinces, les écoles qui pourraient fournir au moins un groupe *Explorez vos horizons* de 25 à 30 participants ont été retenues. De ces écoles, celles apparaissant en tête du classement d'après les caractéristiques familiales pour chaque district ou division scolaire ont été sélectionnées à raison d'un maximum d'une école par division au Manitoba, de deux écoles par district anglophone du Nouveau-Brunswick et de trois écoles par district francophone du Nouveau-Brunswick¹²⁶.
- On a ensuite comptabilisé le nombre d'élèves de 9^e année que le projet devait contacter dans les écoles sélectionnées¹²⁷. Si le nombre total d'élèves à contacter était inférieur à l'objectif fixé (2 000 au Manitoba et 2 030 par secteur du Nouveau-Brunswick par année)¹²⁸, les écoles désignées comme contributeurs de l'échantillon des « petites écoles » étaient ajoutées jusqu'à ce que tous les districts ou divisions des écoles admissibles aient contribué un maximum de deux (divisions du Manitoba et districts anglophones du Nouveau-Brunswick) ou trois (districts francophones du Nouveau-Brunswick) écoles. Les petites écoles ont été ajoutées aux divisions du Manitoba qui ne comptaient aucune de ces écoles admissibles, aux districts anglophones du Nouveau-Brunswick qui comptaient moins des deux écoles sélectionnées et aux districts francophones du Nouveau-Brunswick qui comptaient moins des trois

écoles sélectionnées. Les « petites écoles » occupant les rangs supérieurs du classement selon les caractéristiques familiales ont été retenues en premier.

- Si, après les étapes ci-dessus, les objectifs d'élèves n'étaient toujours pas atteints, les écoles déjà sélectionnées dont le nombre d'élèves inscrits permettait de former deux groupes *Explorez vos horizons* ont été incluses une seconde fois. Ces écoles ont donc contribué deux « sites » au projet. Cette étape a été appliquée dans deux districts du secteur francophone du Nouveau-Brunswick.
- Si, après les étapes ci-dessus, les objectifs d'élèves n'étaient toujours pas atteints, les écoles comptant de 40 à 85¹²⁹ élèves de 9^e année ont été désignées, et celles classées le plus haut selon les caractéristiques familiales ont été répertoriées géographiquement. Les écoles situées dans un rayon de 35 kilomètres des écoles sélectionnées ont été désignées, ainsi que des paires de petites écoles situées dans un rayon de 35 kilomètres l'une de l'autre. Les données sur les bassins familiaux de chaque école ont ensuite été combinées. Les paires d'écoles occupant les rangs supérieurs du classement d'après les moyennes combinées ont été sélectionnées jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. Cette étape visait à trouver des paires d'écoles pouvant contribuer un ou plusieurs groupes *Explorez vos horizons* si elles étaient considérées comme des sites uniques. Cette étape a été appliquée dans un district francophone du Nouveau-Brunswick.
- Enfin, la liste des écoles sélectionnées a été révisée pour chaque province (et chaque secteur du Nouveau-Brunswick). Si aucune « petite école » n'avait été incluse, les écoles occupant les derniers rangs du classement selon les caractéristiques familiales de chaque district ou division étaient retirées de la liste (jusqu'à concurrence d'une école par district ou division), puis placées parmi les deux « petites écoles » les mieux classées. Si, après l'ajout de ces deux « petites écoles », l'objectif quant au nombre d'élèves n'était toujours pas atteint, la troisième « petite école » au classement était ajoutée.

À partir de la liste d'écoles résultante, on a contacté les établissements afin de sonder leur intérêt à participer (et obtenir la permission initiale des divisions scolaires dans le cas du Manitoba). Comme il a été expliqué au chapitre 3, une division du Manitoba a refusé de participer, ce qui a entraîné la reprise partielle de la marche à suivre afin de trouver d'autres écoles. Par la suite, dans une division du Manitoba ayant accepté de participer, deux écoles ont refusé de participer et ont été remplacées par deux écoles offrant les niveaux de la 10^e à la 12^e année, ce qui a exigé le recrutement d'élèves de 9^e année dans quatre écoles de relève de la division.

126 Le Nouveau-Brunswick comptait neuf districts anglophones et cinq districts francophones, par conséquent il a fallu sélectionner plus d'écoles dans le district francophone pour obtenir un échantillon final de même taille.

127 Parce que le projet ne pouvait offrir chaque atelier *Explorez vos horizons* à plus de 25 à 30 élèves, l'échantillon de chaque école ne pouvait nécessairement englober tous les élèves de 9^e année. On a donc établi des nombres fixes d'élèves à contacter en tenant compte des hypothèses quant à l'absence de réponse et des fractions d'assignation aux groupes à l'étude. Chaque école a donc contribué un nombre précis d'élèves « à contacter » à l'ensemble des écoles. Dans la plupart des cas, il s'agissait de 142 élèves de 9^e année pour le Nouveau-Brunswick et de 100 élèves pour le Manitoba, sauf s'il y avait moins d'élèves, la combinaison des écoles ayant été établie à partir du nombre total d'élèves de 9^e année d'après les inscriptions de 2002–2003.

128 Ces objectifs correspondaient à environ deux fois la taille de la cohorte désirée de sorte qu'un maximum de 50 % des élèves contactés puissent refuser de participer (ou ne pas répondre).

129 De 40 à 60 élèves au Manitoba.

Annexe 4: Résultats de l'assignation aléatoire aux groupes à l'étude du Nouveau-Brunswick

La présente annexe renferme 14 tableaux résumant les résultats de l'assignation aléatoire pour chaque comparaison possible des groupes à l'étude du Nouveau-Brunswick. Le tableau équivalent pour l'échantillon du Manitoba se trouve au chapitre 4 (tableau 4.23).

Le chapitre 4 explique comment interpréter les tableaux, mais nous reprenons ici cette explication pour simplifier les choses. Chaque tableau présente un ensemble identique de caractéristiques de l'échantillon exprimées en moyennes et en proportions (pourcentages) et calculées séparément pour chaque groupe à l'étude, par secteur linguistique. La différence entre les prévisions de la recherche est présentée pour chaque comparaison. Cette différence représente « l'impact » de l'assignation aléatoire sur la variable en question. Étant donné que les variables sont des caractéristiques initiales, l'« impact » devrait être nul parce que l'assignation aléatoire a eu lieu *après* la collecte des données d'enquête. Les astérisques (*) suivant une prévision d'impact signifient que la prévision est statistiquement significative, c'est-à-dire suffisamment importante pour

être interprétée comme une preuve que l'assignation aléatoire a produit un impact. La dernière colonne fait état de l'erreur type associée à la prévision d'impact, soit la mesure de l'incertitude statistique entourant la prévision. On peut être sûr à près de 95 % que l'impact réel se situe dans l'échelle définie par l'impact prévu, plus ou moins deux erreurs types.

Les tableaux montrent que l'assignation aléatoire a permis de créer des groupes statistiquement équivalents. Presque toutes les différences entre les groupes comparés sur les caractéristiques observées à l'enquête de référence ne sont pas statistiquement différentes de zéro. Parce que le programme informatique utilisé par la SRSA a assigné les participants aux groupes indépendamment des caractéristiques des répondants, la même conclusion pourrait s'appliquer aux caractéristiques non observées.

Quelques différences attribuables au hasard sont présentes, mais les prévisions d'impact et les erreurs types demeurent véritablement attribuables à l'intervention, puisqu'il s'agit de la seule différence systématique entre les groupes. Cette variation statistique aléatoire est prise en compte dans le calcul des intervalles de confiance pour chaque prévision d'impact. Le chapitre 4 traite des stratégies à adopter en présence de telles différences aléatoires.

Tableau A4.1: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe FS	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,9	2,0	-0,1*	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	17,6	20,0	-2,4	(3,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,8	1,8	-0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,3	41,4	-0,1	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	46,2	48,6	-2,4	(4,3)
Autochtones (toutes mentions en %)	1,5	1,4	0,1	(1,0)
Blancs (toutes mentions en %)	98,9	99,3	-0,5	(0,8)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	7,6	6,6	1,1	(2,2)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	35,8	30,5	5,4	(4,1)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	88,2	87,2	0,9	(2,8)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	7,6	7,6	0,0	(2,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	14,9	23,8	-8,9***	(3,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	56,1	49,0	7,1*	(4,3)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	95,8	96,9	-1,1	(1,6)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	25,2	28,0	-2,8	(3,8)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	18,7	20,7	-2,0	(3,4)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	27,5	27,9	-0,5	(3,8)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	39,7	40,3	-0,7	(4,2)
Grade universitaire (%)	8,0	4,8	3,2	(2,1)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	29 866	30 713	-847	(1 197)
Le parent signataire a un emploi (%)	68,7	67,2	1,5	(4,0)
L'élève a déjà travaillé (%)	93,5	93,0	0,5	(2,2)
Taille de l'échantillon (total = 552)	262	290		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.2: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,0	2,0	0,0	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	18,6	20,0	-1,4	(3,4)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,9	1,8	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,8	41,4	0,4	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	49,4	48,6	0,8	(4,3)
Autochtones (toutes mentions en %)	1,9	1,4	0,5	(1,1)
Blancs (toutes mentions en %)	98,9	99,3	-0,5	(0,8)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	7,2	6,6	0,7	(2,2)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	34,8	30,5	4,3	(4,1)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	89,0	87,2	1,7	(2,8)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	8,0	7,6	0,4	(2,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	18,6	23,8	-5,2	(3,5)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	52,9	49,0	3,9	(4,3)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	95,8	96,9	-1,1	(1,6)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	27,8	28,0	-0,3	(3,8)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	16,4	20,7	-4,3	(3,3)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	25,1	27,9	-2,8	(3,8)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	45,3	40,3	4,9	(4,2)
Grade universitaire (%)	4,2	4,8	-0,6	(1,8)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	30 644	30 713	-69	(1 226)
Le parent signataire a un emploi (%)	65,8	67,2	-1,5	(4,0)
L'élève a déjà travaillé (%)	91,6	93,0	-1,4	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 553)	263	290		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.3: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,9	2,0	-0,1	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	11,0	20,0	-9,0***	(3,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,9	1,8	0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,4	41,4	0,0	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	45,7	48,6	-2,9	(4,5)
Autochtones (toutes mentions en %)	2,9	1,4	1,5	(1,3)
Blancs (toutes mentions en %)	99,1	99,3	-0,3	(0,8)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	4,8	6,6	-1,8	(2,1)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	41,7	30,5	11,2**	(4,4)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	87,1	87,2	-0,1	(3,0)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,7	7,6	-1,9	(2,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	21,9	23,8	-1,9	(3,8)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	51,9	49,0	2,9	(4,5)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	96,2	96,9	-0,7	(1,7)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	28,1	28,0	0,1	(4,1)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	17,6	20,7	-3,1	(3,6)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	28,6	27,9	0,6	(4,1)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	40,5	40,3	0,1	(4,5)
Grade universitaire (%)	4,3	4,8	-0,5	(1,9)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	29 826	30 713	-887	(1 308)
Le parent signataire a un emploi (%)	62,9	67,2	-4,4	(4,3)
L'élève a déjà travaillé (%)	93,3	93,0	0,3	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 500)	210	290		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.4: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe FS	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,0	1,9	0,1	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	18,6	17,6	1,1	(3,4)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,9	1,8	0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,8	41,3	0,5	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	49,4	46,2	3,2	(4,4)
Autochtones (toutes mentions en %)	1,9	1,5	0,4	(1,1)
Blancs (toutes mentions en %)	98,9	98,9	0,0	(0,9)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	7,2	7,6	-0,4	(2,3)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	34,8	35,8	-1,1	(4,2)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	89,0	88,2	0,8	(2,8)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	8,0	7,6	0,4	(2,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	18,6	14,9	3,7	(3,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	52,9	56,1	-3,3	(4,4)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'EPS (%)	95,8	95,8	0,0	(1,8)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	27,8	25,2	2,6	(3,9)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	16,4	18,7	-2,4	(3,3)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	25,1	27,5	-2,4	(3,9)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	45,3	39,7	5,6	(4,3)
Grade universitaire (%)	4,2	8,0	-3,8*	(2,1)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	30 644	29 866	778	(1 255)
Le parent signataire a un emploi (%)	65,8	68,7	-2,9	(4,1)
L'élève a déjà travaillé (%)	91,6	93,5	-1,9	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 525)	263	262		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10%; ** = 5%; *** = 1%.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.5: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe FS	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,9	1,9	0,0	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	11,0	17,6	-6,6**	(3,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,9	1,8	0,1*	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,4	41,3	0,1	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	45,7	46,2	-0,5	(4,6)
Autochtones (toutes mentions en %)	2,9	1,5	1,3	(1,3)
Blancs (toutes mentions en %)	99,1	98,9	0,2	(1,0)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	4,8	7,6	-2,9	(2,3)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	41,7	35,8	5,8	(4,6)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	87,1	88,2	-1,0	(3,1)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,7	7,6	-1,9	(2,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	21,9	14,9	7,0**	(3,6)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	51,9	56,1	-4,2	(4,6)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	96,2	95,8	0,4	(1,8)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	28,1	25,2	2,9	(4,1)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	17,6	18,7	-1,1	(3,6)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	28,6	27,5	1,1	(4,2)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	40,5	39,7	0,8	(4,6)
Grade universitaire (%)	4,3	8,0	-3,7*	(2,3)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	29 826	29 866	-40	(1 335)
Le parent signataire a un emploi (%)	62,9	68,7	-5,8	(4,4)
L'élève a déjà travaillé (%)	93,3	93,5	-0,1	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 472)	210	262		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.6: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles francophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe FS	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,0	1,9	0,1	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	18,6	11,0	7,7**	(3,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,9	1,9	-0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,8	41,4	0,4	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	49,4	45,7	3,7	(4,6)
Autochtones (toutes mentions en %)	1,9	2,9	-1,0	(1,4)
Blancs (toutes mentions en %)	98,9	99,1	-0,2	(1,0)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	7,2	4,8	2,5	(2,2)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	34,8	41,7	-6,9	(4,5)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	89,0	87,1	1,8	(3,0)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	8,0	5,7	2,3	(2,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	18,6	21,9	-3,3	(3,7)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	52,9	51,9	0,9	(4,6)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	95,8	96,2	-0,4	(1,8)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	27,8	28,1	-0,3	(4,2)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	16,4	17,6	-1,3	(3,5)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	25,1	28,6	-3,5	(4,1)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	45,3	40,5	4,8	(4,6)
Grade universitaire (%)	4,2	4,3	-0,1	(1,9)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	30 644	29 826	818	(1 371)
Le parent signataire a un emploi (%)	65,8	62,9	2,9	(4,4)
L'élève a déjà travaillé (%)	91,6	93,3	-1,7	(2,5)
Taille de l'échantillon (total = 473)	263	210		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.7: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe FS	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,9	1,9	0,0	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	13,8	15,4	-1,6	(2,9)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,2	2,1	0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	40,3	40,7	-0,4	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	45,0	43,7	1,3	(4,1)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,5	6,8	0,7	(2,1)
Blancs (toutes mentions en %)	95,4	94,9	0,5	(1,8)
Âge (années)	14,6	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	9,6	10,3	-0,7	(2,5)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	39,8	36,8	3,0	(4,1)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	89,4	90,0	-0,7	(2,5)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	9,2	7,4	1,8	(2,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	12,1	16,7	-4,7	(2,9)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	52,8	45,0	7,8*	(4,1)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,9	98,4	-0,5	(1,1)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	41,8	44,7	-2,9	(4,1)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	36,2	39,9	-3,7	(4,0)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	33,0	35,7	-2,7	(3,9)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	50,7	40,8	9,9**	(4,1)
Grade universitaire (%)	3,9	5,5	-1,6	(1,8)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	29 551	28 916	634	(1 208)
Le parent signataire a un emploi (%)	70,2	71,1	-0,8	(3,8)
L'élève a déjà travaillé (%)	96,8	94,8	2,0	(1,7)
Taille de l'échantillon (total = 593)	282	311		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.8: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,8	1,9	-0,1*	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	16,9	15,4	1,5	(3,0)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,1	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,0	40,7	0,2	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	50,4	43,7	6,6	(4,1)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,4	6,8	0,6	(2,1)
Blancs (toutes mentions en %)	95,1	94,9	0,2	(1,8)
Âge (années)	14,6	14,5	0,1	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	9,5	10,3	-0,8	(2,5)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	39,0	36,8	2,2	(4,1)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	91,6	90,0	1,5	(2,4)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	12,0	7,4	4,6*	(2,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	10,9	16,7	-5,8**	(2,8)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	48,6	45,0	3,6	(4,1)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,5	98,4	-0,9	(1,2)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	38,4	44,7	-6,3	(4,1)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	34,5	39,9	-5,4	(4,0)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	33,5	35,7	-2,2	(3,9)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	43,0	40,8	2,1	(4,1)
Grade universitaire (%)	6,3	5,5	0,9	(1,9)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	28 151	28 916	-765	(1 171)
Le parent signataire a un emploi (%)	68,7	71,1	-2,4	(3,8)
L'élève a déjà travaillé (%)	92,1	94,8	-2,7	(2,0)
Taille de l'échantillon (total = 595)	284	311		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.9: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,0	1,9	0,1	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	15,8	15,4	0,3	(3,2)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,1	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,7	40,7	1,0**	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	47,8	43,7	4,0	(4,4)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,7	6,8	0,9	(2,3)
Blancs (toutes mentions en %)	95,1	94,9	0,2	(1,9)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	11,3	10,3	1,0	(2,7)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	44,6	36,8	7,8*	(4,4)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	91,9	90,0	1,9	(2,5)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,4	7,4	-2,0	(2,2)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	9,9	16,7	-6,8**	(3,0)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	53,2	45,0	8,1*	(4,4)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,3	98,4	-1,1	(1,3)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	44,6	44,7	-0,1	(4,4)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	41,4	39,9	1,6	(4,3)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	32,4	35,7	-3,3	(4,2)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	44,6	40,8	3,8	(4,4)
Grade universitaire (%)	8,6	5,5	3,1	(2,2)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	28 839	28 916	-77	(1 295)
Le parent signataire a un emploi (%)	66,2	71,1	-4,8	(4,1)
L'élève a déjà travaillé (%)	89,9	94,8	-4,9**	(2,3)
Taille de l'échantillon (total = 533)	222	311		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.10: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe FS	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,8	1,9	-0,1	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	16,9	13,8	3,1	(3,0)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,2	-0,1	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,0	40,3	0,7	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	50,4	45,0	5,3	(4,2)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,4	7,5	-0,1	(2,2)
Blancs (toutes mentions en %)	95,1	95,4	-0,3	(1,8)
Âge (années)	14,6	14,6	0,0	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	9,5	9,6	-0,1	(2,5)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	39,0	39,8	-0,8	(4,2)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	91,6	89,4	2,2	(2,5)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	12,0	9,2	2,8	(2,6)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	10,9	12,1	-1,1	(2,7)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	48,6	52,8	-4,3	(4,2)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,5	97,9	-0,3	(1,3)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	38,4	41,8	-3,5	(4,1)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	34,5	36,2	-1,7	(4,0)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	33,5	33,0	0,5	(4,0)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	43,0	50,7	-7,8*	(4,2)
Grade universitaire (%)	6,3	3,9	2,4	(1,9)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	28 151	29 551	-1 400	(1 250)
Le parent signataire a un emploi (%)	68,7	70,2	-1,6	(3,9)
L'élève a déjà travaillé (%)	92,1	96,8	-4,7**	(1,9)
Taille de l'échantillon (total = 566)	284	282		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.11 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe FS	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,0	1,9	0,1*	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	15,8	13,8	1,9	(3,2)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,2	-0,1*	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,7	40,3	1,4***	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	47,8	45,0	2,7	(4,5)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,7	7,5	0,2	(2,4)
Blancs (toutes mentions en %)	95,1	95,4	-0,3	(1,9)
Âge (années)	14,5	14,6	-0,1	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	11,3	9,6	1,7	(2,7)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	44,6	39,8	4,8	(4,5)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	91,9	89,4	2,5	(2,6)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,4	9,2	-3,8	(2,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	9,9	12,1	-2,1	(2,8)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	53,2	52,8	0,3	(4,5)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,3	97,9	-0,6	(1,4)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	44,6	41,8	2,8	(4,5)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	41,4	36,2	5,3	(4,4)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	32,4	33,0	-0,5	(4,2)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	44,6	50,7	-6,1	(4,5)
Grade universitaire (%)	8,6	3,9	4,7**	(2,1)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	28 839	29 551	-712	(1 384)
Le parent signataire a un emploi (%)	66,2	70,2	-4,0	(4,2)
L'élève a déjà travaillé (%)	89,9	96,8	-6,9***	(2,2)
Taille de l'échantillon (total = 504)	222	282		

Source : Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.12: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programmes, familles anglophones à faible revenu du Nouveau-Brunswick

Caractéristiques initiales	Groupe EH/FS	Groupe EH	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	1,8	2,0	-0,2***	(0,1)
Parent signataire de sexe masculin (%)	16,9	15,8	1,1	(3,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,0	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	41,0	41,7	-0,8	(0,5)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	50,4	47,8	2,6	(4,5)
Autochtones (toutes mentions en %)	7,4	7,7	-0,3	(2,4)
Blancs (toutes mentions en %)	95,1	95,1	0,0	(2,0)
Âge (années)	14,6	14,5	0,1	(0,1)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	9,5	11,3	-1,8	(2,7)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	39,0	44,6	-5,6	(4,5)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	91,6	91,9	-0,3	(2,5)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	12,0	5,4	6,6**	(2,6)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	10,9	9,9	1,0	(2,8)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	48,6	53,2	-4,6	(4,5)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,5	97,3	0,2	(1,4)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	38,4	44,6	-6,2	(4,4)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	34,5	41,4	-6,9	(4,3)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	33,5	32,4	1,0	(4,2)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	43,0	44,6	-1,6	(4,5)
Grade universitaire (%)	6,3	8,6	-2,2	(2,3)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	28 151	28 839	-688	(1 339)
Le parent signataire a un emploi (%)	68,7	66,2	2,4	(4,2)
L'élève a déjà travaillé (%)	92,1	89,9	2,2	(2,6)
Taille de l'échantillon (total = 506)	284	222		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.13: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, francophones du Nouveau-Brunswick (toutes les tranches de revenu)

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,1	2,1	0,0	(0,0)
Parent signataire de sexe masculin (%)	15,7	21,9	-6,2***	(2,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	1,8	1,8	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	42,1	42,2	0,0	(0,3)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	46,8	48,1	-1,3	(2,9)
Autochtones (toutes mentions en %)	1,6	1,1	0,4	(0,7)
Blancs (toutes mentions en %)	99,2	99,4	-0,2	(0,5)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,0)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	4,1	6,3	-2,2*	(1,3)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	48,7	47,6	1,1	(2,9)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	90,9	89,3	1,6	(1,7)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,1	6,0	-0,9	(1,3)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	16,5	17,2	-0,7	(2,2)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	61,2	58,9	2,3	(2,8)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	96,7	98,1	-1,4	(0,9)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	21,2	22,7	-1,5	(2,4)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	13,8	15,0	-1,2	(2,0)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	20,6	19,2	1,4	(2,3)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	46,4	46,5	-0,1	(2,9)
Grade universitaire (%)	19,2	20,8	-1,6	(2,3)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	60 644	59 926	718	(2 179)
Le parent signataire a un emploi (%)	80,2	81,0	-0,8	(2,3)
L'élève a déjà travaillé (%)	92,6	93,3	-0,7	(1,5)
Taille de l'échantillon (total = 1 235)	515	720		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau A4.14: Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche — Groupes programme et témoin, anglophones du Nouveau-Brunswick (toutes les tranches de revenu)

Caractéristiques initiales	Groupe EH	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Caractéristiques des ménages				
Nombre d'adultes dans le ménage	2,2	2,1	0,1	(0,0)
Parent signataire de sexe masculin (%)	20,7	19,3	1,3	(2,3)
Nombre d'enfants dans le ménage	2,0	2,0	0,0	(0,1)
Âge du parent signataire (années)	42,4	41,8	0,6*	(0,3)
Caractéristiques des élèves				
Garçons (%)	48,4	48,7	-0,3	(2,9)
Autochtones (toutes mentions en %)	4,9	4,1	0,8	(1,2)
Blancs (toutes mentions en %)	96,8	96,8	-0,1	(1,0)
Âge (années)	14,5	14,5	0,0	(0,0)
Troubles visuels, auditifs, d'apprentissage, etc. (%)	9,3	10,3	-1,0	(1,7)
Moyenne cette année de 80%+ (%)	53,3	47,1	6,2**	(2,9)
Vues des parents à l'égard des études de l'élève				
Très important que l'enfant fasse des ÉPS (%)	93,4	92,7	0,6	(1,5)
Le parent espère que l'enfant suivra une formation professionnelle ou d'apprentissage (%)	5,7	7,0	-1,3	(1,4)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme collégial (%)	8,2	11,8	-3,6**	(1,7)
Le parent espère que l'enfant obtiendra un diplôme universitaire (%)	58,8	56,0	2,9	(2,8)
Le parent espère que l'enfant fera une forme quelconque d'ÉPS (%)	97,9	98,5	-0,6	(0,8)
Un obstacle nuit à la poursuite des études par l'enfant (%)	34,4	33,6	0,7	(2,7)
L'obstacle à la poursuite des études est d'ordre financier (%)	29,4	28,8	0,6	(2,6)
Plus haut niveau de scolarité des parents				
Diplôme d'études secondaires (%)	25,1	24,6	0,5	(2,5)
Formation collégiale, de métier ou d'apprentissage (%)	47,4	47,3	0,1	(2,9)
Grade universitaire (%)	20,3	18,8	1,5	(2,3)
Emploi et revenu				
Revenu familial l'année précédente (\$)	59 235	58 884	351	(2 229)
Le parent signataire a un emploi (%)	76,9	80,3	-3,4	(2,3)
L'élève a déjà travaillé (%)	92,0	92,9	-1,0	(1,5)
Taille de l'échantillon (total = 1 256)	527	729		

Source: Les calculs sont basés sur les données de l'enquête de référence auprès des élèves et des parents.

Notes: Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques des groupes programmes et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

BIBLIOGRAPHIE

Akos, P., T. Konold et S. G. Niles. « A career readiness typology and typical membership in middle school », *Career Development Quarterly*, septembre 2004. Consulté le 19 décembre 2006 à http://findarticles.com/p/articles/mi_m0JAX/is_1_53/ai_n7069456.

Association des universités et collèges du Canada. *Aboriginal access to higher education*. L'un d'une série de documents d'information élaborés par l'Association des universités et collèges du Canada sur des questions d'éducation supérieure soulevées dans la stratégie d'innovation du gouvernement fédéral, 2002. Consulté le 11 janvier 2006 à http://www.aucc.ca/_pdf/english/reports/2002/innovation/aboriginal_e.PDF.

Barr-Telford, L., F. Cartwright, S. Prasil et K. Shimmons. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (PEPS)*. Statistique Canada, n° 81-595-MIE—n° 007 au catalogue. Ottawa, ministre de l'Industrie, 2003.

Bezanson, L. Diaporama préparé pour la Fondation canadienne pour le développement de carrière. Ottawa, 2002.

Burtless, G. « The case for randomized field trials in economic and policy research », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2, p. 63–84, 1995.

Bushnik, T., L. Barr-Telford et P. Bussière. *À l'école secondaire ou non : premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition de 2002*. Documents de recherche—Éducation, compétences et apprentissage (2002), n° 81-595-MIE—n° 014 au catalogue. Ottawa, Statistique Canada, 2004.

Corak, M., G. Lipps et J. Zhao. *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*. Série de documents de recherche, IZA DP n° 977, Institut zur Zukunft der Arbeit (Institut d'études sur le travail). Bonn (Allemagne), 2004.

Corbett, B. A. et J. D. Willms. *Canadian students' access to and use of information and communication technology*. Document préparé pour le Colloque du Programme pancanadien de recherche en éducation 2002, « La technologie de l'information et l'apprentissage », du 30 avril au 2 mai 2002, Hôtel Crowne Plaza Montréal Centre, Montréal (Québec), 2002.

Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Ottawa (Ontario), Développement des ressources humaines Canada, 2002.

Finnie, R., E. Lascelles et A. Sweetman. *Qui poursuit des études supérieures? L'incidence directe et indirecte des antécédents familiaux sur l'accès aux études postsecondaires*. Statistique Canada, n° 11F0019MIE—n° 237 au catalogue. Ottawa, ministre de l'Industrie, 2005.

Foley, K. *Pourquoi arrêter après le secondaire? Analyse descriptive des raisons les plus importantes ayant motivé les diplômés du secondaire à ne pas poursuivre d'études postsecondaires*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants*. Montréal (Québec). Écrit par David Holmes, Ottawa (Ontario), 2005.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Future to Discover pilot project: Explore Your Horizons—a positioning paper*. Écrit par la Fondation canadienne pour le développement de carrière, Ottawa (Ontario), 2007.

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *L'importance des services d'orientation et de soutien dans la préparation aux études postsecondaires*, Montréal (Québec). Écrit par la Fondation canadienne pour le développement de carrière, Ottawa (Ontario), 2003.

Fondation canadienne pour le développement de carrière. *Future in Focus: Preliminary research report*. Ottawa, Fondation canadienne pour le développement de carrière, février 2006.

Gándara, P. et D. Bial. *Paving the way to postsecondary education: K-12 intervention programs for under-represented youth—Report of the National Postsecondary Education Cooperative Working Group on Access to Postsecondary Education*. Washington (D.C.), National Postsecondary Education Cooperative Working Group on Access to Postsecondary Education, 2001.

- Grubb, W. N. *Who am I: The inadequacy of career information in the information age*. Écrit dans le cadre de l'Examen sur l'orientation professionnelle de l'OCDE, 2002. Consulté le 11 janvier 2007 à http://www.oecd.org/LongAbstract/0,2546,en_2649_34509_1954671_119666_1_1_1,00.html.
- Gueron, J. *The politics of random assignment: Implementing studies and impacting policy*. New York, MDRC, 2000.
- Heckman, J. « Policies to foster human capital », *Research in Economics*, vol. 54, n° 1, p. 3–56, 2000.
- Ipsos-Reid. *Post-secondary Accessibility Study*. Edmonton (Alberta), Alberta Learning, 2001.
- Jung-Beeman M., E. M. Bowden, J. Haberman, J. L. Frymiare, S. Arambel-Liu, R. Greenblatt, P. J. Reber et J. Kounios. « Neural activity when people solve verbal problems with insight », *PLoS Biology*, vol. 2, n° 4, p. E97, 2004.
- Junor, S. et A. Usher. *Le prix du savoir — Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002.
- Junor, S. et A. Usher. *Le prix du savoir 2004 — Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.
- Kahne, J. et K. Bailey. « The role of social capital in youth development: The case of "I Have a Dream" programs », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 21, n° 3, p. 321–343, 1999.
- Knighton, T. et S. Mirza. « L'incidence du niveau de scolarité des parents et du revenu du ménage sur la poursuite d'études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 8, n° 3, p. 25–32. Statistique Canada, n° 81-003 au catalogue, 2002.
- Lambert, M., K. Zemen, M. Allen et P. Bussière. *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi? Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Statistique Canada, n° 81-595 MIE — n° 026 au catalogue, 2004.
- Looker, E. D. et G. S. Lowe. *L'accès aux études postsecondaires et à l'aide financière au Canada : état de la question et carences en matière de recherche*. Réseaux canadiens de recherche en politique publique et Université d'Alberta (document d'information). Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politique publique, 2001.
- Looker, E. D. *Pourquoi ne continuent-ils pas? Les facteurs qui influencent les jeunes canadiens à ne pas poursuivre leurs études au niveau postsecondaire*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.
- Manitoba Education, Citizenship and Youth. *Focus on the future: Your grad planner* [version électronique]. Winnipeg (Manitoba), la Couronne aux droits du gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, 2005.
- Mathematica Policy Research Inc. *The impacts of regular Upward Bound: Results from the third follow-up data collection*. Écrit par Myers, D., R. Olsen, N. Seftor, J. Young et C. Tuttle, 2004.
- Mathematica Policy Research Inc. *The Quantum Opportunity Program Demonstration: Implementation Findings*. Écrit par Maxfield, M., L. Castner, V. Maralani et M. Vencill, 2002.
- Mathematica Policy Research, Inc. *The Quantum Opportunity Program Demonstration: Implementation and short-term impacts*. Écrit par Maxfield, M., A. Schirm et N. Rodriguez-Planas, 2003.
- Meyer, B. « Lessons from the US unemployment insurance experiments », *Journal of Economic Literature*, vol. 33, p. 91–131, 1995.
- Mohr, L. et C. Gallaway. *Post-secondary ambassador program: Development strategy*. Ottawa, PGF Consultants Inc., 2004.
- Mohr, L. B. *Impact analysis for program evaluation* (2^e édition). Thousand Oaks (CA), Sage Publications, 1995.

National Research Council et le Institute of Medicine. *Engaging Schools: Fostering High School Students' Motivation to Learn*. Washington (D.C.), The National Academies Press, 2004.

Newmann, F. M., G. G. Wehlage et S. D. Lamborn. « The significance and sources of student engagement » dans F. M. Newmann (éditeur). *Student Engagement and Achievement in American Secondary Schools*. New York, Teachers College Press, 1992.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Regards sur l'éducation 2006*. Brouillon de note de breffage de l'OCDE pour le Canada, 2006. Consulté le 1^{er} décembre 2006 à <http://www.oecd.org/dataoecd/52/1/37392733.pdf>.

Orr, L. *Social experiments: evaluating public programs with experimental methods*. Thousand Oaks (CA), Sage Publications, 1999.

Patton, W. et P. A. Creed. « Developmental issues in career maturity and career decision status », *Career Development Quarterly*. National Career Development Association (NCDA), 2001. Consulté le 19 décembre 2006 à http://findarticles.com/p/articles/mi_m0JAX/is_4_49/ai_80746786.

Salmi, J. et D. Beattie. *Connectivité et intégration des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada : premiers résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004*. Statistique Canada, n° 81-595-MIE — n° 017 au catalogue. Ottawa, Statistique Canada, 2004.

Salmi, J. et A. M. Hauptman. *Innovations in tertiary education financing: A comparative evaluation of allocation mechanisms* (série de documents de travail sur l'éducation, n° 4). Washington (D.C.), The World Bank, 2006.

Shaiens, D., J. Eisl-Culkin et P. Bussière. *Suivi des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 18 à 20 ans : résultats du 3^e cycle de l'EJET*. Document de recherche n° 81-595-MIE — n° 045 au catalogue. Ottawa, Statistique Canada, 2006.

Statistique Canada. « Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université », *Le Quotidien*, n° 11-001-XIF au catalogue (11-001-XIE en anglais). ISSN 0827-0465, 2007. Consulté le 14 février 2007 à <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2007295.pdf>.

Statistique Canada. *Enquête auprès des jeunes en transition — Cycle 1 — La cohorte de lecture — EJET — Guide de l'utilisateur* (révisé en septembre 2005), 2005. Consulté le 24 octobre 2006 à http://www.statcan.ca/francais/sdds/document/4435_D25_T1_V1_F.pdf.

Tomkowicz, J. et T. Bushnik. *Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : parcours choisis par les jeunes de 20 ans*. Document de recherche n° 81-595-MIE — n° 006 au catalogue. Ottawa, Statistique Canada, 2003.

V'âi
l'gôût
de prendre
ma place

Fondation canadienne
des bourses d'études du millénaire

1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal, Canada H3A 3R2

Sans frais: 1 877 786-3999
Télec.: (514) 985-5987

Web: www.boursesmillenaire.ca
Courriel: millennium.foundation@bm-ms.org